

14473

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# Concession Française

A

CHANGHAI

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1914

---

BUDGET 1915



IMPRIMERIE MUNICIPALE

## INDEX

- Abattoirs Municipaux.—16, 66.  
Adjudications.—7, 65, 68 71.  
Allocations.—62.  
Arroseuse Automobile.—37.  
Avenue Dubail.—44, 50.  
    ,, des 2 Républiques.—44.  
    ,, Paul Brunat.—17, 53, 61.  
    ,, Paülun.—14, 17, 22.  
Avocat Conseil.—6.
- Bâtiments Municipaux.—34, 48, 61, 64.  
Boulevard de Montigny.—33.  
    ,, Edouard VII.—70.
- Cadastre.—23, 35, 46.  
Caisse de Prévoyance.—9.  
Canal de la Pagode.—67.  
Chang Pang.—28, 44, 58, 61, 64.  
Charbons.—68.  
Charte Municipale.—60.  
Chasse.—67.  
Cimetières.—45, 53.  
Comités.—4.  
Commission d'hygiène.—27, 31.  
    ,, Municipale.—72.  
Cour Mixte.—34, 59, 62, 68.  
Crique de Zikawei.—29, 45, 65.  
Croix Rouge Française.—53.
- Drains.—17, 32, 50.
- Eaux (Service des).—  
    ,, Analyses.—8.  
    ,, Comptabilité.—11.  
    ,, Conduite maîtresse.—25.  
    ,, Redevances.—8.  
Ecole Municipale Française.—8, 11, 23, 48, 53, 66.  
    ,, Franco-Chinoise.—53.  
    ,, Allemande.—10, 28.
- Elections.—3.  
Electricité.—10, 20, 22, 25, 42, 44, 53, 55, 70.  
Emprunts.—18, 29, 33, 40, 66.  
Enlèvement des terres.—32.  
Exposition d'horticulture.—24.  
Expropriations.—47, 56, 59.  
Extension de la Concession.—41, 53, 57, 66.
- Fête Nationale.—22.  
Finances.—26, 72.  
Fosses septiques.—31, 49, 51.
- Garde Municipale.—  
    ,, Personnel.—4, 6, 9, 16, 24, 27, 31, 45, 49, 55, 58, 60, 70, 71.  
    ,, Postes de Police. 27, 34, 38, 45, 58.  
    ,, ,, téléphoniques.—55.  
    ,, Secteurs de police.—23.  
    ,, Société sportive.—16.
- Hôtel Municipal.—19, 43.
- Incendie (service d').—18, 25.
- Jardin Public.—19, 59.
- Laiteries.—32.  
Lazaret.—7, 23, 46, 59.  
Licences.—27.
- Maison d'arrêt.—5, 16, 27 49, 68, 71.  
Maisons de tolérance.—36.  
Musique Municipale.—45.
- Ordures ménagères.—65.  
Orphelinat de la Providence.—15.

Parcs à bestiaux.—62.  
Personnel.—23, 25, 56, 64, 67.  
Pistes cavalières.—46.  
Pontons.—6, 7, 10, 20.

Quai Confucius.—17, 22.  
„ de France.—43.  
Quayage (droits de).—7, 22, 49, 59.

Règlements Municipaux.—27, 47, 51.  
Route Duplex.—24.  
Routes Extérieures.—18, 37, 41, 44.  
Route Francis Garnier.—19.

„ Lafayette.—24, 34, 38, 56, 58, 61.  
„ Père Robert.—17, 19, 56.  
„ Pichon.—22.  
„ Ratard.—35, 39, 43, 70.  
„ Say-Zoong.—33.  
„ de Sikawei.—17, 39.  
„ des Sœurs.—64.  
„ Stanislas Chevalier.—37, 43, 48.  
„ Vallon.—34, 70.  
„ Voyron.—6, 22, 43.  
Rue Colbert.—22.  
„ Corneille.—7, 33, 38.  
„ Eugène Bard.—56.  
„ Marcel Tillot.—22.  
„ Massenet.—7, 33, 38.  
„ Molière.—7, 27, 33, 38.  
„ du Moulin.—34, 37.  
„ de Ningpo.—20, 56.  
„ Palikao.—13.

Rue Paul Beau.—9.  
„ Wagner.—60, 70.

Secours.—18, 70.  
Secrétariat.—12.  
Service Médical.—67, 71.  
„ Sanitaire.—12, 15, 23, 24, 39, 49, 57, 62, 66.  
Sémaphore.—20.  
Société Internationale de tir.—39.  
Swatow (pagode de).—7.

Téléphones.—44.  
Tramways.—

„ Redevances.—7.  
„ Service en commun.—7, 8, 29.  
„ Tarifs d'abonnement.—25.

Travaux Publics.—

„ Automobiles.—44.—  
„ Dépôt de Matériaux.—17.  
„ Entretien des chaussées.—38, 43.  
„ Logements pour Surveillants.—9, 17, 19,  
62, 64, 70.  
„ Matériaux de macadamisage.—13, 39, 71.  
„ Personnel.—7, 10, 12, 13, 17, 49, 72.

Véhicules automobiles.—6, 14.

Vidanges.—35, 50, 62, 66.

Visite médicale des prisonniers.—5.

Yang King Pang.—20, 30, 35, 39, 58, 65.



---

OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1914

---



## EXERCICE 1914.—RELEVÉ GÉNÉRAL

## RECETTES

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus	en moins
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>						
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	101.732	91	100.000	00	1.732	91
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	23.036	66	22.000	00	1.036	66
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	172.048	92	160.000	00	12.048	92
» 4.—Impôt extérieur . . . . .	22.811	92	19.000	00	3.811	92
» 5.—Impôt sur les terrains non bâtis (Extension) . . . . .	311	40	400	00		88 60
	<u>319.961</u>	<u>81</u>	<u>301.400</u>	<u>00</u>	<u>18.650</u>	<u>41</u>
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>						
Art. 1.—Hôtels, Bars, Cafés . . . . .	240	00	360	00		120 00
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc . . . . .	1.670	00	1.300	00	370	00
» 3.—Restaurants chinois . . . . .	3.431	50	3.300	00	131	50
» 4.—Débits de boissons chinois . . . . .	4.217	87	4.500	00		282 13
» 5.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail . . . . .	2.235	00	2.000	00	235	00
» 6.—Maisons de tolérance . . . . .	9.616	50	7.500	00	2.116	50
» 7.—Loueurs de brouettes . . . . .	18.639	50	14.000	00	4.639	50
» 8.—Loueurs de jin-rick-shas . . . . .	151.117	71	122.000	00	29.117	71
» 9.—Charrettes à bras . . . . .	5.332	18	4.100	00	1.432	18
» 10.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	6.899	28	7.600	00		700 72
» 11.—Véhicules privés . . . . .	14.844	53	12.400	00	2.444	53
» 12.—Recettes diverses . . . . .	38.895	00	30.000	00	8.895	00
	<u>257.339</u>	<u>07</u>	<u>209.060</u>	<u>00</u>	<u>49.381</u>	<u>92</u>
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>						
Art. 1.—Monts de Piété . . . . .	5.946	00	5.000	00	946	00
» 2.—Marchands fripiers . . . . .	1.234	12	1.100	00	134	12
» 3.—Logeurs . . . . .	5.448	00	5.500	00		52 00
» 4.—Changeurs . . . . .	1.100	00	1.000	00	100	00
» 5.—Marchands forains et abris . . . . .	3.717	31	3.000	00	717	31
» 6.—Sampans et chalands . . . . .	9.188	42	9.000	00	188	42
» 7.—Chaloupes à Vapeur . . . . .	391	99	350	00	41	99
» 8.—Marchés de l'Est, de la place Meugnot et de la rue du Weikwei . . . . .	12.121	25	10.800	00	1.321	25
» 9.—Vidanges . . . . .	25.950	00	28.260	00		2.310 00
» 10.—Permis de construire . . . . .	737	49	350	00	387	49
» 11.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc. . . . .	426	00	400	00	26	00
	<u>66.280</u>	<u>58</u>	<u>64.760</u>	<u>00</u>	<u>3.882</u>	<u>58</u>
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>						
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	6.780	40	6.780	00		40
» 2.—Droits de quayage . . . . .	67.572	90	65.000	00	2.572	90
» 3.—Redevances: Compagnie des Tramways . . . . .	2.987	78	10.500	00		7.512 22
» 4.— do. Compagnie Concessionnaire des Eaux . . . . .	684	82	2.000	00		1.315 18
» 5.— do. Compagnie des Tramways (Marché de l'Est) . . . . .	750	00	600	00	150	00
» 6.— do. Compagnie du Gaz . . . . .	210	00	210	00		
» 7.— do. Société Internationale de Tir . . . . .	277	45	250	00	27	45
» 8.—Produit Divers . . . . .	5.227	58	3.525	00	1.702	58
» 9.—Location de la Bouée des Messageries Maritimes . . . . .	284	98	300	00		15 02
» 10.—Société Immobilière. Versement arriéré Impôt Foncier . . . . .	4.074	51	4.073	00	1	51
» 11.—Fête des Fleurs . . . . .	1.012	99			1.012	99
	<u>89.863</u>	<u>41</u>	<u>93.238</u>	<u>00</u>	<u>5.467</u>	<u>83</u>
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE</b>						
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	2.860	43	3.000	00		139 57
	<u>2.860</u>	<u>43</u>	<u>3.000</u>	<u>00</u>		<u>139 57</u>
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES</b>						
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 10 000 . . . . .	3.322	25	2.850	00	472	25
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française . . . . .	3.524	72	1.900	00	1.624	72
» 3.— do. do. Franco-Chinoise . . . . .	4.511	73	3.000	00	1.511	73
	<u>11.358</u>	<u>70</u>	<u>7.750</u>	<u>00</u>	<u>3.608</u>	<u>70</u>
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>						
Art. 1.—Recettes approximatives . . . . .	13.021	01	11.000	00	2.021	01
	<u>13.021</u>	<u>01</u>	<u>11.000</u>	<u>00</u>	<u>2.021</u>	<u>01</u>
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE</b>						
Art. 1.—Amendes . . . . .	394	53	300	00	94	53
	<u>394</u>	<u>53</u>	<u>300</u>	<u>00</u>	<u>94</u>	<u>53</u>
<b>CHAPITRE 9.—INTÉRÊTS</b>						
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques . . . . .	707	64	3.000	00		2.292 36
» 2.—Intérêts sur les 100 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .	400	00	400	00		
	<u>1.107</u>	<u>64</u>	<u>3.400</u>	<u>00</u>		<u>2.292 36</u>
A reporter . . . . .	<u>762.187</u>	<u>18</u>	<u>693.908</u>	<u>00</u>	<u>83.106</u>	<u>98</u>
						<u>14.827 80</u>

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
	Tls.	cts.	ordinaires	Spéciaux	Tls.	cts.
<b>TITRE 1.—SECRETARIAT</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	34.957	55	37.260	00		2.302 45
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	6.784	00	6.900	00		116 00
	<b>41.741</b>	<b>55</b>	<b>44.160</b>	<b>00</b>		<b>2.418 45</b>
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>						
Art. 1.—Imprimés, fournitures de bureaux . . . . .	80	21	350	00		269 79
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	85	77	100	00		14 23
» 3.—Chauffage des bureaux et de la Salle du Conseil . . . . .	227	79	250	00		22 21
» 4.—Menus frais . . . . .	539	16	500	00	59 16	
» 5.—Entretien des machines à écrire . . . . .	34	51	80	00		45 49
» 6.—Plaques de véhicules, collage, etc. . . . .	496	88	500	00		303 12
	<b>1.484</b>	<b>32</b>	<b>2.080</b>	<b>00</b>	<b>59 16</b>	<b>654 84</b>
Totaux . . . Tls.	<b>43.225</b>	<b>87</b>	<b>46.240</b>	<b>00</b>	<b>59 16</b>	<b>3.073 29</b>
<b>TITRE 2.—SERVICES DIVERS</b>						
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES</b>						
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien . . . . .	3.001	37	2.800	00	201 37	
» 2.—Remontage de l'horloge et des pendules et Entretien . . . . .	135	16	200	00		64 84
	<b>3.136</b>	<b>53</b>	<b>3.000</b>	<b>00</b>	<b>201 37</b>	<b>64 84</b>
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>						
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration . . . . .	3.000	00	3.000	00		
» 2.—Solde de l'Infirmier . . . . .	2.451	48	2.400	00	51 48	
» 2.—Solde des Coolies de l'Infirmier . . . . .	262	50	252	00	10 50	
» 3.—Médicaments et achats de matières premières . . . . .	854	47	800	00	54 47	
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène . . . . .	4.631	29	3.600	00	1.031 29	
» 5.—Laboratoire—Frais divers . . . . .	4	77	300	00		295 23
» 6.—Achat d'instruments pour l'Infirmier . . . . .	18	05	50	00		31 95
» 7.—Menus frais et dépenses imprévues . . . . .	263	90	275	00		11 10
» 8.—Chauffage et glace . . . . .	190	80	200	00		9 20
» 9.—Visite du Docteur et médicaments pour les prisonniers (maison d'arrêt) . . . . .	591	81			591 81	
	<b>12.269</b>	<b>07</b>	<b>10.877</b>	<b>00</b>	<b>1.739 55</b>	<b>347 48</b>
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE</b>						
Art. 1.—Abonnement à l'Observatoire et un Calculateur . . . . .	390	00	500	00		110 00
» 2.—Service téléphonique . . . . .	202	00	400	00		198 00
» 3.—Soldes Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	2.631	48	2.580	00	51 48	
» 2.— " " Chinois . . . . .	1.040	75	1.150	00		109 25
» 4.—Dépenses diverses, Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon etc . . . . .	560	06	900	00		339 94
2.—Consommation d'Electricité . . . . .	139	12	250	00		110 88
3.—Entretien des appareils électriques . . . . .	42	86	100	00		57 14
4.—Compteur d'Eau . . . . .	4	16	15	00		10 84
	<b>5.010</b>	<b>43</b>	<b>5.895</b>	<b>00</b>	<b>51 48</b>	<b>936 05</b>
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS</b>						
Art. 1.—Orphelinat . . . . .	1.500	00	1.500	00		
» 2.—Hôpital général . . . . .	1.750	00	1.750	00		
» 3.— do. S <sup>te</sup> Marie . . . . .	400	00	400	00		
» 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal . . . . .	337	00	500	00		163 00
» 5.—Société Française de Bienfaisance . . . . .	500	00	500	00		
» 6.—Hôpital de Shantung Road . . . . .	400	00	400	00		
» 7.— do. S <sup>t</sup> Luck pour prisonniers . . . . .	100	00	100	00		
» 8.—Shanghai Museum . . . . .	100	00	100	00		
» 9.—Lazaret de Chang-Pao-Cha . . . . .	2.100	00	2.100	00		
» 10.—Caisse de Prévoyance . . . . .	9.536	13	9.000	00	536 13	
» 11.—Institut Pasteur . . . . .	1.000	00	1.000	00		
» 12.—Dispensaire . . . . .	600	00	600	00		
» 13.—Musique de la Ville . . . . .	1.500	00	1.500	00		
» 14.—Loyer du Cercle Français . . . . .	360	00	360	00		
» 15.—Pensions à divers . . . . .	3.443	65	3.765	00		321 35
» 16.—Cercle de la Police . . . . .	300	00	300	00		
» 17.—Bureau de Bienfaisance . . . . .	500	00	500	00		
» 18.—Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .	300	00	300	00		
» 19.—Orphelinat S <sup>t</sup> François Xavier . . . . .	300	00	300	00		
» 20.—Hôpital chinois de la Cité (S <sup>t</sup> Joseph) . . . . .	500	00	500	00		
	<b>25.526</b>	<b>78</b>	<b>25.475</b>	<b>00</b>	<b>536 13</b>	<b>484 35</b>
A reporter . . . . .	<b>43.942</b>	<b>81</b>	<b>45.247</b>	<b>00</b>	<b>2.528 53</b>	<b>1.832 72</b>

**RECETTES**

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus	en moins		
<b>Reports.</b>	762.187	18	693.908	00	83.106	88	14.827	80
<b>CHAPITRE 10.—GARDE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Amendes	9.328	56	7.500	00	1.828	56		
» 2.—Vente d'objets saisis par la Police.	841	50	800	00	41	50		
» 3.—Agents employés à des services particuliers	6.124	78	4.000	00	2.124	78		
» 4.—Cour-Mixte F <sup>sc</sup> (Produits des Recettes versés par le Consulat de France.	24.993	21	10.000	00	14.993	21		
	<u>41.288</u>	<u>05</u>	<u>22.300</u>	<u>00</u>	<u>18.988</u>	<u>05</u>		
<b>CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers	3.463	85	2.000	00	1.463	85		
	<u>3.463</u>	<u>85</u>	<u>2.000</u>	<u>00</u>	<u>1.463</u>	<u>85</u>		
Total des Recettes (Budget Ordinaire).	<u>806.939</u>	<u>08</u>	<u>718.208</u>	<u>00</u>	<u>103.558</u>	<u>88</u>	<u>14.827</u>	<u>80</u>
<b>CHAPITRE 12.—BUDGET DE PRÉVISIONS</b>								
Art. 1.—Vente d'une partie du terrain Quai de la Brèche (Lot cadastral n° 132) et des matériaux provenant de la démolition des Annexes Nord de l'Hôtel Municipal et du dépôt du matériel.	3.805	00	36.500	00			32.695	00
Total des Recettes (Budget de Prévisions).	<u>3.805</u>	<u>00</u>	<u>36.500</u>	<u>00</u>			<u>32.695</u>	<u>00</u>
<u>Total général.</u>	<u>810.744</u>	<u>08</u>	<u>754.708</u>	<u>00</u>	<u>103.558</u>	<u>88</u>	<u>47.522</u>	<u>80</u>
					Différence en plus. Tls.		<u>56.036</u>	<u>08</u>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts			
			ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		
Reports.	45.942	81	45.247	00	2.528	53	1.832	72
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	2.875	00	2.700	00	175	00		
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	3.545	99	3.744	00			498	01
» 3.—Entretien . . . . .	2.274	94	2.000	00	274	94		
» 4.—Téléphones et sonneries . . . . .	502	00	520	00			18	00
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc . . . . .	2.773	79	1.300	00	1.473	79		
2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	235	69	400	00			164	31
3.—Banquet Annuel . . . . .			250	00			250	00
4.—Assurance du Matériel . . . . .	109	53	200	00			90	47
5.—Achat d'une Auto-Pompe . . . . .	9.251	79	8.300	00	951	79		
	<u>21.568</u>	<u>73</u>	<u>19.414</u>	<u>00</u>	<u>2.875</u>	<u>52</u>	<u>720</u>	<u>79</u>
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen . . . . .	17.341	88	16.880	00	461	88		
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.166	55	1.172	00			5	45
» 3.—Frais généraux . . . . .	3.827	34	2.000	00	1.827	34		
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Personnel Européen . . . . .	6.419	99	5.475	00	944	99		
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	3.416	45	4.000	00			583	55
» 3.—Prix, frais imprévus . . . . .	1.824	31	2.090	00			265	69
	<u>33.996</u>	<u>52</u>	<u>31.617</u>	<u>00</u>	<u>3.243</u>	<u>21</u>	<u>854</u>	<u>69</u>
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Rapatriements d'Employés de l'Administration . . . . .			1.000	00			1.000	00
» 2.—Passages des familles des Employés (congs) . . . . .	4.465	52	2.000	00	2.465	52		
» 3.—Gratifications exceptionnelles . . . . .	1.131	75	1.000	00	131	75		
» 4.—Dépenses imprévues . . . . .	16.687	08	1.000	00	15.687	08		
» 2.—Assurances . . . . .	1.743	48	2.400	00			356	52
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	888	77	1.000	00			111	23
» 4.—Insertions et abonnements . . . . .	608	47	500	00	108	47		
» 5.—Frais de postes pour tous les Services . . . . .	424	90	650	00			225	10
» 6.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales . . . . .	1.358	94	1.600	00			241	06
» 7.—Honoraires de l'Avocat-Conseil . . . . .	1.200	00	1.200	00				
» 8.—Honoraires pour Etudes et plaidoiries . . . . .	2.500	00	3.500	00			1.000	00
» 9.—Frais de Chancellerie . . . . .	182	63	150	00	32	63		
» 10.—Affranchissement du Bulletin Municipal . . . . .	44	72	70	00			25	28
» 11.—Fournitures de bureaux pour services divers . . . . .	1.015	11	800	00	215	11		
» 12.—Plaques et N <sup>os</sup> de Maisons etc . . . . .	129	47	1.200	00			1.070	53
» 13.—Bouée des Messageries Maritimes, entretien éclairage . . . . .			800	00			800	00
» 14.—Avances remboursables . . . . .	2.529	01			2.529	01		
» 15.—Fête des Fleurs . . . . .	1.087	87			1.087	87		
	<u>35.997</u>	<u>72</u>	<u>18.570</u>	<u>00</u>	<u>22.257</u>	<u>44</u>	<u>4.829</u>	<u>72</u>
<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES</b>								
Art. 1.—Volontaires . . . . .	2.392	39	3.000	00			607	61
	<u>2.392</u>	<u>39</u>	<u>3.000</u>	<u>00</u>			<u>607</u>	<u>61</u>
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	5.444	14	5.400	00	44	14		
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	1.334	50	1.344	00			9	50
» 2.—Exploitation des Abattoirs . . . . .	807	75	785	00	22	75		
» 3.—Entretien et réparations du matériel . . . . .	144	02	340	00			195	98
	<u>7.730</u>	<u>41</u>	<u>7.869</u>	<u>00</u>	<u>66</u>	<u>89</u>	<u>205</u>	<u>48</u>
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen . . . . .	11.008	89	11.280	00			271	11
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	4.371	45	5.006	00			634	55
» 2.—Chauffage . . . . .	31	29	64	00			32	71
» 3.—Entretien du matériel . . . . .	486	73	216	00			29	27
» 4.—Service Prophylactique . . . . .	2.647	82	3.900	00			1.252	18
» 5.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole . . . . .	1.116	37	1.000	00	116	37		
» 2.—Comblement des Mares . . . . .	1.283	00	3.500	00			2.217	00
» 6.—Imprimés et fournitures de bureaux . . . . .	7	32	150	00			142	68
	<u>20.652</u>	<u>87</u>	<u>25.116</u>	<u>00</u>	<u>116</u>	<u>37</u>	<u>4.579</u>	<u>50</u>
A reporter.	168.281	45	150.833	00	31.087	96	13.630	51



**DÉPENSES**

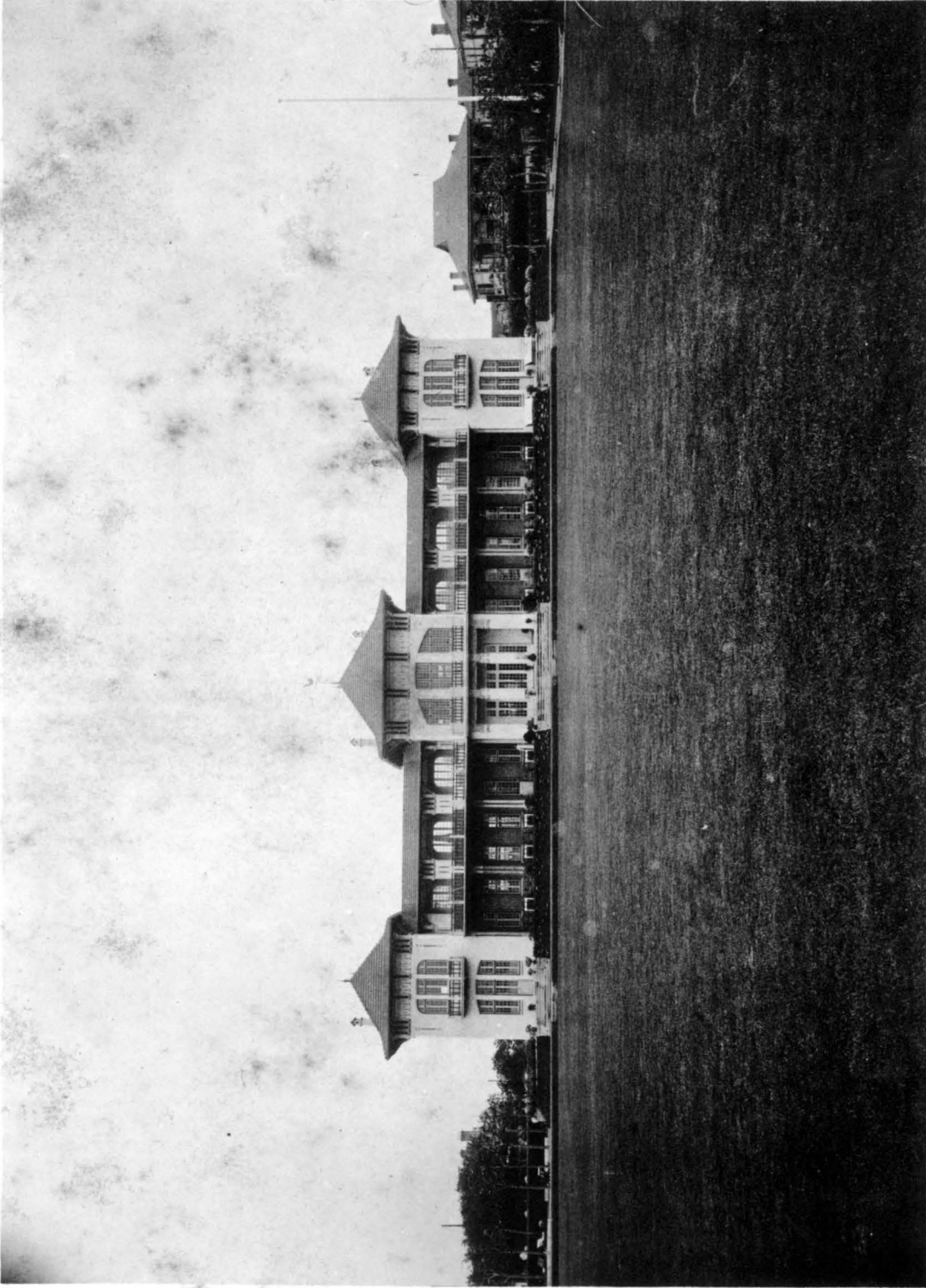
NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
		ordinaires	Spéciaux		
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports . . . . .	168.281 45	150.833 00	31.087 96		13.630 51
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>					
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	420 00	420 00			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	1.596 40	1.498 00	98 40		
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers . . . . .	1.461 35	1.500 00			38 65
» 2.—Entretien du matériel. . . . .	89 06	100 00			10 94
» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	15 06	150 00			134 94
» 4.—Frais divers: colle, pétrole, etc. . . . .	342 04	300 00	42 04		
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure. . . . .	175 17	224 00			48 83
	<u>4.099 08</u>	<u>4.192 00</u>	<u>140 44</u>		<u>233 36</u>
<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>					
Art. 1.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs à forfait. . . . .	183 44	150 00	33 44		
» 2.—Section 1.—Intérêts pour 1914 selon tableau d'amortissement francs 81.922,50 . . . . .	26.728 44	24.825 00	1.903 44		
Section 2.—Amortissement 82 titres à 500 francs, selon tableau d'amortissement 41.000 francs . . . . .	14.310 65	12.425 00	1.885 65		
» 3.—Intérêts à 6% sur 400.000 Taëls . . . . .	24.000 00	24.000 00			
» 4.—    » 5 1/2 % sur 300.000 Tls. 2 <sup>me</sup> Semestre Emprunt 1914 . . . . .	8.250 00		8.250 00		
	<u>73.472 53</u>	<u>61.400 00</u>	<u>12.072 53</u>		
<b>CHAPITRE 13.—GARANTIES</b>					
Art. 1.—Garanties pour intérêts sur le découvert consenti à l'hôpital général. . . . .	3.601 66	5.000 00			1.398 34
	<u>3.601 66</u>	<u>5.000 00</u>			<u>1.398 34</u>
Totaux. . . . . Tls	<u>249.454 72</u>	<u>221.425 00</u>	<u>43.291 93</u>		<u>15.262 21</u>
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>					
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>					
Art. 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	60.582 00	71.160 00			10.578 00
» 2.—Indemnités diverses . . . . .	3.285 29	4.285 00			999 71
» 3.—Indemnités de langues . . . . .	1.297 33	1.500 00			202 67
» 4.—Supplément de Solde au Sergent Merrant . . . . .	114 00	120 00			6 00
» 5.—Supplément pour la baisse du change . . . . .	1.749 31	1.500 00	249 31		
» 6.—Section 1.—Solde du Personnel Chinois. . . . .	35.588 79	35.140 00	448 79		
» 2.—Indemnités . . . . .	2.537 57	2.680 00			142 43
» 7.—    » 1.—Solde du Personnel Tonkinois . . . . .	13.484 11	14.163 60			679 49
» 2.—Indemnités . . . . .	1.613 64	1.740 00			126 36
» 8.—    » 1.—Solde du Personnel Européen (Détachement Tirailleurs) . . . . .	335 28		335 28		
» 2.—    do. Tonkinois do. . . . .	618 14		618 14		
» 3.—Voyage et Dépenses Diverses do. . . . .	651 61		651 61		
	<u>121.857 07</u>	<u>132.288 60</u>	<u>2.303 13</u>		<u>12.734 66</u>
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>					
Art. 1.—Soldes					
Section 1.—Personnel Européen . . . . .	4.434 81	5.030 00			595 19
» 2.—Indemnités . . . . .	540 00	600 00			60 00
» 3.—Supplément de Solde au Directeur . . . . .	200 75	240 00			39 25
» 2.—    » 1.—Personnel Tonkinois . . . . .	4.021 57	4.818 00			796 43
» 2.—Indemnités . . . . .	281 59	475 00			193 41
» 3.—Personnel Chinois . . . . .	374 69	410 00			35 31
	<u>9.853 41</u>	<u>11.573 00</u>			<u>1.719 59</u>
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>					
Art. 1.—Entretien de l'habillement . . . . .	503 00	400 00	103 00		
» 2.—Habillement et équipement . . . . .	6.455 04	5.500 00	955 04		
» 3.—Indemnités de chaussures . . . . .	654 27	800 00			145 73
» 4.—Entretien de l'armement. . . . .	98 82	100 00			1 18
» 5.—    do de l'ameublement . . . . .	602 36	600 00	2 36		
» 6.—    do du harnachement . . . . .	141 74	250 00			108 26
» 7.—Chauffage, Eclairage, Eau et Glace . . . . .	5.014 19	6.000 00			985 81
» 8.—Fournitures de bureaux . . . . .	211 42	200 00	11 42		
» 9.—Dépenses diverses: Section 1.—Menus frais, transports, etc. . . . .	314 75	600 00			85 25
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	283 20	600 00			316 80
» 10.—Section Montée—Ferrage des chevaux et nourriture . . . . .	313 39	350 00			236 61
» 11.—    » Cycliste—Entretien et achat de machines . . . . .	1.535 71	1.600 00			44 29
» 12.—Service Anthropométrique . . . . .	542 16	700 00			157 84
» 13.—Bibliothèque . . . . .	263 05	300 00			36 95
» 14.—Prix de tir . . . . .	100 00	100 00			
	<u>17.253 30</u>	<u>18.300 00</u>	<u>1.072 02</u>		<u>2.118 72</u>
A reporter. . . . .	<u>148.963 78</u>	<u>162.161 60</u>	<u>3.375 15</u>		<u>16.572 97</u>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		
Reports.	148.963	78	162.161	60	3.375	15	16.572	97
<b>CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT</b>								
Art. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes.	9.269	85	10.000	00			730	15
» 2.— do do Européens.	72	57	200	00			127	43
	9.342	42	10.200	00			857	58
<b>CHAPITRE 5.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>								
Art. 1.—Dépenses pour Fonctionnement	217	20	6.000	00			5.782	80
	217	20	6.000	00			5.782	80
Totaux.	158.523	40	178.361	60	3.375	15	23.213	35
<b>TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen	44.154	91	43.080	00	1.074	91		
» 2.—Personnel Chinois	40.153	97	42.569	00			2.415	03
	84.308	88	85.649	00	1.074	91	2.415	03
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage	3.166	89	3.000	00	166	89		
» 2.—Matériel roulant	3.553	77	2.500	00	1.053	77		
» 2.—Section 1.—Entretien du matériel.	2.007	69	1.000	00	1.007	69		
» 2.—Charbons, huile, graisse, etc	1.201	65	800	00	401	65		
» 3.—Section 1.—Combustibles	776	44	2.000	00			1.223	56
» 2.—Entretien des cylindres à vapeur	995	52	800	00	195	52		
	11.703	96	10.100	00	2.827	52	1.223	56
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE</b>								
Art. 1.—Travaux neufs et grosses réparations.—								
Section 1.—Trottoirs	3.565	18	5.000	00			1.434	82
» 2.—Chaussées pavées	1.188	20	2.000	00			811	80
» 3.—Chaussées Empierrées.	26.728	91	25.000	00	1.728	91		
» 4.—Goudronnage	7.450	60	3.000	00	4.450	60		
» 5.—Assainissement.	2.203	80	4.000	00			1.796	20
» 6.—Quais, et Pontons	3.154	63	4.000	00			843	37
» 2.—Enlèvement par bateaux des ordures ménagères	1.893	57	2.000	00			106	43
» 3.—Ecuries Municipales								
Section 1.—Nourriture des chevaux	6.353	92	6.200	00	153	92		
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage	685	67	1.200	00			514	33
» 3.—Achat et entretien du harnachement	1.336	18	1.500	00			163	82
» 4.—Travaux remboursables	1.264	94	2.000	00			735	06
	55.825	60	55.900	00	6.333	43	6.407	83
<b>CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Entretien des Bâtiments Municipaux.	17.266	97	15.500	00	1.766	97		
» 2.—Section 1.—Entretien des Plantations, jardinage	3.689	23	3.500	00	189	23		
» 2.—Entretien des Cimetières.	916	07	1.500	00			583	93
	21.872	27	20.500	00	1.956	20	583	93
<b>CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Fête Nationale.	1.440	42	2.000	00			559	58
» 2.—Fournitures de bureaux.	254	94	500	00			245	06
» 3.—Achat d'instruments de lever de plans, etc.	92	12	200	00			107	88
» 4.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes	123	73	300	00			176	27
	1.911	21	3.000	00			1.088	79
<b>CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE</b>								
Art. 1.—Electricité								
Section 1.—Consommation—Voies publiques	22.600	10	26.500	00			3.899	90
» 2.— do —Bâtiments Municipaux	6.882	13	8.600	00			1.717	87
» 3.—Entretien —Voies publiques	7.894	96	8.950	00			1.055	04
» 4.— do —Bâtiments Municipaux, etc.	2.502	06	3.400	00			897	94
» 5.—Compteurs do. do.	460	12	530	00			69	88
» 6.— do. —Voies publiques	153	16	264	00			110	84
» 4.—Matériel d'illuminations (Fête Nationale).	504	84	500	00	4	84		
» 2.—Gaz								
Section 1.—Consommation et Entretien—Voies publiques	491	60	600	00			108	40
» 2.—Consommation des Bâtiments Municipaux	2.156	82	2.000	00	156	82		
» 3.—Entretien, Bâtiments Municipaux	1.158	25	300	00			141	75
» 4.—Location de Compteurs	15	03	80	00			64	97
	43.819	07	51.724	00	161	66	8.066	59
A reporter.	219.440	99	226.873	00	12.353	72	19.785	73

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts				
			ordinaires	Spéciaux					
	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.	cts.		
<b>Reports.</b>	219.440	99	226.873	00	12.353	72	19.785	73	
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>									
Art. 1.—Entretien des installations Municipales . . . . .		537	64	700	00			162	36
» 2.—Location de Compteurs . . . . .		430	74	450	00			19	26
		968	38	1.150	00			181	62
<b>Totaux.</b>	<b>Tls</b>	<b>220.409</b>	<b>37</b>	<b>228.023</b>	<b>00</b>	<b>12.353</b>	<b>72</b>	<b>19.967</b>	<b>35</b>
<b>Titre 5</b>									
<b>CHAPITRE 1</b>									
Art. 1.—Aménagement de l'Avenue des deux Républiques. . . . .		15.337	48	16.000	00			662	52
» 2.— » Rue Eugène Bard . . . . .		8.226	72	8.000	00	226	72		
» 3.—Couverture du Chang Pang (entre rue Paul Beau et Chentu Rd. (moitié)		1.896	88	2.000	00			103	12
» 4.—Cimentage des trottoirs, rue Krætzler entre Place Meugnot et rue Baron Gros. . . . .		5.610	53	4.000	00	1.610	53		
» 5.—Mises à l'alignement, expropriations. . . . .		24.463	29	10.000	00	14.463	29		
<b>Totaux.</b>	<b>Tls</b>	<b>55.534</b>	<b>90</b>	<b>40.000</b>	<b>00</b>	<b>16.300</b>	<b>54</b>	<b>765</b>	<b>64</b>
<b>Titre 6</b>									
<b>BUDGET DE PRÉVISIONS</b>									
Art. 1.—Achat d'une Arroseuse automobile . . . . .		8.484	19	8.500	00			15	81
» 2.—Achat de terrains (Avenue Paulun, Route Zikawei, jardin, etc, mise à l'alignement . . . . .		69.384	87	34.000	00	35.384	87		
» 3.—Logements pour Surveillants à Koukaza. . . . .		23.803	54	17.000	00	6.803	54	15.000	00
» 4.— do. do. Avenue des deux Républiques . . . . .		8.329	66	8.000	00	329	66		
» 5.—Construction d'une Station Sanitaire. . . . .				15.000	00			25.591	80
» 6.— » Annexes du Poste Central de Police. . . . .		408	20	26.000	00			10.048	27
» 7.— » Poste de Police Route Say Zoong . . . . .		6.951	73	17.000	00			5.976	35
» 8.— » Nouveau Dépôt du Matériel à Lokawei . . . . .		2.023	65	8.000	00				
» 9.—Chaussées empierrées (Routes Extérieures) Entretien . . . . .		18.266	91	15.000	00	3.266	91		
» 10.—Drainage Route Pichon . . . . .		6.114	81	5.900	00	214	81		
» 11.— » Route Pottier . . . . .		3.169	72	3.800	00			630	28
» 12.— » Avenue Paul Brunat entre Routes des Sœurs et Rivière. . . . .		11.506	79	12.000	00			493	21
» 13.— » Route Père Robert (en partie) . . . . .		8.118	35	3.000	00	5.118	35		
» 14.—Macadamisage des Routes Ratard et Fergusson . . . . .		4.888	06	5.000	00			111	94
» 15.—Convertissements. . . . .		2.792	66	11.800	00			9.007	34
» 16.—Mise en état de viabilité de Nouvelles Routes . . . . .		22.642	13	10.000	00	12.642	13		
» 17.—Couverture du Yang King Pang . . . . .		19.363	73			19.363	73		
<b>Totaux.</b>	<b>Tls</b>	<b>216.249</b>	<b>00</b>	<b>200.000</b>	<b>00</b>	<b>83.124</b>	<b>00</b>	<b>66.875</b>	<b>00</b>
<b>RÉCAPITULATION</b>									
Exercice 1914	Secrétariat. . . . .	43.225	87	46.240	00	59	16	3.073	29
	Services Divers . . . . .	249.454	72	221.425	00	43.291	93	15.262	21
	Garde Municipale . . . . .	158.523	40	178.361	60	3.375	15	23.213	35
	Travaux Publics . . . . .	220.409	37	228.023	00	12.353	72	19.967	35
	Gros Travaux de Viabilité, ou d'assainissement . . . . .	55.534	90	40.000	00	16.300	54	765	64
	Budget de Prévisions . . . . .	216.249	00	200.000	00	83.124	00	66.875	00
		943.397	26	914.049	60	158.504	50	129.156	84
<b>Total égal au montant des Dépenses.</b>		<b>943.397</b>	<b>26</b>			<b>Différence en plus</b>		<b>29.347</b>	<b>66</b>



CERCLE SPORTIF FRANÇAIS



---

---

**SÉANCES DU CONSEIL**

---

---



## Séance d'Installation du Conseil du 15 Janvier 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le quinze Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn Consul Général de France.

Etaient présents : MM. L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL  
J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*

Les opérations électorales du 13 Janvier, n'ayant donné lieu à aucune réclamation, le Procès-Verbal y relatif, dont texte suit, est approuvé.

### ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 JANVIER 1914.

#### PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DE SIX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE

L'an mil neuf cent quatorze et le treize Janvier, à dix heures du matin,

En exécution de l'Ordonnance de M. le Consul Général de France en date du 31 Décembre 1913, pour la nomination de trois Conseillers Français en remplacement de MM. H. Madier, L. Marthoud, M. Permezel, et de trois Conseillers Etrangers en remplacement de MM. L. Camera, J. M. P. Hermanns et W. J. N. Dyer,

D'autre part, le Consulat Général ayant, le Lundi, douze Janvier, à deux heures de l'après-midi, définitivement arrêté la Liste Electorale et n'ayant pas reçu d'autres déclarations de candidature que celles de MM. Bridou, Madier, Permezel, Friedrichs, Comte Jezierski et Dyer,

M. G. Kahn, Consul Général de France, s'est rendu à l'Hôtel Municipal, où à 10 heures, assisté de MM. Audigier, Wantz, Gauthier, Legendre et Dantin, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

- A 11 h., M. H. Boissezon, remplace M. Wantz.
- A 11 h., M. Naggiar remplace M. Kahn à la présidence.
- A 12 h., M. Guillabert remplace M. Audigier.
- A 12 h., M. F. Colomb remplace M. H. Boissezon.
- A 12 h. 15, M. Cons remplace M. Gauthier.
- A 1 h., M. Legendre remplace M. Dantin.
- A 1 h. 1/4, M. Roy remplace M. Naggiar à la présidence.
- A 1 h. 30, M. Gauthier remplace M. Cons.
- A 1 h. 30, M. Audigier remplace M. Guillabert.
- A 2 h. 15, M. Tissot-Dupont remplace M. F. Colomb.
- A 2 h. 20, M. de la Prade remplace M. Roy à la présidence.
- A 2 h. 30, M. Dantin remplace M. Legendre.
- A 3 h. 15, M. Legendre remplace M. Dantin.
- A 3 h. 45, M. Kahn reprend la présidence.
- A 3 h. 50, M. Dantin remplace M. Legendre.

A 4 h., en présence de MM. Dantin, Wantz, Audigier, M. Gauthier, Hourcade, et divers Electeurs, M. le Consul Général déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

**Electeurs inscrits: ..... 477      Suffrages exprimés: ..... 156**

SUFFRAGES OBTENUS :

MM. H. MADIER .....	143	MM. CRAIG MARTIN.....	3
L. BRIDOU .....	136	CHARREY .....	2
G. FRIEDRICHS .....	135	BOS .....	2
L. JEZIERSKI .....	135	BLUM .....	1
W. J. N. DYER .....	123	BUY .....	1
M. PERMEZEL .....	99	LEMIÈRE .....	1
CHOLLOT .....	24	TOSTEN .....	1
HOOGERS .....	5	P. MAUMUS .....	1
BOUVIER .....	4	Bulletin blanc .....	1
J. GAILLARD .....	4		

M. Kahn déclare, en conséquence:

MM. Madier, Bridou, Friedrichs et Jezierski, élus pour deux ans;

MM. Dyer et Permezel, élus pour un an.

Aucune observation n'ayant été présentée par les Electeurs présents au dépouillement du scrutin,

la Séance électorale est levée à 5 heures.

*Signé :* G. KAHN  
 J. B. AUDIGIER  
 E. CONS  
 J. DANTIN  
 M. GAUTHIER  
 J. GILIS  
 C. HOURCADE  
 P. LEGENDRE  
 M. WANTZ

Après avoir adressé à Messieurs Dyer, Permezel et Madier, Conseillers sortants, ses félicitations pour leur réélection et à Messieurs Bridou, Friedrichs, Comte Jezierski, ses souhaits de bienvenue au sein du Conseil Municipal, et exprimé la reconnaissance du Conseil, à ses anciens collaborateurs, MM. Camera et Hermanns, M. Kahn invite les Membres du Conseil à procéder à l'élection d'un Vice-Président.

Sur la proposition de MM. Paturel et Permezel, M. Madier est élu Vice-Président.

**Comités.**—Il est procédé ensuite à la constitution des divers Comités, qui sont formés comme suit pour l'Exercice 1914 :

Finances	{	MM. M. PERMEZEL L. BRIDOU W. J. N. DYER Comte L. JEZIERSKI	
Travaux Publics & Police	{	MM. H. MADIER C. PATUREL F. ELLIS G. FRIEDRICHS	Écoles } MM. C. PATUREL F. ELLIS
Gouverneurs de l'Hôpital	{	MM. Dr. FRESSON R. P. MAUMUS	

**Garde Municipale.**—(a)—Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé par anticipation, pour raisons de famille, au Sergent R. Delente, à dater du 6 Février prochain.

(b)—L'adjudant Quilici, qui servait à la Garde Municipale dans la position hors cadres, étant rapatriable, sollicite la faveur d'un congé de neuf mois, comme Employé Municipal.

Il fait valoir à l'appui de sa demande qu'il renonce, par ailleurs, aux avantages dont il est admis à bénéficier aux termes des Règlements de l'Administration Militaire (frais de passage, frais de route pour se rendre à sa résidence de congé, sa solde de traversée et de congé pour une période de 6 mois à compter du jour de son débarquement).

Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil décide de donner suite à sa demande.

(c)—Une gratification de Tls: 200 est accordée au brigadier Chinois Seng Tseng Hai, réformé à l'âge de 61 ans, après 26 années d'excellents services dans la Garde Municipale.

(d)—Lecture est donnée d'une lettre du Dr. Fresson, relative à la visite médicale des prisonniers détenus à la Maison d'Arrêt.

En confirmation de l'accord verbal intervenu, le Dr. Fresson fera à la Maison d'Arrêt une visite régulière hebdomadaire, au prix de Tls: 5 par visite, facilité étant laissée au Gardien Chef de faire appeler le Médecin en cas de nécessité urgente.

Cette convention ne vaut que pour l'année courante et à titre d'essai.

**Budget de 1914.**—Le Conseil approuve, tel qu'il a été arrêté précédemment, le projet de Budget pour 1914.

La Séance est levée à 5 heures 30.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL



## Séance du Conseil du 9 Février 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le neuf Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée d'Ordonnances Consulaires, en vertu desquelles :

Le Garde de 2<sup>e</sup> Classe, Joseph, Adolphe, Lucien, est nommé Garde de 1<sup>re</sup> Classe.

Le Garde de 1<sup>re</sup> Classe Courbon est nommé Gardien de jardin, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1914.

Les sieurs Dupuy Emile et Jupin Albert, sont incorporés comme Gardes de 3<sup>e</sup> Classe.

L'Interprète Vaguemestre Georges, Jean, est nommé Garde de 3<sup>e</sup> Classe.

Un congé de neuf mois est accordé au sergent Delente, à compter du 6 Février 1914.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Véhicules Automobiles.**—Par lettre en date du 3 Janvier, le Municipal Council soumet au Conseil une addition au Règlement sur les automobiles, relative à l'emploi de phares électriques ou à acétylène, en proposant que ces appareils soient approuvés avant d'être mis en usage, en raison des dangers qui peuvent en résulter pour le Public, dans les quartiers où le trafic est intense.

Le Conseil est d'avis d'adopter cette mention, et propose qu'elle soit complétée comme suit :

« La route doit être éclairée à l'avant, sur une distance suffisante, mais l'emploi de lumières aveuglantes est toujours interdit dans les agglomérations urbaines ».

**Avocat-Conseil.**—Le Conseil autorise le paiement à M<sup>e</sup> Bourgeat d'une somme de Tls : 2.500,00 à titre d'honoraires pour les études, travaux et discussions dont il a été chargé par la Municipalité en 1912 et 1913, en ce qui concerne diverses affaires avec la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage.

**Travaux Publics.**—(a)—Suite favorable est donnée à une demande du sieur Tai Chi tendant à l'achat d'une parcelle du terrain Municipal situé Route Voyron, à l'angle de la Route des Officiers.

La superficie demandée est de 16 m<sup>2</sup> 35 (0.m.0.2.4.2.) : elle sera cédée au prix de Tls : 100.

(b)—Par lettre signée des différents membres de leur corporation, les marchands de poissons salés sollicitent l'autorisation de construire et de mettre en place à leurs frais, dans le voisinage du Marché de l'Est, un ponton de 75 pieds, qui serait placé entre les deux premiers situés du côté de l'estacade de déchargement des ordures.

Cette autorisation leur est accordée aux conditions suivantes :

Le ponton, avec sa passerelle, ses butées, chaînes d'amarrage et tous accessoires, seront construits et mis en place aux frais des pétitionnaires qui supporteront également le coût des travaux de modification du garde corps actuel.

Les pétitionnaires s'entendront directement avec les autorités, pour la mise en place du ponton, et seront seuls responsables des dommages causés à des tiers pendant l'exécution des travaux.

L'entretien du ponton et de ses accessoires sera assuré par la Municipalité, un an après la réception des travaux par les pétitionnaires, qui remettront le dit ponton et accessoires en parfait état d'entretien.

Le ponton pourra être enlevé, sur simple injonction des autorités locales, sans aucun recours contre l'Administration Municipale.

(c)—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal :

Un congé de neuf mois aux conditions habituelles, est accordé à :

M. Bourricot, Inspecteur des Ecuries, à partir de fin Mars ;

M. H. Boissezon, Architecte-Adjoint à partir du 20 Mars.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le passage aller et retour de la famille de M. Thalamot, Surveillant des Plantations, auquel le bénéfice du congé quinquennal doit être accordé l'an prochain seulement.

(d)—*Pagode de Swatow*.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Secrétaire relatif à un projet de prolongation de la Rue du Weikwei à travers les terrains de la Pagode de Swatow (Lot Cadastral 493), le Conseil autorise l'ouverture des négociations sur les bases indiquées dans ce rapport et charge le Secrétaire d'assurer en même temps la rectification de l'alignement de la Rue du Cimetière au Nord, ainsi que l'élargissement à 40 pieds de la Rue du Weikwei, entre la Rue du Cimetière et le Boulevard de Montigny.

(e)—Après ouverture des soumissions par M. Madier, Membre du Comité des Travaux, assisté de l'Ingénieur Municipal et du Secrétaire, le Conseil déclare :

Messrs Zung Lee & Sons adjudicataires pour la fourniture des outils, objets de quincaillerie, épicerie, etc..., durant l'année 1914 ;

Le sieur Zi Tching Kee, adjudicataire, au prix de Tls : 3.795, des travaux de démolition de 3 maisons à Koukaza, construction d'un Poste Route Pottier, et de 2 hangars à Lokawei.

(f)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à la disposition du Service des Travaux :

Tls : 4.000, pour le cimentage des trottoirs, Rue Kraetzer, entre la Place Meugniot et la Rue Song Chang (aujourd'hui Rue Baron Gros) ;

Tls : 1.200, pour rechargement de cette même rue sur le même parcours ;

Tls : 815, pour réparations aux Pontons Municipaux des Messageries Maritimes et du Sémaphore.

\$ : 200, pour l'achat de bourelets pour Bâtiments Municipaux :

Tls : 1.000, pour les travaux de terrassements, nivellement des nouvelles Routes, à l'Ouest du Jardin Public.

Tls : 8.500, pour travaux de drainage le long de ces mêmes Routes, sur une longueur totale de 1.320 mètres.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part revenant à la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre durant le 4<sup>e</sup> Trimestre de 1913 s'élève à Tls ; 18.303,79 ; elle est en augmentation de Tls : 125,61, par rapport à celle du trimestre précédent et en diminution de Tls : 1.206,45 par rapport au trimestre correspondant de 1912.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le Conseil prend connaissance d'un relevé de la Situation Financière de cet établissement, au 31 Décembre 1913 : il accuse un solde créditeur d'Kkw. Tls : 4.606,98.

**Tramways.**—(a)—Les Recettes Brutes réalisées pendant le 4<sup>e</sup> Trimestre de l'année 1913 se sont élevées à Tls : 59.755,68, sur lesquels la redevance due à la Municipalité est de Tls : 2.987,78, auxquels s'ajoutent Tls : 8,43, pour recettes de publicité.

Ces recettes sont en augmentation de Tls : 5.899,72 par rapport à celles du 4<sup>e</sup> Trimestre de 1912 et en diminution de Tls : 86,17, par rapport à celles du 3<sup>e</sup> Trimestre 1913.

(b)—En Séance du 17 Décembre, le Conseil avait donné son approbation de principe au projet de convention entre la Compagnie Française et la Compagnie Chinoise de Tramways, en vue de l'établissement d'une double voie mixte franco-chinoise, sur le Boulevard des Deux Républiques, de la Porte de l'Est à la Porte de l'Ouest.

Les deux Compagnies s'étant mises d'accord pour substituer la clause de location limitée à la clause de rachat stipulée dans ce projet, en cas de reprise par l'une des Compagnies de la ligne et des accessoires appartenant à l'autre, le Conseil confirme son adhésion au projet, aux conditions énoncées précédemment, la modification présente ne changeant absolument rien au fond de l'arrangement.

(c)—Par lettre du 29 Janvier, la Compagnie soumet au Conseil le tracé de la ligne de tramways à établir Boulevard des deux Républiques, dans le parcours Rue Hué-Porte de l'Est.

La question de principe ayant été réglée par les accords passés avec les autorités Chinoises, le Conseil décide de donner son approbation au projet qui lui est présenté, en stipulant les conditions ci-après à observer pour l'exécution :

Les poteaux supports de trolley seront placés sur trottoir ; des tendeurs seront employés pour le support des conducteurs aériens ; l'écartement des voies sera calculé de façon à laisser un espace vide de 0<sup>m</sup>,50 entre le gabarit des voitures en ligne droite et cet écartement sera augmenté dans les passages en ligne courbe de telle sorte que deux véhicules se croisant, il reste au moins 0<sup>m</sup>,50 entre les parties les plus saillantes des voitures.

En aucun cas, sauf autorisation spéciale, le rail le plus voisin ne devra se trouver à moins de 3<sup>m</sup>,20 de la bordure du trottoir ; au cas où il serait nécessaire de rescinder le trottoir, les travaux seront à la charge de la Compagnie.

Les rails seront d'un type au moins équivalent à celui adopté pour la Concession Française.

**Service des Eaux.**—(a)—Suivant état fourni par la Compagnie, les Recettes Brutes du Service des Eaux durant le 4<sup>e</sup> Trimestre de 1913 se sont élevées à Tls : 27.392,94, en augmentation de Tls : 1.763,16 par rapport aux recettes du trimestre correspondant de 1912 et en diminution de Tls : 71,37, par rapport à celles du trimestre précédent.

La redevance due à la Municipalité (2 1/2 ‰) est de Tls : 684,82.

(b)—Par lettre du 13 Janvier, le Dr. Livio Silva offre au Conseil de se charger des analyses d'eau pour la Municipalité, moyennant des honoraires de Tls : 60 par mois, pour une analyse mensuelle, chimique et bactériologique.

Le Conseil remercie le Dr. Silva de ses offres de services, qu'il regrette de ne pouvoir utiliser.

**Ecole Municipale Française.**—Comme suite à une demande de M. Maybon, Directeur, le Conseil autorise la participation de l'Ecole Municipale Française à l'Exposition Internationale de Lyon, qui doit se tenir du 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Novembre 1914.

Cette participation consistera à envoyer des renseignements historiques et statistiques sur l'Ecole, des devoirs et travaux d'élèves, photographies, etc...

Aux envois de l'Ecole Française, seront joints ceux de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé :* G. KAHN  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 2 Mars 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le deux Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 13 Février 1914 :

Un congé de 9 mois est accordé :

A l'Adjudant Instructeur Quilici, à compter du 23 Janvier ;

Au Brigadier Taulier, à compter du 6 Mars.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Chinois.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Conseil approuve la situation financière de la Caisse de Prévoyance, telle qu'elle résulte de l'état ci-après :

### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JANVIER 1914

DOIT	AVOIR
Tls	
<b>Intérêts.</b> 160,87	<b>Banque de L'Indo-Chine.</b> 1.103,33
<b>Profits &amp; Pertes.</b> 0,16	
<b>Comptes Individuels.</b> 94.942,30	<b>Placements Hypothécaires.</b> 94.000,00
Tls: <u>95.103,33</u>	Tls: <u>95.103,33</u>

Le Président du Comité de Gérance

J. DANTIN

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à sa disposition :

Tls : 650, pour le rechargement de la Rue Paul Beau ;

Tls : 250, pour l'achat d'une chaudière à goudron (grand modèle).

La commande d'une machine balayeuse est différée jusqu'à nouvel ordre.

(b)—Conformément au programme de constructions arrêté pour l'Exercice 1914, l'Ingénieur Municipal soumet à l'approbation du Conseil les plans des logements destinés aux Surveillants du Service des Travaux.

Les bâtiments sont au nombre de dix et se répartissent comme suit :

2, Boulevard des Deux Républiques ;

4, à Koukaza ;

2, à Lokawei ;

2, Route Say Zoong.

Ces plans sont approuvés, et la mise en adjudication autorisée, en même temps que la démolition, avec vente aux enchères des matériaux, des maisons contiguës au Dépôt du matériel, Boulevard des Deux Républiques ; ces maisons, aujourd'hui inhabitées sont complètement inutilisables.

(c)—Considérant que l'état d'insalubrité des logements occupés par Messrs Thalamot et Bourricot, Surveillants des Travaux, a pu être préjudiciable à l'état de santé de leurs enfants, en traitement à l'Hôpital Sainte-Marie, le Conseil, par mesure exceptionnelle, décide de prendre à sa charge les frais qu'ils ont eu à supporter de ce fait, et qui s'élèvent respectivement à \$ : 25 et \$ : 45.

(d)—Autorisation est accordée à l'École Allemande de Médecine et d'Ingénieurs de placer, à l'angle de l'Avenue Paul Brunat et de l'Avenue Paülun, une plaque de 1<sup>m</sup>.00 × 0<sup>m</sup>.50, portant l'inscription en Allemand et en Chinois "Vers l'École Allemande de Médecine et d'Ingénieurs pour Chinois".

La Municipalité reste libre de demander le déplacement, ou même la suppression, de cette plaque, sans recours éventuel contre elle : d'autre part, le portique placé Route Père Robert, à l'entrée du chemin mandarinal, sera enlevé.

(e)—Comme suite à sa demande relative à l'établissement d'un nouveau ponton près du Marché de l'Est, la Corporation des Marchands de Poissons salés sollicite l'autorisation d'élever, aux abords de ce ponton, une petite estacade qui borderait la voie publique dans l'intervalle des deux pontons le plus au Nord et sur une longueur de 30' à l'extérieur du dernier : le tout constituerait un trottoir de 8' de largeur reposant sur pilotis battus dans le Wangpoo.

Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Conseil délivre l'autorisation demandée, aux conditions ci-après :

L'ouvrage aura les dimensions indiquées sur les plans : il sera exécuté aux frais, risques et périls des pétitionnaires, qui devront se munir auprès des autorités du port du permis nécessaire ;

Les pétitionnaires auront charge de l'entretien et des réparations : l'autorisation aujourd'hui donnée étant révocable au gré de l'Administration Municipale, l'ouvrage devra être enlevé sur simple injonction de sa part, et sans recours contre elle.

(f)—En vue de faciliter aux Agents du Service des Travaux leurs déplacements dans le Secteur dont ils sont chargés, et une meilleure surveillance des chantiers, routes et travaux divers, le Conseil décide de leur allouer, suivant propositions de l'Ingénieur Municipal, des indemnités mensuelles de déplacement variant de \$ : 5 à \$ : 10.

Ces allocations, acquises pour l'Exercice en cours, devront faire, chaque année, l'objet de nouvelles propositions : elles restent attachées à la fonction, et non à la personne. Toutes autres allocations, pour jinrickshaws, bicyclettes, etc..., sont supprimées.

**Electricité.**—Comme suite à une demande de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, le Conseil adopte le règlement, dont texte suit, relatif aux installations de force motrice.

#### RÈGLEMENT RELATIF AUX INSTALLATIONS UTILISANT LA FORCE ELECTROMOTRICE

---

« Art. 1.—En aucun cas, malgré la vérification et la mise en service des installations, la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai n'encourera de responsabilité à raison des défauts qui ne seront pas de son fait ou du fait de ses ouvriers ou entrepreneurs.

« Art. 2.—Les moteurs synchrones à courant alternatif ne pourront être établis qu'après accord avec les Concessionnaires.

« Art. 3.—Les moteurs monophasés 110 Volts ne seront admis que si la puissance absorbée ne dépasse pas 1 hectowatt.

« Art. 4.—Les moteurs monophasés seront disposés de façon à ne pas absorber un courant de démarrage supérieur à trois fois, à une fois et demie ou à une fois le courant de pleine charge, suivant que la puissance absorbée à pleine charge sera inférieure à 5 hectowatts, comprise entre 5 et 100 hectowatts, ou supérieure à 100 hectowatts.

« Art. 5.—Les moteurs triphasés seront disposés de façon à ne pas absorber un courant de démarrage supérieur à deux fois, une fois et demie, ou à une fois le courant de pleine charge, suivant que la puissance absorbée à pleine charge sera inférieure à 10 hectowatts, comprise entre 10 et 100 hectowatts, ou supérieure à 100 hectowatts.

« Art. 6.—Les facteurs de puissance ne devront pas être inférieurs aux valeurs indiquées ci-après. L'écart entre les facteurs de puissance de chaque phase sera au plus de 6%.

Puissance du moteur en hectowatts	FACTEURS DE PUISSANCE			
	Moteurs monophasés		Moteurs triphasés	
	1/2 charge	Pleine charge	1/2 charge	Pleine charge
2,5	0,40	0,60	0,55	0,70
5,5	0,55	0,68	0,55	0,70
10	0,58	0,70	0,55	0,75
40	0,62	0,76	0,64	0,80
50	0,62	0,76	0,64	0,80
70	0,62	0,76	0,64	0,80
100	0,65	0,78	0,72	0,83
300	0,74	0,83	0,75	0,86

« Art. 7.—Pour l'estimation du calibre du compteur on se basera non sur la puissance réelle des moteurs exprimée en watts, mais sur leur puissance apparente exprimée en volts ampères. »

**Ecole Municipale Française.**—Un crédit de Tls : 180 est mis à la disposition du Directeur de l'Ecole pour achat de matériel scolaire, tableaux noirs, meubles à dessin, etc...

**Service Sanitaire Vétérinaire.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Secrétaire, relatif à l'engagement éventuel d'un Vétérinaire en France, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite, pour le moment, aux propositions qui lui sont soumises.

Considérant, toutefois, que le Service tel qu'il fonctionne actuellement pourrait être assuré à de meilleures conditions de prix, il charge le Secrétaire de correspondre avec Messrs Keylock & Pratt à ce sujet, en vue du renouvellement de leur engagement avec la Municipalité.

**Service des Eaux.**—Après vérification des dépenses à inscrire au compte "Travaux Neufs", pour le 2<sup>e</sup> Semestre 1913, le Conseil approuve l'imputation à ce compte d'une somme de Tls : 5.781,50 auxquels s'ajoutent Tls : 221,81, représentant le pourcentage (5 %) attribué à la Compagnie à titre de "Frais Généraux" sur les dépenses acceptées, diminuées des frais de main d'œuvre.

D'autre part, est portée en amortissement pour 1913, une somme de Tls : 7.605,81, se répartissant comme suit :

Travaux Neufs	Tls : 6.992,03
Grosses Réparations	„ 613,78

**Secrétariat.**—(a)—Un congé de neuf mois, à passer en France, est accordé à M. Berthon, Percepteur en Chef, à compter du 1<sup>er</sup> Mai prochain, date d'expiration du congé de M. Magy, commis de Perception.

(b)—Sur proposition du Secrétaire, le bénéfice de l'indemnité mensuelle de logement de Tls : 40 est accordé à M. Audigier, Percepteur, le Conseil estimant que sa situation à cet égard doit être envisagée indépendamment de celle, toute particulière, qui a été faite à Mme Audigier.

(c)—Autorisation est donnée au Secrétaire de faire ouvrir par la Banque de l'Indo-Chine, à son siège de Paris, un crédit d'environ Fr : 50.000, en faveur de M. Laferrière, que le Conseil a chargé de s'occuper

des commandes pour la Municipalité, en vue de lui permettre le règlement au comptant des factures y afférentes.

**Personnel.**—(a)—Statuant sur une demande de M. H. Boissezon, Architecte-Adjoint, le Conseil décide de lui accorder le remboursement des frais de voyage Marseille-Changhai, pour lui et Mme Boissezon, frais qui avaient été laissés à sa charge lors de son engagement.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé:* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIÉ  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 16 Mars 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le seize Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, et avis favorable du Capitaine Rabier, le Garde Dupuy est désigné pour remplir, à titre intérimaire, l'emploi de Surveillant des Ecuries, en l'absence de M. Bourricot appelé à bénéficier d'un congé de 9 mois.

L'engagement d'un Garde Européen, en remplacement du Garde Dupuy, est autorisé.

(b)—*Matériaux de macadamisage.*—Comme suite à la correspondance échangée avec le Municipal Council relativement aux difficultés que les deux Municipalités éprouvent à se procurer les quantités de matériaux nécessaires, en s'en tenant à l'arrangement qu'elles avaient conclu en 1908, le Conseil est appelé à statuer sur les propositions intervenues dans la lettre dont texte suit:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 14/45

Shanghai, January, 24, 1914

J. DANTIN Esq.,

Secretary, French Municipal Council.

Sir,

*In reply to your letter of December 18, 1913, on the subject of the transport of materials from the Quarry at Pingchiao, and with reference to previous correspondance in this matter, I am directed to state that the Council is still beset with difficulties in obtaining an adequate supply of road material.*

*After careful consideration of the matter, the Council has come to the conclusion that inasmuch as the arrangement with yourselves concluded in 1908 is already to a large extent inoperative, since the quantities of material specified are not taken delivery of, it will be more satisfactory to terminate this arrangement.*

*While therefore, the Council wishes to reserve to the use of the Public Works Department the whole output of the Quarry, I am directed in the first place, to enquire whether immediate cessation of the small deliveries made to the French Council will cause inconvenience.*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*

*Signed: W. E. LEVESON,*

*Secretary.*

Conformément à l'avis exprimé par l'Ingénieur Municipal, le Conseil estime que, vu les conditions suivant lesquelles les fournitures de granit cassé sont faites actuellement à la Municipalité, il peut être donné suite à la suggestion du Municipal Council de se réserver l'intégralité de ce produit en provenance de sa carrière, pourvu qu'il veuille bien consentir à livrer à la Municipalité, suivant un prix à débattre, les matériaux nécessaires à l'entretien proprement dit, afin de parer, le cas échéant, à une coalition des entrepreneurs chinois pour une hausse des prix.

Les sous-produits, tels que sable bleu et gravillon, seraient encore fournis par la carrière de Ping Chiao, d'après un tarif à réviser, s'il y a lieu.

(c)—En vue de faciliter la circulation, à l'angle des Rues du Consulat et Palikao (côté Sud-Est), le Conseil autorise l'aménagement d'un pan coupé de 8 m. en cet endroit, par démolition de la maison d'angle et la mise à l'alignement des maisons voisines Rue du Consulat, moyennant indemnité à débattre avec le propriétaire et le locataire du terrain pour les constructions élevées par lui.



(d)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, l'engagement du nommé Pau Tchao Pang, comme surveillant des travaux d'entretien, est autorisé, avec salaire mensuel de Tls: 40.

**Téléphones.**—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, répondant à celle par laquelle la Municipalité lui avait fait connaître qu'elle n'était pas disposée à tolérer, au moins le long de certaines voies publiques et pour des raisons d'esthétique, des butées, haubans, etc..., destinés à la consolidation de ceux de ses poteaux appelés à supporter un effort de traction considérable, ceux-ci pouvant être remplacés par des poteaux de résistance appropriée.

La Compagnie fait remarquer que le modèle des poteaux employés a été accepté en 1900 et que rien, dans leurs dimensions, n'a été modifié depuis; que, d'autre part, l'usage s'est établi de les consolider, le cas échéant, à l'aide d'étais, de haubans, et qu'enfin aucun accident dû à la chute d'un poteau n'ayant été constaté, elle doit être laissée libre de continuer ses installations comme précédemment, la Municipalité ayant à supporter le prix des modifications qu'elle croirait devoir demander dans un but esthétique.

Le Conseil estime qu'en approuvant un poteau type il n'a jamais spécialement autorisé les contrefiches disgracieuses et gênantes, les haubans amarrés sur des fiches plantées obliquement: c'est grâce, apparemment, à ces amarrages que des accidents graves ne se sont pas produits, mais ces amarrages prouvent l'insuffisance des poteaux et c'est contre leur présence que la Municipalité proteste.

Le Conseil maintient donc sa manière de voir, en refusant la pose de ces accessoires partout où il le jugera utile.

**Avenue Paulun.**—Le Secrétaire fait part au Conseil d'une demande de M. Badeker tendant au rachat à la Municipalité d'une parcelle de 1. m. 3. 0. 3., dont elle dispose aujourd'hui au Sud-Est de sa propriété, après répartition et utilisation des divers terrains d'une superficie globale de 6. m. 1. 8. 3., dont il avait été chargé, en Octobre dernier, de négocier l'achat pour le compte de l'Administration Municipale.

Le Conseil charge le Secrétaire de fixer avec M. Badeker les conditions de cette rétrocession, en tenant compte de la valeur marchande, aujourd'hui augmentée, du terrain en question.

**Véhicules Automobiles.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council, relative à la réglementation de l'emploi des phares électriques et à acétylène.

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March, 10, 1914

No. 14/115

J. DANTIN Esq.,  
Secretary, French Municipal Council.

Sir,

*I am directed to acknowledge the receipt of your letter of February 12 on the subject of an addition suggested by the French Council to the amendment to Condition 5 of the Motor Car licence, to which my letter of January 3 referred.*

*In reply, I am directed to inform you that, while approving of the terms of this proposed addition and authorising its observance by the Police in exercising the discretionary duty imposed by the Council's amendment to the condition in question, the members are of opinion that it will not be necessary to add to the wording of the amendment these detailed provisions as to its application.*

*The amendment to Condition 5 will accordingly stand as it is published in the Municipal Gazette of December 4, 1913, but the Police will receive instructions to apply it in accordance with the addition which the French Council proposes to adopt; and this interchange of letters will be published for general information and for purposes of record.*

*I am directed to express the Council's confidence that this arrangement will be satisfactory to the French Council.*

*I am, Sir,  
Your obedient servant,  
Signed: W. E. LEVESON,  
Secretary.*

Le Conseil ne pense pas que l'application de la mesure qu'il avait suggérée et que le Municipal Council a agréée en principe, puisse être laissée à la discrétion de la Police et que dans l'intérêt du Public, il est préférable d'insérer dans le règlement les prescriptions y relatives.

Le Secrétaire est chargé d'approcher le Municipal Council à ce sujet.

**Orphelinat de la Providence.**—Comme suite à une demande de la Supérieure de cet Etablissement, le Conseil autorise la mise à sa disposition de Tls : 1.500, montant de l'allocation annuelle inscrite au Budget en sa faveur.

Il regrette ne pouvoir, en cours d'Exercice, augmenter le chiffre de cette allocation et se réserve de prendre une Décision à ce sujet, suivant les circonstances et les disponibilités qui pourront se présenter ultérieurement.

**Service Sanitaire Vétérinaire.**—Par lettre en date du 16 Mars, Messrs Keylock, Pratt & Hobbs, Vétérinaires, informent le Conseil qu'ils continueront leurs services à la Municipalité, pour une nouvelle période d'un an, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1914, aux mêmes conditions que précédemment.

Ils seraient disposés à réduire par la suite leurs honoraires de Tls : 50 par mois, si le Conseil leur accordait un contrat en règle, pour une période de 3 ans.

Considérant que la substitution progressive de la traction mécanique à la traction animale aux Services des Travaux et d'Incendie amènera une diminution sensible du nombre des chevaux et poneys, et qu'en l'état actuel des choses il n'y a pas lieu pour lui de se lier pour une durée aussi longue, le Conseil ajourne la Décision à prendre quant à la demande formulée par Messrs Keylock, Pratt & Hobbs.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 30 Mars 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le trente Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 20 Mars :—

Le sieur Kneppert, Maurice, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> Classe, à compter du 21 Février 1914 ;  
La démission des Gardes Léchelle, Munier et Joseph, est acceptée à compter, respectivement, du 6 Janvier, des 7 et 8 Mars 1914 ;

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Un Crédit de Tls : 1.000 environ est mis à la disposition des Membres de la Société Sportive de la Police, pour l'achat et l'installation d'un billard dans leur Club, au Poste de Koukaza.

Le billard restera propriété de la Municipalité.

(c)—Sur proposition du Chef de la Garde, une somme de \$ : 100 est allouée, à titre de secours, aux enfants du Brigadier Chinois N° 35, décédé le 27 Février dernier, après 24 ans de bons services.

(d)—Par rapport en date du 30 Mars, le Chef de la Garde signale l'insuffisance du nombre des cellules, pour détenus Chinois, à la Maison d'Arrêt.

L'effectif des détenus est, à ce jour, de 481, dont 35 femmes, et si le nombre des cellules affectées à ces dernières répond aux besoins actuels, il n'en est pas de même pour les hommes, dont certains, prisonniers dangereux, doivent être complètement isolés des autres ; pour ceux-ci, dont le nombre est de 375, la Maison d'Arrêt n'a plus que 481 cellules ; force est donc d'en mettre jusqu'à trois par cellule.

Pour ne plus avoir recours à pareil expédient, le Capitaine Rabier propose :

1<sup>o</sup>) de supprimer les deux escaliers situés aux extrémités du bâtiment central, et de construire des cellules sur leur emplacement, à raison de 4 par étage, ce qui donnerait 16 cellules, c'est-à-dire 32 places de détenus ;

2<sup>o</sup>) de fermer par une grille les deux extrémités de l'allée de l'étage supérieur, le long de laquelle se trouvent des cellules occupées par les détenus dangereux, et de placer du grillage en métal déployé aux portes de chacune d'elles. En rendant ainsi plus difficiles les évasions, on pourrait placer deux détenus de cette catégorie dans chaque cellule.

Au total, le projet permettrait d'augmenter de 51 l'effectif des détenus emprisonnés dans le bâtiment principal.

Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport, et charge l'Ingénieur Municipal de lui présenter un devis estimatif des travaux à exécuter.

**Abattoirs Municipaux.**—Comme suite à un rapport du Secrétaire sur les opérations des Abattoirs et les recettes afférentes à leur exploitation depuis leur établissement, le Conseil autorise l'application des mesures ci-après :

1<sup>o</sup>) Modification du contrat pour l'enlèvement du sang.

L'adjudicataire payera désormais, au lieu d'une somme fixe de \$ : 20 par mois, \$ : 0,01 par porc abattu ; de ce nouvel arrangement résultera une recette supplémentaire d'environ \$ : 150 par an.

2<sup>o</sup>) Imposition, le cas échéant, d'une taxe, dont le montant sera discuté avec les intéressés, sur les courtiers en soies de porc, peaux, boyaux, etc..., qui ont eu jusqu'ici libre accès aux Abattoirs pour l'exercice de leur commerce : et acceptation de l'offre de M. A. Chapeaux, de payer à la Municipalité une

redevance de Tls : 250, pour avoir, pendant un an, du 1<sup>er</sup> Avril prochain au 1<sup>er</sup> Avril 1915, seul accès aux Abattoirs, en vue de l'achat des peaux de bœufs et buffles.

Cet arrangement sera révocable, sur préavis d'un mois, au cas où l'application de cette mesure ferait naître des difficultés de nature à compromettre le bon fonctionnement du Service.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits ci-après sont mis à sa disposition :

Tls : 2.400 (crédit supplémentaire) pour le drainage de la Route Père Robert jusqu'à la Route mandarinale, à la suite de l'ouverture de nouvelles Routes dans la propriété de la China Realty Co. Un crédit de Tls : 3.000 seulement avait été inscrit au Budget, les travaux de drainage n'étant alors prévus que jusqu'à la propriété de M. Fabre.

Tls : 3.000, pour le macadamisage de la chaussée de la Route de Zikawei entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert.

Tls : 750, pour élargissement du macadam de l'Avenue Paülun (Nord) et rechargement entre Great Western Road et Rue Ratard.

Tls : 2.080, pour rechargement de la chaussée de la Route Voyron, entre l'Avenue Dubail et la Route Vallon.

Tls : 2.300, pour rechargement de la chaussée de l'Avenue Paul Brunat, entre la Rue Baron Gros et la Rue Paul Beau.

Tls : 200, pour la construction d'une petite serre chaude à semis.

(b)—Par note en date du 23 Mars, l'Ingénieur Municipal signale les difficultés qu'il rencontre auprès de certains propriétaires, le long des Routes Extérieures, pour le raccordement, à leurs frais, des drains de leur propriété à l'égout public.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de faire fléchir, en l'espèce, l'article du Règlement qui met à la charge des riverains les frais afférents à ces travaux et il recommande à l'Ingénieur Municipal de faire signer aux propriétaires, appelés à en bénéficier, un engagement de supporter la dépense, faute de quoi, les lieux seront laissés en l'état.

(c)—Le licenciement de M. Gozé, Chef d'Ateliers, est autorisé pour absences fréquentes et mauvaise volonté évidente de servir. Il sera alloué à M. Gozé un mois de solde, et l'Ingénieur Municipal est chargé de pourvoir à son remplacement, en faisant appel, comme il l'indique, aux services d'un ancien ouvrier d'artillerie récemment incorporé dans la Garde Municipale.

(d)—L'Ingénieur Municipal informe le Conseil, qu'après ouverture des soumissions présentées pour la construction des logements destinés aux Surveillants des Travaux, le choix à exercer entre les divers entrepreneurs ne permet pas de rester dans les limites des prévisions budgétaires, la soumission la plus basse comportant un prix supérieur encore de Tls : 6.000 à ces prévisions.

Une réduction pourrait être obtenue par la suppression du béton armé dans les vérandahs et du ciment dans les murs d'une certaine épaisseur.

Le Conseil estime, toutefois, qu'il est préférable de maintenir, pour ces constructions, l'emploi des matériaux recommandés primitivement, qui en assurera, en même temps que la solidité, le meilleur entretien.

L'Ingénieur Municipal prendra des renseignements sur les divers soumissionnaires dont les offres ont été retenues, en vue de l'adjudication.

(e)—Un projet de rectification de l'alignement du Quai Confucius, entre les Rues de l'Administration et du Moulin, au droit des lots cadastraux 91 et 92, est approuvé, suivant plan présenté par l'Ingénieur. Cette mesure, sera complétée par une Ordonnance Consulaire, à signifier aux intéressés.

(f)—Le Conseil autorise l'achat des terrains, indiqués sur le plan qui lui est soumis, pour l'élargissement du dépôt de matériaux à l'angle de la Route Père Robert et de la Route de Zikawei.

La superficie globale des Lots est de 1. m. 8. 5. 3. 1., pour lesquels la Municipalité aura à payer Tls : 1.130, et \$ : 1.100, y compris \$ : 300 pour cession de 0. m. 1. 0. 8. 2., suivant contrat d'échange avec Ching Chong pour terrains de l'Avenue Paülun.

(g)—Le Conseil examine diverses propositions tendant à l'élargissement de certaines des Routes Extérieures, où circulent déjà les tramways, et le long desquelles le trafic est appelé à devenir de plus en plus intense à mesure qu'augmentera la population des districts qu'elles desservent.

Ces propositions comporteraient l'élargissement :

à 50 pieds, de la Route Prosper Paris et de la Route Fergusson, dans la partie sillonnée par la voie de tramways ;

à 60 pieds, de l'Avenue Dubail sur toute la longueur ;

à 70 pieds, à prendre du côté Ouest, de l'Avenue Paul Brunat entre la Route Say Zoong et Zikawei Road.

En vue de l'étude de ce projet, l'Ingénieur Municipal est chargé de préparer un plan des Routes sur lequel figureront les maisons construites ou en construction.

**Service d'Incendie.**—Monsieur Madier, Capitaine de la Compagnie des Pompiers Volontaires, signale au Conseil la nécessité qui s'impose aujourd'hui, pour assurer le service dans les meilleures conditions dans toute l'étendue de la Concession et des Routes Extérieures, de substituer un matériel automobile aux engins actuels à traction animale, comme vient de le décider le Municipal Council pour la Concession Internationale.

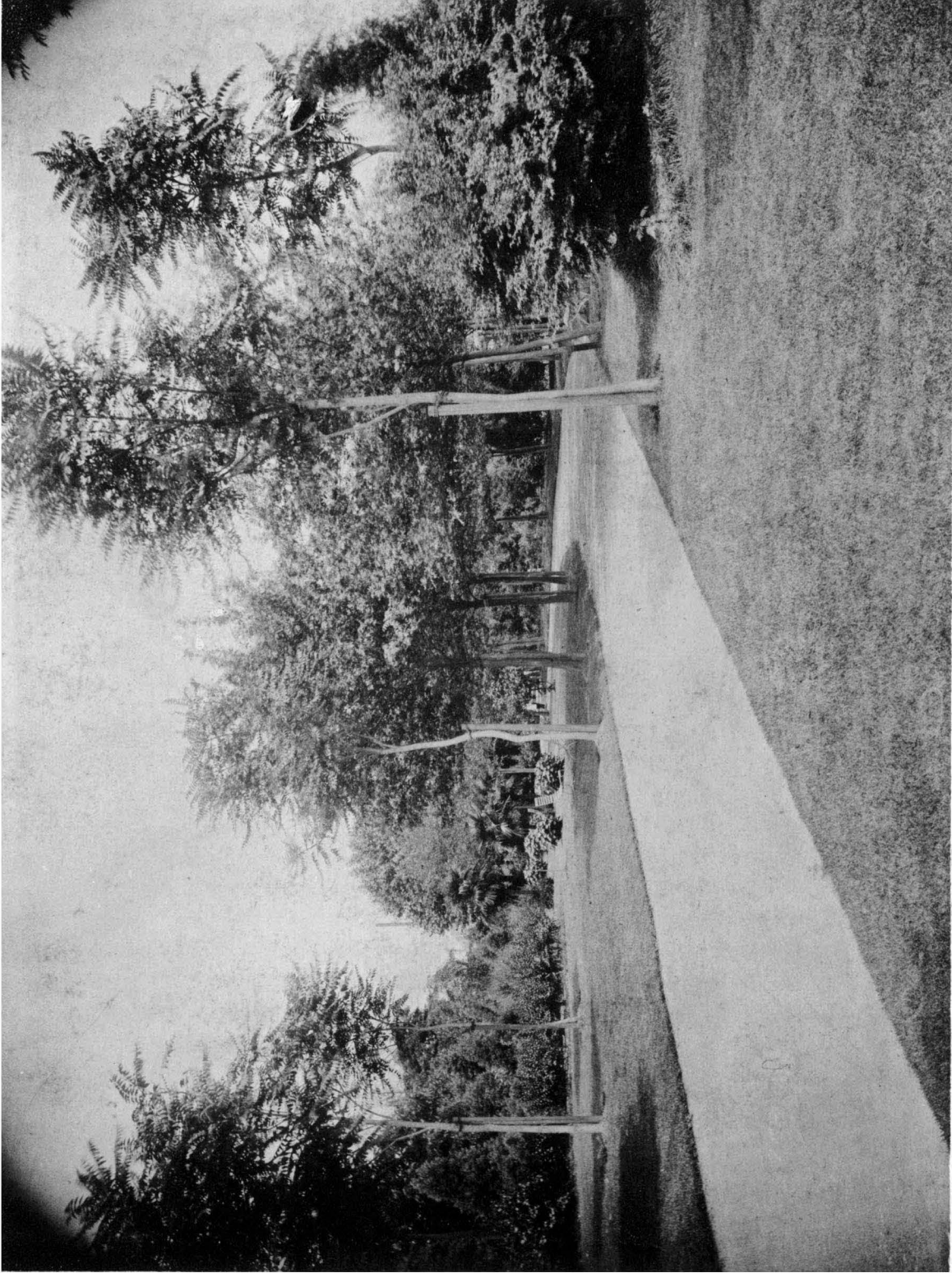
Le Conseil, partageant ses vues, autorise le Secrétaire à faire des offres aux Municipalités voisines pour la vente des trucks et de la grande échelle, et le charge de se procurer tous les renseignements nécessaires, en vue de l'acquisition du matériel de complément.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le paiement des intérêts du 1<sup>er</sup> Semestre 1914, soit Fr : 41.211,25, est autorisé.

**Secours.**—Le Conseil décide de prendre à sa charge les frais occasionnés à l'ex-garde Demètri, pensionné de la Municipalité, pour un récent séjour à l'Hôpital : ils s'élèvent à \$ : 86.

La Séance est levée à 7 heures

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL



JARDIN PUBLIC DE KOUKAZA

## Séance du Conseil du 8 Avril 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le huit Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil met à sa disposition les crédits suivants :

Tls : 2.375, pour le drainage de la Route Francis Garnier, en tuyaux de 0<sup>m</sup>,50, entre la Route Ghisi et l'Avenue Paul Brunat ;

Tls : 1.500, pour le macadamisage de la Route Père Robert, entre l'Avenue Paul Brunat et la Route Mandarinale de Fawha.

(b)—Conformément à l'avis de l'Ingénieur Municipal, le sieur Loh Shu Kee est déclaré adjudicataire des travaux de construction de 10 maisons pour les Surveillants, au prix de Tls : 37.500.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

Wong Koi Sung	Tls : 44.888
Wong Shing Kee	» 36.500
Shou Shing	» 48.000
Wang Bih Kee	» 39.850
Wong Yuen Kee	» 40.400
Song Kee	» 36.900
Tsou Dang Tseng	» 49.000
Sing Jin Kee	» 45.100
Loh Hoong Kee	» 37.000
Zee Tching Kee	» 46.800

Mais, seul, parmi les entrepreneurs, dont les offres avaient été retenues pour plus ample examen, Loh Shu Kee était connu du Service des Travaux et avait pu produire des certificats satisfaisants.

(c)—Au nom de la Banque Russo-Asiatique, M. le Comte Jeziarski expose que, dans le but de desservir certains des lots compris dans la propriété de la Banque au lieu dit "Plaine Vernon", au Sud-Ouest de la Route Francis Garnier, il est disposé à abandonner à la Municipalité le terrain nécessaire pour l'aménagement d'une route privée d'environ 20 pieds, et à supporter les frais de premier établissement : les dépenses d'entretien restant, par la suite, à la charge de la Municipalité.

Cette proposition est adoptée, et l'Ingénieur Municipal est chargé de faire procéder, dès que possible, aux travaux nécessaires.

(d)—Un crédit de Tls : 450 est voté, pour l'installation au Jardin de Koukaza, de lieux d'aisance publics, avec fosse septique, suivant estimation et plans présentés par l'Ingénieur.

(e)—*Annexes Nord de l'Hôtel Municipal.*—Après visite des lieux et examen par le Comité des Travaux des plans relatifs à la reconstruction de ces bâtiments pour servir d'annexes au Poste Central de Police, M. le Consul Général fait part d'un projet subsidiaire qui, par une répartition différente du Personnel, permettrait d'assurer le logement de tous les Agents mariés et célibataires, à proximité des services auxquels ils sont affectés.

Se ralliant aux vues exposées par M. Kahn, le Conseil décide que les deux projets qui lui sont soumis feront l'objet d'une nouvelle étude, au cours de laquelle seront modifiés les plans aujourd'hui présentés, quant à l'acceptation desquels l'avis des Membres du Conseil n'est d'ailleurs pas unanime.

**Pontons.**—D'accord avec la Corporation des Marchands de poissons salés, à laquelle le Conseil a récemment accordé l'autorisation d'établir un nouveau ponton près du Poste de l'Est, la Corporation des Marchands de poissons frais sollicite que cette autorisation soit modifiée de façon à ce que le dit ponton serve à leur usage commun, aux époques fixées par elles, de Mars à Août pour la première, de Septembre à Février pour la seconde.

A cet effet, la hauteur du ponton sera ramenée de 5 pieds à 4 pieds 1/2, pour faciliter l'accostage des bateaux de poissons frais : la longueur est portée de 38 à 76 pieds ;

Les Services des Travaux et de la Police n'ayant aucune objection à présenter, le Conseil accorde l'autorisation demandée, aux mêmes conditions que précédemment.

**Rue de Ningpo.**—Par rapport en date du 3 Avril, le Secrétaire rend compte du résultat des négociations qu'il avait été chargé d'entreprendre pour obtenir la mise à l'alignement du Lot 180, entre les Rues des Pères et de Saïgon, à la suite de l'incendie qui avait détruit 4 des 8 maisons élevées sur ce Lot en bordure de la Rue de Ningpo.

L'arrangement proposé comporte les conditions ci-après :—

(a)—Le Bureau de Bienfaisance, propriétaire du terrain, cède à la Municipalité la superficie nécessaire pour la mise à l'alignement, au prix indiqué au Rôle d'Evaluation Foncière, soit 0. m. 6. 4. 4., à Tls : 7.500 par mow=Tls : 4.830.

(b)—Une indemnité de Tls : 1.539 sera payée au locataire du terrain, pour démolition des maisons, perte des loyers, etc...; l'intéressé reconstruira, dès que possible, au nouvel alignement, suivant plans à soumettre au Service des Travaux, et conformément à l'Ordonnance Consulaire en date du 4 Janvier dernier, qui a fixé le type des constructions à élever le long de cette Rue.

**Électricité.**—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, demandant l'autorisation :

1<sup>o</sup>) de relier son réseau triphasé au réseau du Municipal Council, par une jonction qui aurait lieu dans la cabine située au coin de la Rue Lemaire et de l'Avenue Edouard VII ;

2<sup>o</sup>) d'assurer la liaison avec la Compagnie Chinoise de Tramways, pour lui fournir le complément de courant qui lui est nécessaire.

L'une et l'autre de ces opérations nécessitant la pose de câbles souterrains, le Conseil, tout en se déclarant disposé à donner son autorisation de principe, suggère qu'un projet de détail lui soit soumis, comportant les moyens de remédier aux dangers d'électrolyse, signalés par l'Ingénieur Municipal.

**Sémaphore.**—Suite favorable est donnée à une demande de M. Teste, tendant à l'obtention, par anticipation, d'un passage aller et retour, Changhai-Marseille, pour sa femme et sa fille, qui doivent se rendre en France par paquebot du 17 courant.

**Yang King Pang.**—La motion suivante est présentée par M. Madier, secondé par M. Friedrichs :

«Que de nouvelles négociations soient entreprises, dès maintenant, auprès du Municipal Council, en vue de l'étude en commun de la question du Yang King Pang, et du choix entre les diverses solutions que comporte la suppression de la crique à ciel ouvert (drainage avec égout commun, avec égouts jumeaux, remblaiement, etc...).»

Après exposé par M. Madier de l'état actuel de la question, et des conditions nouvelles qui semblent se prêter à sa solution, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de préparer une estimation approximative des dépenses qu'entraînera l'exécution de chacun des trois projets suivants :

1<sup>o</sup>) Construction d'un égout central dans le lit actuel de la crique ;

2<sup>o</sup>) Construction de deux égouts jumeaux (un sur chaque Concession ;

3<sup>o</sup>) Construction d'un égout commun, placé d'un côté ou de l'autre de la crique.

Les projets 2 et 3 comportent le remblaiement complet de la crique, par des apports de terre que le "Whangpoo Conservancy" serait disposé à assurer, à un prix très réduit.

Le Secrétaire est chargé d'écrire, à cet effet, à l'Ingénieur en Chef de la Compagnie, pour lui demander de faire lui-même le cubage du Yang King Pang, et de soumettre au Conseil un prix forfaitaire pour le remblaiement.



Les dépenses relatives à l'aménagement de la voie publique future ne sont pas considérées pour le moment.

Les renseignements dont il s'agit une fois obtenus, des démarches seront entreprises auprès du Municipal Council, dans le sens indiqué par la motion de Messieurs Madier et Friedrichs.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 27 Avril 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt sept Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur demande de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à sa disposition :—

Tls : 400, pour rechargement de la chaussée, Rue Colbert ;

Tls : 875, pour rechargement de la chaussée, Rue Marcel Tillot, entre l'Avenue Dubail et la Rue Baron Gros ;

Tls : 3.450, pour macadamisage de l'Avenue Paulun, entre l'Avenue Paul Brunat et l'Ecole Allemande, sur la moitié de la largeur (15 pieds) ;

Tls : 2.900, pour macadamisage de la Route Pichon, avec élargissement de la chaussée côté Ouest ;

Tls : 800, pour achat de pavillons, écussons, lanternes, etc..., en vue de la célébration de la Fête Nationale ;

Tls : 100, pour installation de l'éclairage électrique dans les logements des Gardes Tonkinois, au Poste de Koukaza.

(b)—*Route Voyron.*—Le propriétaire du terrain sis au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Voyron se disposant à y faire élever des constructions, le Conseil, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, décide d'entrer en négociations avec lui en vue d'obtenir, au droit de cette propriété, une cession de terrain qui permettra de supprimer l'étranglement actuel, préjudiciable au trafic et d'assurer à la Route Voyron une largeur uniforme de 60 pieds.

La superficie à acquérir-est de 0. m. 1. 9. 3. 8., pour laquelle le Conseil est disposé à traiter jusqu'à concurrence de Tls : 1.200.

(c)—*Quai Confucius.*—Par lettre en date du 24 Avril, Messrs Lester, Johnson & Morriss, propriétaires du Lot Cadastral 91, frappé d'alignement, demandent que le Conseil veuille bien revenir sur sa décision du 30 Mars dernier, en adoptant un nouveau tracé soumis par eux, qui leur permettrait de reconstruire sur ce Lot sans remanier complètement les plans et projets établis antérieurement.

Le Conseil estime préférable de s'en tenir à la décision première ; s'il est démontré qu'elle préjudicie aux propriétaires, il est prêt à prendre en considération une demande d'indemnité de leur part : les propositions qu'ils adresseront à cet effet feront, en cas de désaccord, l'objet d'un arbitrage.

**Droits de Quayage.**—La part de la Municipalité Française sur les recettes réalisées à ce titre durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année courante est de Tls : 17.920,23, en augmentation de Tls : 574,82, par rapport au trimestre correspondant de 1913 et en diminution de Tls : 383,56, par rapport au trimestre précédent.

**Eclairage Électrique.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide d'accepter la proposition de la Compagnie de faire, à ses frais et risques, des essais de lampes, à éclairage intensif, de 1000 Bougies avec consommation d'1/2 Watt seulement par bougie, soit une économie de 50 % dans la consommation.

Quatre de ces lampes seront installées Quai de France Nord, entre la Rue du Consulat et le Yang King Pang, et une à l'angle des Rues Montauban et du Consulat.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—La situation financière de cet établissement présente, pour le 1<sup>re</sup> Trimestre de 1914, un solde créditeur de Hkw. Tls : 5.369,92.

**Service Sanitaire.**—Les crédits ci-après sont votés :—

Tls : 500, pour achat de désinfectants, formol, créoline, etc...

Tls : 500, pour achat de mixture de pétrole, en vue de la campagne anti-moustiques.

Sur proposition présentée par M. Permezel, le Conseil le charge de prendre tous renseignements relatifs à l'importation de poissons dits "millions", grands destructeurs de larves de moustiques; des essais d'acclimatation de ces poissons se poursuivent à Java, et il serait intéressant de profiter des résultats obtenus si cette expérience réussit.

**Personnel.**—(a)—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Ch. Magy, Commis de Perception, donne sa démission, pour raisons de famille.

Le Conseil l'accepte et autorise la liquidation du compte de M. Magy à la Caisse de Prévoyance; par mesure de faveur, la somme qui lui avait été avancée pour couvrir ses frais de voyage, lors de son récent départ en congé par anticipation, lui est abandonnée.

(b)—A la suite du décès du premier coolie du Sémaphore, qui comptait 14 ans de service, le Conseil alloue à sa famille une somme de \$: 100, à titre de secours.

**Ecole Municipale Française.**—Par décision du 29 Septembre 1913, le Conseil avait accepté le principe du renouvellement du Contrat de M. et Mme Maybon, pour une durée de 5 ans.

Les termes du nouveau contrat, soumis à l'examen préalable du Comité des Ecoles, sont approuvés par le Conseil.

M. le Consul Général veut bien se charger de prendre, avec M. Maybon, les dispositions nécessaires pour assurer la direction de l'Ecole et la bonne marche du Service durant le congé dont M. et Mme Maybon seront appelés à bénéficier, vers la fin de l'année courante.

**Cadastre.**—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le principe de la création d'un Bureau du Cadastre; l'organisation et le fonctionnement en seront réglés d'un commun accord entre le Consulat et la Municipalité.

**Garde Municipale.**—Communication est donnée d'un rapport confidentiel du Chef de la Garde, sur la réorganisation des Secteurs de Police et l'installation de la Cour Mixte Française dans la région des Routes Extérieures.

Les propositions du Capitaine Rabier sont adoptées en principe, et l'Ingénieur est chargé de préparer les projets divers dont l'exécution est demandée.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* G. KAHN  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 18 Mai 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le dix huit Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 20 Avril 1914, le Garde de 3<sup>e</sup> Classe Froquais Henri, cesse de faire partie de la Garde, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1914, date à partir de laquelle il est affecté au Service des Travaux de la Municipalité.

Un congé de neuf mois est accordé au Sergent de 3<sup>e</sup> Classe Augeard, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1914, pour en jouir en France.

(b)—Conformément aux propositions du Chef de la Garde, la situation du Lieutenant Petiot, Chef Adjoint, est réglée comme suit pour la période transitoire, allant du 4 Avril dernier, date de sa radiation des contrôles de son Régiment en France, au 27 Avril, date de son arrivée à Changhai.

Il lui est alloué :—

Fr : 1.325, pour le remboursement de ses frais de voyage ;

Tls : 110, correspondant à 22 journées de 1/2 solde.

La date de son entrée au Service de l'Administration Municipale sera celle de son arrivée à Changhai.

(c)—Le Conseil adresse ses félicitations au Service de la Police et ses remerciements aux particuliers qui ont bien voulu, à son appel, coopérer à l'arrestation, dans la nuit du 14 Mai, de plusieurs bandes d'individus suspects dont la présence avait été signalée dans la région des Routes Extérieures.

**Service Sanitaire.**—(a)—Les crédits suivants sont votés :

Tls : 450, pour achat et réparation de matériel (Service Anti-Moustiques) ;

Tls : 400, pour achat d'alcool, appareil à désinfecter, matériel et accessoires.

(b)—L'attention du Service Sanitaire est attirée sur l'intérêt que présente l'adoption, sans plus tarder, d'un véhicule à fermeture hermétique pour le transport des vidanges : l'entrepreneur devra être mis en mesure de se conformer, dès que possible, aux clauses du Cahier des Charges y relatives.

**Travaux Publics.**—(a)—Comme suite à sa Décision du 17 Décembre 1913, le Conseil ratifie l'achat des terrains, effectué pour l'ouverture d'une Route de 50 pieds, au Sud du Jardin Public de Koukaza entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert.

La superficie incorporée dans la Route, déduction faite des parcelles détachées de la propriété Municipale de Koukaza et de celles cédées gratuitement par la China Realty Co, est de 5 mows. 9., environ, acquise à un prix global de \$ : 8.645,46.

(b)—Le crédit extraordinaire de Tls : 1.200, mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal pour l'organisation de l'Exposition d'Horticulture et de la Fête des Fleurs, est ratifié.

Les recettes réalisées par la vente des billets d'entrée se sont élevées à \$ : 1.417,00.

La fourniture du courant nécessaire à l'éclairage du jardin et de l'Exposition a été faite, à titre gracieux, par la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage.

(c)—Le Conseil décide de donner le nom de Route Dupleix au tronçon Nord-Ouest de la Route Fergusson, compris entre la Route Say Zoong et Sikawei Road.

**Eclairage Electrique.**—(a)—Par lettre en date du 28 Avril, la Compagnie informe le Conseil de son intention de remplacer par des poteaux en ciment armé les poteaux en bois qui soutiennent les lignes à courant alternatif à haute tension le long des Routes Extérieures : elle demande, à cette occasion, qu'en vue d'éviter des déplacements ultérieurs onéreux, la Municipalité lui fasse connaître si les alignements des voies publiques dont elle donne la liste ne sont pas à modifier.

Suivant note de l'Ingénieur Municipal, trois seulement des Routes visées ont fait l'objet d'études relatives à leur élargissement, mais aucune décision n'est intervenue jusqu'ici : les travaux projetés par la Compagnie pourraient être entrepris le long des Routes pour lesquelles il n'existe aucun projet ; toute décision prise à l'égard des autres devra être immédiatement portée à sa connaissance.

(b)—En vue de la mise en adjudication d'un nouveau lot de lampes destinées à l'éclairage public, et en considération de la mise en service de lampes du type d'1/2 Watt, le Conseil décide de faire insérer dans le Cahier des Charges, soumis par la Compagnie aux fournisseurs, la clause suivante :—

« La Compagnie se réserve d'entreprendre, avec l'autorisation de l'Administration Municipale, tout « essai de nouvelles lampes sur la voie publique, en dehors de toute intervention de l'adjudicataire. »

(c)—Le Conseil fixe à Fr : 15.000, les honoraires de M. G. Lesourd, Ingénieur, auquel avait été confié le soin de représenter la Municipalité Française dans les négociations entreprises auprès du Conseil d'Administration de la Compagnie Française de Tramways et l'Eclairage Electriques, tant en vue de la révision du Contrat-Cahier des Charges de 1906 (Tramways et Electricité) que pour le règlement de diverses questions se rapportant au Service des Eaux.

Dans cette somme sont compris les débours effectifs de M. Lesourd, pour frais de voyage, expertises et consultations d'Avocats, etc...

**Tramways.**—Le Conseil ratifie la diminution des tarifs d'abonnement en 1<sup>re</sup> Classe, proposée par la Compagnie.

Le prix des cartes valables pour le réseau français seulement est ramené de 8 à 6 Dollars ; celui des cartes valables pour les deux réseaux, de 12 à 10 Dollars, pour les grandes personnes.

Le tarif des cartes pour enfants sur le réseau français est fixé à \$ : 3.

**Service des Eaux.**—Lecture est donnée de lettres de la Compagnie et d'une note de l'Ingénieur Municipal, relatives au déplacement de la Conduite Maitresse de 400 m/m, au pont du Poste de Police de l'Est.

Ce travail est motivé par le comblement de la crique et la suppression du Pont reliant la Concession Française au Bund Chinois.

Après rectification du tracé, le devis primitif a été ramené de Tls : 1.973 à Tls : 1.360,37, chiffre qui ne peut être considéré que comme approximatif, certains travaux tels que buttées et boisages des voies de tramways, réfection des chaussées en territoire chinois, etc..., ne pouvant être évalués avant leur exécution.

Le déplacement de cette conduite présentant un caractère d'urgence, en raison du raccordement prochain des réseaux de tramways Français et Chinois, le Conseil approuve en principe le devis qui lui est soumis, et demande que l'attention de la Compagnie soit attirée à nouveau sur l'intérêt qui s'attache à ce que, conformément aux Décisions antérieures du Conseil, elle fournisse, pour tout travail, un devis qui puisse être considéré comme définitif.

**Service d'Incendie.**—Le projet de contrat présenté pour M. Badet, Chef du Matériel, est approuvé dans son intégralité.

**Personnel.**—(a)—Sur proposition du Secrétaire, et pour remplacer en nombre M. Magy, démissionnaire, le Conseil approuve l'engagement de M. Bouchara, comme Commis Stagiaire de Perception.

En cette qualité, M. Bouchara recevra Tls : 100, avec indemnité de logement de Tls : 25 par mois.

(b)—A la suite du concours auquel ont pris part divers candidats au poste de Secrétaire-Adjoint, le Conseil décide de fixer son choix sur M. A. Guilbeau, actuellement Commissaire-Adjoint aux Messageries Maritimes.

Conformément aux Décisions antérieures du Conseil, l'engagement de M. Guilbeau comportera une période d'essai d'un an.

Ses frais de voyage pour rejoindre son poste seront supportés par la Municipalité.

**Finances.**—Après examen d'un rapport du Secrétaire sur la Situation Financière à ce jour, et sur les prévisions pour dépenses à engager durant les Exercices 1914 et 1915, le Conseil renvoie l'étude de la question à son Comité des Finances, pour Décision, dès que possible.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé:* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 8 Juin 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le huit Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—(a)—Conformément à une Ordonnance Consulaire, en date du 26 Mai, l'Adjudant Quilici sera rayé des contrôles de la Garde, le 23 Octobre prochain, date de l'expiration du congé de 9 mois qui lui a été accordé en Février dernier.

Le Garde de 2<sup>e</sup> Classe Dubost, J.B., est nommé Garde de 1<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1914.

Le sieur Moureaux, Arthur, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1914.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Chinois.

(b)—Un secours de \$: 50 est accordé à la famille d'un coolie du Poste de Lokawei, décédé récemment des suites d'une morsure d'un chien suspect qu'il avait été chargé de mettre en fourrière: ce Chinois signala tardivement l'incident et ne put suivre efficacement le traitement antirabique.

**Licences.**—Par lettre en date du 29 Mai, M. Rocca avait sollicité l'autorisation d'ouvrir un Café Restaurant au N<sup>o</sup> 171 de l'Avenue Paul Brunat.

Des renseignements fournis par le Chef de la Garde, il ressort que l'établissement projeté ne pourrait que rentrer dans la catégorie de ceux dont la suppression a été décidée en 1899: en conséquence, le Conseil ne croit pas devoir accueillir favorablement la demande de M. Rocca.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur demande de l'Ingénieur Municipal, les crédits ci-après sont mis à sa disposition:

Tls: 416, pour installation des canalisations d'eau et d'électricité, dans le Poste de Police de la Route Say Zoong:

Tls: 367,75, pour achat et installation de 6 ventilateurs de plafond dans les divers locaux du Service de la Police (Postes Central et de l'Est).

(b)—Après ouverture, par le Comité des Travaux, des soumissions présentées pour les travaux à exécuter à la Maison d'Arrêt (suppression de deux escaliers, aménagement de cellules supplémentaires), conformément à la Décision du 30 Mars dernier, le Conseil déclare adjudicataire le sieur Wang King Kee, au prix le plus bas de Tls: 1914.

(c)—Un rapport de l'Ingénieur Municipal sur la question des installations du tout à l'égout avec fosses septiques est renvoyé à la Commission d'Hygiène, pour étude de la réglementation à imposer.

Il est décidé, à cette occasion, que cette Commission comprendra désormais: 2 Membres du Conseil, MM. Permezel et Friedrichs, auxquels seront adjoints le Docteur de la Municipalité, l'Ingénieur Municipal, le Chef de la Garde et le Secrétaire.

(d)—Par note en date du 25 Mai, l'Ingénieur Municipal signale qu'il ne peut obtenir de divers propriétaires d'immeubles sur la Concession l'observation du Règlement Municipal qui interdit l'installation de portes cochères ou autres, dont les battants s'ouvrent du côté de la Rue.

Un dernier avis sera adressé aux intéressés: les pénalités prévues par le Règlement seront appliquées strictement à ceux d'entre eux qui ne s'y seront pas conformés.

(e)—Le Conseil ratifie un échange de terrains d'après lequel le propriétaire du Lot C. F. N<sup>o</sup> 410 cède une parcelle de 0. m. 3. 9. 0. 5. pour l'ouverture, à l'Ouest du Jardin de Koukaza, de la nouvelle route Sud (BB') suivant le tracé donné par la China Realty C<sup>o</sup>, et reçoit de la Municipalité une bande de terrain d'une superficie égale, à prendre sur la crique formant saillie dans la propriété Municipale à l'Est.

**Chang Pang.**—Un crédit de Tls: 756 est voté en principe, comme contribution aux dépenses de macadamisage de la chaussée, entre la Rue Paul Beau et Chengtu Road, dans la partie où les deux Municipalités ont fait procéder à la couverture de la crique.

Les détails d'aménagement de cette voie publique, qui doit prolonger à l'Ouest l'Avenue Edouard VII, seront réglés d'un commun accord entre les Ingénieurs des deux Municipalités.

Les Services intéressés devront, d'autre part, veiller à prévenir et à réprimer, au besoin, les empiètements des propriétaires riverains sur le terrain livré au domaine public après exécution du drainage et comblement de la crique.

**Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs.**—Lecture est donnée de la Convention, dont texte suit, signée le 1<sup>er</sup> Avril dernier, entre M. G. Kahn, Consul Général, Président du Conseil, et Monsieur Knipping, Conseiller de Légation, Consul Général d'Allemagne, pour déterminer le traitement dont cet établissement bénéficiera, au point de vue municipal.

#### CONVENTION

« Entre Monsieur Gaston KAHN, Consul Général de France, Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, agissant en l'une et l'autre qualité d'une part ;

« Et Monsieur KNIPPING, Conseiller de Légation, Consul Général d'Allemagne d'autre part :

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

« En prévision de l'amalgamation administrative de la région dite des "Routes Extérieures" de la Concession Française à la Concession proprement dite.

« Etant donné que la "Deutsche Medizin und Ingenieur Schule fur Chinesen" (Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs) se trouvait être installée dans la région précitée des Routes Extérieures avant l'amalgamation, et, qu'en tant qu'établissement d'instruction, elle y jouissait d'un traitement de faveur de la part du Gouvernement Chinois.

« Etant donné par ailleurs que la Municipalité Française a acheté et construit, dans l'intérêt immédiat de l'établissement précité, l'Avenue Paulun Sud et qu'elle a, de ce fait, encouru et encourra des dépenses considérables, qu'elle assure à l'Ecole le bénéfice des différents services Municipaux, police, voirie, incendie, etc.

« L'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs entrera, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1915, dans l'organisme Municipal de la Concession Française, sans qu'il soit rien changé au régime de faveur dont elle jouissait jusqu'à présent, sauf observations ci-après :

(a)—« Elle paiera comme taxe unique la taxe foncière Municipale sur les bases générales, actuelles ou futures de la Concession, sans que le total puisse dépasser (Tls : 500) cinq cents Taëls par an.

(b)—« Les propriétés adjacentes à la propriété actuelle de l'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs, et qu'elle pourrait ultérieurement acquérir pour son développement, seront placées sous un régime identique, sans que le total des taxes ajouté à la taxe foncière de la propriété actuelle puisse dépasser annuellement Tls : 1.000 (mille Taëls), exception faite au cas où les propriétés nouvelles auraient déjà été placées sous le régime commun : dans cette éventualité, le régime fiscal ne serait pas modifié pour ces nouvelles acquisitions et l'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs aurait à acquitter les taxes de droit commun.

(c)—« Il va sans dire qu'en cas de vente ou rétrocession, totale ou partielle, à des tiers, qui changeraient le caractère de la dite Ecole, des propriétés de l'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs, le privilège qui fait l'objet de l'article (a) de la présente Convention cesserait de plein droit vis-à-vis des nouveaux acquéreurs et tenanciers de l'immeuble.

(d)—« La Municipalité Française s'interdit tout contrôle sur les affaires intérieures de l'Ecole, logement des maîtres, élèves et employés, dans les limites de l'établissement, ainsi que sur les nouvelles constructions intérieures et installations de toute nature de l'Ecole, même en ce qui concerne les institutions techniques et emploi de machines.

« Les fonctionnaires et employés Municipaux n'auront accès à l'intérieur de l'Ecole qu'à la demande,



« ou avec l'autorisation du personnel administratif de cet établissement, conformément au règlement général actuel de l'Ecole.

(e)—« L'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs aura la faculté de fabriquer elle-même l'électricité nécessaire aux besoins de l'Institut, étant bien entendu qu'elle n'empruntera pas, pour le transport de l'énergie électrique, les voies publiques par canalisations aériennes ou souterraines.

« En vue d'éviter toute contestation ultérieure avec la Compagnie concessionnaire (Compagnie Française de Tramways, d'Eclairage Electriques et des Eaux) dans le cas où, sans traverser les voies publiques, l'Ecole achètera, en vue de son développement, des propriétés adjacentes à sa propriété actuelle, et déjà desservies par la Compagnie concessionnaire, elle aura à s'entendre avec cette Compagnie, en ce qui concerne la substitution de son courant autonome d'électricité.

(f)—« La vente éventuelle d'objets fabriqués par l'Ecole Allemande d'Ingénieurs ne saurait être assimilée à une vente commerciale.

(g)—« Toutes contestations entre l'Ecole Allemande de Médecine et d'Ingénieurs et le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, relativement à l'interprétation et à l'exécution du présent accord, seront réglées par arbitrage entre le Consulat Général d'Allemagne et le Consulat Général de France à Changhai.

« Fait à Changhai en deux exemplaires, le 1<sup>er</sup> Avril 1914. »

Signé : G. KAHN  
KNIPPING

**Tramways.**—(a)—Suite favorable est donnée à une demande de la Compagnie, relative à la pose d'une double voie, Rue Palikao, entre les Rues du Consulat et de Ningpo, en vue de l'ouverture d'un service en commun avec la Compagnie de Tramways de la Concession Internationale, entre les gares de chemin de fer de Nanking et Hangtchéou.

Le stationnement des voitures allant dans un sens ou dans l'autre devra se faire avant la traversée de la Rue de Ningpo, pour diminuer les chances d'accidents en cet endroit où le trafic devient de plus en plus considérable.

Le Conseil réserve pour plus ample examen la proposition de l'Ingénieur Municipal, tendant à l'élargissement de la Rue Hué à 40 pieds, pour servir à l'établissement des voies ferrées projetées entre la Concession Française et la Cité Chinoise.

(b)—Par lettre en date du 19 Mai, la Compagnie fait connaître au Conseil que, pour donner satisfaction aux voyageurs se rendant sur la Concession Internationale, et qui se plaignent d'être obligés de changer de voiture au Pont du Bund, elle ouvrira un service en commun avec la Compagnie Anglaise, entre Zikawei et Rifle Range : en vue d'assurer un service normal, elle sollicite l'autorisation de relier la ligne du Yang King Pang à celle du Bund par une seconde courbe, travail à l'exécution duquel le Municipal Council ne met pas d'opposition.

Le Conseil accorde l'autorisation demandée, sous réserve qu'avant d'entreprendre les travaux, la Compagnie soumettra à l'approbation de l'Ingénieur Municipal les plans relatifs aux voies nouvelles et à l'équipement aérien.

**Crique de Zikawei.**—Après avoir pris connaissance d'un Rapport du Secrétaire, signalant l'envasement continu de la crique de Zikawei et l'intérêt que présente pour la Municipalité le maintien des conditions de navigabilité de cette crique, le Conseil demande à M. le Consul Général de vouloir bien approcher les Autorités Chinoises, en vue de la conclusion d'un arrangement qui comporte pour la Municipalité Française la faculté de faire procéder, quand elle le jugera nécessaire, aux opérations de dragage de cette crique et de ses abords.

Cette question de principe une fois résolue, le Conseil reprendra l'examen des propositions présentées par le Secrétaire, relativement à l'acquisition du matériel nécessaire et à son utilisation.

**Emprunt Municipal.**—Au cours d'une Séance tenue le 25 Mai dernier, le Comité des Finances avait procédé à l'examen des soumissions présentées pour l'Emprunt que la Municipalité se propose d'émettre, conformément à la Décision du Conseil du 18 Mai.

La demande de la Municipalité portait sur des Obligations de Tls : 100 chacune, remboursables en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 ans à partir de la date d'émission, et les soumissionnaires éventuels avaient été invités à adresser des propositions pour des Obligations portant intérêt à 6 % et à 5 1/2 % par an.

Conformément à l'avis du Comité des Finances, le Conseil décide d'accepter les offres de la Banque de l'Indo-Chine comportant, pour un Emprunt de Tls : 500.000, l'émission au pair, moins courtage, soit à 99 1/2 net, d'Obligations de Tls : 100 à 5 1/2 % l'an.

**Yang King Pang.**—Le Conseil enregistre avec satisfaction la décision prise par l'assemblée extraordinaire des Contribuables de la Concession Internationale, le 4 Juin, relativement au comblement de la crique du Yang King Pang.

M. le Consul Général se fait l'interprète du Conseil, en exprimant ses remerciements au Municipal Council, pour avoir bien voulu donner son adhésion de principe au projet que la Municipalité Française lui avait soumis à cet effet, et assurer ainsi la réalisation d'une œuvre d'intérêt public.

Il est heureux d'associer à ces remerciements MM. Madier et Friedrichs, qui ont pris l'initiative des démarches auprès du Municipal Council et ont puissamment contribué à les faire aboutir.

En vue d'assurer, dans le plus bref délai possible, l'exécution des travaux de drainage et d'aménagement de la nouvelle voie publique, il sera demandé au Municipal Council de vouloir bien autoriser l'étude en commun par les Ingénieurs des deux Municipalité des projets y relatifs.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 15 Juin 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le quinze Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—Par lettre en date du 30 Mai, le Sergent F. Lamour offre sa démission, pour raison de santé, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet et sollicite qu'une gratification lui soit accordée.

Prenant en considération les 14 années de bons services de ce gradé dans la Garde Municipale et la proposition favorable émise à l'appui de sa demande par le Capitaine Rabier, le Conseil lui accorde une gratification de Tls: 500.

**Commission d'Hygiène.**—Communication est donnée au Conseil du Procès-Verbal ci-après, relatant les décisions prises par la Commission d'Hygiène dans sa Séance du 10 Juin:—

## Séance de la Commission d'Hygiène du 10 Juin 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le dix Juin, à quatre heures de l'après-midi les Membres de la Commission d'Hygiène se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans salle ordinaire des Séances.

Etaient présents: MM. M. PERMEZEL } *Membres du Comité*  
G. FRIEDRICHS }  
Drs. FRESSON et PELLET, *Médecins de la Municipalité*  
J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*  
G. RABIER, *Chef de la Garde Municipale*  
R. TILLOT, *Inspecteur en Chef du Service Sanitaire*

**Fosses Septiques.**—Par rapport en date du 26 Mai, l'Ingénieur Municipal a signalé l'intérêt que présenterait l'adoption d'une Règlementation pour les installations de fosses septiques, qui tendent à se faire de plus en plus nombreuses.

Des documents publiés sur cette question, il ressort que l'épuration de l'eau n'est considérée comme satisfaisante que lorsque sont remplies diverses conditions énumérées dans les instructions du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France; ces conditions sont telles que l'examen des eaux provenant de fosses septiques nécessite l'organisation d'un laboratoire complet de bactériologie, avec un personnel de chimistes spécialistes.

Le Comité ne pense pas que le Conseil puisse envisager l'organisation d'un service de ce genre, en raison des dépenses qu'elle entraînerait: il propose de recommander au Conseil, comme mesures propres à répondre, le mieux possible, à l'état de choses actuel:—

1<sup>o</sup>) La prohibition absolue du tout à l'égout;

2<sup>o</sup>) L'adoption d'une règlementation, analogue à celle en vigueur à Paris, et qui portera notamment: (a) l'obligation pour les immeubles ayant le tout à l'égout d'être munis, dans le plus bref délai possible, de fosses septiques; (b) l'interdiction de déverser dans les fosses septiques d'autres eaux que celles provenant des W.C.; (c) la construction de ces fosses, suivant plans et dessins approuvés par la Municipalité.

**Drain Rue Eugène Bard.**—Divers résidants de la Rue Eugène Bard se plaignent des mauvaises odeurs qui se dégagent de ce drain, et demandent qu'il soit remédié à cet inconvénient.

L'envasement du Yang King Pang a causé celui des drains qui s'y déversent et nuit à la circulation régulière des eaux dans la partie de la Concession comprise entre l'Avenue Dubail et le Boulevard de Montigny.

L'approche des chaleurs interdisant l'exécution de travaux de curage, il sera procédé provisoirement à de fréquentes désinfections de ce drain par le Service Sanitaire.

**Laiteries.**—Par lettre en date du 3 Juin, Mme O'Shea sollicite l'intervention du Conseil pour empêcher l'établissement d'une laiterie, à proximité de sa propriété, 503, Avenue Paul Brunat, le voisinage de cet établissement pouvant en entraîner la dépréciation, et être pour elle une source d'inconvénients.

Il ne semble pas au Comité qu'une mesure prohibitive puisse être prise à l'égard d'un établissement de ce genre, dont il existe quantité d'autres à Changhai; l'intervention de la Municipalité ne peut se manifester que par l'application stricte du Règlement concernant les Laiteries, tant au point de vue de l'installation des bâtiments que de leur bonne tenue.

**Enlèvement des Terres.**—Le creusement de divers terrains, sis dans la Concession et le long des Routes Extérieures, favorisant la création de mares stagnantes, où se propagent les moustiques, le Comité est d'avis de recommander au Conseil d'interdire aux propriétaires de procéder ou laisser procéder à l'enlèvement de terres, sur leurs terrains, au-dessous du niveau de la Voie Publique ou des propriétés voisines.

**Vidanges.**—Un nouveau modèle de véhicules pour le transport des vidanges est présenté au Comité: ce véhicule semblant répondre aussi parfaitement que possible aux conditions requises, le Comité demande que le Service Sanitaire, après exécution de diverses modifications de détail, le fasse mettre en service, et lui communique, à la fin du présent mois, les observations qu'il estimera devoir faire, à la suite de ces essais.

Il semble que ces véhicules à traction humaine doivent être employés de préférence aux voitures attelées :

1<sup>o</sup>) plus légers, plus maniables, ils peuvent pénétrer dans les cités, et par suite, l'enlèvement des vidanges dans les agglomérations où réside la plus grande partie de la population chinoise peut se faire plus rapidement ;

2<sup>o</sup>) un véhicule attelé devrait être nécessairement d'assez grandes dimensions ; élevé, il ne pourrait être rempli qu'avec difficultés et perte de temps ; bas, il serait plus long que les récipients actuels et les inconvénients résultant de l'agitation des liquides transportés ne feraient qu'augmenter ;

3<sup>o</sup>) dans la plupart des maisons, européennes et autres, les coolies de l'entrepreneur doivent se présenter chaque jour plusieurs fois, pour procéder à l'enlèvement des vidanges ; ce qu'ils peuvent faire avec des récipients de dimensions réduites, sans trop d'inconvénients, serait impossible si l'on employait un véhicule à traction animale ;

4<sup>o</sup>) le coût d'un véhicule de ce genre serait trop élevé pour en permettre l'adoption par l'entrepreneur, auquel, en outre, il ne paraît pas possible d'imposer l'obligation d'assurer un service mixte, pour la Concession et les Routes Extérieures.

La Séance est levée à 5 heures 30.

Signé : M. PERMEZEL  
G. FRIEDRICHS

---

Le Dr. Fresson, Médecin de la Municipalité, convoqué à la Séance, donne, relativement à l'enlèvement de vidanges et aux fosses septiques, les explications complémentaires ci-après:—

(a)—Le transport des vidanges, à des heures convenables, dans des véhicules hermétiquement fermés, est sans danger et remplit tous les desiderata au point de vue de l'hygiène publique.

(b)—Le système du tout à l'égout, sans interposition d'un système de purification des matières, est à condamner absolument.

Pour prévenir la formation de foyers d'infection et les graves inconvénients pouvant résulter des curages de drains ou criques dans lesquelles les matières se déverseraient ainsi librement, des mesures radicales doivent être prises.

Les propriétaires d'immeubles où n'existe pas de système intermédiaire purificateur devront être invités à installer, dans un délai à déterminer, une ou plusieurs fosses septiques, du type adopté par la Municipalité.

Le bon fonctionnement d'une fosse septique dépend de la réalisation de certaines conditions primordiales qui seront déterminées ultérieurement par la Commission et imposées aux constructeurs.

Conformément à l'avis du Docteur Fresson, le Conseil décide de faire procéder à des prélèvements dans les fosses septiques actuellement en service dans divers bâtiments de la Concession: les eaux prélevées seront analysées, et la fosse dont le fonctionnement aura donné les meilleurs résultats pourra servir de type.

Le type étant adopté, la Municipalité s'entendra avec des entrepreneurs, pour le coût et les détails de construction, conformément aux règles établies: et sur avis de la Commission d'Hygiène, notifié aux propriétaires, elle interviendra pour qu'ils se soumettent à l'obligation d'installer, sous la surveillance des Services Municipaux, une ou plusieurs fosses dans les immeubles où est ou doit être aménagé le système du tout à l'égout.

Les diverses autres décisions de la Commission d'Hygiène sont ratifiées.

**Emprunts Municipaux.**—(a)—La date du Mardi, 23 Juin, est adoptée pour le tirage au sort de 82 titres de l'Emprunt de 1903, dont l'amortissement est prévu pour l'année courante.

(b)—M. Permezel, Membre du Comité des Finances, est chargé de régler avec la Banque de l'Indo-Chine les détails d'émission des Obligations du nouvel Emprunt, comme suite à la Décision du 8 Juin acceptant les offres de cette Banque.

**Travaux Publics.** — Lecture est donnée du Procès-Verbal, relatif à la Séance du Comité des Travaux du 11 Juin:—

## Séance du Comité des Travaux du 11 Juin 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le onze Juin, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents :

MM. H. MADIER	} Membres du Comité
C. PATUREL	
G. FRIEDRICHS	
J. DANTIN, <i>Secrétaire.</i>	
M. WANTZ, <i>Ingénieur Municipal</i>	

**Crédits Divers.**—Après avoir entendu les explications fournies par l'Ingénieur Municipal, relativement à diverses demandes de crédits présentées par lui, le Comité décide d'en proposer l'approbation au Conseil, aux conditions ci-après:—

Tls: 1.140, pour le rechargement de la chaussée du Boulevard de Montigny, entre les Rues Sœur Allègre et du Consulat; cette dépense est comprise dans les prévisions budgétaires.

Tls: 1.000, pour repiquage de la Route Say Zoong; le travail de rechargement sera entrepris dans le courant de l'année prochaine, après couverture de la crique et élargissement de la chaussée.

Tls: 4.500, pour macadamisage, sur la moitié de la largeur, des nouvelles routes à l'Ouest du Jardin Public: ce travail sera, pour le moment, exécuté de façon à relier simplement les maisons existantes à la Route la plus voisine.

Tls: 800, à titre de crédit supplémentaire, pour l'entretien du matériel.

Tls: 1.000, pour travaux de terrassements à exécuter le long de la nouvelle route de 50 pieds, entre la Route Père Robert et l'Avenue Paülun.

A cette occasion, le Comité recommande que le Service des Travaux reçoive instructions de jalonner, dès que possible, le tracé de cette route, dans son prolongement jusqu'à la Route Ghisi: à une certaine distance de la Route Pichon, elle dévierait vers le Sud en conservant sa largeur primitive, tandis qu'au tronçon allant de ce coude à la Route Pichon serait donnée une largeur de 40 pieds seulement. En même temps seront continuées les négociations pour acquisition des terrains nécessaires.

Le Comité exprime le désir que le bornage des routes soit opéré dès que la direction en est fixée, afin d'éviter les inconvénients pouvant résulter de l'empiètement de constructions sur les tracés projetés, dans l'incertitude où se trouvent les propriétaires fonciers d'une part et les Services Municipaux de l'autre, quant à l'alignement définitif, comme cela se produit actuellement.

**Bâtiments Municipaux.**—M. le Chef de la Garde, convoqué, rappelle les raisons exposées dans son *rapport du 20 Avril dernier*, qui motivent la construction de nouveaux bâtiments pour la Cour Mixte et le Service de la Police dans les nouveaux secteurs à créer, dès que la Municipalité prendra possession de l'Extension: nécessité d'assurer le logement du personnel marié, qui devient de plus en plus nombreux, réorganisation du service dans les districts extérieurs actuels et ceux à incorporer à la Concession, où la surveillance est notoirement insuffisante: centralisation des services d'identification judiciaire, de jugement et incarcération de détenus.

Les prévisions immédiates comportaient: (a) la construction, près de la Maison d'Arrêt, d'un bâtiment comprenant: Poste de Police (dit du "Sud"), Cour Mixte Française, Bureaux de l'Etat-Major, et résidence du Chef de la Garde; (b) l'établissement de divers postes téléphoniques.

Au chapitre "Constructions", le Capitaine Rabier proposait d'utiliser les crédits prévus au Budget extraordinaire, Tls: 26.000, en vue des constructions d'un bâtiment au Poste Central (projet modifié suivant Décision du 8 Avril) et Tls: 17.000 pour les logements des Agents Européens au Poste de la Route Pottier.

Les évaluations présentées par l'Ingénieur Municipal pour la construction des bâtiments ci-dessus indiqués se montent à Tls: 96.000; elles atteignent Tls: 125.000, en y comprenant les travaux de modification du Poste Central, la construction d'un bâtiment annexe au Nord de l'Hôtel Municipal, l'aménagement de logements dans les bureaux du Service des Travaux, etc...

Le Comité estime, qu'en raison des nécessités auxquelles la Municipalité doit faire face aujourd'hui, l'exécution du projet principal présenté par le Chef de la Garde s'impose: il recommande, toutefois, que les propositions pour l'aménagement du Poste Central et les diverses constructions secondaires soient révisées, d'un commun accord entre les Services Municipaux intéressés.

**Prolongement de la Route Vallon.**—Divers propriétaires, riverains de la crique sise dans le prolongement de la Route Vallon à l'Ouest de la Route Père Robert, ou possédant des terrains dans la zone comprise entre l'Avenue Paul Brunat et la Route ouverte le long du chemin mandarin, au Sud et à l'Ouest de Koukaza, ont exprimé le désir d'être fixés sur les intentions de la Municipalité, quant à l'ouverture de nouvelles routes dans ce district.

Le Comité estime qu'en raison de la proximité de diverses voies publiques importantes (400 mètres), les routes à ouvrir favoriseraient surtout les intérêts privés: en conséquence, la Municipalité ne doit intervenir que si elle obtient des intéressés la cession gratuite des terrains nécessaires.

**Rue du Moulin.**—Par rapport en date du 10 Juin, et à l'occasion d'une demande de permis de construire à l'angle de la Rue du Moulin et du Quai Confucius (Lot Cadastral 108), l'Ingénieur Municipal signale qu'il y a intérêt à aménager en cet endroit un pan coupé de 8 m. de développement, et à porter de 20 à 30 pieds la largeur de la Rue du Moulin.

La dépense pour le pan coupé serait d'environ Tls: 1.300.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de Messrs Lester, Morriss & Johnson, représentants des propriétaires, protestant contre la mesure projetée qui, disent-ils, les amène à remanier les plans préparés par eux, et à réclamer, de ce chef, une indemnité, le Comité, estime que leur réclamation n'est pas fondée et recommande au Conseil l'approbation des propositions de l'Ingénieur Municipal.

**Route Ratard.**—Le Comité demande que des négociations soient entreprises pour obtenir une rectification de l'alignement de cette route, au droit du cimetière qui se trouve vers le carrefour de l'Avenue Paülun.

**Cadastre.**—Après examen des propositions soumises par M. Chollot, pour la réfection du Cadastre de la Concession et l'établissement de celui compris dans la zone des Routes Extérieures, le Conseil estime que :—

1<sup>o</sup>) Le coût du travail, calculé sur les bases proposées, entraînerait une dépense qu'il est difficile d'évaluer exactement, mais qui, de prime abord, paraît considérable, par rapport au but que poursuit la Municipalité.

2<sup>o</sup>) Il importe que les opérations soient contrôlées par les Services de la Municipalité et que, pour les années qui suivront l'établissement du cadastre, les levées de plans, formalités accompagnant les transferts, etc..., puissent être accomplies régulièrement; le Service du Cadastre doit donc avoir et garder un caractère Municipal.

Le Comité recommande au Conseil d'étudier la question en se plaçant à ce point de vue, et suggère l'engagement du Personnel nécessaire pour mener à bien ce travail.

La Séance est à levée 7 heures.

---

Les propositions du Comité, relatives aux demandes de crédits, au prolongement de la Route Vallon et rectification de l'alignement de la Route Ratard sont approuvées.

En ce qui concerne l'élargissement de la Rue du Moulin, le Conseil réserve sa Décision, jusqu'à examen sur place de l'état de cette Rue et des conditions du trafic qui l'emprunte.

Les propositions ayant trait à la question du cadastre sont renvoyées au Comité des Finances.

Une Commission spéciale, composée de MM. Madier et Comte Jezierski, étudiera les projets de construction des nouveaux bâtiments Municipaux.

Le Conseil demande, à cette occasion, que les divers Comités soient appelés à fonctionner le plus fréquemment possible, afin d'éviter que des décisions, sur des questions très importantes, soient prises par le Conseil, sans qu'il soit muni de tous les éléments d'appréciation désirables.

Cette observation s'applique particulièrement au vote du Budget; les Chefs de Service devront être invités à le préparer dès maintenant, pour qu'il puisse être remis au Conseil le 1<sup>er</sup> Octobre, en même temps que les propositions concernant les augmentations de personnel, des soldes, les attributions, et faire l'objet de l'examen des Commissions respectives.

**Yang King Pang.**—Par lettre ci-après, M. Von Heidenstam, Ingénieur en Chef du Whangpoo Conservancy Board, renouvelle ses propositions relatives au comblement du Yang King Pang à l'aide de produits du dragage du Whangpoo.

WHANGPOO CONSERVANCY BOARD  
D2/154

Shanghai, June 12th, 1914

J. DANTIN Esq.,  
Secretary, French Municipal Council.

Dear Sir,

*I beg herewith to enquire whether the Council wishes to accept the Board's offer regarding the filling in of the Yang King Pang made in my letter of April 16th.*

*I may mention that our latest experience from filling in with mud dredged in the Harbour opposite Cosmopolitan Dock shows that it makes good filling. If a time for filling in is agreed upon when dredging is going on at such places in the Harbour where good filling material is excavated, the proposed transport of sand from the lower river will not be required. The price would then be ten tael cents per cubic yard, exclusive of cost of dykes. The rate of filling is about 3.000 cubic yards per day.*

*At the end of the year the Board will temporarily stop dredging for some ten or twelve months. For the arranging of the dredging work programme up to the end of the year, it is, however, necessary to have a definite reply to the offer made not later than July 15th.*

*I am, Dear Sir,*

*Yours faithfully,*

*Signed: H. VON HEIDENSTAM,*

*Engineer in chief.*

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal sur la question, le Conseil ajourne sa décision, jusqu'à ce que lui soient communiqués les résultats de l'entrevue que doivent avoir avec M. Von Heidenstam, M. le Consul Général et M. Wantz.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL



## Séance du Conseil du 29 Juin 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la Séance du Comité des Travaux du 18 Juin :

## Séance du Comité des Travaux du 18 Juin 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le dix huit Juin, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents: MM. H. MADIER  
C. PATUREL } *Membres du Comité*  
G. FRIEDRICHS }  
J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

**Rue du Moulin.**—Après examen sur place, le Comité estime qu'il est désirable de rectifier l'alignement de cette Rue appelée à relier la Rue du Consulat à l'Avenue qui doit être aménagée aux lieu et place du Yang King Pang: il recommande, en conséquence, l'adoption des propositions de l'Ingénieur Municipal, tendant à l'aménagement d'un pan coupé de 8 m. de développement à l'angle du quai Confucius et à l'élargissement de la Rue de 20 à 30 pieds.

**Route Stanislas Chevalier.**—En vue de régler les cessions de terrains faites par le Chinois At Chi pour l'ouverture de la nouvelle Route Stanislas Chevalier, le Comité propose qu'en échange de la superficie abandonnée par lui à la Municipalité (0. m. 5.1.9.6.), une parcelle, à prendre au Sud du terrain municipal contigu, lui soit cédée.

La superficie en sera déterminée par le Service des Travaux, d'accord avec le propriétaire; avis sera, d'autre part, donné à l'occupant actuel de la propriété Municipale d'en évacuer la partie Nord, de façon à permettre la mise à l'alignement du Lot, dès que possible.

**Arroseuse Automobile.**—Cet engin ayant donné des résultats satisfaisants, au cours des essais auxquels ont procédé les Services des Travaux et d'Incendie, le Comité est d'avis de le réceptionner, et de permettre le règlement du troisième acompte au constructeur.

**Routes Extérieures.**—(a)—M. Dalbestein offre d'acheter, pour son compte, à l'Est de sa propriété Route Doumer, divers terrains qu'il serait disposé à rétrocéder à la Municipalité, au prix d'achat, pour permettre l'ouverture d'une Route qui relierait les Routes Doumer et Ratard, et constituerait le prolongement projeté de la Rue Amiral Courbet.

Le Comité recommande au Conseil l'acceptation de cette offre.

(b)—Le Secrétaire est invité à négocier, avec la Mission des Lazaristes et la Banque de l'Indo-Chine, l'aménagement de pans coupés à l'angle que forme l'Avenue Dubail avec l'Avenue Paul Brunat d'une part, avec la Rue Marcel Tillot d'autre part.

(c)—Le Comité exprime le désir que le tronçon de la Route Fergusson, compris entre l'Avenue Paul Brunat et le point de jonction avec la Route Prosper Paris, reçoive, par extension, le nom de cette Route.

**Entretien des Chaussées.**—(a)—Avis favorable est donné à l'appui d'une demande de crédit de Tls : 500, pour rechargement de la chaussée de la Rue Colbert et de l'Avenue Paul Brunat, entre les Rues Vouillemont et Baron Gros.

(b)—L'entretien des voies publiques, dans la partie dont la Compagnie des Tramways a charge, laisse de nouveau à désirer ; les réparations aux flaches du macadam sont de plus en plus fréquentes, et l'état des fondations de certaines voies de tramways, notamment le long de l'Avenue Paul Brunat, exige que des mesures soient prises pour son amélioration.

Le Comité demande au Conseil d'approcher la Compagnie à cet effet.

(c)—L'Ingénieur Municipal est invité à procéder à des expériences de goudronnage suivant la méthode employée dans la partie Sud de l'Avenue Paul Brunat, où les résultats obtenus sont nettement meilleurs que partout ailleurs.

D'autre part, un itinéraire sera déterminé, pour le travail de l'arroseuse automobile, avec horaire répondant le mieux possible aux conditions du trafic.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

---

Les propositions du Comité sont ratifiées.

En ce qui concerne la Rue du Moulin, la rectification de l'alignement sera effectuée dans la partie Nord seulement, entre la Rue du Consulat et le Quai Confucius.

(b) — Les dénominations suivantes sont adoptées pour les voies publiques nouvellement ouvertes dans le district de Koukaza :

*Rue Lafayette*, pour la Rue allant de l'Avenue Dubail à la Route Père Robert, et qui doit être prolongée à l'Est et à l'Ouest ;

*Rue Massenet*, pour la voie reliant la Route Vallon à la Rue Lafayette, à travers les terrains de la China Realty Co ;

*Rue Corneille*,  
*Rue Molière*, } pour les Rues traversant ces mêmes terrains, parallèlement à la Route Vallon.

(c)—Le Secrétaire fait part au Conseil des propositions du Comité des Travaux relativement aux questions qui lui ont été soumises au cours de la Séance de ce jour, et qui sont relatées dans le Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 29 Juin 1914

---

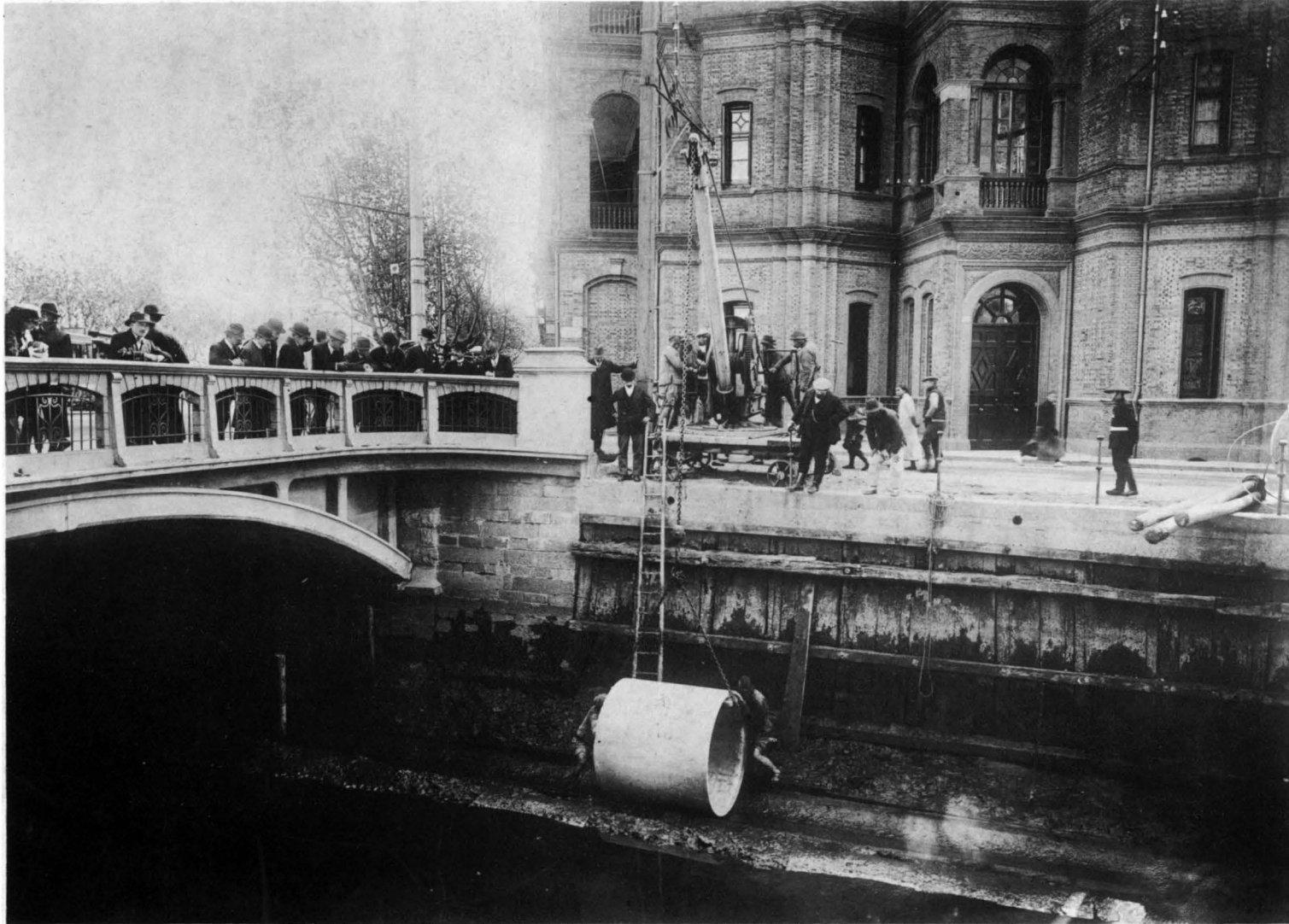
L'an mil neuf cent quatorze et le vingt neuf Juin, à quatre heures de l'après-midi les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des Séances,

Étaient présents : MM. H. MADIER  
C. PATUREL } *Membres du Comité*  
G. FRIEDRICHS }  
J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

**Poste Central de Police.**—Parmi les travaux divers à exécuter dans ce bâtiment, sur demande du Chef de la Garde, figure la pose de persiennes, et l'Ingénieur Municipal rappelle à ce sujet que ce travail incombait à l'entrepreneur auquel fut confiée la construction du bâtiment.

Le Conseil, se référant à la Décision de la Commission Municipale du 16 Octobre 1912, qui arrêta le règlement définitif des comptes de l'entrepreneur avec la Municipalité, estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette question et que la dépense afférente au travail projeté doit incomber à la Municipalité.

L'Ingénieur Municipal s'entendra avec le Chef de la Garde, pour qu'elle soit réduite au minimum.



DRAINAGE DE LA CRIQUE DU YANG KING PANG  
*Pose du premier tuyau*  
*par le Service des Travaux de la Municipalité Française*

**Route de Zikawei.**—Le Comité recommande l'adoption d'un projet comportant l'élargissement de la Route de Zikawei à 50 pieds, entre l'Avenue Dubail et le Pont Sainte-Catherine.

Ce nouvel alignement serait réalisé progressivement en plusieurs années.

Un emplacement serait réservé près du Pont Sainte-Catherine, pour l'établissement du poste téléphonique prévu par le Chef de la Garde.

**Yang King Pang.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, sur le type d'égout à adopter, en vue de la suppression du Yang King Pang, et sur le tracé à déterminer pour cet égout, le Comité estime que la construction en tuyaux de 4' 6" donnerait entière satisfaction, tout en étant plus économique que celle d'un égout ovoïde de 1<sup>m</sup>,80, préconisée par l'Ingénieur Municipal.

Entre le Boulevard de Montigny et la Rue de l'Administration, l'égout serait placé dans la Rue du Weikwei : de la Municipalité au Quai de France, le tracé emprunterait le Quai du Yang King Pang.

Cette solution aurait entre autres avantages :

1<sup>o</sup>) de réduire la longueur de l'égout en évitant les sinuosités que présente la voie publique du côté de la crique ;

2<sup>o</sup>) de permettre d'entreprendre le travail de suite, dans la partie sise à l'Ouest de la Rue de l'Administration ; la pose serait ainsi terminée quand le Municipal Council serait prêt à entreprendre, conjointement avec la Municipalité, les travaux prévus dans la partie Est du Yang King Pang ;

3<sup>o</sup>) de permettre l'établissement, Rue du Consulat, d'un drain de moindres dimensions que celui primitivement prévu en remplacement du drain actuel en briques, dont la réfection s'impose et doit être entreprise à brève échéance.

Le projet se compléterait par la construction d'un drain de 0<sup>m</sup>,50, sous le Quai Confucius, pour recueillir les eaux des propriétés riveraines du nouveau Boulevard.

Les dépenses y afférentes sont évaluées approximativement à Tls : 45.000, non compris les travaux accessoires (puisards, bouches d'égouts, etc...).

**Crédits Divers.**—Avis favorable est donné pour l'ouverture des crédits ci-après :

Tls : 3.000, pour macadamisage de la Route Ratard, entre la Route des Sœurs et l'Avenue Paülun, sur une longueur de 550 mètres ;

Tls : 320, pour remise en état de l'automobile du Service des Travaux.

**Tramways.**—Comme suite à une nouvelle lettre de la Compagnie, relative au remplacement des poteaux en bois par des poteaux en béton armé, dans la zone des Routes Extérieures, le Comité estime qu'autorisation peut lui être donnée de procéder à ce travail d'après les alignements anciens, sans en excepter celles des Routes pour lesquelles des projets d'élargissement avaient été envisagés.

La Séance est levée à 5 heures.

---

Ces propositions sont ratifiées.

Le Conseil estime qu'il y a intérêt à doter le Service des Travaux Publics d'un nouveau véhicule automobile, qui serait affecté à l'Ingénieur de la Voirie, pour les fréquents déplacements que nécessitent l'inspection des chantiers, l'étude des tracés de routes, etc...

M. Permezel est chargé de négocier l'achat d'une automobile d'occasion, ou autre, aux meilleures conditions.

(d)—Autorisation est donnée au Secrétaire de régler diverses factures relatives à la fourniture par le Municipal Council de granit concassé à 1/4", à un prix comportant une augmentation de Tls : 4,16 par fang, par rapport à celui payé jusqu'ici.

**Service Sanitaire.**—Un crédit de Tls : 500 est voté, pour l'achat de pétrole, en vue de la campagne anti-moustiques.

**Société Internationale de Tir.**—Comme suite à une demande de M. J. Sauvayre, Président de la Société, le Conseil décide de réduire de Tls : 250 à Tls : 100 le montant de la contribution imposée à la Société pour l'emploi du Stand Municipal.

Cette mesure prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain.

**Licences.**—Pour les mêmes raisons que celles précédemment exposées, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Rocca l'autorisation qu'il sollicite d'ouvrir et d'exploiter un hôtel de 2<sup>e</sup> ordre, au N<sup>o</sup> 171 de l'Avenue Paul Brunat.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé, à la suite du tirage au sort des Obligations de l'Emprunt Municipal de 1903, qui a eu lieu le 23 Juin, à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS DE LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt trois Juin, à trois heures de l'après-midi.

Par devant Nous, Fernand ROY, Elève-Interprète, au Consulat Général de France à Changhai, agissant par délégation de M. Charles GAYOT, Vice-Consul chargé de la Chancellerie, et en présence de MM M. PERMEZEL, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances; J. DANTIN, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française; et MAGNINY, Agent de la Banque de l'Indo-Chine, délégué de la dite Banque,

Conformément à l'article 1<sup>er</sup>, de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par M. Paul Brunat, d'une part, et 1<sup>o</sup> la Banque de l'Indo-Chine, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 15 Bis rue Laffitte et 2<sup>o</sup> La Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit «.....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé «aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier «mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans «le courant du mois de juin de chaque année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par «les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai «sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence.....»

Il a été procédé au tirage au sort de quatre vingt deux obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 1218—536—3130—3917—3273—1167—2174—1451—616—615—182—2520—1622—860—3436—  
1452—902—2616—3185—3234—2324—3834—530—74—2526—278—1558—1347—257—291—3056—1644—  
3103—2109—555—328—822—3411—3174—3157—3155—2198—2552—3211—3755—3017—2738—2630—  
3959—1457—601—1550—1344—2512—720—2244—3113—1123—1136—2588—3501—515—501—1605—  
2229—3616—1801—3254—2951—1883—3463—1282—528—1374—1160—635—3227—1863—1498—2365—  
1534—2121.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où l'Elève-Interprète soussigné s'est transporté et signé après lecture par MM. M. PERMEZEL, J. DANTIN, MAGNINY, et l'Elève-Interprète les jour, mois et an que dessus. Signé: Fernand ROY, M. PERMEZEL, J. DANTIN, MAGNINY.

Pour Copie conforme :

Changhai le trois Juillet mil neuf cent quatorze

Pour Le Vice-Consul chargé de la Chancellerie :

Fernand ROY

La Séance est à levée 6 heures 30.

Signé: G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
G. FRIEDRICHS  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 20 Juillet 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Décès de M. Ratard.**—M. Le Consul Général confirme la nouvelle du décès de M. Ratard, ancien Consul Général de France à Changhai ; en rappelant son dévouement aux intérêts de la Concession Française, il rend hommage à sa mémoire et se fait l'interprète du Conseil, en adressant à Madame Ratard l'assurance de sa respectueuse sympathie et de ses vives condoléances.

**Convention relative à la région des Routes Extérieures.** — Lecture est donnée du texte de cette Convention, pour publication dans le Bulletin Municipal :—

« Conformément aux instructions du Waikiaopou et de S. E. le Ministre de France à Pékin, désireux, « de part et d'autre, de resserrer les bonnes relations franco-chinoises par la régularisation de l'exercice « de la police dans la région sise à l'ouest de la Concession Française de Changhai, entre la Great Wes- « tern Road au nord,—la Route Anglaise de Zikawei à l'ouest,—la crique de Zikawei, depuis le pont de « Zikawei jusqu'au pont Sainte-Catherine au sud,—le centre de la Rue Millot, le centre de la Route de « Tchaotchéou jusqu'au pont Sainte-Catherine à l'est,—étant donné que, dans la dite région, où résident « de nombreux étrangers de toute nationalité, les routes ont été achetées et construites en totalité par la « Municipalité Française qui en a la propriété privée, qui en assure l'entretien, l'éclairage et la police, « qui y a fait établir des lignes de tramways, qui y a fait exécuter les travaux pour l'adduction d'eau « de gaz et d'électricité, il a été convenu ce qui suit entre M. Yang Tcheng, Envoyé Spécial pour les « Affaires Etrangères Kouan Tch'a She à Changhai, et M. Gaston Kahn, Consul Général de France, « à Changhai.

« La zone ci-dessus désignée par ses limites sera désormais placée sous l'Administration de la Muni- « cipalité Française aux conditions ci-après :

I. « La police sera faite en commun dans la Rue Millot et sur la Route de Tchaotchéou, conformé- « ment à la procédure suivie sur l'Avenue des Deux Républiques, la route étant divisée par la ligne « médiane, la police chinoise opérant d'un côté et la police française de l'autre.

II. « La Municipalité Française remboursera aux Autorités Chinoises la moitié des sommes qui ont « été dépensées pour l'établissement de la route dite Tchaotchéoulou entre le point où cette Route s'amorce « à la Rue Millot et le pont Sainte-Catherine.—La Route de Zikawei, depuis la Rue Millot jusqu'au pont « Sainte-Catherine sera rendue à l'administration chinoise qui l'entretiendra de façon à assurer norma- « lement le passage des tramways.

III. « La Route Française de Zikawei et d'une manière générale, les routes communes extérieures « de la Concession Française seront accessibles aux troupes chinoises, aux cortèges nuptiaux, aux enter- « rements, etc., sous réserve de notification préalable de leur passage donnée au Chef de la Police Muni- « cipale Française, chargé d'assurer la circulation.

IV. « Deux notables chinois seront désignés de commun accord par le Commissaire des Affaires « Etrangères ou Kouantch'ashe et le Consul Général de France pour traiter avec le Conseil d'Administra- « tion Municipale Française les questions intéressant les Chinois résidant sur la Concession Française.

V. « La Municipalité Française s'engage à percevoir pour le compte du Gouvernement Chinois tant « sur les étrangers que sur les indigènes, dans le périmètre de la Concession, y compris la région dite « des Routes Extérieures, l'impôt foncier dû au dit Gouvernement Chinois et à en verser le montant au

« dit Gouvernement. Si, à l'avenir, et en dehors des Concessions, le taux de l'impôt foncier perçu sur les propriétaires indigènes était relevé, la même augmentation serait appliquée aux propriétés indigènes situées sur la Concession Française, y compris la région dite des Routes Extérieures.

VI. « Les terrains cultivés et les habitations appartenant aux Chinois cultivateurs ou de condition modeste seront exempts des impôts fonciers et locatifs perçus par la Municipalité Française et de tout autre impôt de même nature, notamment de capitation.

VII. « Seront soumises aux taxes foncières et locatives municipales les propriétés chinoises dont les tenanciers recourent aux services des compagnies d'eau, de gaz et d'éclairage électrique. Ne sont pas considérées comme propriétés chinoises les propriétés possédées en vertu de titres étrangers (Tao ki).

VIII. « En aucun cas, les tombeaux chinois situés dans l'aire de la Concession Française, y compris la région dite des Routes Extérieures ne pourront être déplacés sans l'autorisation expresse des familles auxquelles ils appartiennent, et les familles conserveront le droit de visiter et d'entretenir les dits tombeaux. Toutefois, pour des raisons d'hygiène, postérieurement à la signature de la présente Convention, aucuns cercueils chinois ne pourront plus être déposés sur le sol, et il ne pourra être constitué de nouveaux dépôts funéraires, à moins d'une entente préalable avec la Municipalité Française.

IX. « Les questions afférentes à la délimitation administrative des propriétés en bordure de la Concession Française et du Foreign Settlement, le long des Routes Internationales dites Great Western Road et Zikawei Road seront traitées directement entre le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française et le Municipal Council du Foreign Settlement.

X. « Le juge chinois désigné par le Gouvernement chinois pour siéger à la Cour Mixte de la Concession Française de Changhai sera compétent pour les affaires civiles et criminelles purement chinoises de la région des Routes Extérieures. Il siègera à cet effet dans un local situé dans cette région.

XI. « La présente Convention entrera en vigueur trois mois après ratification par le Waikiaopou et S. E. le Ministre de France à Pékin ».

« Fait en quadruple expédition entre les soussignés

« à Changhai, le huit Avril mil neuf cent quatorze ».

Signé : YANG ICHENG (le sceau)  
GASTON KAHN (le sceau)

Le Conseil est heureux de voir la question d'administration de ce territoire solutionnée d'une façon aussi satisfaisante ; il remercie son Président, M. Kahn, Consul Général, de l'énergie et de la persévérance dont il a fait preuve au cours des négociations avec les Autorités Chinoises, et il le prie de vouloir bien transmettre à S. E. M. Conty, Ministre de France à Pékin, les remerciements du Conseil pour le précieux appui qu'il lui a prêté, en vue du règlement de cette affaire.

**Travaux Publics.**—(a)—Communication est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la Séance du Comité des Travaux du 9 Juillet.

## Séance du Comité des Travaux du 9 Juillet 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le neuf Juillet, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. H. MADIER

F. ELLIS

C. PATUREL

G. FRIEDRICHS

J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

} *Membres du Comité*

**Eclairage Public.**—(a)—En présence de M. Coursier, Directeur de la Compagnie, convoqué à la Séance, il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues par lui pour la fourniture des lampes destinées à l'Eclairage Public.

Ces soumissions proviennent des maisons ci-après :—

Andersen Meyer  
Arnhold Karberg  
Quoika  
General Electric C<sup>o</sup> of China  
Siemens

Après en avoir pris connaissance, le Comité charge l'Ingénieur Municipal de dresser un tableau comparatif des prix et conditions que comporte chacune d'elles.

(b)—En réponse à la lettre qui lui a été adressée au sujet de l'état défectueux des chaussées le long des voies de tramways, et du dénivellement de ces voies en certains points, M. Coursier fait remarquer que les mouvements de tangage dont se plaignent les voyageurs qui empruntent les tramways, sont dûs principalement à la vitesse que prennent les véhicules en dehors des Rues les plus fréquentées, et au système de construction qui comporte des essieux assez rapprochés, ne permettant pas, comme le système des boggies, l'atténuation de ces mouvements.

En vue d'assurer, dans les meilleures conditions, l'entretien de la partie de la chaussée dont la Compagnie a la charge, M. Coursier se déclare disposé à se fournir auprès de la Municipalité des matériaux de macadamisage qui lui sont nécessaires, notamment de sable bleu, et, d'autre part, à étudier la possibilité de faire procéder aux travaux de réfection du macadam par le Service Municipal, après exécution par les services techniques de la Compagnie des travaux intéressant la voie, comme cela se fait pour le Service des Eaux.

Des prélèvements de matériaux pourront être faits en divers points où la chaussée a été réparée récemment, en vue de s'assurer de la qualité des matériaux employés.

**Hôtel Municipal.**—Avis favorable est donné pour l'ouverture d'un crédit de Tls : 246, destiné à l'élargissement à 11 pieds 8' de la porte d'entrée de l'Hôtel Municipal.

Ce prix comprend l'installation d'une nouvelle porte en remplacement de celle existante, qui sera utilisée au dépôt du matériel.

**Quai de France.**—L'Ingénieur Municipal soumet au Comité une demande qui lui a été adressée en vue de l'édification, sur le Quai de France, en face du Château d'Eau, d'un édicule pour la vente des billets aux passagers des Compagnies de Navigation (China Merchants C<sup>o</sup>, China Navigation C<sup>o</sup>).

Le Comité propose que la demande du pétitionnaire soit rejetée, l'installation qu'il projette étant de nature à gêner la circulation publique.

**Route Ratard.**—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle les Chinois, propriétaires du terrain sur lequel s'élève le tombeau dont la présence a nécessité une déviation du tracé de la Route Ratard, font savoir qu'il ne peuvent le déplacer pour le moment et permettre à la Municipalité d'opérer la rectification de l'alignement qu'elle désirait.

Ils se déclarent, par contre, disposés à céder gratuitement, du côté opposé, une bande de deux pieds de largeur que la Municipalité pourra utiliser pour atténuer la courbe de la Route en cet endroit.

Le Comité recommande l'acceptation de cette offre.

**Route Stanislas Chevalier.**—Au cours des négociations entamées avec lui, le Chinois At Chi a adressé une nouvelle proposition tendant à l'acquisition, au prix de \$: 1.000 le mow, de la parcelle du terrain municipal, contiguë à sa propriété, qui resterait, après prélèvement de celle dont la Municipalité devait lui consentir la cession à titre d'échange.

L'Ingénieur Municipal estimant que ce terrain peut être utilisé avantageusement pour l'agrandissement du chantier de Lokawei, le Comité propose de payer à At Chi le terrain cédé par lui pour l'ouverture de la Route Stanislas Chevalier, soit 0. m. 5. 1. 9. 6., au prix convenu de Tls: 1.000 par mow.

**Route Voyron.**—Le propriétaire actuel du terrain sis à l'angle Est de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Voyron ayant fait connaître qu'il consentait à céder à la Municipalité la superficie nécessaire pour donner à la Route une largeur de 60 pieds en cet endroit, le Comité recommande que cette cession, qui porte sur 0. m. 1. 9. 3. 8., soit réglée sur les bases indiquées par l'Ingénieur Municipal dans son rapport du 15 Avril.



Le prix à lui payer serait d'environ Tls : 1.250.

**Constructions Avenue Dubail.**—L'Ingénieur Municipal signale que des immeubles en construction sur l'Avenue Dubail, près de la Route Voyron, sont en saillie sur la voie publique d'environ 0,<sup>m</sup>35, contrairement aux prescriptions des Règlements Municipaux.

Messrs Charrey & Conversy, Architectes, auxquels le fait a été signalé, sollicitent l'autorisation de maintenir les fondations comme tracées.

Le Comité propose que celle-ci leur soit accordée aux conditions indiquées par l'Ingénieur Municipal, à savoir que : 1<sup>o</sup>) en cas de nécessité, ils devront faire creuser dans ces fondations, et à leurs frais, les logements nécessaires pour le passage des conduites ou ouvrages souterrains à construire sous la voie publique, à quelque époque que ce soit ; 2<sup>o</sup>) que les fondations seront arasées à environ 0,<sup>m</sup>10 sous le niveau du trottoir.

**Pans Coupés.**—Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec la Procure des Lazaristes d'une part, la Banque de l'Indo-Chine d'autre part, pour l'aménagement de pans coupés au droit de leurs propriétés, le Comité recommande que seul soit entrepris, pour le moment, l'aménagement de celui qui est prévu, à l'angle de l'Avenue Dubail et de la Rue Eugène Bard.

**Routes Extérieures.**—L'Ingénieur Municipal est chargé de s'entendre avec M. Voigts, propriétaire d'un terrain Route Pottier, relativement à la cession éventuelle des parcelles nécessaires pour assurer le débouché sur cette Route de la Route Lafayette, dont le tracé est en cours d'exécution.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

---

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, d'accord avec le Directeur de la Compagnie Française d'Eclairage, la maison Siemens China C<sup>o</sup>, est déclarée adjudicataire pour la fourniture des lampes destinées à l'éclairage public, durant une année, aux prix de :

Tls : 106 pour cent (lampes de 200 B., Wotan métalliques)

» 22 » ( » 50 » )

Les autres soumissions reçues étaient celles de :—

	Lampes 200 B. le cent	Lampes 50 B. le cent
MM. Andersen Meyer	Tls : 155,00	Tls : 28,00
Quoika	» 169,56	» 30,13
General Electric C <sup>o</sup> of China	» 200,00	» 32,00
Arnhold Karberg	» 140,00	» 24,50

—Comme complément des mesures proposées à M. Coursier pour assurer le confort des voyageurs dans les tramways, le Conseil décide de faire connaître à la Compagnie qu'il refusera d'approuver, le modèle des voitures à mettre en service, s'il ne comporte pas, par rapport à celles aujourd'hui en circulation, de sérieuses améliorations, notamment au point de vue de la suspension, du mode d'accès à l'intérieur, et des sièges, nombreuses étant les plaintes qui lui sont parvenues à ce sujet.

—Les autres propositions du Comité sont approuvées.

(b)—Comme suite à la Décision du Conseil du 29 Juin 1914, autorisant l'acquisition d'une automobile pour le Service de la Voirie, le Secrétaire fait connaître qu'une voiture BERLIET, 10/12 H. P., avec ses accessoires, a été achetée au Shanghai Horse Bazaar, au prix de Tls : 2.575.

(c)—La dénomination d'"Avenue des Deux Républiques" est adoptée pour la nouvelle voie publique servant de limite commune à la Concession Française et à la Cité Chinoise, depuis la Rue de l'Est jusqu'à l'origine de la Route Française de Zikawei.

(d)—L'Ingénieur Municipal est chargé de déterminer, dès que possible, la largeur à donner à la nouvelle voie publique qui sera aménagée après la couverture de la crique du Chang Pang, et fera corps avec Great Western Road.

D'autre part, en vue de prévenir les empiètements des propriétaires riverains, le bornage de la crique, au Sud, devra être effectué dès que possible sur toute la longueur : les palissades élevées dans la partie Est seront reportées à l'alignement déterminé par le Service des Travaux.

**Cimetières.**—Lecture est donnée d'une correspondance échangée avec Messrs Moorhead & Halse, au sujet de l'établissement d'un Cimetière sur le Lot B.C. 8027, Route Fergusson, entre la Route Say Zoong et Zikawei Road.

Le Conseil maintient son refus de délivrer le permis pour la construction du mur de clôture et l'installation d'un dépôt mortuaire en cet endroit : il se déclare disposé à reprendre aux intéressés, au prix d'achat, le terrain dont ils disent avoir fait l'acquisition dans ce but exclusif.

**Musique Municipale.**—M. Permezel attire l'attention du Conseil sur l'incident causé par le départ de la Musique Municipale du Jardin Public, le soir du 14 Juillet, et demande que la Municipalité proteste par lettre contre la décision qu'a cru devoir prendre le Chef de Musique en la circonstance, de congédier ses musiciens et supprimer ainsi le concert qui faisait partie du programme de la fête.

Messieurs Ellis, Madier et Bridou appuient cette proposition :

A la majorité des voix, il est décidé que, par l'intermédiaire du Secrétaire, des explications seront demandées relativement à cet incident, avant l'envoi d'une protestation écrite.

**Crique de Zikawei.**—Par lettre du 10 Juillet, M. Von Heidenstam, Ingénieur en Chef du Whangpoo Conservancy Board, fait connaître qu'aux termes du contrat qui lie la Société, il ne lui est pas possible d'entreprendre un travail quelconque dans les criques tributaires du Whangpoo : dans 18 mois seulement, si l'arrangement actuel a été révisé, le Conseil d'Administration pourra examiner à nouveau la demande que lui a adressée la Municipalité Française, au sujet du curage de la crique de Zikawei.

Le Conseil décide qu'en attendant il soit fait appel à des entrepreneurs chinois, pour l'enlèvement des boues de cette crique, entre le pont Ste-Catherine et le point 5 K.100, où la crique se divise en deux tronçons.

A cette occasion, et comme suite à l'annonce publiée par le Whangpoo Conservancy Board, relativement au remblaiement des propriétés voisines de la rivière, l'Ingénieur Municipal est chargé de s'entendre avec M. Von Heidenstam, afin que la Municipalité Française puisse profiter en temps utile de ses offres, pour le Quai de France et sa propriété de Tonkadou.

**Garde Municipale.**—Suivant Ordonnances Consulaires, en date des 20 Juin et 17 Juillet :

Le Lieutenant Petiot, François, est nommé Chef-Adjoint de la Garde, à compter du 27 Avril 1914,

La démission du Garde de 2<sup>e</sup> Classe Frey, Camille, est acceptée à compter du 8 Juin 1914.

La démission du Sergent de 1<sup>e</sup> Classe Lamour, François, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

Le sieur Rini, Jean, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> Classe, à compter du 19 Juin 1914.

Le Brigadier de 1<sup>e</sup> Classe Jean, Moisson, est nommé Sergent de 3<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

Le Garde de 1<sup>e</sup> Classe Prosper Giffard, est nommé Brigadier, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

Le Garde de 2<sup>e</sup> Classe Paul Poussardin est nommé Garde de 1<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

Le Garde de 3<sup>e</sup> Classe Eugène Sidaine, est nommé Garde de 2<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1914.

Le sieur Ronfle, Eugène, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> Classe à compter du 29 Juin 1914.

Le Garde de 1<sup>e</sup> Classe Fender, Fritz est révoqué, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914, pour fautes graves en service.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Le Conseil approuve les propositions du Chef de la Garde, relatives à l'occupation du nouveau Poste de Police de la Route Pottier.

Elles comportent :—1<sup>o</sup>) le maintien de l'indemnité de détective (Tls : 25 par mois) au Sergent Traissac, appelé à commander ce poste ; 2<sup>o</sup>) la création d'un nouvel emploi d'interprète ; 3<sup>o</sup>) l'établissement de lignes téléphoniques reliant directement le Central Office aux Postes de Police de l'Ouest et de la Route Pottier ; 4<sup>o</sup>) la pose de ventilateurs (1 par logement) chez chacun des deux Européens en service dans ce dernier poste.

Cette dernière dépense est autorisée, à titre exceptionnel, en raison de l'état de ces logements, qui, aménagés au rez-de-chaussée, sont provisoires et insuffisamment aérés.

(c)—M. Wantz est chargé de préparer, pour le le 15 Septembre prochain, un plan complet des bâtiments prévus pour les Services de la Police et de la Cour Mixte, dans la région incorporée à la Concession.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Suivant état communiqué par l'Administration des Douanes la situation financière de cet établissement présente, au 30 Juin 1914, un solde créditeur de Hk. Tls: 6.209,15,

**Cadastre.**—Après avoir pris connaissance d'une nouvelle lettre de M. Chollot, donnant une évaluation approximative de la dépense qu'entraînerait la réfection du cadastre de la Concession, et l'établissement de celui de la région des Routes Extérieures, suivant ses propositions, le Conseil décide de se ranger à l'avis exprimé par le Comité des Travaux, en Séance du 11 Juin dernier, en faveur de l'établissement d'un Service Municipal du Cadastre.

**Pistes Cavalières.**—Le nombre restreint de cavaliers utilisant actuellement ces pistes ne justifiant pas les frais élevés qu'entraîne leur entretien, il est décidé qu'elles seront laissées en l'état jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre prochain.

A l'avenir, les pistes cavalières ne seront pas entretenues pendant les mois de Juillet et Août.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé:* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
G. FRIEDRICHS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 15 Septembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le quinze Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Travaux Publics.**—(a)—Le projet de "Règlement d'Expropriation Publique" dont texte suit, ayant reçu l'approbation des Membres du Conseil, il est donné lecture de l'exposé des motifs ci-après, concernant sa publication qui est ordonnée pour une date aussi prochaine que possible.

Changhai, le 30 Juillet 1914.

«Jusqu'à ce jour, et en l'absence de ce Règlement, toutes les expropriations s'étaient faites de gré à gré, c'est-à-dire, dans le cas de prétentions exagérées des propriétaires, au détriment de la Municipalité et de l'intérêt général ; l'intérêt général était plus sacrifié encore, en cas de refus formel de vente des propriétaires.

«Le plus grand désavantage d'un semblable état de choses était l'impossibilité de poursuivre et de publier un plan d'ensemble de voirie et de travaux à longue échéance, de crainte de spéculations de terrains sur le tracé éventuel des Routes. Sans prétendre que ces spéculations se fussent produites, elles étaient possibles et cela seul justifie l'institution d'un Règlement d'Expropriation, au moment où le percement de nouvelles Routes va s'imposer sur la Concession Française, et où, pour faciliter la circulation de plus en plus intense des véhicules de toute nature, et notamment des automobiles, il devient nécessaire d'élargir les voies existantes et d'établir des pans coupés.

«La question d'expropriation est des plus délicates, puisqu'elle intéresse le droit même de propriété. Elle est particulièrement ardue à solutionner dans un milieu international régi par l'exterritorialité.

«Toutefois, elle a été réglée par des prescriptions contenues dans les Articles VI et suivants des Land Regulations du Foreign Settlement, approuvés à la fois par les Contribuables, par l'ensemble des Puissances représentées à Pékin, et par le Gouvernement Chinois.

«Il nous suffit donc de rendre purement et simplement applicables sur la Concession Française des Articles qui reproduisent textuellement les prescriptions des Land Regulations relatives aux expropriations, ce que le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française est autorisé à faire, en vertu de l'Art. IX, § 9, de nos Règlements organiques de 1868, également approuvés par les Représentants des Puissances en Chine.

«Le Règlement d'expropriation pour cause d'intérêt public sera publié dans la forme ordinaire et deviendra exécutoire, sauf conventions contraires, dès que les formalités qu'il prévoit auront été remplies.

---

### RÈGLEMENT D'EXPROPRIATION

---

I.—«Les terrains tels que routes, bords de rivières ou criques sis dans les limites de la Concession Française, y compris la région des Routes Extérieures, qui ont été cédés par les propriétaires de diverses nationalités dans un but d'utilité publique, sont et demeureront affectés à l'usage public, ainsi que les nouvelles acquisitions, à titre gracieux ou onéreux, faites par la Municipalité Française pour l'extension et le développement du réseau des Routes.

II.—« Le Conseil établira, lors de la préparation du Budget, l'état des routes dont l'ouverture sera jugée nécessaire : dans toute transaction postérieure à la publication du plan des routes, les nouveaux acquéreurs seront tenus de réserver à l'acquisition par la Municipalité les terrains, bords de rivières ou criques, etc..., nécessaires à l'établissement des routes.

III.—« Dans le délai de 3 mois après la publication du plan de routes à ouvrir, les propriétaires pourront protester par écrit, en personne ou par mandataire, et faire valoir les raisons qui s'opposent à l'ouverture ou à l'élargissement des routes intéressant leurs propriétés. Le Conseil décidera de la suite à donner à la protestation.

IV.—« Dans le cas où la protestation des propriétaires de lots traversés par les dites routes n'aurait pas été accueillie par le Conseil, le Conseil pourra, après une nouvelle période de 4 mois, et dans le délai d'un an après la publication du plan visé plus haut, recourir à la Commission Foncière qui sera nommée dans les conditions ci-après mentionnées, pour solutionner les questions litigieuses.

V.—« Les Membres de cette Commission, après l'audition des parties, et après avoir pris connaissance des documents nécessaires, détermineront l'indemnité à payer aux propriétaires pour les terrains, constructions y situées s'il en est, et autres droits affectés à l'occupation des dits terrains et constructions, en tenant compte de la plus value ou de la moins value résultant, pour le reste de la propriété, de l'abandon des parcelles réclamées par la Municipalité.

« La ou les Cours ayant juridiction sur les propriétaires devra ou devront assurer l'exécution de la décision de la Commission.

VI.—« Les Commissaires des terrains seront au nombre de trois et seront nommés, l'un par le Conseil, avant le 15 Janvier de chaque année, les deux autres par les propriétaires fonciers ayant droit de vote dans la Concession Française, en même temps que les Membres du Conseil à élire chaque année. Ils seront élus par un vote à part et choisis parmi les candidats qui auront fait connaître leurs noms une semaine avant les élections, le Conseil ayant soin de publier ces noms en même temps que ceux des candidats aux Elections Municipales proprement dites.

VII.—« Les trois Commissaires entreront en fonctions le lendemain des Elections Municipales et demeureront en fonctions jusqu'au lendemain des Elections suivantes; ils auront la faculté d'achever la solution des réclamations qui leur auront été soumises et qui sont en voie de règlement.

VIII.—« Nul Employé salarié de la Municipalité ne peut être Commissaire.

« Les vacances se produisant durant l'année seront remplies par la désignation des Commissaires qui auront eu le plus de voix après ceux qui ont été élus; à défaut de candidats aux fonctions de Commissaire, l'examen des réclamations sera suspendu jusqu'après l'élection des nouveaux commissaires.

« Lors de l'ajustement définitif des réclamations, il sera tenu compte du préjudice pouvant résulter du retard apporté à la solution des questions en instance.

« Les Commissaires devront, autant que possible, rendre leur décision 1 mois après avoir été saisis : les frais divers encourus par les Commissaires seront payés sur le Budget Municipal : les honoraires des Commissaires seront fixés par le Conseil, soit suivant le temps donné à l'accomplissement de leurs fonctions, soit à forfait.

---

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à sa disposition.

§: 106, pour construction d'une palissade de clôture au Poste de Police de la Route Pottier, construction et pose d'étagères dans les cuisines des Agents Tonkinois.

Tls: 1.375, pour travaux de peinture, fermeture des vérandahs, etc..., à l'Ecole Municipale Française.

Frs: 1.100, pour achat de fournitures de serrurerie destinées aux divers bâtiments Municipaux en achèvement; ces fournitures remplaceront celles dont la commande avait été passée en France et dont livraison n'a pu être effectuée.

(c)—Le terrain Municipal sis Route Stanislas Chevalier, en face des nouveaux ateliers et dont la superficie est de 2 mows 0.5.3.5, est affecté au Service des Travaux pour servir de lieu de dépôt aux cylindres à vapeur de la Concession Ouest, au matériel de goudronnage, et au matériel roulant de réserve.

(d)—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, l'engagement de M. HENRY, comme Surveillant au Service d'Architecture, est autorisé sous réserve d'une période d'essai jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier prochain, date à laquelle sa titularisation sera prononcée s'il y a lieu.

**Garde Municipale.**—(a)—Le Conseil autorise l'achat, à titre d'essai, d'une voiturette à bras, montée sur roues munies de caoutchoucs pleins, pour servir au transport des blessés, en remplacement des lourdes et inconfortables civières actuellement en service.

Le coût de ce véhicule est de \$: 75.

(b)—Un crédit de Tls: 1.118,60 est voté pour l'exécution, suivant soumission du sieur Sah Jin Kee, de divers travaux à la Maison d'Arrêt (aménagement de lavabos, surélévation d'une cheminée, établissement de deux miradores, consolidation de deux portes d'entrée, et modification du système de fermeture des fenêtres à distance).

(c) En vue d'assurer le service de surveillance dans le nouveau quartier compris entre la Route de Zikawei, l'Avenue Dubail, la Rue Eugène Bard et la Route Chinoise de "Tchao Tchéou", l'achat de 6 bicyclettes, au prix de Tls: 315, est autorisé.

(d)—Un secours de Tls: 100 est voté en faveur de la famille du Détective No. 6, décédé le 2 Août; cet Agent comptait 7 ans de bons services dans la Garde Municipale.

(e)—En prévision du départ du Capitaine Rabier pour le théâtre de la Guerre suivant la demande qu'il a faite à plusieurs reprises, le Conseil, conformément à ses propositions, décide de confier, durant son absence, la direction du service de la Police à M. Xavier, Inspecteur de la Sûreté.

M. Xavier, est, à cet effet, nommé Inspecteur Principal, aux appointements de Tls: 240 par mois, et conservera le bénéfice de son allocation mensuelle de déplacement de Tls: 40, à titre d'indemnité globale, comme remplissant les fonctions de Chef de la Garde p. i. et de Chef de la Sûreté.

Ces dispositions prendront effet à dater du 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

**Droits de Quayage.**—Suivant état adressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre durant le 2<sup>e</sup> trimestre 1914, s'est élevée à Tls: 16.843,08, en diminution de Tls: 1.077,15 par rapport au trimestre précédent, et en augmentation de Tls: 255,32 par rapport au trimestre correspondant de 1913.

**Service Sanitaire.**—Lecture est donnée du rapport ci-après de la Commission d'Hygiène.

## Séance de la Commission d'Hygiène du 22 Juillet 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt deux Juillet, à quatre heures de l'après-midi les Membres de la Commission d'Hygiène se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL } Membres du Comité  
G. FRIEDRICHS }  
Drs. FRESSON et PELLET, Médecins de la Municipalité  
J. DANTIN, Secrétaire du Conseil  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal  
G. RABIER, Chef de la Garde Municipale  
R. TILLOT, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire

**Fosses Septiques.**—Lecture est donnée d'un projet de Règlement, préparé par l'Ingénieur Municipal, pour l'installation et le fonctionnement des fosses septiques dont le Conseil a décidé, en principe, l'adoption obligatoire dans les immeubles où est ou doit être aménagé le système du tout à l'égout.

Des explications données par le Dr. Fresson relativement aux prélèvements opérés par le Service Sanitaire dans les fosses existantes, et aux analyses qui en ont été faites, il ressort que le fonctionnement des divers systèmes en usage, à l'exception d'un, peut être considéré comme satisfaisant.

Avis sera donné au propriétaire de l'immeuble en question d'avoir à remédier aux défauts de l'installation.

Confirmant l'avis exprimé en Séance du 10 Juin, la Commission recommande que les prélèvements soient faits par le Service Sanitaire qui assurera les analyses.

Sous réserve de modifications sans importance à apporter au texte du Règlement qui lui est soumis, la Commission l'adopte et en propose l'approbation par le Conseil.

**Station Sanitaire.**—Les plans de la nouvelle Station Sanitaire, acceptés par le Dr. Fresson, sont approuvés.

Cette Station comprend :

Une habitation pour l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire ;

Un local pour les bureaux, archives, salle d'examen des denrées, appareils, etc...

Un local contenant l'étuve à vapeur et le formolisateur.

Sur proposition du Dr. Pellet, la Commission propose que l'agrandissement du local réservé au formolisateur soit prévu : la commande de l'étuve à vapeur sera différée jusqu'à réception des renseignements que doit fournir le Dr. Ricou.

**Enlèvement des Vidanges.**—Lecture est donnée d'une note de l'entrepreneur Wang Yong Kee, relative au fonctionnement du véhicule métallique dont la Commission avait ordonné la mise en service, à titre d'essai.

Seule l'adoption de véhicules de ce genre permettra de supprimer les inconvénients auxquels donne lieu le transport des vidanges dans les conditions actuelles. La contrat passé avec l'entrepreneur ayant prévu la substitution progressive de ces véhicules aux véhicules en bois, la Commission propose que Wang Yong Kee soit invité à en faire construire 20, dans un délai de deux mois, et qu'une amende de Tls : 50 lui soit appliquée par jour de retard.

En attendant, il devra faire exercer une surveillance plus active sur son personnel, et assurer, le plus possible, le passage de ces véhicules par la route chinoise de Tchaotchéou, nouvellement incorporée à la Concession.

A cette occasion, la Commission suggère que des mesures soient prises, dès que possible, par le Conseil, pour assurer le curage de la crique de Zikawei jusqu'au Pont Ste-Catherine, afin : 1<sup>o</sup>) de faciliter l'arrivée et le départ des bateaux de l'entrepreneur, qui n'y ayant pas accès actuellement, doivent stationner à proximité des Routes où sont plus nombreuses les résidences d'Européens ; 2<sup>o</sup>) d'assurer le nettoyage des égouts qui débouchent dans cette crique et menacent de s'envaser peu à peu.

**Drains Publics.**—La Commission propose qu'un crédit suffisant soit inscrit au Budget de l'Exercice prochain, pour le curage régulier des drains de la Concession.

**Avenue Dubail.**—L'existence de dépôts de chrysalides dans les dépendances de la filature de M. Denegri, Route de Zikawei, constituant l'une des principales sources des mauvaises odeurs dont se plaignent les résidents de l'Avenue Dubail, partie Sud, M. Permezel est chargé de s'entendre avec M. Denégri au sujet des mesures propres à remédier à cet état de choses.

Avis a été donné entre temps par M. Denégri à M. Permezel, qu'il négociait l'achat, au delà de la crique de Zikawei, d'un terrain où s'effectueraient les opérations qui provoquent les mauvaises odeurs. Il y a donc tout lieu de croire que les inconvénients signalés disparaîtront l'été prochain.

La Séance est levée à 5 heures 1/4.

Signé : M. PERMEZEL  
G. FRIEDRICHS

---

Les propositions de la Commission sont approuvées et la publication du règlement relatif aux fosses septiques est ordonnée pour application dès que possible.

La mise en adjudication des travaux de la Station Sanitaire est différée, en raisons des événements actuels qui ne permettent pas d'engager d'autres dépenses que celles présentant un caractère d'urgence.

## RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DES MATIÈRES DE VIDANGE A L'ÉGOUT PUBLIC

### CHAPITRE I.—ÉCOULEMENT DIRECT.

*Art. 1.*—« Est expressément interdit l'écoulement direct à l'égout public ou dans les criques, fossés, « etc., des matières de vidange sauf observation des règles spéciales données ci-dessous.

*Art. 2.*—« Tout écoulement direct à l'égout public dans les criques fossés, etc., des matières de « vidange sera intercepté par l'Administration Municipale sans aucune mise en demeure préalable.

### CHAPITRE II.—FOSSÉS SEPTIQUES.

*Art. 1.*—L'écoulement dans l'égout public, dans les criques, fossés, etc., ne sera autorisé qu'avec « emploi de fossés septiques d'un modèle agréé par l'Administration et à la condition expresse que les « fossés septiques soumis à la vérification du Service Sanitaire donneront complète satisfaction par « leur fonctionnement.

*Art. 2.*—« Toute fosse septique qui, à la suite de l'analyse d'un prélèvement, ne donnerait pas « satisfaction sera immédiatement interceptée par l'Administration Municipale et son déversement dans « l'égout public ne sera rendu possible qu'après avoir obtenu un résultat satisfaisant à l'analyse.

### CHAPITRE III.—CERTIFICAT DE VÉRIFICATION.

*Art. 1.*—« L'Administration n'impose aucun modèle de fosse septique.

*Art. 2.*—« Tout modèle donnant satisfaction au Service Sanitaire fera l'objet d'un certificat de « vérification délivré par le Chef du Service Sanitaire.

### CHAPITRE IV.—DISPOSITIONS APPLICABLES AUX NOUVEAUX APPAREILS.

*Art. 1.*—« Les constructeurs d'appareils qui voudront obtenir le certificat de vérification ci-dessus « spécifié pour un modèle déterminé devront en adresser la demande au Chef du Service Sanitaire. « Cette demande devra être accompagnée de la description (avec plan à l'appui) de l'appareil et de « l'exposé de son fonctionnement, ainsi que de l'indication des procédés d'épuration et de l'effluent. « S'il est fait usage de lits bactériens d'oxydation, la composition exacte en sera donnée.

*Art. 2.*—« Le demandeur devra, pour permettre d'apprécier le fonctionnement de son appareil, faire « une installation modèle dans un immeuble agréé par le service sanitaire. Cette installation devra « répondre aux conditions suivantes :

(a)—« Toutes les parties de l'appareil seront facilement accessibles.

(b)—« Les délégués du service sanitaire pourront visiter à l'improviste l'installation dans toutes ses « parties.

(c)—« Des dispositions convenables seront prises pour qu'il soit facile de prélever des échantillons « liquides dans la fosse septique et à la sortie de l'effluent des lits bactériens d'oxydation.

(d)—« Les cabinets alimentant la fosse septique ne devront être utilisés que par un nombre de « personnes dont le chiffre moyen sera connu et peu variable ;

(e)—« Des renseignements précis seront fournis sur la quantité d'eau introduite journallement dans « la fosse septique.

(f)—« La fosse devra être d'une étanchéité absolue.

« Aucun antiseptique ne sera jeté dans les cabinets.

*Art. 3.*—« Avant de mettre en service les appareils faisant l'objet du présent règlement, les pro- « priétaires, locataires, ou occupants, devront adresser une déclaration au Chef du service sanitaire.

*Art. 4.*—« Le Chef du service sanitaire ne délivrera le récépissé de la déclaration de mise en service « qu'après s'être assuré que l'appareil est identique à celui décrit dans le certificat de vérification et que « les conditions des articles précédents sont remplies.



*Art. 5.*—« Le fonctionnement des appareils pour lesquels le récépissé de déclaration aura été « délégué restera soumis à la surveillance de l'autorité municipale et des services compétents de l'Administration Municipale. Le service sanitaire fera les prélèvements et assurera les analyses nécessaires.

« Les propriétaires d'appareils devront se conformer aux prescriptions qui leur seraient imposées « dans le cas où le fonctionnement de l'appareil serait défectueux ou l'épuration insuffisante.

*Art. 5.*—« L'usage d'une fosse septique établie dans les conditions précitées pourra être ultérieurement interdit, lorsque la surveillance exercée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, aura révélé que le fonctionnement de l'appareil est défectueux ou l'épuration de l'effluent insuffisante, et que n'auront pas été prises « les mesures propres à modifier le fonctionnement de l'appareil dans le délai qui aura été imparti.

#### CHAPITRE V.—DISPOSITIONS APPLICABLES AUX APPAREILS ACTUELLEMENT EN USAGE.

*Art. 1.*—« Les fosses septiques installées antérieurement à la publication de la présente ordonnance devront faire l'objet d'une déclaration au chef du service sanitaire.

*Art. 2.*—« Dans le délai de 6 mois à dater de la publication de la présente ordonnance, les appareils « actuellement en usage dont le système n'aurait pas été l'objet d'un certificat de vérification prévu à « l'Art. 2. du 3<sup>e</sup> Chapitre devront être supprimés.

#### CHAPITRE VI.—CONSTRUCTIONS DES FOSSES SEPTIQUES.

*Art. 1.*—« L'Administration ayant elle-même procédé à l'étude du fonctionnement des fosses septiques préconise les mesures suivantes pour leur installation :

*Art. 2.*—« Fosse en ciment armé de 0.10 (4") d'épaisseur—dosage 450 kg. de ciment de Portland « avec enduit de Portland de 0m. 012 (1/2") au dosage de 650 kg. de ciment de Portland par mc. de « sable de Ningpo—on obtient ainsi une imperméabilité absolue.

« Le cube minimum de la fosse septique peut être établi comme suit: 1 et à 2 sièges—1m<sup>3</sup> 500; « 3 et à 4 sièges 2m<sup>3</sup>; des dispositions spéciales seront à prendre d'accord avec le service sanitaire pour « les établissements comportant un plus grand nombre de sièges (Hotels, Ecoles, etc.).

*Art. 3.*—« Des dessins du modèle expérimenté par la Municipalité sont tenus gratuitement à la « disposition des constructeurs, architectes, propriétaires.

#### CHAPITRE VII.—PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.

*Art. 1.*—« L'écoulement des eaux provenant des réservoirs de chasse des W. C. est seul autorisé « dans les fosses septiques—les eaux provenant des cuisines, salles de bain et les eaux pluviales ne « devront pas se déverser dans les fosses septiques.

*Art. 2.*—« Toutes les fosses septiques devront posséder un filtre bactérien.

*Art. 3.*—« Les fosses septiques devront posséder autant de regards de visite qu'elles comporteront « de compartiments—ces regards seront d'un accès facile—leur partie mobile sera à fermeture « hermétique,

*Art. 4.*—« Aucun évent d'aération ne fera communiquer l'intérieur de la fosse avec l'atmosphère.

*Art. 5.*—« Le déversement des fosses se fera directement dans un petit regard de visite ayant au « moins 0m.30 de côté et de telle sorte qu'on puisse faire aisément des prélèvements du liquide sortant « de la fosse—ou constater que ce liquide ne dégage aucune odeur. C'est ce regard qui serait obstrué « d'office au cas où la fosse serait reconnue d'un fonctionnement défectueux; son couvercle mobile ne « devra pas être scellé—son accès en sera facile et laissé libre aux agents de l'Administration.

*Art. 6.*—« Aucun désinfectant ne devra être jeté dans les fosses septiques.

*Art. 7.*—« Les fosses septiques ne devront pas être susceptibles d'être envahies par les eaux provenant de l'extérieur (hautes marées, pluies abondantes), le niveau de l'orifice d'évacuation devra donc « toujours être plus haut que le niveau de la voie publique voisine.

*Art. 8.*—« Les fosses septiques construites en briques ou pierres artificielles devront être revêtues « à l'intérieur d'un enduit au mortier de ciment de 0.020 m/m d'épaisseur au minimum.

*Art. 9.*—« Les canalisations intérieures jusqu'à la fosse septique seront en fonte, les joints coulés « au plomb.

CHAPITRE VIII.—CAS DE SUPPRESSION DE L'ÉCOULEMENT A L'ÉGOUT.

*Art. 1.*—« Une fosse septique sera déclarée d'un fonctionnement défectueux et comme telle susceptible de faire prononcer l'interdiction de l'écoulement direct à l'égout :

1<sup>e</sup>.—« Quand il se dégagera des odeurs par le regard de visite décrit à l'Art. V. du Chap VII. « ci-dessus.

2<sup>e</sup>.—« Quand l'analyse des prélèvements aura fait reconnaître la présence de microbes pathogènes.

« Dans l'un et l'autre cas l'Administration Municipale aura le droit et le devoir d'ordonner la fermeture de la fosse.

CHAPITRE IX.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

*Art. 1.*—« Les contraventions au présent règlement feront l'objet de procès-verbaux qui seront « transmis au tribunal compétent.

**Cimetière Route Fergusson.**—Suivant décision du 20 Juillet dernier, le Conseil n'avait pas cru devoir donner suite favorable à une demande adressée par Messrs Moorhead & Halse, au nom de la Communauté Israélite, en vue de l'établissement d'un cimetière Route Fergusson sur le lot B. C. 8027, et s'était déclaré disposé à reprendre ce terrain aux intéressés, au prix d'achat.

Par lettre en date du 11 Août, Messrs Moorhead & Halse font savoir que cette proposition a été acceptée et que le terrain dont la superficie est de 5 mows 5.1.7, peut être cédé au prix global de Tls: 7.879,77 suivant état fourni par eux.

Le Secrétaire est chargé du Règlement de cette affaire.

**Eclairage Electrique.** — Les crédits suivants sont votés pour l'installation et l'entretien de lampes destinées à l'éclairage public le long de diverses routes et rues de la Concession.

Route des Officiers—Tls: 186—7 lampes de 50 Bougies.

Route Ratard—entre la Route des Sœurs et l'Avenue Paülun—Tls: 186—7 lampes de 50 Bougies.

Route de Zikawei—entre Lokawei et le pont Ste-Catherine—Tls: 400—2 lampes de 100 Bougies, et 10 lampes de 50 Bougies.

**Croix Rouge Française.**—Lecture est donnée d'une lettre de M. le Consul Général, Président du Conseil, relative à une souscription de la Municipalité en faveur de l'Œuvre de la Croix Rouge Française pour Secours aux Blessés.

*Changhai, le 12 Septembre 1914.*

*Mes Chers Collègues,*

*Je vous propose de voter la somme de 5.000 taëls qui sera envoyée à la Croix Rouge Française pour le secours des blessés.*

*Bien que nous soyons une Municipalité Française, nos contribuables et notre Conseil se composent de représentants de toute nationalité.*

*Nul ne peut objecter à la destination des fonds qui sont destinés au soulagement des victimes de la guerre, recueillies sur le champ de bataille, sans distinction d'amis, alliés ou ennemis.*

*Cordialement Votre,*

*Signé: G. KAHN*

*Président du Conseil.*

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de M. le Consul Général.

**Ecoles.**—(a)—En vue de pourvoir au remplacement de M. Sabattié, appelé par la mobilisation, le Conseil, sur avis favorable de M. Maybon, approuve l'engagement à titre temporaire de Madame Merrant, qui s'est proposée pour exercer ces fonctions d'enseignement et possède les titres nécessaires.

Les appointements de Madame Merrant sont fixés à \$: 100 par mois.

(b)—Avis est donné par le Frère Antonin, Provincial des Frères Maristes, de la nomination du Frère Vincent au poste de Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise, en remplacement du Frère Faustus qui, en raison de son état de santé, a dû partir pour la France.

**Extension de la Concession.**—(a)—M. le Consul Général fait connaître que dans la journée de Lundi, les représentants du Consulat et de la Municipalité ont, de concert avec les Autorités Chinoises, procédé à la pose des bornes le long des Routes formant du côté chinois les limites du territoire incorporé à la Concession suivant la Convention du 8 Avril dernier.

Deux notables chinois ont été désignés d'accord entre le Consul Général de France et le Commissaire des Affaires Etrangères pour traiter avec le Conseil les questions intéressant les Chinois résidant sur la Concession Française. Ce sont Messieurs : LO PA HONG, Directeur de la Compagnie des Tramways Chinois, et WOO HAI KIÉOU, ancien Sous-Préfet de Changhai.

(b)—Sur proposition de M. le Consul Général, le Conseil décide de donner le nom de Route Conty à la route qui doit être aménagée entre l'Avenue Dubail et le quartier Chinois de Siemen, à proximité de la Maison d'Arrêt.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 28 Septembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt huit Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 16 Septembre, en vertu de laquelle :

1°) Un congé spécial est accordé aux Agents suivants pour prendre part aux opérations :

a) Au Capitaine Gustave RABIER, Chef de la Garde, à compter du 2 Octobre 1914.

b) Au Lieutenant François PETIOT, Chef-Adjoint de la Garde, à compter du 7 Août 1914.

c) Aux Sergents Jean BORDES, Robert DELENTE, Henri AUGÉARD, et aux Brigadiers Henri LOGEROT, Jean Baptiste LUCAS, et François TAULIER, à compter de l'expiration de leur congé régulier de 9 mois.

Les Agents ainsi mis en congé spécial conservent leur emploi dans la Garde et seront réintégrés à la fin des opérations.

2°) L'Inspecteur de la Sûreté Gaston XAVIER, est nommé Inspecteur Principal (emploi créé), à compter du 16 Septembre 1914.

3°) L'Inspecteur Principal Gaston XAVIER, assurera l'intérim de Chef de la Garde à compter du départ de Changhai du Capitaine G. RABIER.

4°) Le Garde Etienne SOULIER est révoqué pour faute grave, à compter du 31 Juillet 1914.

Diverses mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont enregistrées.

(b)—Sur la demande du Chef de la Garde, le Conseil, prenant en considération les bons services de Monsieur MAILLARD, ancien Chef de Secteur, dont la situation actuelle est digne d'intérêt, décide de lui accorder temporairement une pension mensuelle de Tls : 60. L'éventualité de son rapatriement en France sera examinée lors de la fin des hostilités.

(c)—Conformément aux propositions du Chef de la Garde, le Conseil, ratifiant la décision prise au cours de la Séance du 27 Avril 1914, autorise :

1°) la création de 3 nouveaux emplois de géoliers Tonkinois à la Maison d'Arrêt, et l'augmentation de l'effectif du Poste de l'Ouest, par l'engagement supplémentaire de 8 Agents Chinois.

2°) la construction et l'installation de trois petits postes téléphoniques aux points suivants :

a) au pont Ste-Catherine.

b) Route de Zikawei, près du croisement avec la Route Paulun et d'un pont sur la crique.

c) au terminus des tramways à Zikawei, en remplacement de la cabine actuelle.

Ces postes seront du même modèle que celui situé à l'angle de la Rue du Consulat et du Boulevard de Montigny.

3°) L'affectation provisoire, au Service de la Police, du bâtiment actuellement en construction près du poste de Police de la Route Pottier. Cette maison servira à l'installation du Chef de Poste et de deux agents européens.

4°) La mise à l'étude d'un projet pour l'amélioration de l'éclairage public, notamment de la Rue de Ningpo, du Boulevard de Montigny, du quartier compris entre les Rues Chapsal, Baron Gros, et le Boulevard Edouard VII, et de la zone récemment acquise entre Tchaou-Tcheou-Lou, la Rue Eugène Bard et l'Avenue Dubail.

**Travaux Publics.**—(a)—Les crédits ci-après sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal :

Tls : 250, pour drainage de la Rue de Ningpo, entre la Rue des Pères et la Rue de Saigon.

Tls : 450, pour pose de bordures, dalles de caniveaux et cimentage du trottoir adjacent aux maisons neuves construites Rue de Ningpo, sur le lot cadastral No 180 qui vient d'être mis à l'alignement.

Tls : 380, pour élargissement du macadamisage au droit du lot cadastral No 180.

Tls : 1.000, pour rechargement de la chaussée de la Route Père Robert, entre la Rue Lafayette et l'Hôpital Ste. Marie.

Tls : 135 pour réfection des serres municipales (peinture et vitrerie).

Tls : 2.000, pour cimentage des trottoirs Avenue Paul Brunat, entre les Rues Lemaire et du Cimetière.

Tls : 1.800, pour macadamisage de la moitié nord de la chaussée de la Rue Lafayette sur une longueur de 250 mètres à l'ouest de l'Avenue Dubail.

Le Conseil autorise l'engagement de M. SARTHOU au salaire de Tls : 110 par mois, comme surveillant temporaire en remplacement de M. CARAYANNIDES, démissionnaire.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise la vente d'une languette de terrain située entre la propriété de M. Ma Cheng Kee et l'alignement de la Rue Eugène Bard, au sud de la propriété Chollot. La superficie à vendre est de 0.m.4.2 5.6. et le prix de cession est fixé à Tls : 3.000 le mow, soit Tls : 376,80.

(c)—A la suite de la désaffectation des bâtiments constituant l'ancien dépôt du matériel, Boulevard des 2 Républiques, le Conseil en autorise la vente aux enchères, en même temps que celle du matériel usagé.

**Expropriations.**—Par lettre du 17 Septembre, Messrs LESTER, JOHNSON & MORRISS, représentants des propriétaires des lots cadastraux 91 et 108, réclament à la Municipalité le paiement d'une indemnité de Tls : 9.686,22, à l'occasion de l'expropriation dont sont frappés ces lots, tant pour l'élargissement de la Rue du Moulin à 30 pieds, que pour l'alignement du Quai Confucius, qui doit former le nouveau boulevard après remblaiement du Yang King Pang.

La superficie globale expropriée est de 0. 5. 4. 8. d'une valeur estimative de Tls : 14.000, le mow : l'indemnité à payer serait, en conséquence de Tls : 7.672, plus 10 % pour cession imposée, Tls : 767,20, soit au total Tls : 8.439,20.

Se basant sur les usages établis, et tenant compte de certains inconvénients qui ont pu résulter, pour Messieurs LESTER, JOHNSON & MORRISS du fait de l'expropriation imposée par la Municipalité, le Conseil estime que le règlement définitif pourrait être effectué à un prix global de Tls : 9.000.

Le Secrétaire est chargé de négocier le règlement sur ces bases.

**Maisons de Tolérance.**—Lecture est donnée d'un Rapport du Chef de la Garde, tendant à interdire dès maintenant l'ouverture de nouvelles maisons de tolérance Boulevard des 2 Républiques et Rue Protet, et à retirer, après un délai de 3 mois, les licences délivrées aux établissements existant le long de ces deux voies.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

**Personnel.**—(a)—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil autorise l'engagement de M. GARDARIN, comme Commis-Comptable, pour une période d'essai de 3 mois, aux appointements de Tls : 120, et indemnités mensuelles de Tls : 20, pour la connaissance de l'anglais et du Chinois.

(b)—Lecture d'un Rapport du Secrétaire, tendant à ce que les mesures prise en faveur des employés Municipaux, mobilisés à Tien-Tsin, soient étendues à ceux, qui en congé en France ont été retenus par la mobilisation, ou qui pourront, à dater de ce jour, être appelés et rejoindre leur poste de mobilisation soit en France, soit en Extrême-Orient.

Conformément à ces propositions, le Conseil décide

1<sup>o</sup>) tous les employés municipaux mobilisés conserveront leur emploi qu'ils reprendront à la fin des hostilités.

2<sup>o</sup>) eux et leur famille recevront le paiement de deux mois de solde, et une somme mensuelle représentant la moitié de leur solde, et le montant de l'indemnité de logement qui leur était allouée.

3°) Le bénéfice de la Caisse de Prévoyance leur sera conservé, la Municipalité versant en plus de sa part contributive normale (5%) une somme égale au montant des retenues opérées à raison de 5% sur le salaire de chacun des employés intéressés, soit au total 10%.

**Service Sanitaire.**—Comme suite à une lettre de WANG YONG KEE, Entrepreneur des vidanges, le Conseil décide de prolonger d'un mois le délai qui lui avait été accordé pour la mise en Service des voitures métalliques.

Il se réserve d'examiner, à l'expiration de ce délai, la demande qu'il a formulée relativement à une réduction de la durée de son contrat, ou de la contribution mensuelle qu'il doit verser à la Municipalité, et de lui imposer purement et simplement, s'il y a lieu, l'observation du cahier des charges.

**Extension.**—Le Conseil approuve l'ouverture d'un crédit de \$: 750, pour l'enlèvement des huttes qui abritaient, dans le quartier compris dans l'Extension à l'Ouest de Siemen, une population de mendiants évaluée à plus de 2.000 individus: tous ont déjà quitté le territoire de la Concession.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé:* G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 19 Octobre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le dix neuf Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde p. i, tendant à l'engagement de neuf gardes Tonkinois, actuellement en service à Tien-Tsin. Présentement l'effectif est de 142, au lieu de 148, prévus au Budget. Plusieurs vacances existant aujourd'hui dans le personnel chinois, en substituant, provisoirement, jusqu'aux prochaines libérations, 3 places de Chinois à 3 places de Tonkinois, l'incorporation totale des neuf Annamites pourrait se faire sans dépense supplémentaire.

Le Conseil décide d'accepter ces propositions sous les réserves suivantes :

1<sup>o</sup>) Avant leur départ de Tien-Tsin, les Annamites s'engageront à continuer leurs services dans la Garde de Changhai, pour la durée prévue par leur contrat avec l'Administration Municipale de Tien-Tsin.

2<sup>o</sup>) Ils devront accepter les conditions de soldes prévues pour leurs camarades de Changhai au cas où elles ne seraient pas les mêmes qu'à Tien-Tsin.

3<sup>o</sup>) Assurance sera donnée qu'ils sont tous aptes à faire un bon service.

4<sup>o</sup>) La Municipalité de Shanghai n'aura à supporter aucun frais de voyage, soit pour eux, soit pour leur famille de Tien-Tsin ici.

5<sup>o</sup>) Au cas où ces 9 Annamites, libérables en Février 1916, quitteraient le service à cette date, les 2/3 des frais de leur voyage de Shanghai au Tonkin seraient supportés par Tien-Tsin.

(b)—Le Conseil adresse ses remerciements à Monsieur Permezol pour le don de deux chevaux fait à la Police Française.

Ce don permet de compléter l'effectif des chevaux prévu pour la section montée; d'autre part, un des animaux dont elle disposait et qui était devenu impropre à ce service pourra être remis au Service des Travaux et être utilisé aux transports.

**Travaux Publics.**—(a)—Les crédits ci-après sont votés :

§: 406, pour travaux d'aménagement au nouveau Poste de Police Route Pottier.

Tls: 335, pour l'agrandissement des W.C. de ce Poste.

(b)—*Yang King Pang*.—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil approuve le plan présenté par lui, après entente officieuse avec l'Ingénieur du Municipal Council, pour l'alignement du boulevard à aménager après couverture du *Yang King Pang*.

Des deux tracés prévus, le Conseil décide d'adopter le tracé en traits pleins qui permet la réalisation du projet avec le minimum de dépenses, au fur et à mesure des occasions favorables.

La largeur prévue pour le nouveau boulevard est de 110 pieds.

(c)—*Chang-Pang*.—Par rapport en date du 9 Octobre, l'Ingénieur Municipal signale qu'il a été saisi de plusieurs demandes de permis de construire, émanant de propriétaires de terrains sis le long de la crique du *Chang-Pang*, et qu'il importe, avant d'y donner suite, de fixer l'alignement de la nouvelle voie publique qui doit être aménagée après couverture de cette crique, incorporée dans l'Extension de la Concession.

A cet effet, il soumet au Conseil un plan d'alignement de cette voie, suivant deux tracés comportant l'un 60', l'autre 70' de largeur.

La réalisation du tracé à 70' nécessiterait d'assez importantes expropriations au Sud de la crique du Chang-Pang, et des dépenses qui sont évaluées approximativement à Tls : 30.000.

Pour cette raison, le Conseil adopte l'alignement à 60', qui sera facilement réalisable, au fur et à mesure de la couverture du Chang-Pang.

Ce plan a déjà reçu l'approbation de l'Ingénieur du Municipal Council.

(d)—Comme suite à une correspondance échangée avec Monsieur J. C. Dyer, représentant du "Cathay Trust Ltd", cette Compagnie propose de céder gratuitement à la Municipalité Française un terrain d'environ 0<sup>m</sup>. 8. 8. nécessaire au débouché de la Route Lafayette sur la Route Pottier, à charge par la Municipalité de faire remblayer la crique située dans sa propriété adjacente à la Route Pottier.

Cette proposition est acceptée.

La dépense à prévoir pour le remblayage serait de Tls : 400 environ.

(e)—L'attention du Conseil ayant été attirée sur les inconvénients que présente l'augmentation sans cesse croissante du nombre de maisons chinoises dans le voisinage du Jardin Public, il est décidé que seules des constructions de style européen pourront être élevées dans le quadrilatère formé par les Routes Lafayette, Voyron, Père Robert et Avenue Paul Brunat.

(f)—En vue de la confection des plans pour les bâtiments de la Cour Mixte et du Poste de Police Sud, le Conseil, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, autorise l'engagement, à titre d'agent temporaire, pour la durée des travaux, de Monsieur Thom, dessinateur, aux appointements de Tls : 150 par mois.

(g)—Par mesure exceptionnelle, le Conseil autorise le remboursement à Monsieur Gaia, Surveillant des Travaux, de la somme de \$ : 44. montant des frais d'hôpital de sa femme.

**Expropriations.**—Le Secrétaire rend compte du résultat des négociations entreprises par lui conformément aux décisions du Conseil des 15 et 28 Septembre : 1<sup>o</sup>) pour la mise à l'alignement des lots cadastraux 91 et 108 Quai Confucius et Rue du Moulin ; 2<sup>o</sup>) pour l'achat du lot B. C. 8027 Route Fergusson (Cimetière Israélite).

La première opération a été réalisée au prix global de Tls : 9.000, la cession comportant :

0.m.4.5.5.8. — ex lot 91.

0.m.0.9.2.2. — ex lot 108.

Pour la deuxième, la Municipalité a payé aux intéressés Tls : 7.447,26, représentant les frais divers déboursés pour l'achat du terrain (5.m.3.9.4. d'après titre Européen) et pour son nivellement.

**Droits de Quayage.** Suivant état dressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre durant le 3<sup>e</sup> trimestre 1914, s'élève à Tls : 14.505,80, représentant une diminution de Tls : 2.337,28 par rapport au trimestre précédent, et de Tls : 3.672,38 par rapport au trimestre correspondant de 1913.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le Conseil prend connaissance d'un état communiqué par l'Administration des Douanes chinoises, indiquant la Situation Financière du Lazaret de Chang Pao Sha au 30 Septembre 1914

Il en ressort un solde créditeur de Hk. Tls : 7.172,78.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL



## Séance du Conseil du 20 Novembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le vingt Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 4 Novembre, en vertu de laquelle: les 9 Gardes Tonkinois, provenant de Tien-Tsin, dont le Conseil avait autorisé l'engagement par décision du 19 Octobre dernier, sont incorporés dans la Garde Municipale.

(b)—M. le Consul Général fait connaître au Conseil qu'en raison des circonstances qui ont motivé le départ de Changhai de la plupart des Français, composant la Compagnie des Volontaires, et le maintien en France des Agents de la Garde qui s'y trouvaient en congé, il a estimé devoir demander l'envoi à Changhai d'une section de tirailleurs Tonkinois, forte de 30 hommes que le Gouvernement a autorisé.

Le Conseil approuve la mesure prise par M. le Consul Général, et décide que les dépenses afférentes au maintien de ces hommes à Changhai pendant la durée des hostilités, seront payées sur le Budget de la Garde Municipale, par virement des sommes affectées aux traitements des Officiers et Agents mobilisés.

**Charte Municipale.**—L'addition à l'article VIII de la Charte Municipale du texte dont teneur suit, est ordonnée, après consultation du Département des Affaires Etrangères.

“En temps de guerre, les délais prévus pour la suspension et la dissolution du Conseil d'Administration Municipale pourront être prolongés pendant toute la durée de la guerre.”

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la Séance du Comité des Travaux du 13 Novembre.

## Séance du Comité des Travaux du 13 Novembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le treize Novembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, pour, de là, se rendre en divers points de la Concession et de l'Extension, et examiner sur place les solutions à donner à certaines questions d'alignement, d'expropriation et de voirie.

Etaient présents :

MM. H. MADIER

F. ELLIS

C. PATUREL

J. DANTIN, *Secrétaire du Conseil*

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

J. B. TISSOT-DUPONT, *Ingénieur de la Voirie*

} *Membres du Comité*

**Rue Wagner.**—Avis favorable est donnée pour l'ouverture d'un crédit de Tls: 500, en vue de l'établissement de trottoirs et caniveaux dans la partie de cette rue, comprise entre les Rues Amiral Bayle et Baron Gros, où viennent d'être achevées de nombreuses maisons chinoises.

**Avenue Paul Brunat.**—Le Comité décide d'appuyer la proposition de l'Ingénieur Municipal, relative à la démolition des maisons chinoises sises au No 277 de l'Avenue Paul Brunat, dans le délai de quatre mois qui a été notifié au propriétaire.

**Chang Pang.**—Par lettre en date du 24 Juillet, Messieurs Denham & Rose, au nom d'un de leurs clients, propriétaire du lot B. C. 6959, sis entre Great Western Road et la crique du Chang Pang, avaient communiqué au Conseil la teneur d'un arrangement intervenu entre eux et le Municipal Council, et conformément auquel ils devaient céder à ce dernier une bande de terrain de 20' de largeur au nord de leur propriété, et obtenir en échange la continuation du drain du Chang Pang le long de Great Western Road même et l'emprise sur la crique, une fois remblayée, d'une parcelle de même largeur.

La crique du Chang Pang ayant été cédée en totalité à la Concession Française par la Convention du 8 Avril, la Municipalité devient ainsi partie à cet arrangement, et le Comité propose qu'un accord intervienne sur les bases suivantes.

(a)—Le Municipal Council établirait le drain à l'emplacement prévu, aux frais communs des deux Municipalités.

(b)—En échange de la parcelle de 20 pieds de largeur cédée au nord de leur propriété, MM. Denham & Rose seraient autorisés à prendre possession, après remblayage, de la portion de la crique sise au droit de leur lot.

(c)—Une fois réglée la question de savoir si le lot B. C. 6959 doit être, dans sa totalité, compris dans l'Extension de la Concession Française, les taxes sur les maisons dont la construction est projetée en cet endroit seront établies et perçues suivant la décision prise.

(d)—En ce qui concerne la prolongation éventuelle de Chengtu Road jusqu'à la Route Ratard, le Comité est d'avis de favoriser sa réalisation, en y affectant la partie de la crique que le tracé de la route engloberait : pour la largeur supplémentaire à obtenir, la solution dépendrait de la décision à intervenir sur le point précédent.

**Route Lafayette.**—Le Comité approuve les plans d'expropriation pour l'ouverture de cette route entre les Routes Père Robert et Pichon, avec largeur de 50 pieds, et entre les Routes Pichon et Pottier, avec largeur de 40 pieds.

L'Ingénieur Municipal est chargé de pousser activement les négociations en cours avec divers propriétaires (China Realty, Administration des Douanes, Cathay Trust, etc.), en vue d'obtenir les cessions nécessaires pour assurer le débouché de cette route sur les Routes Pichon et Pottier.

La Séance est levée à 5 heures 1/2.

Signé : F. ELLIS  
H. MADIER  
C. PATUREL

---

Les propositions du Comité sont approuvées.

Après avoir pris communication d'une lettre du Municipal Council établissant que, finalement, la nouvelle voie à aménager après élargissement de Great Western Road devra avoir une largeur de 70 pieds, le Conseil, revenant sur la décision prise en sa Séance du 19 Octobre dernier, au cours de laquelle il avait donné son approbation au tracé comportant 60<sup>3</sup> pieds seulement, se range à la proposition nouvelle du Municipal Council.

Il spécifie que les expropriations nécessaires pour la réalisation du projet devront être réparties sur plusieurs exercices et que les cessions gratuites devront être recherchées partout où il sera possible de traiter en ce sens avec les intéressés.

(b)—*Bâtiments Municipaux.*—Les maisons destinées au logement des Surveillants de Travaux étant sur le point d'être terminées, le Conseil, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, décide qu'elles seront occupées comme suit :

Koukaza—Terrasse, de l'Est à l'Ouest.

MM. THALAMOT, Surveillant des Plantations  
GAIA, „ de l'assainissement  
BOURRICOT, „ des Ecuries  
BRIAND, Contrôleur (Service de l'Eclairage).

Boulevard des Deux Républiques.

A l'Est—M. LAVOREL }  
A l'Ouest—M. RICHER } Surveillants du quartier de l'ancienne Concession.

Le Conseil décide à ce sujet que les Employés logés dans les bâtiments Municipaux garderont à leur charge les frais de consommation de gaz et d'électricité.

Le Comité des Travaux examinera sur place l'affectation qu'il convient de donner aux logements construits au Nord du poste de police de la Route Pottier pour 2 des Surveillants des districts de l'Extension.

**Service Sanitaire.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Secrétaire, relatif aux boucheries, charcuteries, parcs à bestiaux situés dans les limites de l'Extension.

Les tenanciers des premiers de ces établissements ont été invités à abattre leurs bêtes aux Abattoirs Municipaux et les Inspecteurs Sanitaires veillent à ce que les viandes débitées par eux soient revêtues de l'estampille Municipale.

Ces mesures ont eu le double résultat d'augmenter de plus de 1.000 dollars par mois les recettes des Abattoirs et de diminuer très sensiblement la contrebande à laquelle se livraient ces établissements sur la Concession.

Le Conseil approuve les mesures proposées relativement à la suppression de ceux qui exercent encore sur les confins de la Concession.

En ce qui concerne les parcs à bestiaux, porcheries, etc., la suppression en est ordonnée sur préavis de 3 mois à donner aux propriétaires.

**Allocations Diverses.**—Le paiement des allocations annuelles ci-après inscrites au Budget est autorisé.

Hôpital Général	Tls : 1.750
„ Sainte Marie	„ 400
„ Shantung Road	„ 400
„ Saint Luke	„ 100
Shanghai Museum	„ 100
Institut Pasteur	„ 1.000
Dispensaire	„ 600
Musique de la Ville	„ 1.500
Orphelinat Saint François Xavier	„ 300

Prenant en considération une demande de Mme la Supérieure de l'Institution Saint Joseph, le Conseil décide de porter de Tls : 1.500 à Tls : 3.000 pour 1915, le montant du secours annuel alloué par la Municipalité à l'Orphelinat de la Providence.

Le maintien de cette allocation supplémentaire fera l'objet d'une demande nouvelle.

**Cour Mixte Française.**—Les plans de ce bâtiment, dressés sur les indications données par le Chef de la Garde et M. le Juge Assesseur de la Cour Mixte, sont approuvés, sous la seule réserve que l'Ingénieur Municipal envisagera la substitution de tuiles de Marseille à la tôle galvanisée prévue pour la toiture.

La mise en adjudication des travaux est autorisée.

**Vidanges.**—(a)—Par rapport en date du 17 Novembre, le Secrétaire rend compte au Conseil des difficultés que présente, à la suite de la fermeture du Yang King pang, l'exécution par l'entrepreneur Wang Yong Kee du contrat passé par la Municipalité avec lui pour l'enlèvement des vidanges.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de rechercher le long du Quai de France un emplacement convenable pour l'embarquement des vidanges provenant des districts Est et Sud Est de la Concession: ceci

fait, il envisagera les mesures propres à faciliter ce service et la révision du contrat signé l'an dernier pour une période de trois ans.

(b)—Suivant arrangement pris d'accord avec les Conseillers Chinois dans le but de restreindre les transports de vidanges effectués par les paysans le long des Routes Extérieures, il a été convenu que :

1°) Seuls seront autorisés à se livrer à cette opération, les paysans munis de permis délivrés par la Municipalité, par l'intermédiaire des tipaos.

2°) Le transport des vidanges est interdit à partir de 10 heures du matin : les paysans, munis d'un permis, devront, pour se rendre à destination, emprunter seulement la Route Française de Zikawei et la Route Lafayette. Ils ne quitteront ces routes qu'à l'endroit le plus proche du lieu à atteindre.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
F. ELLIS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL

## Séance du Conseil du 2 Décembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le deux Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France, Président du Conseil.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la Séance du Comité des Travaux du 1<sup>er</sup> Décembre.

## Séance du Comité des Travaux du 1<sup>er</sup> Décembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le premier Décembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis pour procéder à la visite des logements à affecter aux Surveillants de Travaux, et à l'examen de diverses questions de voirie.

**Bâtiments Municipaux.**—Le Comité propose au Conseil de prononcer la réception des maisons (8) construites à Koukaza, Boulevard des 2 Républiques et Route Pottier pour le logement des Surveillants du Service des Travaux.

Il recommande que les deux dernières ne soient pas distraites, même provisoirement, de leur affectation primitive, et servent au logement de ceux des Employés pour lesquels la Municipalité paie encore mensuellement une indemnité.

**Route des Sœurs.**—(a)—Avis favorable est donné pour l'ouverture d'un crédit de Tls: 1.200, en vue du rechargement de cette route sur toute sa longueur.

(b)—Le tracé de la route projetée entre la Route des Sœurs et l'Avenue Paulün est approuvé et le Comité recommande que des négociations soient entreprises sans retard pour assurer le prolongement de la route vers l'Ouest, et notamment son emprise sur l'Avenue Paulün.

**Personnel.**—Comme suite à une demande présentée par Monsieur TISSOT-DUPONT, Ingénieur de la Voirie, tendant au renouvellement de son contrat, le Comité estime qu'il est préférable d'ajourner jusqu'à la fin des hostilités, l'examen de cette question qui pourra alors être solutionnée, en même temps que celles relatives à la réorganisation du Personnel du Service des Travaux.

La Séance est levée à 5 heures 1/2.

---

Les propositions du Comité sont approuvées.

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont votés :

Tls : 230, pour le drainage de partie du lot B. C. 7248 le long du Chang Pang et remblayage. La China Land & Finance Co, propriétaire du lot, cède gratuitement en échange le terrain nécessaire à l'élargissement de la route à 70 pieds.

Tls : 50, à titre de secours au cantonnier Yoh Ah Kin, qui quitte volontairement après 16 ans et par suite d'infirmités le service de la Municipalité.

(b)—Le sieur Kou Yong Kee est déclaré adjudicataire de l'entreprise d'enlèvement des ordures ménagères pour les années 1915-1916, au prix de Tls : 200 par mois, et conformément au cahier des charges.

Les autres soumissions reçues étaient :

Yang Chu Sing	Tls : 235	p. m.
Tsang Zé King	„ 290	„
Yang Pao Kee	„ 228	„

(c)—*Yang King Pang*.—La correspondance dont texte suit a été échangée avec le Municipal Council, relativement à l'aménagement du futur Boulevard.

Changhai, le 24 Octobre 1914

Monsieur W. E. LEVESON,

Secrétaire,

Shanghai Municipal Council.

Monsieur,

Comme suite aux négociations officieuses engagées entre les Ingénieurs des deux Municipalités relativement à l'alignement du boulevard à aménager après couverture du *Yang King Pang*, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil a approuvé le plan sur lequel Messieurs GODFREY et WANTZ s'étaient mis d'accord, et qui prévoit, pour cette nouvelle artère, une largeur de 110 pieds, de la rivière à Defence Creek.

Plusieurs demandes de permis de construire le long des quais actuels ayant été adressées à la Municipalité, le Conseil espère que le Municipal Council voudra bien donner dès que possible son approbation officielle à ce plan, dont un exemplaire est entre les mains de M. GODFREY.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Secrétaire du Conseil,

Signé : J. DANTIN

---

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 14/672

Shanghai, November, 24, 1914

J. DANTIN Esq.,

Secretary, French Municipal Council.

Sir,

In reply to your letter of October 24 on the subject of the *Yang King Pang*, I am directed to state that the plan dated October 4, agreed upon by the Engineers to the two Councils, has been approved with the exception that the Council is of opinion that it is eminently desirable that the line now proposed be regarded as final, and for this reason prefers to omit the "ultimate line". The remaining bends will not be very pronounced. The line as now approved will accordingly appear on the Official Plans of Road Extensions and widenings to be issued at the beginning of the coming year.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed : J. B. MACKINNON,

Acting Secretary.

Le Conseil, se rangeant aux vues du Municipal Council, décide d'adopter comme définitif le tracé suivant lequel, la largeur de 110 pieds étant assurée, les deux Municipalités auront le moins d'expropriations à réaliser.

(d)—Un crédit de Tls : 5.250 est ouvert pour les dépenses qu'entraîneront, suivant estimation présentée par l'Ingénieur Municipal, les travaux de curage de la crique de Zikawei entre le pont Ste Catharine et la première crique se dirigeant vers le Whangpoo.

En supposant l'approfondissement moyen de la crique de 1. m. sur son axe, le cube de déblais à enlever est estimé à 13.000 m<sup>3</sup>.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le Secrétaire est autorisé à effectuer le paiement des sommes nécessaires au service de cet emprunt pour le 2<sup>e</sup> semestre de 1914, soit Frs : 82.211,25, se décomposant comme suit.

Intérêts du 2 <sup>e</sup> semestre.	Frs : 40.961,25
Amortissement de 82 titres à 500 frs.	,, 41.000,00
1/2 frais du service de l'amortissement	,, 250,00
	Frs : 82.211,25

**Extension de la Concession.**—Comme suite à la convention du 8 Avril et sur rapport du Secrétaire tendant à l'uniformisation du système de perception, le Conseil décide d'étendre aux résidents des routes dites antérieurement "Routes Extérieures", le régime en vigueur sur la Concession qui comporte:

(a)—Pour les Européens—Impôt locatif fixé à 8 % de la valeur locative.

(b)—Pour les Chinois—Impôt locatif fixé à 12 % de la valeur locative.

Cet impôt perdra, à partir de ce jour, son caractère de contribution volontaire, et sera désormais exigible des personnes occupant les immeubles taxés, et non plus *exclusivement* des propriétaires eux-mêmes.

Comme mesure transitoire, toutes facilités seront accordées jusqu'à l'expiration des baux existants qui auraient pu prévoir des dispositions contraires.

Avis sera donné de cette mesure par la voie de la presse et du Bulletin Municipal.

**Vidanges.**—(a)—L'an mil neuf cent quatorze et le vingt cinq Novembre, les Membres du Conseil se sont rendus quai de France pour examiner les divers emplacements où pourraient accoster les bateaux affectés à l'enlèvement des vidanges provenant des quartiers Est et Sud-Est de la Concession.

La partie du quai en retrait, en face de la place du Château d'Eau a paru répondre le mieux aux desiderata, tant par sa situation plus centrale que par les commodités offertes aux bateaux pour leurs opérations à l'abri des grands vents et marées.

En vue d'en assurer l'aménagement à cet effet, l'Ingénieur Municipal est chargé de faire draguer, jusqu'au quai, l'emplacement du futur embarcadère; la passerelle délabrée qui servait pour le débarquement des matériaux de macadamisage sera enlevée et les bateaux apportant ces matériaux ne devront stationner que d'un seul côté, préférence étant toujours donnée, suivant l'heure et les marées, aux bateaux de l'entrepreneur des vidanges.

Deux autres embarcadères seront aménagés, près de la place de l'Est, l'un sur le côté Nord du ponton aux ordures ménagères, l'autre plus au Sud, entre les pontons des marchands de poissons et la limite de la Concession.

Signé : L. BRIDOU

W. J. N. DYER

H. MADIER

C. PATUREL

(b)—L'entrepreneur Wang Yong Kee s'étant déclaré dans l'impossibilité de verser la totalité de sa contribution pour Novembre, le Conseil décide de procéder à un nouvel appel d'offres pour l'adjudication de l'entreprise suivant cahier des charges qui lui sera soumis pour approbation.

Des avis en ce sens seront publiés dès que possible dans les journaux chinois.

Le Conseil réserve sa décision quant au cautionnement déposé par Wang Yong Kee.

**Service Vétérinaire.**—Par lettre en date du 30 Novembre, M. Hobbs fait connaître qu'en raison de son prochain départ de Changhai, les fonctions de Vétérinaire Municipal seront assurées par le Dr. Pratt.

**Ecole Municipale Française.**—D'un rapport présenté par M. Maybon, il ressort que l'effectif scolaire après la rentrée du 18 Septembre atteint 90 élèves ainsi répartis.

Classe enfantine	35
Cours moyens	23
Cours élémentaire	24
Cours d'Anglais	8
	90

soit un gain de 20 unités par rapport à l'effectif de Décembre 1913.

**Personnel Mobilisé.**—Comme suite à sa décision du 28 Septembre 1914, le Conseil décide que les Employés Municipaux, célibataires, mobilisés en dehors de Changhai, recevront, pendant la durée de leur maintien sous les drapeaux, la moitié de leur solde sans indemnité de logement, et sans que cette allocation puisse dépasser Tls : 100 par mois.

**Affaire Canal de la Pagode.** — Par requête adressée au Tribunal Consulaire de France, M. d'Almeida, agissant au nom du sieur Yang Tse Chin, réclame à la Municipalité le paiement d'une parcelle de terrain évaluée à 9 mows 4 6.1, qu'il dit avoir été indûment saisie par elle, lors du comblement du Canal de la Pagode, qui jadis reliait le Whangpoo au canal de la Ville Chinoise.

En vue de permettre que la procédure ainsi engagée suive régulièrement son cours, le Conseil autorise le Secrétaire à comparaître à la date que fixera le Tribunal, pour représenter la Municipalité et demander le renvoi de l'affaire, après dépôt par le demandeur de la caution "judicatum solvi".

**Interdiction de la Chasse.**—Des plaintes étant parvenues au Conseil relativement aux dangers que présente pour les résidents la pratique de la chasse dans la zone des routes extérieures, le Conseil recommande l'application la plus stricte de l'Article V du Règlement Municipal de Police et de Voirie, portant interdiction, sous peine d'amende, de la chasse sur la Concession.

Ce terme implique aujourd'hui tout le territoire compris dans les nouvelles limites, c'est-à-dire entre Great Western Road, Sikawei Road, la Route Française de Sikawei et la Route de Tchaotchéou, du pont Ste Catherine au Boulevard de Montigny.

**Service Médical.**—Durant l'absence des Docteurs FRESSON et RICOU, le Conseil décide que le Dr. ROUTIER, appelé à les suppléer, prendra charge :

(a) du Service médical proprement dit, qui comprend :

1<sup>o</sup>— la visite journalière des Employés et des familles de ceux appelés à bénéficier de la gratuité du traitement.

2<sup>o</sup>— Les visites hebdomadaires à la Maison d'Arrêt pour les soins à donner aux prisonniers.

(b)— Du Service Sanitaire.

M. GILIS, Infirmier Municipal, assistera le Dr. ROUTIER en ce qui concerne le Service Médical proprement dit.

La solde mensuelle du Dr. ROUTIER, pour l'accomplissement de ces diverses fonctions, est fixée à Tls : 400.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* G. KAHN  
L. BRIDOU  
F. ELLIS  
Comte L. JEZIERSKI  
H. MADIER  
C. PATUREL



## *Séance du Conseil du 14 Décembre 1914*

L'an mil neuf cent quatorze et le quatorze Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France, Président du Conseil.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Adjudications.**—(a)—*Cour Mixte Française.*—Les soumissions reçues pour la construction de ce bâtiment étaient les suivantes :

Zao Meu Kee	Tls : 26.000
Wang Tching Kee	» 27.900
Zeng Zeng Kee	» 37.600
Chow Sun Kee	» 34.900
Chung Moo Kee	» 35.550
Sin Jin Kee	» 23.950
La Hop Shing	» 31.500

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare adjudicataire le sieur Sin Jin Kee : cet entrepreneur a déjà exécuté à la satisfaction de la Municipalité les travaux de l'Ecole Franco-Chinoise et de la Maison d'Arrêt.

Le coût des installations diverses, eau, éclairage, serrurerie, chauffage, mobilier, etc., est évalué à Tls : 5.000 environ : en conséquence, un crédit de Tls : 29.000 est ouvert pour l'exécution des travaux. Le remplacement de la tôle galvanisée par des tuiles de Marseille pour la toiture a été prévu dans le cahier des charges.

(b)—*Nourriture des prisonniers.*—Sur rapport du Chef de la Garde p.i., relatif aux soumissions pour la fourniture de la nourriture aux prisonniers durant l'année 1915, le Conseil décide de donner comme suit les adjudications :

DONG SHING :	Riz 2 <sup>e</sup> qualité.....	\$ :	4,60	le picul de 133 lbs
	Haricots rouges.....	»	4,80	» »
KONG WOO :	Blé.....	\$ :	4,30	» »
	Haricots plats.....	»	3,85	» »
	Viande de porc.....	»	0,165	la livre
	Poisson salé.....	»	0,088	»
	Légumes.....	»	0,025	»
	Sel.....	»	0,028	»
	Huile.....	»	0,13	»
	Thé.....	»	0,11	»

(c)—*Charbons et combustibles divers.*—Après avoir pris connaissance d'un état comparatif des diverses soumissions reçues, le Conseil déclare adjudicataires pour l'année 1915 :

(a)—Pour la fourniture du pétrole—2.500 gallons—Standard Oil Co., \$ 3 les 10 gallons.

(b)—Pour la fourniture du coke—150 tonnes—Ta Chang Kung Sze—\$ 13,50 la tonne.

(c)—Pour la fourniture des charbons, Messieurs Racine, Ackermann & Cie, dont les prix sont les plus avantageux si l'on considère la fourniture en bloc et les quantités de chaque espèce à fournir.

	Racine Ackermann & Co.	Hopkins Dunn & Co.	Abbas & Co.	Newmann & Co.	Ta Chang Kung Sze	British & Asiatic Co.	Shing Ching & Co.	Standard Oil Co.
Karatz No. 1	Tls. 7.00	Tls. 6.80	Tls. 7.50	Tls. 7.00		\$ 12.50	Tls. 8.25	
» No. 2	6.00	6.00	6.50	6.00		11.50	7.25	
Anthracite	15.00	14.75	15.50	15.00		23.00	14.50	
Coke	9.40	11.00	11.25	9.40	\$ 13.50		10.75	
Charbon de forge	7.40	15.00	15.50	7.40		8.00	11.00	
Bois d'allumage	0.55	0.65	0.55	0.55			0.60	
» de chauffage	0.55	0.50	0.70	0.55		1.00	0.80	
Pétrole	1.25 par 5 gallons ou à 72.5 = \$ 3.45 les 10 gallons	1.45 par tin	(?)	0.25 le gallon		par 200 lbs		\$ 3 les 10 gallons

N.-B. Les prix pour les charbons et coke s'entendent par tonne : pour le bois de chauffage et le bois d'allumage, par picul.

**Budget de 1915.**—Le Conseil continue l'examen du budget de 1915, commencé par le Comité des Finances.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé:* G. KAHN  
 L. BRIDOU  
 W. J. N. DYER  
 Comte L. JEZIERSKI  
 H. MADIER  
 C. PATUREL

## Séance du Conseil du 30 Décembre 1914

---

L'an mil neuf cent quatorze et le trente Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France, Président du Conseil.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits ci-après sont mis à sa disposition :

Tls: 1.600, pour rechargement de la chaussée de l'Avenue Edouard VII entre le Boulevard de Montigny et la Rue Vouillemont.

Tls: 450, pour rectification du nivellement et macadamisage de la Rue Wagner entre la Rue Baron Gros et l'Avenue Edouard VII.

Tls: 1.600, pour achèvement du macadamisage de la chaussée de la Route Vallon entre les écuries de Koukaza et la Route Père Robert, et rechargement de la chaussée macadamisée actuelle.

Ces dépenses sont à imputer au budget de l'exercice 1915.

(b)—Le Conseil autorise le report au budget de 1915 d'une somme de Tls: 7.500, représentant le coût des deux maisons pour Surveillants de Travaux prévues Route Stanislas Chevalier, sur l'emplacement laissé libre à l'Est de la Maison d'Arrêt par suite de la décision affectant le terrain à l'Ouest aux futurs bâtiments de la Cour Mixte et du Poste Sud.

(c)—En vue d'obtenir l'aménagement d'un pan coupé à l'angle S. E. de la Route Ratard et de l'Avenue Paulun, le Conseil approuve un échange de terrains en vertu duquel M. Hanbury cédera la superficie nécessaire à cette opération, soit 0.m.0.2.9.2. et recevra de la Municipalité la languette de terrain Municipal sise en bordure de l'Avenue à l'Ouest, et qui mesure 0.m.0.3.6.3

La Municipalité supportera les frais de déplacement de la clôture et assurera le macadamisage de la chaussée de la Route Ratard sur toute la largeur au Nord de la propriété de M. Hanbury.

**Garde Municipale.**—La nécessité de renforcer l'effectif du personnel Tonkinois logé au Poste de la Route Pottier se faisant sentir de plus en plus, le Conseil décide que la maison laissée inoccupée au Nord, sera provisoirement affectée au logement du Sergent Traissac, Chef de Poste, ce qui permettra l'installation d'une section de Tonkinois dans les dépendances du logement occupé par lui jusqu'ici.

**Secours.**—Le paiement d'une somme de \$: 122,20, pour frais d'hospitalisation des deux enfants de M. Latour, commis de Perception, est autorisé, à titre de secours.

**Eclairage Electrique.**—La Compagnie ayant fait savoir à la Municipalité qu'elle délivrait du courant sous la tension de 200 volts, pour permettre à divers clients, possesseurs d'appareils ad hoc, de les réemployer, l'Ingénieur Municipal signale les inconvénients que pourrait entraîner dans la distribution du courant à 110 volts, l'application de cette mesure à un plus grand nombre de cas.

L'attention de la Compagnie sera appelée sur ce point.

**Budget de 1915.**—Le Conseil continue l'examen du budget de 1915

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. KAHN  
L. BRIDOU  
W. J. N. DYER  
Comte L. JEZISKI  
C. PATUREL

## Séance du Conseil du 7 Janvier 1915

L'an mil neuf cent quinze et le sept Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant ordonnances Consulaires en date des 28 et 30 Décembre 1914.

Les Sergents de 3<sup>e</sup> Classe GOUGET, VIDAL, TRAISSAC et DELENTE sont nommés Sergents de 2<sup>e</sup> Classe.

Les Gardes de 1<sup>e</sup> Classe KERSULEC et POUSSARDIN sont nommés Brigadiers de 2<sup>e</sup> Classe.

Les Gardes de 2<sup>e</sup> Classe HENRY et VITTORY Félix sont nommés Gardes de 1<sup>e</sup> Classe.

Les Gardes de 3<sup>e</sup> Classe GRUNEBERG, BARON et LITARGNE sont nommés Gardes de 2<sup>e</sup> Classe.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Par rapport en date du 18 Décembre, le Chef de la Garde p. i. avait signalé l'intérêt qu'il y aurait à substituer le charbon au bois pour la cuisson des aliments des détenus de la Maison d'Arrêt, et ultérieurement pour les cuisines des Tonkinois: l'économie à réaliser est évaluée à Tls: 650 par an.

Une proposition subsidiaire avait trait à l'emploi de fourneaux à gaz; or, des renseignements pris tant auprès de la Compagnie du Gaz que des établissements où ce système a été employé pour un nombre de personnes important, mais de beaucoup inférieur à celui des détenus, il résulte que les frais d'installation, de consommation et d'entretien sont très élevés et que l'économie escomptée serait irréalisable.

Le Conseil adopte, en conséquence, les propositions du Chef de la Garde et charge l'Ingénieur Municipal d'étudier, de concert avec lui, les modifications à apporter aux fourneaux actuellement en usage, dont la transformation n'entraînera qu'une dépense minime.

**Tramways.**—Le Conseil renouvelle pour l'année 1915 l'autorisation donnée à la Compagnie de placer des annonces à l'extérieur des voitures de tramways.

**Service Médical.**—Le Docteur A. KRAKOWSKY est chargé du Service Médical et du Service Sanitaire de la Municipalité, en remplacement du Docteur ROUTIER, et aux mêmes conditions de traitement, soit Tls: 400 par mois.

**Travaux Publics.**—(a)—L'engagement de M. SARTOU, à titre temporaire pour la surveillance des Travaux particuliers, est approuvé. M. SARTOU recevra une solde fixe de \$: 110 par mois, et une indemnité mensuelle de déplacement de \$: 8,00.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, après ouverture des soumissions, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1915:

DONG SHING	Son	\$: 2,75	} le picul de 133 livres.
	Paddy	» 3,25	
	Paille	» 0,65	
TOUK KEE	Granit cassé	Tls: 1,77	} le M <sup>3</sup>
	Rocaille de Binghou	» 1,27	
SHING KEE	Pavés	» 68,00	le mille
	Boutisses	» 72,00	»
	Bordures	» 2,50	le chang
HUANG SHING YAH KEE	Sable de Ningpo	» 1,28	le M <sup>3</sup>
	Gravier	» 2,05	»
KIANG TSEU KEE	Briques cassées	» 0,79	»
TONG KEE	Sable de Moutou	» 1,32	»

**Conseil.**—Lecture est donnée de l'ordonnance Consulaire dont texte suit.

« Nous, Gaston KAHN, Consul Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
« Vu l'article VIII du Règlement d'Organisation de la Concession Française en date du 14 Avril 1868,  
« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I.—« Une Commission provisoire Municipale est constituée sous la présidence du Consul Général de France laquelle sera chargée d'administrer la Concession Française dans les termes généraux du Règlement précité ;

ARTICLE II.—« Font partie de cette Commission provisoire municipale :

MM. BINDER  
W. J. N. DYER  
F. ELLIS  
GAILLARD  
JASSON  
L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL

ARTICLE III.—« Le secrétaire de la Municipalité est chargé de faire les notifications nécessaires aux « membres de la Concession Française.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Vice Consul chargé de la Chancellerie  
Ch. GAYOT

Fait à Changhai le 6 Janvier 1915  
Le Consul Général de France,  
*Signé* : KAHN. (L. S.)

**Finances.**—Le Conseil prend connaissance des comptes généraux pour l'exercice 1914 et les approuve.

### SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 1914

Budget Ordinaire (Recettes)		Budget Ordinaire (Dépenses)	
	Taëls		Taëls
Chap. 1 Impôts .....	319.961,81	Titre 1 Secrétariat .....	43.225,87
» 2 Licences .....	257.339,07	» 2 Services Divers .....	249.454,72
» 3 Taxes .....	66.280,58	» 3 Garde Municipale .....	158.523,40
» 4 Recettes diverses .....	89.863,41	» 4 Travaux Publics .....	220.409,37
» 5 Sémaphore, 50% part Municipal Council .....	2.860,43	» 5 Gros Travaux de viabilité ou d'assainissement .....	55.534,90
» 6 Ecoles .....	11.358,70	Total des Dépenses .....	727.148,26
» 7 Abattoirs .....	13.021,01	Excédent des Recettes .....	85.020,64
» 8 Service Sanitaire (amendes) ..	394,53		
» 9 Intérêts sur les comptes avec les Banques .....	1.107,64		
» 10 Garde Municipale .....	41.288,05		
» 11 Travaux Publics, remboursements pour travaux divers ..	3.463,85		
Total des Recettes .....	806.939,08		
Excédent des Recettes de l'Exercice 1913 ..	5.229,82		
Total Tls :	812.168,90	Total Tls :	812.168,90
<b>Budget de l'Emprunt (Recettes)</b>		<b>Budget de l'Emprunt (Dépenses)</b>	
Vente de matériaux provenant de la démolition des maisons No. 71 et 72 Quai de la Brèche .....	1.850,00	Total des Dépenses .....	216.249,00
Retrocession par la Municipalité à M. Badeker d'un terrain situé Avenue Paulun .....	1.955,00	Excédent disponible au 31 Décembre ..	86.056,00
Total des Recettes .....	3.805,00		
Partie de l'Emprunt 1914 .....	298.500,00		
Total Général ..	302.305,00		302.305,00

Changhai, le 31 Décembre 1914  
Le Secrétaire du Conseil,  
*Signé* : J. DANTIN



Enfin les prévisions budgétaires pour l'exercice prochain comportent, par rapport au précédent, des réductions de recettes importantes, notamment pour les droits de Quayage et l'entreprise d'enlèvement des vidanges.

En raison de la repercussion sensible que l'état de guerre en Europe a eue sur le commerce maritime entre la Chine, ses ports côtiers et les autres pays, il a paru sage au Conseil de prévoir, sous la première de ces rubriques, Tls : 45.000,00 seulement au lieu de Tls : 65.000,00 en 1914 ; d'autre part, l'impossibilité d'utiliser désormais la crique du Yang King Pang pour l'enlèvement des vidanges a créé à l'entrepreneur des difficultés qui font qu'aujourd'hui, le Conseil a dû envisager la remise en adjudication de l'entreprise, en prévoyant de la part de l'adjudicataire éventuel une contribution qui sera presque la moitié de celle payée en 1914 ; d'où une réduction de Tls : 15.000,00.

La compensation à ces diminutions sensibles a été apportée par une augmentation des recettes portant notamment sur les articles ci-après du budget :

Jinrickshaws publics.....	Tls : 8.000,00
Impôt locatif Chinois.....	» 10.000,00
Impôt foncier (Extension).....	» 20.000,00

et à un degré moindre sur les licences pour véhicules divers, les marchés, etc...

Il est intéressant de noter que, malgré le développement du trafic des tramways, la progression du nombre de licences pour jinrickshaws publics n'a pas cessé : les recettes réalisées à ce titre ont passé de Tls : 111.153,11 en 1912, à Tls : 130.174,88 en 1913, pour atteindre Tls : 151.117,71 en 1914, en excédent d'environ Tls : 30.000,00 par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette progression s'explique notamment par l'amélioration des voies de communication entre la Concession et les quartiers Chinois de la Cité et de Tongkadou.

## DE P E N S E S

**Secrétariat.**—M. GARDARIN, Commis-Comptable, est titularisé dans cet emploi.

La solde de Monsieur M. GAUTHIER, Commis de Perception, est portée à Tls : 125 par mois. 5 nouveaux employés indigènes, shroffs, comptables sont engagés pour les opérations de perception dans les districts incorporés à la Concession.

**Services Divers.**—*Service Médical.*—Le Conseil décide que l'indemnité mensuelle de Tls : 25 accordée à Monsieur GILIS, Infirmier, pour confection de médicaments fera désormais partie de sa solde ; il sera ainsi admis au bénéfice de la Caisse de Prévoyance pour le montant.

*Sémaphore.*—Une allocation de Tls : 3.000 est votée en faveur de l'observatoire de Zikawei pour l'entretien du service des signaux.

*Allocations et donations.*—Comme suite à sa décision du 20 Novembre 1914, le Conseil inscrit au Budget une somme de Tls : 1.500, à titre d'allocation supplémentaire pour 1915 en faveur de l'Orphelinat de la Providence.

Les subventions au Bureau de Bienfaisance Chinois et à l'Hôpital Chinois St Joseph sont augmentées respectivement de Tls : 500, le Conseil désirant reconnaître par cette mesure les services rendus par ces deux œuvres d'assistance qui s'occupent notamment des blessés sur la voie publique, des indigents, incurables, aliénés, et enfin de l'enlèvement des cadavres, opération pour laquelle ils secondent efficacement l'action de la Police.

La contribution à l'entretien de la Musique de la Ville (Public Band) est réduite à Tls : 1.000, à titre de subvention aux Concerts Publics : le reliquat de Tls : 500 sera affecté aux dépenses occasionnées par le concours que cette Musique ou toute autre pourra être appelée à donner à des cérémonies sur la Concession Française.

*Brigade des Pompiers.*—La solde de M. ALLEMAND, Aide-Mécanicien, est portée à Tls : 115 par mois. Commande avait été passée dans le courant de 1913 à la Maison DELAHAYE, à Paris, d'un nouveau fourgon pompe automobile dont le prix de revient, à Changhai, était d'environ Frs : 30.000.

Cet engin, chargé à Anvers en Mai dernier sur le vapeur "ELLEN RICKMAERS" n'a pu être livré à la Municipalité, le bateau transporteur s'étant, dès les premiers jours d'Août, réfugié à Tsingtau, où la pompe a été réquisitionnée immédiatement; elle est aujourd'hui entre les mains des autorités Japonaises et des négociations sont en cours pour en obtenir la remise à la Municipalité; dans l'incertitude où se trouvait le Conseil quant au sort de l'engin, un crédit égal à celui voté l'an dernier (Tls: 8.300) a été maintenu au budget de 1915 pour pourvoir à son remplacement éventuel.

*Ecole Municipale Française.*—Le solde mensuelle de Monsieur SABATTIE, Professeur, est fixée à Tls: 200: un contrat interviendra pour fixer les conditions auxquelles il sera appelé à continuer ses services à l'Ecole Municipale Française.

L'indemnité de logement de Tls: 20 dont bénéficiait Madame AUDIGIER, est reportée sur sa solde qui passe ainsi de Tls: 130 à Tls: 150.

Madame MERRANT, engagée comme Institutrice, à titre provisoire, recevra Tls: 100 par mois.

Tout en appréciant comme il convient les services professionnels rendus par Mrs KIRK, le Conseil ne croit pas devoir modifier les conditions du contrat signé le 1<sup>er</sup> Janvier 1913 et donner, dès maintenant, suite favorable à la demande d'augmentation qui lui a été adressée: il se réserve d'examiner à nouveau cette demande avec la plus grande bienveillance, lors de la discussion du prochain budget.

*Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—Conformément aux propositions du Frère Directeur, le cours pour enseignement du langage mandarin n'ayant pas donné de résultats satisfaisants est supprimé.

Une somme de Tls: 500 est inscrite au budget pour une première acquisition d'appareils scientifiques.

*Emprunt Municipal.*—Les dépenses à ce chapitre se sont augmentées des sommes destinées au service des intérêts de l'emprunt de 1914 à 5 1/2 % dont une tranche seulement (Tls: 300.000,00) a été émise jusqu'ici: le total pour 1915 s'élève à Taëls 22.000,00.

**Garde Municipale.**—Les dépenses de ce service se montent pour 1915 à Tls: 193.212,00; elles comportent, par rapport à 1914, une augmentation de Tls: 14.850,40 représentant notamment

Engagement de 80 nouveaux Agents Chinois .....	Tls: 11.300,00
Habillement et équipement .....	» 1.000,00
Achat de bicyclettes .....	» 1.000,00

et les modifications résultant des avancements normaux en soldes ou en indemnités d'ancienneté.

Dans le courant de Novembre une section de 50 Tirailleurs Tonkinois, sous la conduite de 2 Sous-Officiers Européens a été mise à la disposition de la Municipalité par le Gouvernement de l'Indo-Chine pour contribuer au service de Police et aider à la défense éventuelle de la Concession privée de la plupart des Volontaires.

Les dépenses d'entretien de ce détachement figurent au budget de la Garde: il y sera fait face par le prélèvement des sommes laissées disponibles sur la solde des Officiers et Agents de la Garde mobilisés en France et auxquels la Municipalité sert la moitié de leur traitement pendant la durée des hostilités.

L'augmentation de l'effectif du personnel Chinois est motivée par la nécessité d'assurer, à la suite de l'Extension de la Concession, le service de police dans le district compris entre l'Avenue Dubail et Siemen qui échappait presque totalement au contrôle de la Municipalité, et de le renforcer dans le centre en considération de la mise en service des tramways le long du Boulevard des 2 Républiques, ainsi que dans les districts éloignés (Say-Zoong, Zikawei) pour la surveillance plus efficace desquels un nouveau poste a été installé route Pottier, et se complète par la création de 3 postes téléphoniques (Pont Sainte Catherine, Avenue Paulin Sud, et Village de Zikawei).

Les recettes procurées par le fonctionnement du Service de la police ont été augmentées de Tls: 2.500,00 aux titres "Amendes" et "Agents employés à des services particuliers": elles s'élèvent à Tls: 24.800,00 dont Tls: 10.000,00 pour la Cour Mixte.

**Travaux Publics.**—Les appointements de Monsieur BRIAND, Contrôleur-Adjoint, sont portés à Tls: 150: ceux de Messieurs THALAMOT, et BOURRICOT à Tls: 165: ceux de M. Le Put à Tls: 140 par mois.

L'installation d'un certain nombre d'employés dans les logements construits à Koukaza, Boulevard des 2 Républiques, et Route Pottier a permis de réduire de Tls: 4.380,00 à Tls: 2.500,00 le montant



annuel des indemnités de logement : cette économie sera plus sensible l'an prochain quand seront occupées les dernières maisons en vue de la construction desquelles un crédit de Tls : 7.500,00 a été inscrit au budget extraordinaire. Ainsi commence, dès maintenant, l'amortissement des frais occasionnés par ces constructions, dont l'installation a en outre l'avantage de mettre, à portée du travail qu'ils sont chargés de surveiller, les Employés qui y sont logés.

Les dépenses relatives à la solde du personnel Chinois sont augmentées de Tls : 1.000,00, le développement du réseau de routes nécessitant un plus grand nombre d'ouvriers de toutes catégories, cantonniers, jardiniers, mafous, etc.

*Matériel.*—Un crédit de Tls : 700 est inscrit pour l'achat d'une balayeuse mécanique, ce qui portera à 3 le nombre des engins de ce genre dont disposera le Service des Travaux.

La mise en service de l'arroseuse automobile et l'entretien des deux voitures automobiles de l'Ingénieur en Chef et de l'Ingénieur de la Voirie motivent une dépense annuelle de Tls : 3.000 au lieu de Tls : 888 en 1914.

*Voies publiques.*— A ce chapitre ont été groupées sous la rubrique "Chaussées empierrées" et pour une somme globale de Tls. 44.000 les crédits afférents à l'entretien des routes de la Concession et de l'Extension, alors qu'au budget dernier les sommes prévues pour les "Routes extérieures" figuraient au budget extraordinaire.

En discutant la question d'entretien des voies publiques, le Conseil a remarqué que celles qui relient l'Avenue Paul Brunat à la route de Zikawei servent à un trafic intense de brouettes transportant notamment les matériaux apportés par les bateaux qui empruntent la crique de Zikawei : ces routes résistent mal à l'usure, sont vite défoncées. En vue de remédier à cet inconvénient, le Conseil invite l'Ingénieur Municipal à faire procéder, à titre d'essai, à l'établissement d'une chaussée pavée pour brouettes, le long de la route Père Robert.

Les augmentations que comportent les divers autres chapitres du budget des Travaux Publics sont motivées presque exclusivement par l'Extension de la Concession : développement du réseau d'éclairage public, transformations aux Abattoirs Municipaux aujourd'hui fréquentés par les bouchers établis aux abords du quartier Chinois de Siemen, et qu'il importe d'attirer en leur donnant toutes facilités pour l'abattage de leurs bêtes, etc.

La principale observation présentée par le Conseil à porté sur le déplacement éventuel des Ecuries Municipales : près d'elles se trouve le Jardin Public, dans le voisinage duquel s'est créé un quartier européen qui se développera de plus en plus et les considérations tirées de la mise en valeur du terrain occupé par les Ecuries, de la suppression des inconvénients qui naissent de leur présence, des facilités que trouverait le Service des Travaux à disposer d'un emplacement plus central ont retenu l'attention du Conseil. Le Secrétaire est, en conséquence, chargé d'étudier cette question qui fera l'objet d'un rapport au Conseil dès que possible.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Conseil demande que la Compagnie, mette en service des abat-jour diffusant mieux la lumière que ceux actuellement employés, dont la forme semble ne pas répondre parfaitement à leur destination.

**Gros Travaux.**—*Viabilité et assainissement.*—Ces travaux comprennent diverses améliorations à apporter dans les rues principales du quartier Ouest, non encore entièrement macadamisées ou dépourvues d'un système de drainage répondant aux besoins de la population toujours plus nombreuse qui est venue s'y établir.

Le plus important de ces travaux concerne la rue Eugène Bard qui, aujourd'hui, désigne la voie publique s'étendant de l'Avenue Dubail au Boulevard de Montigny : la crique, sise en bordure et qui limitait la Concession au Sud a été drainée et comblée, et il reste à assurer le nivellement, le macadamisage et l'établissement de trottoirs coaltarés de chaque de la chaussée nouvelle. La largeur de la rue Eugène Bard est de 60 pieds

Les dépenses globales du Service des Travaux Publics (titre 4 et 5) pour 1915 sont évaluées à Tls : 303.988 : elles se montaient en 1914 à Tls : 268.023, soit une augmentation d'environ Tls : 36.000 pour 1915.

**Titre VI.—Emprunt de 1914.**—Le programme, approuvé par le Conseil, comprend, outre l'achèvement des travaux de drainage, remblayage et viabilité provisoire du Yang King Pang, le développement et la mise en valeur de la partie Est de l'Extension par l'établissement de nouvelles routes, dont la première prévue doit constituer le prolongement de la route Lafayette vers Siemen.

Les dépenses afférentes à la construction de la Cour Mixte et de 2 maisons pour Surveillants de Travaux, route Stanislas Chevalier sont inscrites au budget, conformément à la convention du 8 Avril 1914 relative à l'Extension de la Concession, et à une décision du Conseil en date du 30 Décembre dernier.

Au titre "Expropriations" figurent les sommes à payer à la China Realty Co pour cession des routes à l'Ouest du Jardin Public, et solde du prix d'achat des terrains Avenue Paülun (au total, environ Tls: 15.000), et celles prévues pour les élargissements ou percements de rues faisant actuellement l'objet de négociations, prolongement de la rue du Weikwé à l'Ouest, élargissement de la rue de Ningpo, mises à l'alignement rue de Consulat, Boulevard des Deux Républiques, etc.

L'exécution de ce programme entrainera des dépenses évaluées à Tls: 209.000: pour y faire face la Municipalité aura à sa disposition ;

le solde créditeur de 1914 (titre Emprunt) soit.....	Tls :	86.056,00
le produit de l'émission de la 2 <sup>e</sup> tranche soit.....	»	200.000,00
	Tls :	<u>286.056,00</u>

En résumé, le budget pour 1915 s'établit comme suit :

### Budget ordinaire

RECETTES	Tls :	DÉPENSES	Tls :
Excédent de recettes au 1 <sup>er</sup> Janvier 1915	85.020,64	Titre 1 Secrétariat.....	48.840,00
Chap. 1 Impôts.....	332.100,00	» 2 Services divers.....	262.686,00
» 2 Licences.....	221.760,00	» 3 Garde Municipale & Cour Mixte	193.212,00
» 3 Taxes.....	52.650,00	» 4 & 5 Travaux Publics.....	303.988,00
» 4 Recettes diverses.....	59.190,00	Excédent probable des recettes au	
» 5 Sémaphore.....	4.500,00	31 Décembre 1915.....	1.544,64
» 6 Ecoles.....	8.250,00		
» 7 Abattoirs.....	16.000,00		
» 8 Service Sanitaire.....	600,00		
» 9 Intérêts.....	3.400,00		
» 10 Garde Municipale & Cour Mixte	24.800,00		
» 11 Travaux Publics.....	2.000,00		
	Tls : 810.270,64		Tls : 810.270,64

## BUDGET EXTRAORDINAIRE

### Emprunt de 1914

RECETTES	Tls :	DÉPENSES	Tls :
Excédent disponible au 31 Décembre 1914		<b>Art. 1—Yang King Pang :</b>	
sur la 1 <sup>re</sup> émission (Tls : 300.000)	86.056,00	viabilité provisoire .....	50.000,00
2 <sup>ème</sup> émission Juin 1915 .....	200.000,00	<b>Art. 2—Routes Nouvelles. Quartier de Siemen :</b>	
		Terrassement et viabilité provisoire, drainage .....	5.000,00
		<b>Art. 3—Construction d'un Marché couvert :</b>	
		quartier de Siemen .....	6.000,00
		<b>Art. 4—Construction de la Cour Mixte</b> .....	35.000,00
		<b>Art. 5—Expropriations :</b>	
		1 <sup>o</sup> Quartier de Siemen .....	24.000,00
		2 <sup>o</sup> Routes nouvelles .....	20.000,00
		3 <sup>o</sup> Elargissement des rues .....	30.000,00
			74.000,00
		<b>Art. 6—Boulevard Edouard VII prolongé. Great Western Rd :</b>	
		sur 200 m. de longueur à l'ouest de la Rue Paul Beau, drainage et viabilité .....	5.000,00
		<b>Art. 7—Quartier de Siemen :</b>	
		Drainage des Routes Nouvelles .....	14.000,00
		<b>Art. 8—Construction de 2 Maisons pour Personnel des Travaux :</b>	
		Route Stanislas Chevalier .....	7.500,00
		<b>Art. 9—Route de Tchao-Tchéou :</b>	
		Règlement 1/2 des frais d'établissement .....	12.500,00
		<b>Art. 10—Poste Route Pottier :</b>	
		pour mémoire .....	.....
		Total des dépenses .....	209.000,00
		Excédent probable au 31/12/1915 .....	77.056,00
			Tls : 286.056,00
	Tls :		Tls :
	286.056,00		286.056,00

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : G. KAHN  
 L. BRIDOU  
 W. J. N. DYER  
 Comte L. JEZIERSKI  
 C. PATUREL



---

**RAPPORT**  
**DU SERVICE SANITAIRE**

---



# RAPPORT

DU

## SERVICE SANITAIRE

---

**État Sanitaire de la Concession.**—L'état Sanitaire de la Concession Française a été très satisfaisant durant l'année 1914, malgré l'accroissement de la population indigène et les nouveaux quartiers englobés. Nous avons eu la satisfaction de constater que les résidents, aussi bien les européens que les indigènes, ont franchement adopté les mesures sanitaires, tous contribuent à faciliter la tâche de notre Service. Il reste encore certains quartiers dont la propreté est très relative ; ils ne peuvent être assainis qu'avec du temps et de la patience, il a été fait beaucoup, mais il reste encore fort à faire pour arriver à la perfection.

En 1914 nous n'avons pas eu d'épidémie à déplorer, quelques cas isolés de typhoïde, variole, dysenterie dont les ravages, grâce aux mesures énergiques prises ont été rapidement enrayés. Pas de cas de peste humaine à signaler.

**Mesures contre la Peste.**—La prophylaxie de la peste s'est faite comme d'habitude ; elle se résume en somme en une lutte acharnée contre les rats et leurs parasites (puces). Nous pouvons affirmer que les rats sont en complète décroissance, les rats pesteux sont également en forte diminution.

**Examen et Autopsie des Rats.**—Rien n'a été changé dans cette voie ; le Service Sanitaire a divisé la Concession en quatre Secteurs ; dans chaque Secteur se trouve un Inspecteur européen assisté d'un Inspecteur indigène avec une équipe de coolies dont une partie assure la propreté de la ville par le lavage et la désinfection des urinoirs ainsi que des endroits contaminés, l'autre partie est chargée de la destruction des rats en même temps que de la prise des rats trouvés morts sur la voie publique, ou dans les cités. Ces rats sont pourvus d'une fiche spéciale portant un numéro et l'endroit où il ont été trouvés ; si l'un d'eux est reconnu pesteux à l'examen autopsique, sa fiche permet la désinfection et le rat-proofing de son lieu de provenance. La population chinoise a en général apprécié la valeur de ce procédé, elle ne fait plus aucune difficulté pour l'application des mesures sanitaires.

**Enquête sur les Décès.**—L'absence, en Chine, de tout état civil et de contrôle pour les naissances et les morts parmi les indigènes, rend cette question fort complexe. Lorsqu'un cas suspect nous est signalé, soit par notre personnel, soit par le Service de la Police, nous avisons un des docteurs du "CHINESE ISOLATION HOSPITAL" qui vient faire le constat d'usage et nous fournit les indications nécessaires. Si le malade est atteint d'une maladie contagieuse, il est immédiatement transporté au dit Hôpital, une désinfection rigoureuse de sa maison suit cette mesure.

Malheureusement, en temps ordinaire, aucun docteur ne délivre de certificat de décès, la famille n'est tenue qu'à une simple déclaration à la police, en général elle indique à peu près la maladie, mais si le cas est douteux, pour éviter toute complication elle déclare le malade mort de fièvre ou de vieillesse. Il nous est donc impossible de remédier à cet état de choses tant que le gouvernement chinois n'aura pas pris d'initiative à cet égard et établi l'état-civil.

**Destruction des Rats.**—La destruction des rats que nous poursuivons avec vigueur depuis quelques années, n'est pas toujours facile ; nous avons presque abandonné les pièges ou les trappes dont les résultats médiocres ne justifiaient pas l'emploi onéreux. Par contre les amorces phosphorées et anisées

nous ont donné dans maint endroit des résultats remarquables ; nous rappelons aux résidents que nous tenons à leur disposition des flacons de ce produit dont l'application judicieuse, jointe à la présence d'un chat dans chaque maison, assure à bref délai la disparition des rongeurs. Le chat est d'une utilité incontestable, mais il est des endroits où il ne peut aller ; là où le rat se gîte en opérant ses ravages en toute sécurité, la pose d'amorces est indispensable.

**Ordures Ménagères.**—Nous avons obtenu de presque tous les propriétaires de cités ou d'agglomérations importantes, la construction de réduits en ciment pour le dépôt des ordures dans les passages. Il est absolument indispensable pour se préserver des mouches et des mauvaises odeurs que non seulement ces réduits soient rigoureusement exigés mais encore que chaque locataire de maison non pourvue de caisse en ciment, soit muni d'une boîte à ordures dite "poubelle". Ne pas oublier de la tenir fermée, faute de quoi la protection est illusoire.

**Mouches ; Moustiques.**—Nous avons particulièrement insisté ces dernières années sur la destruction des moustiques et des moyens à employer pour les détruire. Il a été beaucoup fait dans ce sens par les résidents et les services municipaux, mais il est encore un autre danger plus grand présenté par les mouches.

Un récent congrès d'hygiène a étudié plusieurs points fort intéressants de la diffusion de cet insecte malfaisant ; l'enquête à laquelle on s'est livré est des plus instructives, il n'y a pas de doute que les étables, les écuries, les dépôts d'engrais, de fumier ou d'immondices favorisent la reproduction de la mouche à un degré supérieur à une maison propre et nettoyée d'une façon régulière. On peut se demander jusqu'à quelle distance se produit la diffusion des mouches ? Théoriquement il n'y a pas de limite. L'espèce la plus commune, la *musca domestica*, est celle qu'on rencontre le plus souvent ; il y a aussi un grand nombre de *homolomya canicularis* et enfin la mouche bleue, le *calliphora vomitoria*, de beaucoup plus dangereuse que les autres.

Beaucoup de maladies peuvent être transmises par ces vilaines petites bêtes qui se promènent partout, sur le plat servi sur la table, sur les rideaux du lit et surtout dans les endroits les plus sales et les plus retirés. La cuisine et les lieux d'aisances les attirent particulièrement. Nous avons été à même de constater trop souvent dans des maisons bien tenues, d'une propreté rigoureuse y compris les cuisines, que les dépendances, les lieux d'aisances d'indigènes et les boîtes à ordures laissaient à désirer ; ces menus détails étaient laissés aux domestiques, rarement les patrons daignaient en faire la surveillance, il s'ensuivait que mouches et moustiques pullulaient, les habitants se plaignaient alors au Service Sanitaire sans se douter qu'ils entretenaient chez eux un foyer d'infection.

Les mouches peuvent être les agents propagateurs de certaines maladies, le fait a été prouvé pour la tuberculose, la fièvre jaune, la malaria, la dysenterie, etc.

Il faut donc à tout prix les faire disparaître et les détruire dans la plus large mesure possible. Voici un procédé très simple qui a donné de bons résultats, l'emploi du formol en solution au dixième. On remplit quelques assiettes de cette solution et on les pose dans la pièce envahie par les mouches, sur des tables, sur des chaises, sur le sol. Vingt-quatre heures après, ces assiettes et la zone environnante sont remplies de mouches et de moustiques empoisonnés, ceux qui n'ont pas été sidérés sur place vont tomber à quelque distance. Aucun papier mouche, aucune préparation mouchivore destinée à les engluer ne donne une pareille hétéacombe. Il suffit de renouveler la solution tous les deux jours. Que chacun chez soi se livre à pareille chasse et l'on sera sous peu délivré en grande partie de ces insectes désagréables.

Les moustiques sont, comme les mouches, attirés et tués par le formol, mais le moustique ne circule pas tout le jour comme la mouche, il est noctambule ; pour le faire tomber dans le piège il est bon de mettre au milieu de l'assiette contenant le formol une petite veilleuse en verre.

Il faut se garder pour les uns comme pour les autres de mettre du sucre ou du miel sur le bord de l'assiette, les insectes iraient sucer le sucre et ne toucheraient pas au formol.

En ce qui concerne la destruction des moustiques autour des habitations, nous ne pouvons que répéter ce qui a déjà été si souvent recommandé ; pas d'eau stagnante Il ne suffit pas de pétrolier ou de désinfecter les mares, le danger réel est dans la maison elle-même ou ses abords immédiats. Le résultat de nos nombreuses enquêtes nous ont prouvé que la plupart des plaignants faisaient chez eux,

sans aucune intention, de la véritable culture de moustiques. Surveillez les vases à fleurs, les caniveaux, les communs, les évier etc... que rien n'échappe à la surveillance du maître de la maison.

**Station Sanitaire.**—Dans son rapport de 1913, le Dr. RICOU manifestait sa satisfaction de voir la station Sanitaire si longtemps projetée entrer dans voie d'exécution, le besoin s'en faisant de plus en plus sentir avec le développement de la Concession et sa population sans cesse grandissante.

Les crédits sont votés depuis 3 ans, les plans sont prêts. En 1914, les docteurs Pellet et Fresson en ont demandé l'exécution, mais la guerre européenne a suspendu tous les projets. Si nous avons demandé avec tant d'insistance la réalisation de ce projet si longtemps reporté de budget en budget, c'est surtout parce qu'à l'affolement de nombreuses personnes lors de l'épidémie de peste de 1911, nous avons reconnu combien il était dangereux de n'avoir pas en mains les éléments nécessaires pour rassurer la population. Ce cas ou tout autre peut se représenter, nous aurons tout fait pour en prévoir les conséquences, notre insistance seule suffirait à couvrir notre responsabilité.

**Service des Vidanges.**—Quelques faibles améliorations ont pu être faites en 1914, une suite de circonstances malheureuses ne nous a pas permis d'atteindre le but que nous nous étions proposé.

Tout d'abord au début de l'année, avec un nouvel entrepreneur qui n'a pu prendre son service qu'un peu tard par suite de la défection du premier adjudicataire, nous avons eu assez de peine à faire assurer le service ordinaire pour obtenir des améliorations importantes. Celle qui primait toutes les autres était le changement de véhicules; depuis longtemps nous avons préconisé la voiture entièrement métallique à fermeture étanche, le Conseil l'avait adoptée et donné ses instructions à cet égard; dans ce but il en a été fait trois modèles, un par le Service Sanitaire, un par le Service des Travaux et un par l'ancien entrepreneur, les trois combinés en ont produit un quatrième présentant à peu près tous les avantages demandés. Dans une de ses séances le Conseil Municipal las de voir l'exécution de ce projet traîner en longueur, avait mis l'entrepreneur en demeure de construire un nombre déterminé de ces véhicules, environ vingt par mois. Sur ces entrefaites la guerre actuelle mit un certain désarroi provisoire dans toutes les administrations; néanmoins, pressé par le Service Sanitaire, l'entrepreneur fit tout de même quelques voitures.

L'entreprise n'étant pas très rémunératrice, à l'adoption du projet de couverture du Yang King Pang, il prit acte de ce fait pour demander purement et simplement la résiliation de son contrat. Une autre adjudication va être faite, nous reprendrons nos projets avec le nouveau soumissionnaire.

La fermeture du Yang King Pang supprime la principale voie de circulation fluviale pour les vidanges; une délégation du Conseil a examiné sur les bords du Whampou les emplacements possibles, destinés à suppléer les anciens, il en a été choisi trois dont la position est bonne et accessible en temps ordinaire. Le gros trafic se fait sur la crique de Zikawei, il est donc de toute nécessité de maintenir l'étiage de cette crique ou de ses ramifications dans des conditions telles qu'elles permettent la circulation des barques par n'importe quelle marée; de l'entretien de ces criques dépend également la propreté des égouts ou caniveaux des routes extérieures.

## RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE

---

**Travail des Inspecteurs.**—Les Inspecteurs ont à faire désinfecter journallement 120 urinoirs, à visiter 230 cités ou passages, 300 établissements classés, 150 boucheries ou charcuteries, inspecter les marchés, prélever des échantillons de lait, infliger des contraventions pour infractions aux règlements d'hygiène, surveiller le rat-proofing et les désinfections, faire arrêter les fraudeurs, saisir les viandes poissons, légumes et denrées douteuses ou sans cachet, signaler les constructions insalubres, surveiller le bon fonctionnement du service des vidanges, inspection minutieuse des blanchisseries, signaler les maladies contagieuses, répondre aux réclamations etc... etc...

**Prophylaxie de la Peste.**—17462 rats détruits dont 10 pesteux

1118 désinfections

1060 rat-proofing

47500 doses de poison pour rats distribuées

**Service Sanitaire.**—

992 contraventions aux règlements d'hygiène

5 poursuites en Cour Mixte

195 poursuites simples

33 demandes ou réclamations

90 échantillons de lait prélevés, 10 mauvais

257 saisies d'un poids de 11775 livres

**Service Anti-Moustiques.**—7350 gallons de pétrole répandus sur les mares

74 demandes ou réclamations

**Service des Vidanges.**—

37 demandes ou réclamations

**Situation.**—Les recettes du Service Sanitaire pour 1914, sont de \$: 1000 d'amendes remises à l'encaissement au Service de la Police, \$: 607, d'amendes encaissées à notre Service et de Tls: 25.950, pour le service des vidanges.

Le crédit porté au compte du Service Sanitaire pour 1914, était de Tls: 25.116.

Nos dépenses totales pendant cet exercice, sont de Tls: 20.652,87,



## OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Amendes)

MOIS	PROFESSION	MOTIF	AMENDES
Janvier	1 Marchand de poisson	Marchandise avariée	\$: 2.00
»	1 Blanchisseur	Sans patente	2.00
»	1 Laitier	Lait falsifié	10.00
»	1 Laitier	»	10.00
»	1 Laitier	»	25.00 \$: 49.00
Février	3 Bouchers	Viande sans cachet	7.00
»	1 Boucher	Magasin mal tenu	2.00
»	2 Laitiers	Lait falsifié	20.00
»	6 Magasins	Mauvaise tenue	7.00
»	2 Blanchisseries	»	4.00
»	9 Blanchisseries	Sans patente	9.00
»	37 Établissements	»	44.00 \$: 93.00
Mars	27 Établissements	»	33.00
»	4 Bouchers	»	13.00
»	1 Marchand de poisson	»	1.00
»	2 Blanchisseurs	»	2.00
»	1 Établissement mal tenu	»	2.00
»	1 Ambulant	Viande sans cachet	1.00
»	1 Ambulant	Saisie d'une peau	7.50 \$: 59.50
Avril	36 Établissements	Sans patente	62.00
»	2 Établissements	Mauvaise tenue	6.00
»	4 Ambulants	Viande sans cachet	4.00
»	2 Ambulants	Poissons avariés	2.00 \$: 74.00
Mai	4 Bouchers	Viande sans cachet	33.00
»	1 Ambulant	»	1.50 \$: 34.50
Juin	3 Bouchers	»	4.00
»	2 Bouchers	Sans patente	2.00
»	1 Laitier	Lait falsifié	5.00
»	1 Marchand de poisson	Poisson avarié	10.00
»	1 Blanchisseur	Sans patente	1.00
»	1 Fruitier	»	1.00
»	1 Charcutier	»	2.00 \$: 25.00
Juillet	1 Fruitier	»	1.00
»	1 Boucher	Viande sans cachet	15.00 \$: 16.00
Août	1 Ambulant	Poisson avarié	1.00
»	1 Ambulant	Viande sans cachet	2.00 \$: 3.00
Septembre	5 Bouchers	»	42.50 \$: 42.50
Octobre	1 Boucher	»	25.00
»	2 Marchands de poisson	Poisson avarié	3.00 \$: 28.00
Novembre	1 Laitier	Lait falsifié	75.00
»	5 Bouchers	Viande sans cachet	25.00
»	2 Blanchisseurs	Mauvaise tenue	7.50
»	5 Établissements	»	4.50 \$: 112.00
Décembre	3 Blanchisseurs	»	15.00
»	1 Ambulant	Sans patente	0.50
»	5 Bouchers	Viande sans cachet	55.00 \$: 70.50
<b>Total</b>			<b>\$: 607.00</b>

**SERVICE SANITAIRE (Blanchisseries)**

NOM DE LA BLANCHISSERIE	EMPLACEMENT
Tai Wou	Boulevard de Montigny, 292
Chun Man Kee	Route Vallon
Zeang Sheng	Rue Ratard, 3
Siang Pao Ky	Rue Baron Gros, 115
Tsang Ding Ky	Rue Ratard, 219
Zeng Tchong Kee	Rue Ratard, 219
Se Sing Kong Se	Avenue Dubail, 8
Sing Fa Kong Se	Avenue Dubail, A. 15
Yong Fah Ky	Rue Amiral Bayle, 91
Sing Chang	Rue Song Chang, 113
Wou Zeu Ky	Rue de Lagrenée, 207
Yeu Sing Kong Se	Route Voyron
Pao Ky	Route du Père Robert
Zeng Ding Ky	Rue Wagner, cité 145 No. 8
Ou Lai Ky	Avenue P. Brunat cité 166 No. 9
Ly Zeng Kong Se	Rue Ratard, 244
Le Ching	Quai de Confucius, 2
Zeng Zie Ky	Rue de Lagrenée, 193
Sing Fah	Avenue P. Brunat, 331
Whah Chong	Rue Ratard, 8
Yah Shing	Rue Ratard, 1
Wong Yah Shing	Rue Paul Beau, 11
Chao Chang Ky	Rue Baron Gros, 113
Zeng Chong	Route du Père Robert, 4-5
Wu Zung Ky	Route du Père Robert, 4
Shu Shing Ky	Avenue Dubail

**SERVICE SANITAIRE (Marchands de légumes et de volailles)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Ni Meu	Rue Porte du Nord 83-85
Nieu Ching	» 86-88
Lo Niu Neu	Quai du Yang King Pang 68
Sing Tai	Rue Porte du Nord 82-84
Sai Meu	Rue Discry 92
Yong Meu	Rue du Wei Kwé 16
Foh Meu	» 22
Tseng Meu	» 48
Fah Meu	» 9
Tong Zeng Sing	» 23
Yah Dah	» 150
Zeng Meu	» 36
Yong Zeng	» 69-73
Veng Te Tchi	» 61
Zao Ping Yong	» 67
King Ah Kong	» 38
Hong Zeng	» 32

**SERVICE SANITAIRE (Fabricant de boissons gazeuses)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Way Tse	Quai de la Brèche, 5
Kwang Hun Chong	Rue Hué, 72
Sing Sing Kong Se	Rue du Consulat, 412
Lock Tchuen	» 178

**SERVICE SANITAIRE (Loueurs de Voitures)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Zeng Dah	Rue des Pères, 88
Long Dah	Avenue Dubail, 4
Kao Dah	Rue Soeur Allègre, 105-107
Zie Ah Ky	» 170-176
Wang Ah Keng	» 116
Tsang Ah Gni	» 121
Tsang King Song	» 63
Ching Dah	Rue Kraetzer, 259
Fang Song Kieng	» 235
Houng Ah Meu	» 243
Zie Ling Zie	Rue du Baron Gros, 1-3
King Zeng Zie	» 108
Shing Fah	Avenue Paul Brunat et Père Robert

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)**

MOIS	DÉSINFECTIONS	RAT-PROOFING	DOSES DE POISON PHOSPHORÉ EMPLOYÉES
Janvier	124	119	3000
Février	183	179	4000
Mars	166	160	2000
Avril	172	165	3000
Mai	157	153	8000
Juin	149	142	9000
Juillet	107	102	3000
Août	40	37	3000
Septembre	4	0	2000
Octobre	3	0	1500
Novembre	7	0	3000
Décembre	6	3	6000
<b>Totaux</b>	<b>1118</b>	<b>1060</b>	<b>47500</b>

**SERVICE SANITAIRE (Notifications de maladies contagieuses en 1914)**

MOIS	MALADIES	ANNEE 1914											
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Cas signalés parmi la population étrangère <i>(environ 1500)</i>	Variole	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Scarlatine	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	Typhoïde	0	0	2	3	1	0	0	0	0	1	0	0
	Tuberculose	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des décès de toutes causes</b>		1	0	5	7	2	0	1	0	0	1	0	2
Cas signalés parmi la population indigène <i>(environ 115000)</i>	Variole	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Scarlatine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Typhoïde	0	0	0	1	2	1	2	0	0	1	3	4
	Tuberculose	22	18	18	9	11	6	9	10	11	12	6	8
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	0	0	2	2	1	3	2	1	5	4	1	2
<b>Total des décès de toutes causes</b>		22	18	20	14	14	10	13	11	16	17	10	14

**OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies et Contraventions)**

MOIS	ANNEE 1914	
	CONTRAVENTIONS AUX RÈGLEMENTS SANITAIRES	POURSUITES EN COUR MIXTE DEMANDES ET RÉCLAMATIONS
Janvier	42	0 4
Février	70	0 3
Mars	73	0 3
Avril	39	1 5
Mai	44	0 4
Juin	33	1 6
Juillet	75	0 9
Août	82	0 11
Septembre	149	1 10
Octobre	138	1 12
Novembre	124	1 7
Décembre	123	0 9
<b>Totaux</b>	<b>992</b>	<b>5 83</b>

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)**

MOIS	RATS AUTOPSIÉS	RATS PIÉGÉS	RATS PESTEUX	Total des Rats Détruits
Janvier	421	1464	3	1885
Février	424	1483	2	1907
Mars	459	1718	1	2177
Avril	439	1667	3	2116
Mai	443	1608	0	2051
Juin	452	1638	0	2090
Juillet	453	1609	0	2062
Août	309	682	0	991
Septembre	192	299	0	491
Octobre	197	382	0	579
Novembre	189	367	0	556
Décembre	189	368	1	557
<b>Totaux</b>	<b>4167</b>	<b>13285</b>	<b>10</b>	<b>17462</b>

**OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Examens de Lait)**

MOIS	ECHANTILLONS PRÉLEVÉS	RECONNUS BONS	RECONNUS MAUVAIS
Janvier	7	4	3
Février	9	7	2
Mars	8	8	0
Avril	9	9	0
Mai	6	6	0
Juin	7	6	1
Juillet	8	8	0
Août	9	8	1
Septembre	3	3	0
Octobre	9	8	1
Novembre	6	5	1
Décembre	9	8	1
<b>Totaux</b>	<b>90</b>	<b>80</b>	<b>10</b>

### OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies)

MOIS	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies (livres)	Denrées incinérées (livres)
Janvier	12	4	3	1	2	307	187
Février	3	5	1	2	1	249	184
Mars	5	9	4	0	1	445	269
Avril	7	6	9	1	2	494	312
Mai	6	13	6	2	1	1380	997
Juin	5	9	8	2	2	624	427
Juillet	4	11	7	3	4	547	397
Août	3	7	4	2	1	246	188
Septembre	2	7	3	1	2	655	420
Octobre	4	6	7	1	2	707	520
Novembre	7	9	4	1	1	457	369
Décembre	7	8	4	2	1	1174	220
<b>Totaux</b>	<b>65</b>	<b>94</b>	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>7285</b>	<b>4490</b>

### SERVICE SANITAIRE (Etablissements classés pourvus d'une patente)

BLANCHISSERIES	BOUCHERIES (magasins)	MARCHANDS DE LÉGUMES	MARCHANDS DE VOLAILLES	CHARCUTERIES (magasins)
26	115	14	5	53
SALAISONS	LAIT DE HARICOTS	FROMAGERIES	ÉCURIES	MARCHANDS DE POISSONS
27	2	43	13	1
BOISSONS GAZEUSES	MARCHANDS D'OEUFs	MARCHANDS DE FRUITS	MARCHANDS DE CHÈVRES	EXPORTATEURS DE BÉTAIL
5	10	25	4	4

Total 347 patentes délivrées en 1914

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Anti-Moustiques)**

MOIS	CONSOMMATION DE MIXTURE DE PÉTROLE	DEMANDES OU RÉCLAMATIONS
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	1720 gallons	14
Juin	2030 »	19
Juillet	2360 »	21
Août	640 »	11
Septembre	300 »	2
Octobre	0 »	0
Novembre	100 »	2
Décembre	200 »	2
<b>Totaux</b>	<b>7350 »</b>	<b>71</b>

L'Inspecteur en Chef  
R. TILLOT



---

**RAPPORT**  
**SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**

---





# RAPPORT

## SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

**Abattoirs.**—Pendant le cours de l'année il est passé par nos Abattoirs 94.618 Animaux, soit pour la consommation, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré ou fondu par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 2.854 Kilogs de viandes malsaines, reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation.

Il a été estampillé par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 4.013 animaux comme viandes de 2<sup>ème</sup> qualité.

Les Recettes de l'année se sont élevées à Tls : 13.021,01.

**Laiteries.**—Ces Etablissements sont visités chaque mois, une feuille spéciale est déposée dans chacun, où sont mentionnées les visites et les observations du Vétérinaire et de l'Inspecteur des Abattoirs.

Pendant le cours de l'année il a été délivré par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 191 Patentes dont 24 de Laiteries, 47 de Boucheries et 120 de Charcuteries. (7 Patentes ont été annulées).

L'Inspecteur des Abattoirs,  
H. LOISEL

### OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Total des Opérations par mois
Janvier	280	88	337	548	4758	4	2	2456	750	9223
Février	242	79	265	76	2786			2227	590	6265
Mars	307	84	261	62	3844	11		2021	570	7160
Avril	265	94	441	41	4363		2	2015	900	8121
Mai	255	110	332	39	4352	7	2	1654	530	7281
Juin	235	80	304	27	3888	7	2	1778	560	6881
Juillet	217	97	385	35	3569			1982	570	6855
Août	321	85	236	63	4173	10		1983	670	7541
Septembre	346	79	302	230	4550			1097	400	7004
Octobre	1700	94	277	486	4870			1913	760	10100
Novembre	1267	83	238	586	4430	3	2	1546	540	8695
Décembre	938	74	193	679	4334	10		2324	940	9492
<b>Totaux</b>	<b>6373</b>	<b>1047</b>	<b>3571</b>	<b>2872</b>	<b>49917</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>22996</b>	<b>7780</b>	<b>94618</b>
en augmentation	2040	52	353		12243				80	11497
en diminution				146		48	15	3062		

**OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**  
**Viandes Reconnues par le Vétérinaire impropres à la Consommation**

Mois	ANIMAUX INCINÉRÉS					ANIMAUX FONDUS					Poids total en Kilos
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	
Janvier										1	51
Février			1							2	148
Mars					1					2	137
Avril										8	397
Mai		2								4	307
Juin		1			2					1	116
Juillet		2	1.1/2							4	280
Août	1/2				2					2	326
Septembre										2	115
Octobre					1					6	365
Novembre	1/4									3	206
Décembre	1									3	406
<b>Totaux</b>	<b>1.3/4</b>	<b>5</b>	<b>2.1/2</b>		<b>6</b>					<b>38</b>	<b>2854</b>

**OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**

ANIMAUX MARQUÉS DE 2<sup>e</sup> QUALITÉ

MOIS	BŒUFS	BUFFLES	VEAUX	MOUTONS	CHÈVRES
Janvier	4	11			
Février	1	2		1	
Mars	1	6		2	
Avril		3		1	
Mai	2	4		1	
Juin	3	2		3	
Juillet		6		1	
Août	1	17	1		
Septembre		16			
Octobre	132	358			
Novembre	133	170			
Décembre	77	56			
<b>Totaux</b>	<b>354</b>	<b>651</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	

## RECETTES DES ABATTOIRS

RECETTES		
MOIS		TAELS
Janvier		972,61
Février		1.096,14
Mars		726,96
Avril		910,69
Mai		997,39
Juin		967,67
Juillet		875,95
Août		834,66
Septembre		974,15
Octobre		1.016,44
Novembre		1.983,82
Décembre		1.664,53
<b>Totaux</b>		<b>13.021,01</b>
	En Augmentation	2.534,34

## LAITERIES

Numéro de la Licence	No. des Cartes	Nom de la Laiterie	Nom du propriétaire	Emplacement de la Laiterie	OBSERVATIONS
1	1.2.3.4.5.6.7.8.	Japanese Dairy	Aikosha	N° 33 Avenue Dubail	
»	9.	»	»	»	
2	10.11.12.	Zeng Kée	Tsang Koé Zié	Route des Officiers	
3	13.14.15.16.17.	Culty	A. Culty Co. Lt.	N° 510 Avenue Paul Brunat	
»	18.19.20.21.22.	»	»	»	
»	23.24.25.	»	»	»	
4	26.	Morris	Mr. Morris	N° 118 Route Père Robert	
5	27.28.	Tsu Hong Koué	Hong Ching	N° 1128 Gordon Road	
6	29.30.	Australian	G. Dallas	N° 16 Zikawei Road	
7	31.32.33.	Tsa Ah Hoo	Fo Ky	N° 1401 Avenue Road *	* Transférée au N° 815
8	34.35.	Inshallah	Mr. Evans	N° 71 Ward Road	Gordon Road le 1 <sup>er</sup> /7/14
9	36.	Crawford	Crawford	N° 11 Zikawei Road	
10	37.	American	J. Langley	N° 446 Thorburn Road	
11	38.39.40.	Zee Buthler	Kée Yu Ching	N° 601 Burkill Road	
12	41.	Hong Ky	Tsah Hong Ky	N° 140 Nord Szechuen Road *	* Fermée du 15/2/14
13	42.	Perry	Perry	N° 100 Carter Road	au 1 <sup>er</sup> /4/14
14	43.	Ivy	R. Moores	N° 69 Ward Road	
15	44.	Somekh	B. A. Somekh	N° 502 Avenue Paul Brunat *	* Transférée au N° 322
16	45.46.56.67.	Yue Chong	Yiao Zeng Kiao	N° 756 Avenue Road	Av. P. Brunat le 1 <sup>er</sup> /10/14
17	47.48.	Tchun Ze Sun	O'Neill	Route de Zikawei	
18	49.	Kalgan	J. Noble	N° 701 Chaoufoong Road	
19	50.51.52.	Yang ah Yong	Moses	N° 488 Avenue Paul Brunat	
20	53.	Tsang Ko an	J. Tsang	Zikawei (Quartier Chinois) :	
21	54.55.	Teh Kéc	Wang Koué Seug	N° 1503 Avenue Road	Laiterie ouv <sup>erte</sup> le 1/3/14
22	58.59.	Sung	R. C. Sung	N° 160 Bubbling well Road	» » 1/10/14
23	60.61.	Yong Ching	Hon Yong Ching	Route de Zikawei	» » 1/11/14
24	62.63.	Yuen Sun	Yuen Sun	N° 1789 Seymour Road	» » 1/12/14



ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE



# Ecole Municipale Française

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

(septembre 1913-juin 1914)

---

**1.—Effectif.**—Durant l'année scolaire 1913-1914, le nombre total des élèves inscrits (mais non présents en même temps) s'est élevé à 89; le nombre des élèves partis en cours d'année a été de 23 (21 ayant quitté Changhai avec leurs parents, 2 ayant été placés dans une autre école) <sup>(1)</sup>; le nombre des élèves nouveaux du 18 septembre 1913 au 4 mai 1914 a été de 38. L'effectif moyen a été de 75 élèves.

**2 — Désignation des Cours.**—La Classe enfantine a compté jusqu'à 35 élèves; on en a séparé pendant le dernier trimestre les dix enfants de la première division afin de les préparer à entrer dans le Cours élémentaire l'année suivante.

Les trois premiers cours d'enseignement primaire, cours préparatoire, élémentaire et moyen ont régulièrement fonctionné; il n'a pas paru nécessaire de créer un cours supérieur. Ces cours ont réuni au maximum 41 élèves.

Le cours spécial de préparation aux Examens de Cambridge à l'usage des enfants de langue anglaise a réuni au maximum treize élèves.

Voici quelle a été l'organisation des Cours pendant l'année scolaire :

1. *Classe enfantine.*

2. *Classes primaires.*—(pour enfants français).

Enseignement en langue française.

Cours préparatoire.

Cours élémentaires.

Cours moyens.

Enseignement de la langue anglaise.

Garçons Class I, Class II,

Filles       »       »

3. *Cours spécial d'Anglais.*—(pour enfants de langue anglaise).

Enseignement en langue anglaise.

Class I, Class II,

Enseignement de la langue française.

1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> division.

Indépendamment de ces classes et cours, l'organisation suivante a été adoptée pour l'enseignement du solfège et pour la gymnastique.

1.—Solfège et chant :

3 divisions: 1 Filles; 2 Garçons; 3 Classe enfantine.

2.—Gymnastique :

Les enfants ont été répartis en sections suivant leur âge et leur développement physique.

Filles: 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> sections.

Garçons: 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, sections.

---

(1) La forte proportion d'élèves partis avec leur famille en cours d'année s'explique par le fait de la non-admission à l'Ecole du seul élément vraiment stable de la population Changhaïenne.

**3.—Personnel.**—Le personnel enseignant comprenait au début de l'année scolaire :

Un Directeur de l'École des Garçons, M. Maybon,  
 Une Directrice de l'École des Filles, Mme Maybon,  
 Deux Institutrices, Madames Audigier et Gautier,  
 Deux professeurs d'anglais, Mrs Kirk et Miss Parkhill,  
 Un Surveillant-répétiteur, M. Delente,  
 Un Instructeur de Gymnastique, M. Badet,

M. G. Sabattié, professeur des cadres de l'Indochine, engagé suivant la décision du Conseil en date du 23 juin 1913, a commencé son service à partir du 5 janvier et a été chargé de classes dans les Cours moyen et élémentaire des garçons.

Pendant les deux derniers trimestres, le personnel de l'École a donc été au complet; la Direction, déchargée d'une partie de sa tâche d'enseignement a pu se livrer, dans de meilleures conditions qu'au-paravant, à sa mission de contrôle de l'enseignement dans les diverses classes.

**4.—Emploi du temps.**—Aucun changement au programme de l'année dernière.

*Présence à l'École.*—Tous les jours de la semaine, sauf le jeudi, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures 1/2. (Les enfants de la Classe enfantine sortent à 4 heures).

*A) Emploi du temps dans les classes primaires.*—

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Langue française (grammaire, orthographe, vocabulaire, rédaction.)	7h.	7h.
Cours faits en français : Morale	1h.	1h.
Géographie et Histoire	2h.30	2h.30
Arithmétique	2h.45	2h.45
Sciences physiques et naturelles	1h.30	1h.30
Langue anglaise (Grammar, spelling, composition, conversation)	6h.	6h.
Dessin	1h.	1h.
Solfège	1h.	1h.
Gymnastique	1h.	1h.
Couture		1h.30
	24h.45	25h.15

*B) Emploi du temps dans le cour spécial d'Anglais.*—

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Langue anglaise (Grammar, Reading, Dictation, composition)	7h.45	7h.15
Cours faits en anglais : Geography, History	2h.30	2h.30
Arithmetic	2h.30	2h.30
Physiology	1h.	1h.
Langue française (Lecture, conversation, grammaire, rédaction)	6h.	6h.
Drawing	2h.	2h.
Music	1h.	1h.
Needlework		1h.30
Gymnastique	1h.	1h.
	23h.45	24h.45

*C) Emploi du temps de la classe enfantine.*—Les classes sont d'une durée d'une demi-heure, elles ont lieu le matin de 9 h. à 10 h. 30 et de 11 h. à 12 h., le soir de 2 à 3. 30. Pour les plus petits (de 4 à 6 ans), les classes sont consacrées plus particulièrement, en dehors des rudiments de la lecture, à des jeux éducatifs, chants, mouvements rythmés, à de petits travaux manuels, tels que pliage, tissage, découpage, etc.; les enfants de 6 à 7 ans constituent un cours préparatoire où l'enseignement complet de la lecture et de l'écriture leur est donné, en même temps que des notions de calcul, de géographie et d'histoire. L'emploi du temps dans cette classe est combiné d'après les règlements en usage dans les Ecoles maternelles de France, les Kindergarten des pays anglo-saxons et les Case dei Bambini d'Italie.

*D) Récréations.*—Filles : de 10 h. 3/4 à 11 h. et de 3 h. 3/4 à 4 h.

Classe enfantine : de 10 h. 1/2 à 11 h. et de 3 h. 1/2 à 4 h.

Garçons : de 10 h. 1/2 à 10 h. 3/4 et de 3 h. 1/2 à 3 h. 3/4.

**5.— Programmes d'enseignement.**—Les programmes insérés au Prospectus de l'École et approuvés par le Conseil dans sa séance du 21 juillet 1913 ont été suivis au cours de l'année scolaire.

Le personnel enseignant étant en nombre suffisant, des visites instructives ont pu être organisées afin de compléter d'une manière pratique l'enseignement donné dans les classes; certains groupes d'élèves ont été, au cours de l'année scolaire, conduits à la Savonnerie de la crique de Zikawei, à l'Usine à gaz, à la Presse Orientale et à l'Usine des Tramways; une visite détaillée du *Dupleix* a été aussi faite grâce à l'obligeance du Commandant.

**6.— Fréquentation scolaire.**—Le tableau ci-dessous indique les résultats de l'année scolaire 1913-1914 comparés à ceux des deux années précédentes.

	PRÉSENCES POSSIBLES			ABSENCES			PRÉSENCES EFFECTIVES		
	1911-12	1912-13	1913-14	1911-12	1912-13	1913-14	1911-12	1912-13	1913-14
1 <sup>er</sup> Trimestre	5284	7258	8612	238	405	333	5046	6853	8279
2 <sup>e</sup> Trimestre	5876	5657	9928	329	791	760	5047	4866	9168
3 <sup>e</sup> Trimestre	4975	6446	6064	316	489	513	4659	5957	5551
Totaux	16135	19361	24604	883	1685	1606	14752	17676	22998

On peut constater que de l'année 1912-13 à l'année 1913-14, le nombre total des présences possibles a augmenté de plus de 21% et le montant des présences effectives de plus de 23%, le nombre total des absences ayant été moindre en 1913-14 qu'en 1912-13.

**7.— Rétribution Scolaire.**—Le tableau ci-dessous indique les résultats de l'année scolaire 1912-13 comparés à ceux des deux années précédentes. Des réductions sont accordées lorsque plusieurs enfants de la même famille sont présents à l'École; des agents de la Municipalité jouissent de réductions supplémentaires.

	1911-1912	1912-1913	1913-1914
1 <sup>er</sup> Trimestre	\$ 850.00	1040.77	1459.01
2 <sup>e</sup> »	790.36	1033.63	1686.77
3 <sup>e</sup> »	785.73	990.87	1454.14
	<u>2426.09</u>	<u>3065.27</u>	<u>4599.92</u>

La plus value qui s'élève à 33%, est due principalement à l'augmentation de l'effectif; mais elle tient aussi à d'autres causes. L'effectif en effet n'a cru que de 23% environ; on peut donc considérer que 10% environ de la plus-value représentent l'augmentation du nombre des leçons particulières de musique et surtout le produit de la vente des livres classiques aux élèves. Le nouveau règlement a été en effet appliqué, aux termes duquel les ouvrages classiques ont été vendus au prix de revient, tandis que les fournitures scolaires courantes ont été remises gratuitement.

**8.— Livres classiques; Fournitures scolaires; Cartes; Tableaux muraux; Matériel scientifique.**—L'article du règlement qui vient d'être rappelé a été appliqué sans difficulté et ainsi ont été évités les abus qui s'étaient autrefois produits, certains élèves ayant quitté l'École en cours d'année sans rembourser le prix des ouvrages dont ils s'étaient servis; il en résultait une perte sèche pour le budget.

La collection des cartes et des tableaux muraux n'a reçu durant l'année scolaire que de faibles additions; mais telle qu'elle est, elle satisfait pleinement aux besoins de l'École. Le nombre de cartes de géographie s'élève à 138, de tableaux d'histoire à 113, de tableaux scientifiques à 108.



La Bibliothèque scolaire, comprenant des livres d'enseignement et de lecture à l'usage des maîtres et des élèves a été enrichie par de nombreuses acquisitions; le Comité de l'Alliance française de Lyon a fait don d'un lot assez important d'ouvrages historiques et géographiques. La Bibliothèque compte actuellement 1033 volumes.

Il avait été acheté l'an dernier un matériel élémentaire pour l'enseignement des sciences physiques; il s'est augmenté cette année d'un appareil cinématographique du type en usage dans les lycées et collèges de France qui a permis de donner aux élèves quelques séances instructives des plus appréciées. Il doit être signalé que la Maison Pathé a consenti un prix excessivement réduit pour la location des films employés au cours de ces séances.

**9.—Mobilier scolaire.**—Le mobilier existant a été maintenu en bon état; quelques réparations et acquisitions nouvelles de tables, cadres, armoires ont été faites dans les limites des crédits prévus au budget.

**10.—Bâtiments, locaux scolaires, cour.**—Le service des Travaux a régulièrement fait exécuter les menus travaux d'entretien nécessités par l'état des bâtiments et des locaux scolaires. La réfection du badigeonnage des classes et la fermeture de la véranda ont été autorisées par le Conseil; ces travaux seront exécutés durant les vacances.

**11.—Appréciation générale.**—*Tenue des élèves, Discipline.*—Rien à signaler à ce sujet; la tenue des élèves, petits et grands, n'a pas laissé à désirer et je n'ai pas eu de fautes graves à relever contre la discipline.

*Travail, application, progrès.*—Les examens de fin d'année ont porté sur toutes les matières vues au cours des trois trimestres et ont donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble. Il a été fait appel, ainsi qu'à l'ordinaire, à des examinateurs étrangers à l'École qui ont bien voulu nous prêter leur concours: Mrs Eldridge a interrogé en anglais et en récitation les élèves de la Classe enfantine; M. Wantz et M. Roy se sont chargés, ainsi que les années précédentes, des interrogations de mathématiques et de sciences physiques et naturelles; M. Frédet a interrogé en lecture expliquée et en récitation; M. Naggiar a corrigé les compositions d'histoire et de géographie, M. le Commandant Millot a consenti à juger les résultats du concours proposé par la Ligue maritime française: Une visite à bord du *Dupleix*, M. Wantz a noté les épreuves de dessin.

Enfin, pour la première fois, nous nous sommes adressés, avec l'autorisation de M. le Consul Général, à un professeur de carrière pour interroger les élèves français des Cours moyens en langue anglaise et les élèves anglais sur tout le programme de leur Cours spécial. M. G. M. Billings, Directeur de la Changhai Public School, a bien voulu désigner un de ses professeurs, M. S. Hore, pour procéder à cet examen. M. S. Hore, suivant les méthodes en usage dans les Ecoles anglaises, a interrogé les élèves qui lui ont été présentés et m'a remis à l'issue de l'examen le rapport suivant:

*Matières du Cours spécial d'anglais.*—The answers generally were intelligent and satisfactory, reaching a good standard and showing careful teaching. The pupils did particularly well in Literature, the weakest subject being Geography.

*Langue Anglaise.*—The answers received indicated a sound knowledge of the grammar, while the English and pronounciation of the French pupils, with a few exceptions, were good.

D'un manière générale, ces examens ont permis de constater de très sensibles progrès chez la majorité des élèves; le niveau des Cours de français n'a pas atteint le niveau des Cours correspondants des Ecoles françaises, mais cette différence tient surtout, comme je l'ai déjà maintes fois signalé, au retard considérable qu'avait subi la formation des élèves de plus de dix ans au moment de leur arrivée à l'École, et je dois reconnaître que la plupart d'entre eux ont montré assez d'application pour combler quelques-unes des lacunes de leur instruction. Il est aisé de remarquer, sauf de rares exceptions, une notable amélioration dans leur développement intellectuel et leur culture générale. Pour les élèves plus jeunes, qui ont reçu à l'École les premiers principes de l'enseignement du français, leurs progrès ont paru satisfaisants et nous sommes en droit d'attendre d'eux de réelles satisfactions.

La distribution des prix a eu lieu le 27 juin sous la présidence de M. le Consul général en présence d'une assistance nombreuse.

Des prix ont été offerts par M. Gaston Khan (prix d'honneur), l'Alliance française (prix aux élèves étrangers ayant fait le plus de progrès en langue française), la Ligue maritime française, par les maisons françaises suivantes: Banque de l'Indo-Chine, Banque Industrielle de Chine, Compagnie des Messageries Maritimes, Compagnie de Tramways et d'Eclairage électriques, Olivier et C<sup>ie</sup>, Racine Ackermann et C<sup>ie</sup> et par des particuliers: MM. Gaillard, De Giéter et Wantz.

30 juin 1914.

## PREMIER TRIMESTRE 1914-1915

---

**Effectif.**—La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions le 18 Septembre, et de cette date jusqu'aux vacances de Noël, ont été enregistrées 33 inscriptions nouvelles et 18 départs. L'effectif total était le 23 Décembre de 91 élèves se répartissant ainsi :

Cours moyens.....	24
Cours élémentaires.....	24
Classe enfantine et cours préparatoire.....	35
Cours spécial d'Anglais.....	8

Si l'on compare ces chiffres à ceux que j'ai donnés l'année dernière à pareille époque, on constate que les Cours moyens ont subi une augmentation de 10 unités, les Cours élémentaires de 8 unités, la Classe enfantine de 6 unités et que le Cours d'Anglais a perdu 3 unités.

L'augmentation la plus forte s'est fait sentir dans le Cours moyen des filles, aucun changement ne s'étant produit dans le Cours moyen des garçons. Jusqu'à présent les augmentations d'effectif avaient été surtout sensibles dans la Classe enfantine. Il semble résulter de ce fait nouveau que l'Ecole exerce une attraction plus forte que par le passé sur deux catégories d'élèves : les jeunes filles françaises ayant dépassé l'âge de la première enfance et les jeunes filles étrangères qui ont déjà du français une connaissance assez grande qu'elles désirent perfectionner.

**2.— Désignation des Cours.**—Aucun changement.

**3.— Personnel.**—M. G. Sabattié, mobilisé à Tientsin, n'a pu reprendre son service. Mme Merrant, pourvue du Brevet supérieur de l'enseignement primaire, a été engagée pour la durée de son absence et chargée de classes dans le Cours élémentaire des garçons.

**4.— Emploi du temps.**—Une modification a été introduite. Le jour de congé hebdomadaire était le jeudi depuis l'ouverture de l'Ecole, suivant l'habitude française. Il a été décidé de ne laisser ce jour-là qu'une demi-journée de repos et de reporter l'autre demi-journée à l'après-midi du samedi. Ainsi a été donnée satisfaction au désir exprimé par un assez grand nombre de parents et le programme a bénéficié d'une demi-heure supplémentaire de classe, le temps de présence étant de 3 heures le matin et de 2 heures 1/2 l'après-midi.

**5.— Programmes.**—Aucun changement.

**6.— Fréquentation scolaire.**—Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre comparés à ceux des deux années précédentes.

	Présences possibles	Absences	Présences effectives
1912-13	7258	405	6853
1913-14	8612	333	8279
1914-15	11040	648	10392

**7.— Rétribution scolaire.**—Le total des quittances mensuelles a atteint pour le 1<sup>er</sup> trimestre

en 1912-13	\$: 1040.77
en 1913-14	\$: 1459.01
en 1914-15	\$: 1827.88

Le total perçu pendant le 1<sup>er</sup> trimestre est relativement plus élevé que pendant les trimestres suivants, car il comprend la valeur des livres fournis qui depuis l'année dernière sont vendus au lieu d'être remis gratuitement aux élèves.

Rien à signaler au sujet des autres articles de mon rapport du 30 juin, sauf en ce qui concerne les travaux exécutés pendant les vacances : la fermeture des vérandahs de la façade exposée au midi constitue une très sensible amélioration dans l'état des bâtiments scolaires.

31 Décembre 1914.

Signé: Charles B. MAYBON



---

**RAPPORT**  
**DE L'INGÉNIEUR MUNICIPAL**

---



## Compte-Rendu des Travaux exécutés pendant l'Année 1914

---

### V O I R I E

---

**Ordures Ménagères.**—Le système mixte de collecte des ordures ménagères, à l'aide de brouettes et de tombereaux, inauguré au cours de l'année 1913 a été conservé pour raisons majeures.

Nous le critiquerons ici comme nous l'avons fait il y a un an en pareille occasion. Une année d'expérience confirme notre opinion première : les réduits à ordures en maçonnerie par leur forme et leur disposition, ne peuvent être suffisamment tenus propres ni entretenus par leur propriétaire ; d'autre part par la position qu'ils occupent, assez loin de la voie publique, ils nécessitent parfois un double transbordement de leur contenu ; enfin l'enlèvement par brouettes est lent et coûteux.

Nombreuses sont encore les projections d'ordures sur la voie publique et cet état est aggravé par le chiffonnage exécuté en toute liberté, qui nécessite le renversement du contenu des boîtes.

La solution de cette question qui intéresse l'Administration tant au point de vue budgétaire qu'au point de vue hygiénique fera l'objet d'une étude nouvelle qui sera soumise à l'examen de l'Administration au cours de l'année 1915.

**Alignements.**—Les surfaces indiquées ci-dessous sont celles des terrains incorporés au domaine public par voie de mise à l'alignement.

Rue de la Mission.....	0.0033 <sup>m</sup>
Rue Wagner.....	0.053
Boulevard des Deux Républiques.....	0.4587
Rue de Ningpo.....	0.8527
Avenue Paul Brunat.....	0.2796
Rue du Moulin.....	0.0032
Rue de l'Administration.....	0.0036
Rue de l'Est.....	0.017
Rue Baron Gros.....	0.0107
Rue Lemaire.....	0.0031
Rue Galle.....	0.0033
Route Ratard.....	0.0092
Avenue Paulun.....	0.0168
Rue du Consulat.....	0.0889
Rue Eugène Bard.....	0.0448
Route Stanislas Chevalier.....	0.5196
Rue Amiral Bayle.....	0.003
Rue Marcel Tillot.....	0.0066
Route Père Robert.....	0.0226
Entre les Rues Chusan et Formose.....	0.24046
Route Francis Garnier.....	1.7088
Quai Confucius.....	0.5480
Rue Vouillemont.....	0.0031
Boulevard de Montigny.....	0.5102
Rue Soeur Allègre.....	0.0032

Rue Molière.....	0.3905 <sup>m</sup>
Route des Soeurs.....	0.439
Great Western Road.....	0.0809
Rue Buissonnet.....	0.0062

**Travaux Neufs de Viabilité.**—*Boulevard des Deux Républiques.*—La viabilité de ce boulevard est maintenant complètement achevée sauf le tronçon compris entre la Rue de Zikawei et la Rue Millot où l'on attend l'achèvement des voies ferrées nouvelles pour déplacer les anciens rails et parfaire les travaux commencés.

*Rue Baron Gros.*—Mise en état de viabilité des trottoirs avec bordures en béton.

*Rue Kratzer.*—Entière reconstruction et élargissement des trottoirs, ceux-ci dallés en ciment.

*Avenue Paul Brunat.*—Réfection générale des trottoirs entre la Rue Baron Gros et la Rue Paul Beau avec pose de bordures en béton.

En outre les trottoirs ont été cimentés entre la Rue du Cimetière et la Rue Lemaire.

*Rue Eugène Bard.*—Aménagement des trottoirs entre la Rue Ou Song Kiang et l'Avenue Dubail.

*Rue de Ningpo.*—Viabilité définitive entre la Rue Hué et la Rue de Saïgon par suite de l'élargissement à 60'.

*Avenue Paulun.*—Macadamisage de la 1/2 chaussée entre l'Avenue Paul Brunat et la Rue Lafayette.

*Rue Wagner.*—Viabilité définitive (chaussée et trottoirs) entre la Rue Baron Gros et l'Avenue Edouard VII.

**Rechargement Généraux des Chaussées Empierrées.**—Les rechargements généraux suivants ont été exécutés :

Route Voyron entre l'Avenue Dubail et la Ronte Vallon.....	surfaces	5.200m <sup>2</sup>
Place de l'Est.....	»	1.800
Avenue Paulun (Nord de la Route Ratard).....	»	1.800
Route de Zikawei entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert.....	»	5.000
» près du kilom. 7.....	»	1.900
» à l'Ouest de Tonzazi.....	»	1.100
Boulevard de Montigny (chaussée E. entre Rues Consulat & Sœur Allègre).....	»	2.100
Rue Marcel Tillot.....	»	2.500
Route Père Robert.....	»	4.100
Route des Sœurs.....	»	4.500
Quai de France Nord.....	»	7.500
Route Pichon.....	»	3.760
Route Say-Zoong (partie).....	»	2.800
Rue Colbert.....	»	1.300
Rue Laguerre.....	»	600
Rue de Ningpo.....	»	800
Avenue Paul Brunat entre les Rues Vouillemont et Paul Beau.....	»	5.200
Rue Baron Gros.....	»	4.600
Rue Wagner.....	»	1.000

Surface totale..... 57.560

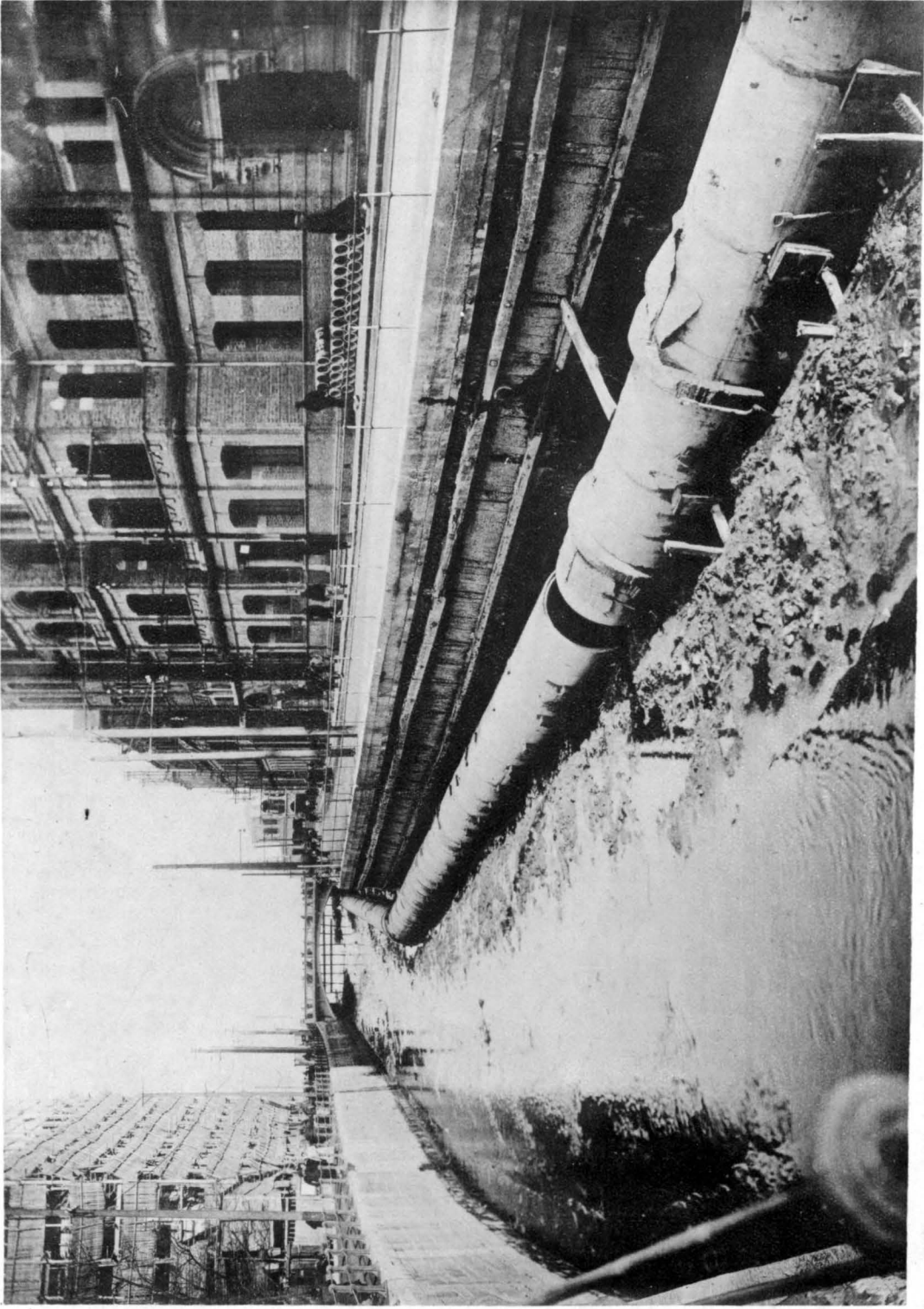
La surface des rechargements exécutés en 1912 atteignait..... 67.000m<sup>2</sup>

» » » 1913 » ..... 62.840m<sup>2</sup>

elle n'est en 1914 que..... 57.560m<sup>2</sup>

L'insuffisance de personnel et surtout la sécheresse qui a notablement gêné l'arrivée des matériaux sont vraisemblablement les causes de la diminution constatée.

Nous aurions voulu par des travaux statistiques établir nettement la bonne ou mauvaise qualité des travaux exécutés, le bon ou le mauvais rendement des cylindres à vapeur, de la main-d'œuvre, etc..., et, des éléments obtenus, déduire les prix comparatifs des dépenses d'entretien des différents



DRAINAGE DE LA CRIQUE DU YANG KING PANG

empierrements ; mais des circonstances indépendantes de notre volonté ne l'ont pas permis, nous ne pouvons que le déplorer.

Les matériaux d'empierrement proviennent exclusivement des entrepreneurs indigènes, le Municipal Council ayant obtenu l'annulation du contrat relatif aux carrières de Ping Chiao. Ces matériaux sont de bonne qualité

**Convertissement en pavage en pierre.**—Le convertissement en pavage en pierre du Quai de France Sud a été augmenté d'une surface de 1.050 m. q.

**Goudronnage.**—Tirant profit des goudronnages qui l'année dernière ont donné des résultats satisfaisants, le goudronnage a été encore plus étendu cette année.

Les rues traitées sont les suivantes :

Rue du Consulat, Rue Montauban, Rue Laguerre, Route Voyron, Rue Baron Gros, Rue Kraetzer, Avenue Edouard VII, Place Meugniot, Rue du Cimetière, Avenue Paul Brunat, Rue Paul Beau.

De nombreux trottoirs ont également été traités par le goudron.

Les résultats du goudronnage quoique satisfaisants dans leur ensemble peuvent et doivent être améliorés. Les effets du goudronnage ont été particulièrement sensibles Rue du Consulat où les rechargements espacés autrefois de 12 à 15 mois le seront dans l'avenir de 30 à 35 mois, peut être plus si les goudronnages renouvelés parviennent à diminuer encore les effets destructeurs de la circulation et des grosses pluies.

Sur les trottoirs il manque surtout le "fini" dans le "dressement" de la surface qui devrait être comme un "hard court" de tennis ; un badigeonnage de goudron rendrait le trottoir, ainsi préparé, semblable à s'y méprendre à une surface bitumée.

Comme pour les rechargements un travail de statistique eut donné d'utiles renseignements mais ce travail a subi le même sort que le premier.

**Ecures Municipales.**—L'effectif des chevaux était au 31 Décembre 1913 de .....74

Ce chiffre a été modifié comme suit :

Chevaux abattus.....	5)	}.....6	
» morts.....	1)		
Chevaux cédés par la Garde.....	2)	}.....3	
Cheval acheté.....	1)		
différence en moins.....		<u>3</u>	
			<u>3</u>
		reste au 31 Décembre 1914.....	<u>71</u>

L'achat de chevaux a été suspendu cette année en raison de la mise en service de l'arroseuse automobile.

Mais l'extension de la Concession et l'ouverture de nouvelles routes nécessiteront l'achat de 6 à 8 nouveaux chevaux en augmentation sur le chiffre normal. l'année prochaine.

L'état sanitaire a été bon toute l'année ; la moyenne mensuelle des indisponibilités a varié de 0,20% à 0,60%

**Remblayage des Mares.** — Pour continuer l'œuvre d'assainissement des terrains vagues, les mares suivantes ont été remblayées à l'aide d'ordures ménagères recouvertes elles-mêmes d'environ 1 pied de terre. Ce sont celles situées Rue Massenet, Rue Lafayette, et à l'est de l'Avenue Dubail.

**Ateliers en Régie.**—Les ateliers en régie en partie détruits lors de l'incendie de 1913 ont été aménagés route Stanislas Chevalier en utilisant les anciens bâtiments du jardin de Coukaza transformés en hangars et magasins. L'entretien courant du matériel y est assuré.

C'est dans un local attenant aux prisons et au dit atelier que sont fabriqués tous les ouvrages en béton—tuyaux et bordures nécessaires au service—on n'y utilise que la main-d'œuvre fournie par les prisonniers. Depuis quelques mois d'accord avec le Chef de la Garde nous y avons organisé des ateliers de scieurs de long, de quincailliers, un de menuisiers et de monteurs de balais etc.

Environ 80 prisonniers y sont journellement occupés.



Sont sortis de cet atelier pendant l'année 1914

tuyaux en béton armé	de 4'6"	(1.50 de long)	512 pièces
»	»	» 3'	601 »
»	»	» 0.70 (1.00 »)	2838 »
»	»	» 0.50	3585 »
»	»	» 0.30	3677 »
»	»	» 0.20	761 »
»	»	» 0.15	1313 »
bordures en béton			3814 pièces de 1m.
pieux en béton armé pour cloture			397 »
bornes C. M. F.			767 »

**Routes Nouvelles.**—Les voies ouvertes pendant cette année sont : à l'ouest et près du Jardin Public ;

*Rue Massenet.*—Entre la Route Vallon et la Rue Lafayette, elle a été macadamisée sur sa 1/2 largeur entre la Route Vallon et la Rue Molière.

*Rue Corneille.*—Entre la Rue Massenet et la Route Père Robert—macadamisée sur sa 1/2 largeur.

*Route Lafayette.*—Entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert. Le nivellement est en cours.

Une étude de tout un réseau de routes est en cours et sera présentée à l'Administration en Janvier prochain. Elle intéressera surtout le quartier de Simen maintenant incorporé dans la Concession Française.

**Élargissement de Voies Publiques.**—*Route de Zikawei.*—élargie à 50' entre l'Avenue Dubail et la Route Prosper Paris—sauf en quelques points.

*Great Western Road.*—L'élargissement à 70' maintenant décidé d'accord avec le Municipal Council, va recevoir incessamment un commencement d'exécution.

**Hygiène et Assainissement.**—Deux améliorations importantes ont été adoptées par l'Administration.

La captation du Yang King Pang qui, décidée d'accord avec le Municipal Council, a été immédiatement commencée.

Un tuyau en béton armé de 4' 6" de diamètre intérieur (reposant sur un lit en béton maigre dont l'épaisseur varie de 0.08 à 0.15) recevra les eaux de la Concession Française; un autre du même type recevra celles de la Concession Internationale.

L'autre amélioration intéresse spécialement l'hygiène de l'habitation; elle consiste dans l'adoption d'un règlement spécial pour l'installation des W. C. avec écoulement à l'égout public par l'intermédiaire d'une fosse septique; l'application stricte et permanente des mesures prescrites ne peut qu'améliorer l'hygiène privée sans compromettre l'hygiène collective. Une disposition spéciale permet d'ailleurs au service compétent d'isoler de l'égout public et immédiatement toute fosse ne donnant pas satisfaction.

Les drains suivants ont été construits:

Avenue Paul Brunat	diam. 3'	Long. 118
entre la Route des Sœurs et le N° 602	» 0,70	» 906
	» 0,50	» 1188
Avenue Paulun Nord	» 0,50	» 242
Rue Ratard	» 0,50	» 236
Route Père Robert	» 3'	» 796
Rue Massenet	» 0,70	» 102
	» 0,50	» 240
Rue Corneille	» 0,50	» 310
Rue Molière	» 0,50	» 261
Route Doumer	» 0,50	» 43

à reporter.....4342<sup>m</sup>

Route Pichon.....	diam. 0,70	Long. 844
Route Francis Garnier.....	» 0,50	» 463
Route Portier.....	» 0,70	» 450
Route Lafayette.....	» 0,70	» 304
	» 0,50	» 150
Route Say-Zoong.....	» 0,70	» 80
Rue de Ningpo.....	» 0,50	» 65
Yang King Pang.....	» 4'6"	» 470
		longueur totale.....7268 <sup>m</sup>

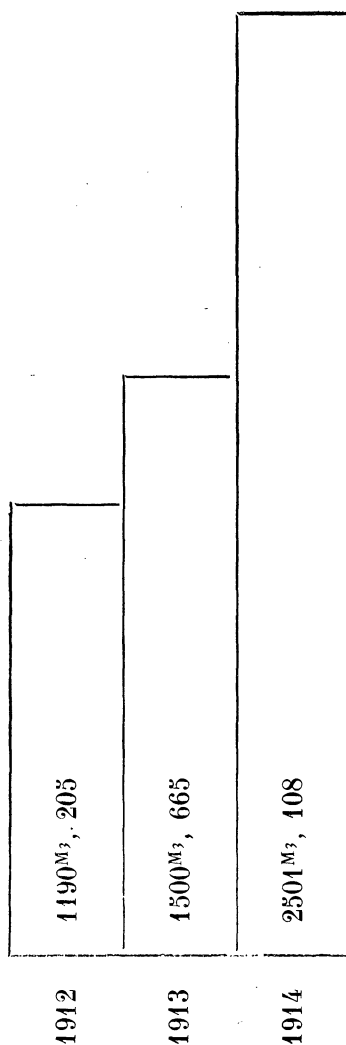
Le tableau graphique ci-dessous fait ressortir, par comparaison avec les années 1913 et 1912, l'importance donnée aux travaux de drainage.

Ces travaux sont exprimés ici par les cubes respectifs des drains posés,

### ASSAINISSEMENT

*Tableau comparatif de la capacité des drains publics posés  
en 1912, 1913, 1914*

*Echelle des hauteurs=0,005 pour 100 M<sup>3</sup>*



**Matériel.**—Une arroseuse automobile système Laffly a été mise en service—il a été rendu compte des rendements utiles de cette machine.

Elle est immobilisée depuis la guerre, étant gardée comme engin de réserve contre l'incendie.

Le matériel du balayage mécanique fait toujours défaut—le budget de 1915 lui sera sans doute favorable.

## ARCHITECTURE

---

**Travaux Neufs.**—Les bâtiments municipaux nouvellement construits sont :

*Carrefour de la Route Pottier et de l'Avenue Paul Brunat* une terrasse comprenant deux logements.

*Route Vallon.*—une terrasse de 4 logements.

*Avenue des deux Républiques.*—une terrasse de 2 logements.

Ces 8 logements comprennent—au sous sol : 1 cave—au rez de-chaussée : 2 pièces (salon et salle à manger)—au 1<sup>er</sup> 2 chambres à coucher—1 salle de bain, 1 W. C. avec tout à l'égout. Les communs comprennent—cuisine, office, 2 chambres de boys.

*Route Pottier.*—un Poste de Police pouvant recevoir 80 agents a été construit à l'aide des matériaux provenant de l'ancien Cercle Sportif Français à Koukaza.

*Route de Zikawei.*—trois postes téléphoniques avec corps de garde pour 4 ou 6 agents 1<sup>o</sup>. au Pont de Zikawei 2<sup>o</sup>. près du débouché de la Route Paulun 3<sup>o</sup>. au Pont Ste. Catherine.

*Route Stanislas Chevalier.*—Deux hangars et des magasins ont été édifiés à l'aide des vieux matériaux provenant des anciennes casernes de la Garde à Koukaza. Ces hangars sont occupés 1<sup>o</sup>. par les prisonniers pour la construction des tuyaux en ciment 2<sup>o</sup>. par nos ateliers de réparation du matériel et le magasin général.

Un hangar neuf pour 3 cylindres à vapeur a été construit pour remplacer celui de l'Avenue des Deux Républiques abandonné.

*A Koukaza.*—une serre tempérée pour multiplication a été entièrement construite en régie.

Enfin les derniers jours de l'année ont vu se fonder les premières assises de la nouvelle Cour Mixte.

Ont été démolis les immeubles suivants ;

*Avenue des Deux Républiques.*—Les remises et hangars du dépôt et des ateliers—en partie incendiés.

*A Koukaza*—quatre des bâtiments de l'ancien Camp—dont 2 étaient affectés au logement des agents de la Garde et 1 au logement des surveillants de travaux—le 4<sup>e</sup> était occupé par le Cercle sportif Français.

**Entretien & Petites Améliorations.**—Le Sémaphore a été agrandi en donnant une forme rectangulaire aux pièces de l'aile Nord.

Les Prisons de Lokawei ont été agrandies de 28 cellules par la suppression de deux escaliers—la buanderie améliorée etc...

Au Poste de l'Ouest tous les plateaux de salles de bains ont été agrandis.

Le Poste de Lokawei a eu sa toiture réparée et entièrement repeinte—les portes charretières remplacées.

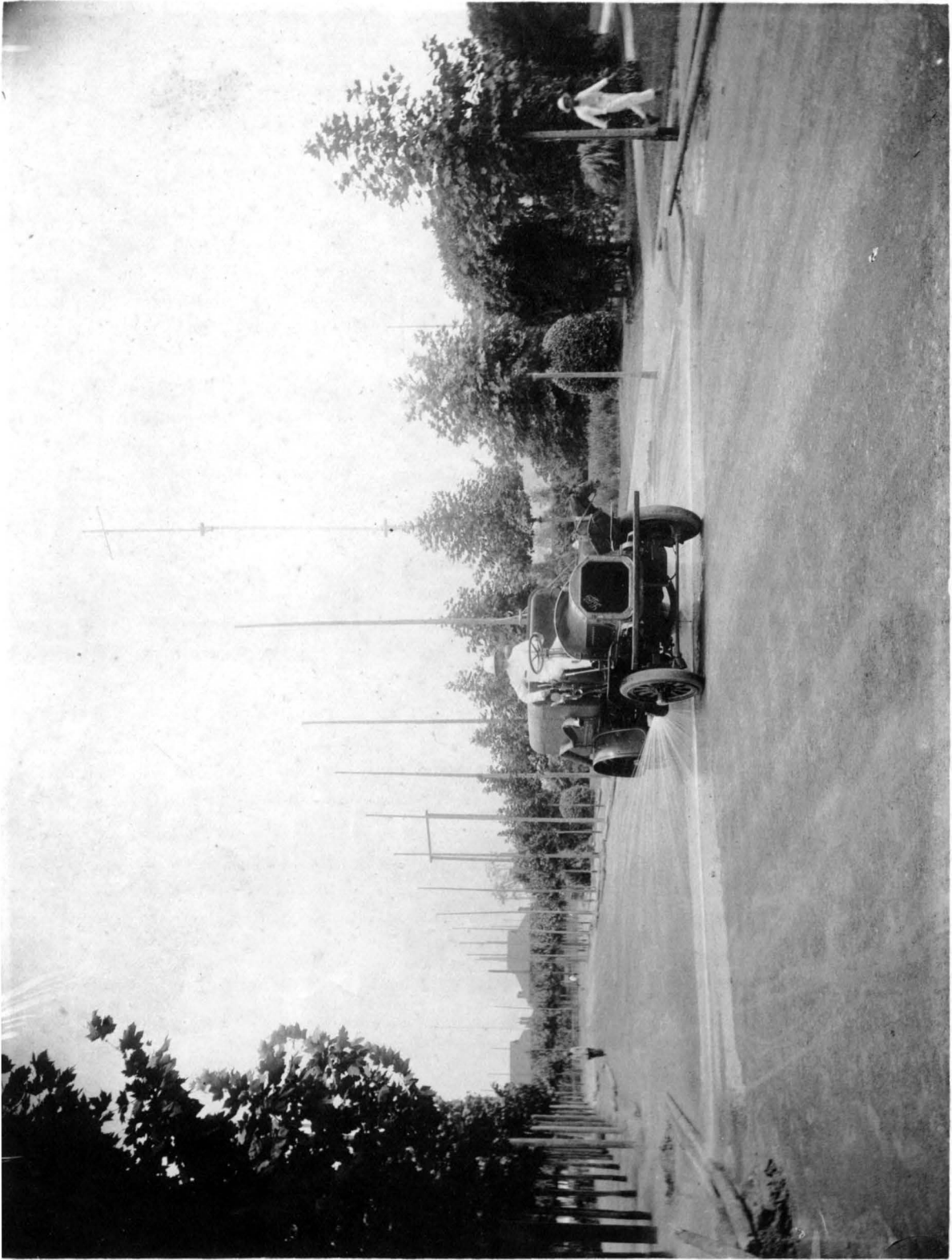
L'Ecole Française a eu ses classes entièrement repeintes ; les vérandahs ont été fermées par des cloisons mobiles, l'annexe a aussi été peinte et sa toiture réparée.

A la Municipalité le logement du Secrétaire a été remis à neuf ; la grande porte charretière élargie.

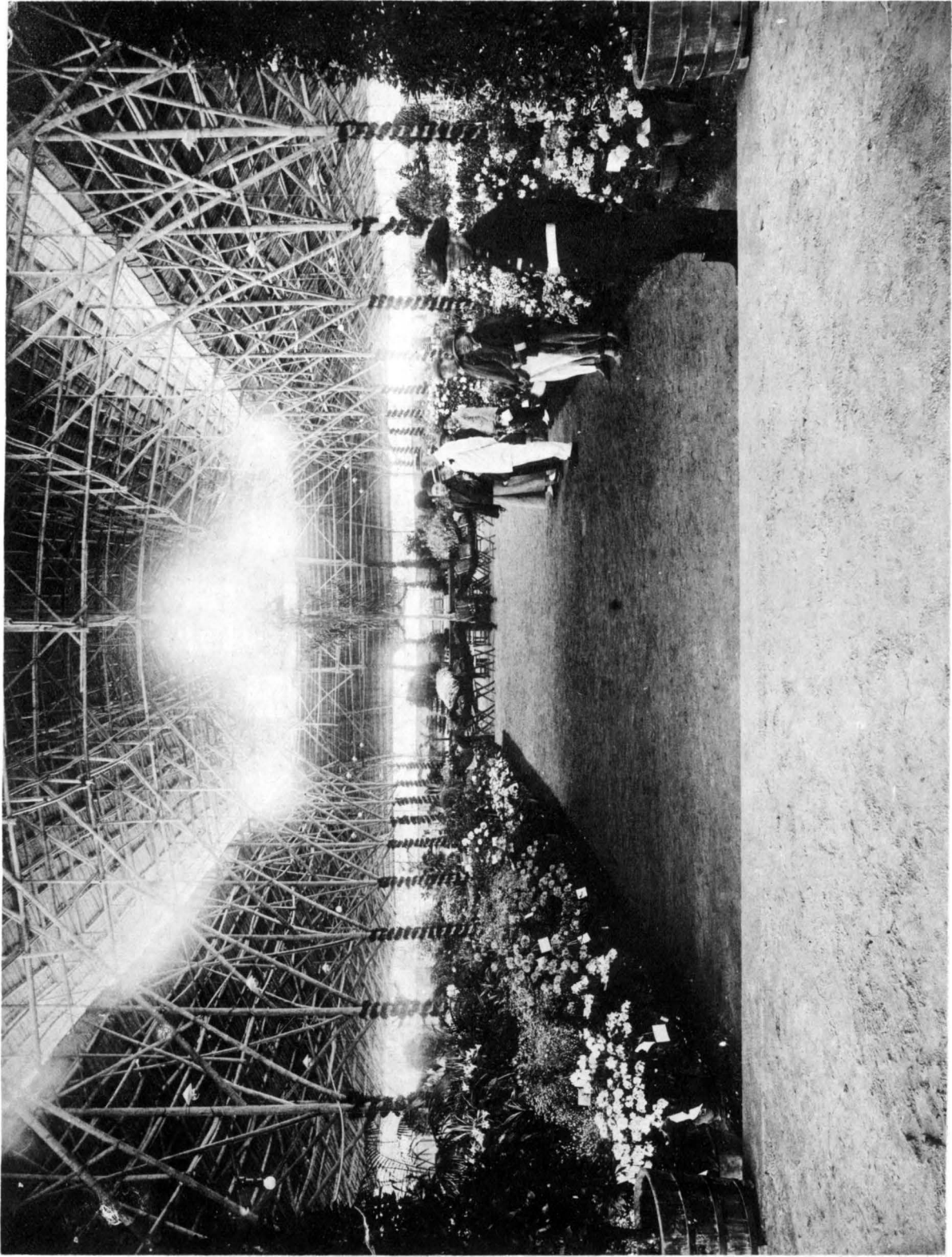
Le Poste Central a eu ses fenêtres garnies de persiennes et sa toiture réparée.

Les Abattoirs ont été provisoirement aménagés à cause de leur insuffisance dès la suppression des abattoirs privés du quartier de Simen.

Le Marché de la Place Meugniot a été complètement remis à neuf. etc...



**ARROSEUSE AUTOMOBILE LAFFLY**  
*en service au Jardin Public de Koukaza*



JARDIN PUBLIC DE KOUKAZA  
*Exposition d'Horticulture*

**Constructions Privées.**—Permis délivrés :

Maisons Etrangères :	27 permis pour	52	maisons
» Chinoises :	106	» 1280	»

159 lettres d'injonctions aux propriétaires pour réparations à faire à leur immeubles ont été envoyées. 4 poursuites en Cour Mixte ont du être exercées pour contraindre les mauvaises volontés

Le règlement de 1913 sur les protections contre l'incendie est appliqué rigoureusement et sans soulever d'objections de la part des constructeurs chinois ; quelques récalcitrants ont vu démolir d'office les parties défectueuses de la maison en cours de construction.

**Jardinage & Plantations D'Alignement.**—Le grand fait de l'année a été l'organisation d'une exposition d'horticulture au jardin Public Français sous les auspices de la Société d'horticulture de Changhai.

A l'emplacement des deux bâtiments affectés peu de temps avant au logement d'agents de la Garde un jardin à la Française en dépression de 0m. 40 a été aménagé—celui-ci fut recouvert d'un immense abri en bambou et nattes imperméables de 67m. de long et 31m. de large. Favorisée par un temps superbe, l'exposition a eu un réel succès et s'est cloturée par une bataille de fleurs qui a groupé quelques voitures décorées de fleurs : plusieurs de ces voitures offraient un réel cachet artistique.

Le Cercle sportif Français entièrement construit et aménagé par le Service des Travaux borne maintenant le Jardin Public du côté Nord—et ajoute à la gaieté d'un lieu trop peu fréquenté encore.

L'ouverture des nouvelles routes a presque épuisé le contenu des pépinières municipales—le nombre de jeunes sujets à bouturer annuellement est actuellement porté à 400 platanes et environ 200 ptérocarias.

Une nouvelle serre tempérée construite cette année va permettre de bouturer les alternantheras sur une plus grande échelle.

## CONTROLE

---

**Électricité.**—*Éclairage Public.*—La substitution du courant triphasé au courant continu pour l'éclairage n'est pas terminée. Le retard est dû en grande partie à la guerre actuelle qui n'a pas permis l'arrivée des derniers transformateurs et des compteurs.

Au 31 Décembre 1914 il restait encore en service sur le courant continu ;

lampes à arc.....	33
» incandescence.....	181
sont alimentées par courant alternatif :	
lampes de 200 B.....	175
» 50 B.....	368

Le projet définitif de 1913 n'ayant pu être achevé avant l'hiver (il reste encore à poser 55 lampes de 200B. et 3 lampes de 50B.) des installations provisoires on dû être faites sur le réseau alimenté en courant continu—d'autres vont être faites prochainement notamment Avenue Paul Brunat—Route de Zikawei, Route Père Robert.

Les extinctions accidentelles sont signalées chaque jour à la Cie, leur nombre ne dépasse pas la moyenne admissible.

La consommation pour l'éclairage public n'a été en 1914 que de..... 326,478 KWH.  
au lieu de..... 335,336 » en 1913.

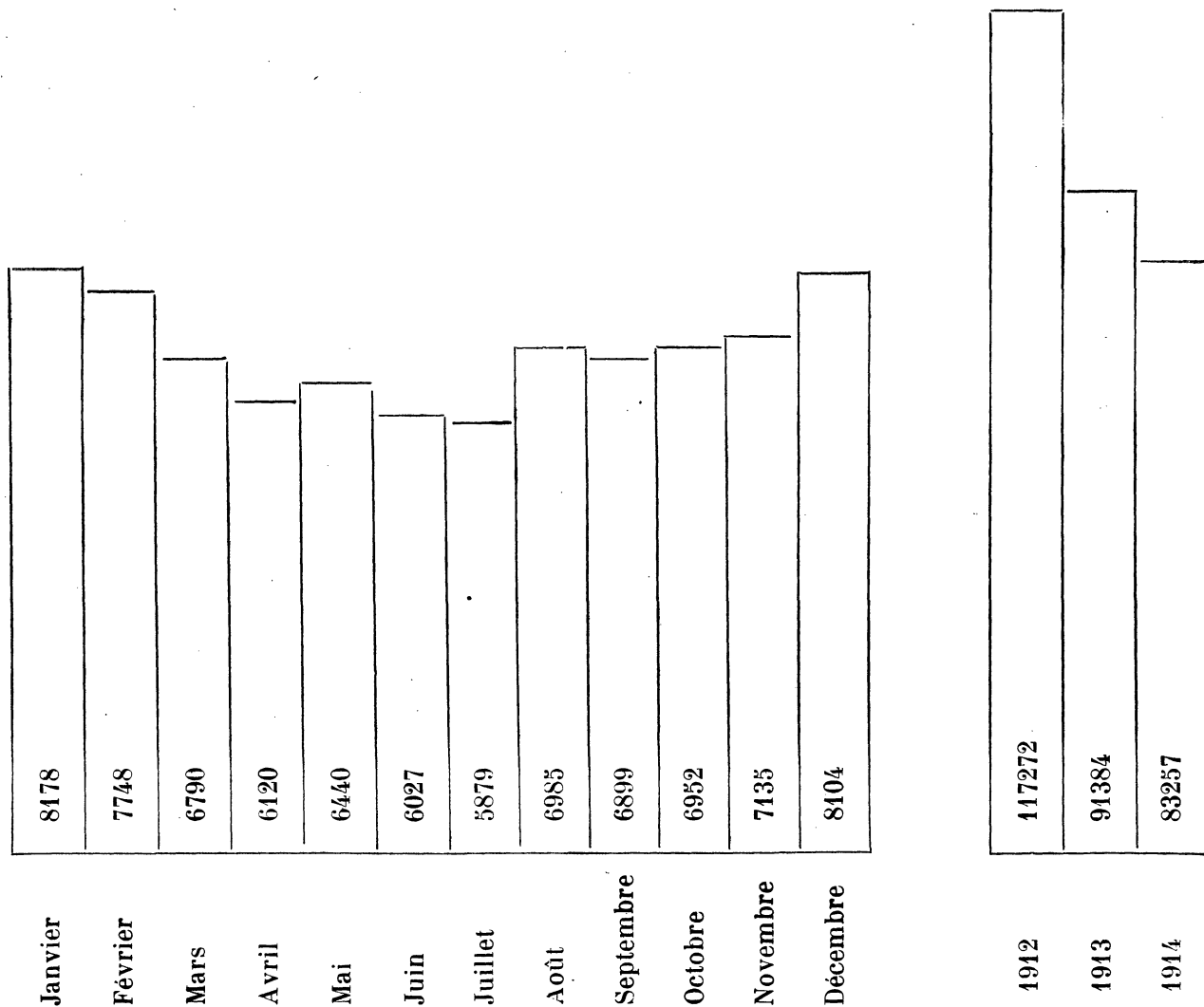
La différence de 10,865 KWH. provient de la substitution du courant triphasé au courant continu et de la suppression des lampes à arc d'un mauvais rendement.

Le graphique ci-dessous donne d'une part la comparaison entre la consommation des mois de l'année 1914 et d'autre part la comparaison de la consommation entre les années 1912, 1913, 1914, ce tableau fait bien ressortir la décroissance des dépenses de consommation depuis l'application du régime alternatif.

## ELECTRICITE BATIMENTS MUNICIPAUX

*Consommation mensuelle  
année 1914  
Echelle de 0,001 pour 100 K.W.H.*

*Tableau comparatif  
1912, 1913, 1914  
Echelle de 0,001 pour 1000 K.W.H.*



**Bâtiments Municipaux.**— Le consommation dans les bâtiments municipaux s'est élevée en 1914 à ..... 83,257 KWH.  
 La quantité contractuelle au tarif spécial étant de ..... 60,000 »  
 La majoration de Tls. 0.04 portera sur ..... 25,257 »  
 soit une dépense de ..... Tls : 930,28  
 au lieu de ..... » 1255,36 chiffre atteint en 1912  
 d'où une diminution de ..... » 325,08

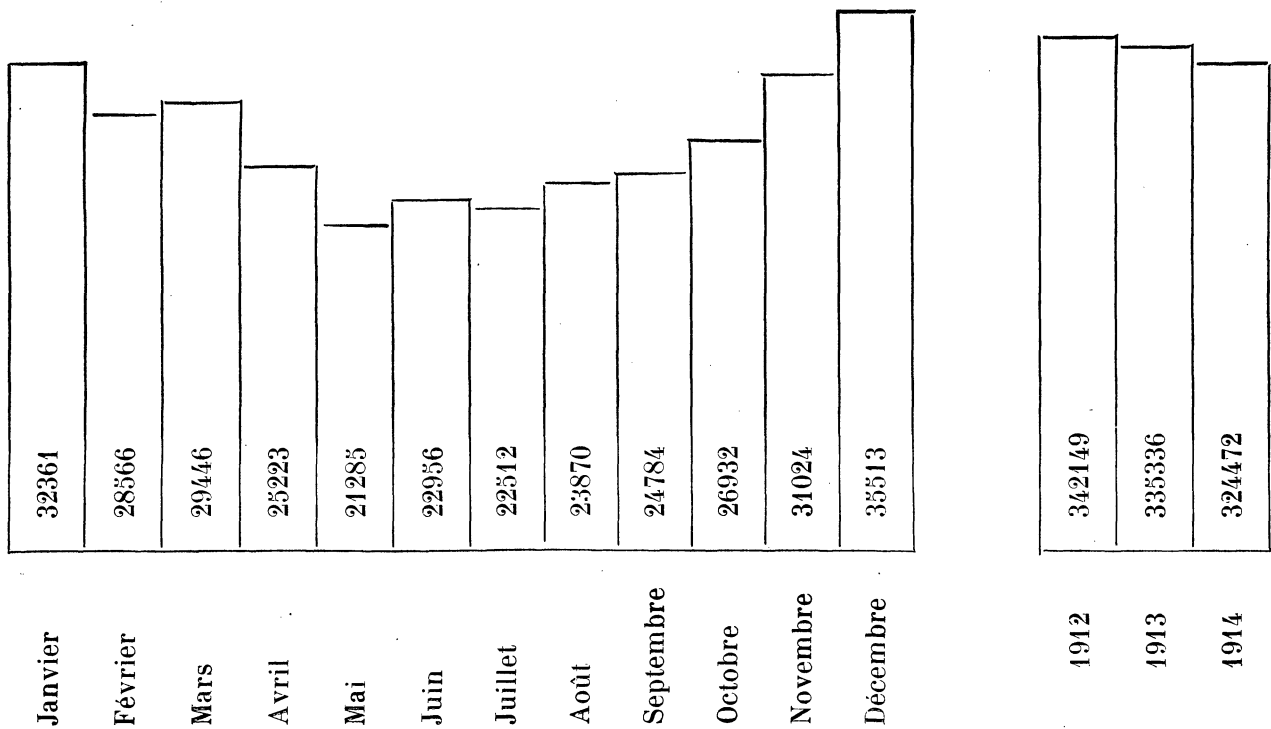
Les graphiques ci-dessous donnent la valeur comparative des consommations par mois et la valeur comparative des consommations pendant ces trois dernières années.

La décroissance dans la consommation a suivi la suppression progressive des lampes à filament de carbone et leur remplacement par des lampes à filament de Tungstène, les premières consommant environ 3w. 5 par B.D. les dernières 1.20 seulement. D'autre part les écarts de consommations sont signalés aux intéressés et les abus sont de suite écartés.

## ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC

*Consommation mensuelle  
année 1914  
Echelle de 0,001 pour 500 K.W.H.*

*Consommation annuelle  
1912, 1913, 1914  
Echelle de 0,001 pour 5000 K.W.H.*



*Entretien des installations & Travaux Neufs.*—En plus de l'entretien des installations d'éclairage et de sonneries le Service du Contrôle a exécuté par ses seuls moyens les installations suivantes :

Logement du Secrétaire : .....	Installation complète
Poste de l'Est .....	Remaniement général
Club de la Police .....	Installation complète
Poste de la Route Pottier .....	» »
Habitations des Surveillants (8 logements) .....	» »

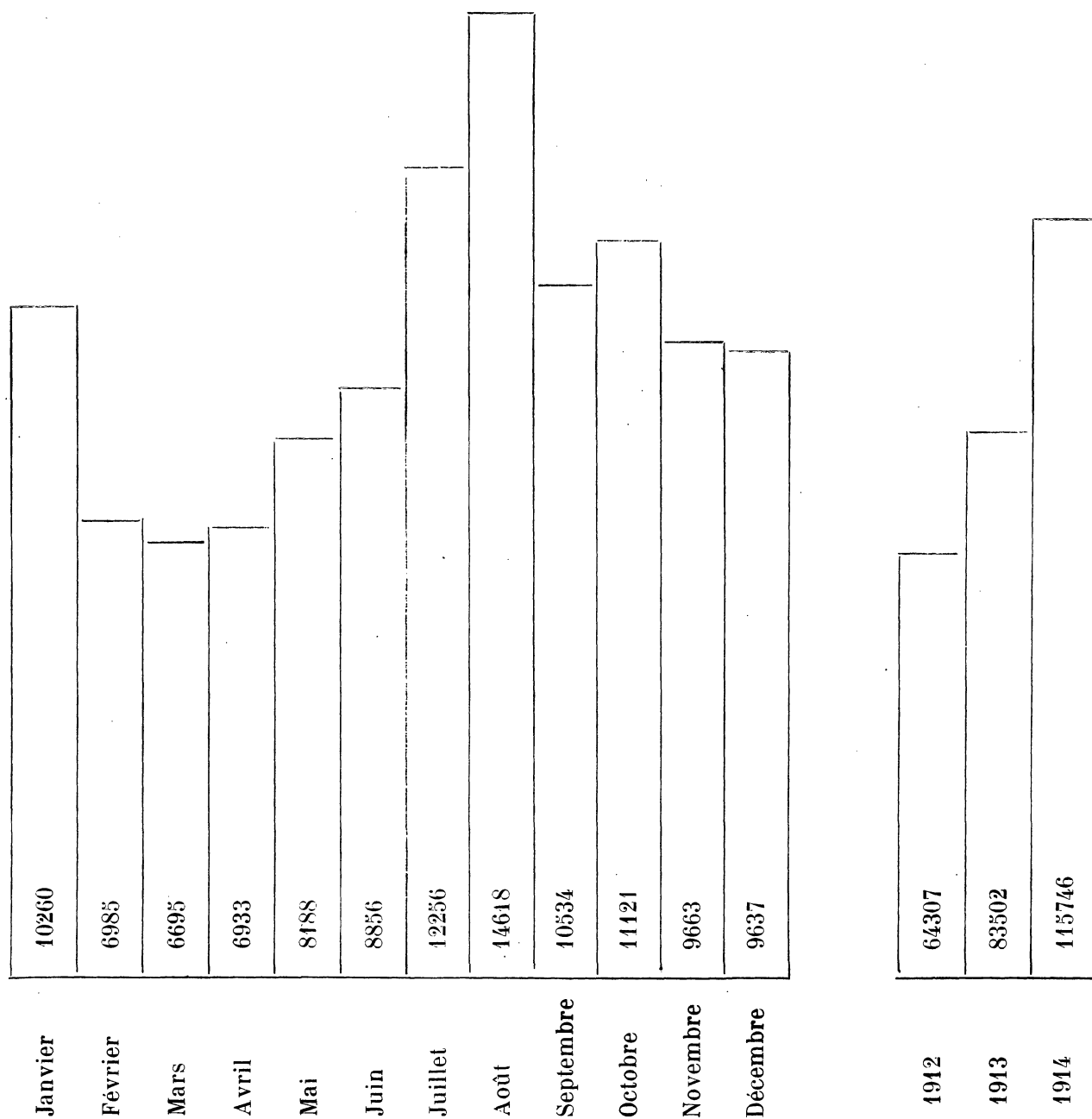
**Eau.** — *Consommation.*—La consommation d'eau dans les bâtiments municipaux s'est élevée à ..... 115,746m<sup>3</sup>.  
en augmentation de ..... 32,244m<sup>3</sup>. sur l'année 1913.



## EAU BATIMENTS MUNICIPAUX

*Tableau des  
consommations mensuelles pendant l'année 1914  
Echelle de 0,001 pour 100<sup>M<sup>3</sup></sup>*

*Tableau comparatif de  
la consommation d'eau pendant  
les années 1912, 1913, 1914  
Echelle de 0,001 pour 1000<sup>M<sup>3</sup></sup>*



*Travaux.*—En outre des travaux d'entretien, le service du Contrôle a procédé à l'installation de 12 douches, 7 sièges à l'anglaise, 4 lavabos, 12 réservoirs de chasse, 103 robinets.

*Bouches d'Incendie.*—Ont été mises en places les bouches d'incendie suivantes :

bouches de 60m/m.....	6
» 100m/m.....	19

*Canalisations.*—La C. F. T. a procédé à la pose des canalisations d'eau suivantes :

Avenue Paulun (de l'Avenue Paul Brunat à l'École Allemande).....	Diam. 150m/m.
Rue Oriou (de la Rue Hennequin à la Rue Galle).....	» 200
Rue Galle.....	» 150
Rue Amiral Bayle, de l'Avenue Paul Brunat à la Rue Eugène Bard.....	» 150
Rue Eugène Bard, de la Rue Lagrené à la Rue Bluntschli.....	» 150
Rue Lafayette, à l'Ouest de l'Avenue Dubail sur 150m.....	» 150
Rue Marcel Tillot, de la Rue Brenier de Montmorand à la Rue Baron Gros.....	» 150
Route Francis Garnier sur 175m. au S. de l'Avenue Paul Brunat.....	» 150
Rue du Cimetière sur 78m. de long.....	» 200m/m.
Boulevard Edouard VII. sur 299m. de long.....	» 150m/m.
Rue Palikao entre le N°. 52 et la Rue du Consulat.....	» 100m/m.
Rue Massenet sur 342m.....	» 150m/m.

**Gaz.**—*Conduites Nouvelles.*—Les conduites nouvelles posées par la Cie. du Gaz sont :

Rue Vouillemont S. de la Rue Wagner.....	» 4"
Rue Ratard à l'Ouest de la Rue Paul Beau.....	» 6"
» l'Est de l'Avenue Paulun.....	» 3"
Route Doumer sur 19m.....	» 3"
Rue Amiral Bayle de la Rue Krätzer à l'Avenue Paul Brunat.....	» 6"

## PERSONNEL

---

Aucune mutation importante ne s'est produite dans le personnel.

Un surveillant Européen a été révoqué pour négligence grave dans son service et mauvaise attitude à l'égard de ses chefs.

Des cours ont été organisés fin 1913 et ont continué jusqu'en Mars 1914; ils ont eu pour but d'enseigner aux surveillants quelques connaissances indispensables, ils portaient sur les applications des matières suivantes :

Arithmétique et géométrie, rédaction d'un rapport, nivellement, construction et entretien des chaussées et trottoirs, différents revêtements, goudronnage, tranchées, étalements, drainage, nettoyage, balayage et arrosage etc... y compris notions de travaux d'architecture et de jardinage aux surveillants spéciaux.

Ces cours destinés aussi à combattre la routine et la façon chinoise seront à reprendre dès que les circonstances le permettront. Ils n'ont pas encore pu produire d'effets sensibles. L'instruction morale n'a pas été non plus négligée; elle portait surtout sur les devoirs envers l'Administration, envers la collectivité en même temps que sur l'honnêteté professionnelle.

Changhai le 1<sup>er</sup> Janvier 1915.  
L'Ingénieur Municipal,  
M. WANTZ



---

**RAPPORT**  
**ÉCOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE**

---



# Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1914.

---

**Personnel de l'École.**—Le personnel enseignant de l'école comprend actuellement :

- 1 Directeur,
- 7 Professeurs européens,
- 1 Moniteur de gymnastique,
- 9 Professeurs chinois.
- 1 Professeur auxiliaire (Pour cours aux Agents de Police)

**Changement.**—Frère Faustus, directeur, atteint de maladie grave dut à regret, en mai, cesser son travail pour entrer à l'hôpital. Un retour au pays natal lui fut conseillé comme unique moyen de guérison ; il s'embarqua pour la France dans le courant de juillet. Il fut remplacé, en août, par frère Vincent auparavant à la direction du Collège Français de Pékin.

**Désorganisation du Personnel.**—Dès le commencement de la guerre, frère Joseph-Avit professeur de physique à l'École s'offrait comme volontaire pour assurer le service de la télégraphie sans fil au poste de Koukaza. Il y resta jusqu'à la réouverture des classes.

Trois autres professeurs ne tardèrent pas à être appelés à Tientsin pour satisfaire à leurs obligations. Refusés par le conseil de réforme, ils purent être de retour à Changhai pour l'ouverture des cours qui avait été retardée de huit jours.

On pouvait espérer que le personnel de l'École ne serait pas autrement dérangé par la mobilisation, cette illusion dura peu ; quatre autres frères précédemment réformés étaient appelés à subir une visite médicale ; trois d'entre eux recevaient, en novembre, l'ordre de rejoindre le 16<sup>ème</sup> Colonial à Tien-Tsin où ils furent incorporés. Parmi eux se trouve le frère Directeur qui dut forcément abandonner la direction de l'établissement.

Deux mois durant, frère Louis-Alexis, du Collège de Saint François Xavier, prêta son concours et les classes ne furent pas dérangées jusqu'à la fin de l'année. Le 1<sup>er</sup> janvier, il dut être retiré, car quatre frères du Collège de Honkew, en congé, furent rappelés à leur tour. Son départ amena la fermeture d'une classe ; une vingtaine d'élèves du Cours Spécial furent congédiés, les autres purent trouver place dans différentes classes où quelques vides s'étaient produits : la population de l'École qui s'élevait à 378 élèves présents, descendit à 355.

Après tous ces départs, le frère Sous-Directeur dut s'ingénier pour faire à lui seul le Cours Supérieur, la surveillance et prendre la direction de l'École. Le dévouement de tous lui facilita sans doute sa tâche bien absorbante, mais bien que le bon fonctionnement de l'École n'ait pas trop souffert, cet état de choses n'en reste pas moins très précaire et ne saurait se prolonger longtemps.

Les Cours de gymnastique ont également eu à souffrir des bouleversements occasionnés par la mobilisation : trois professeurs ont été successivement chargés de ces exercices. Bien des fois le Moniteur n'a pu venir par suite des exigences du service.

**Nombre des Elèves.**—Voici le relevé du nombre des élèves tel que l'accuse le registre d'appel pour l'année écoulée :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
356	356	374	370	372	367
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
392	389	385	378	355	

Ces élèves sont répartis comme suit :

Cours Spécial	2 Classes (une momentanément fermée)
Cours Élémentaire	5 »
Cours Moyen	4 »
Cours Supérieur	1 »

Malgré la guerre le nombre des élèves a sensiblement augmenté au commencement du second semestre. Le 8 septembre 400 élèves demandaient à être admis. Quelques uns furent refusés faute de place dans les cours inférieurs.

**Assiduité et Conduite.**—L'assiduité a été satisfaisante; les chiffres suffisent à faire constater le fait.

Présences possibles durant l'année :	99 435
Absences, toutes justifiées	2 531
Présences effectives	<u>96 904</u>

La conduite des élèves a été excellente; les amendes infligées sont presque insignifiantes: 11 amendes pour élèves voulant résilier leur contrat d'études avant son expiration, et 2 amendes seulement pour inconduite. Le concours apporté par les parents et les répondants n'est pas étranger à ce bon résultat; nous sommes heureux de les en remercier une fois de plus, tout en les priant de nous continuer ce précieux service.

**Programme des Etudes.**—Le programme n'a subi que quelques modifications peu importantes. Le cours de mandarin qui se donnait aux élèves des Cours Spécial, Moyen et Supérieur a été supprimé: cet enseignement n'était pas apprécié et n'a pas donné de résultats satisfaisants.

**Elèves Placés.** Parmi les 15 élèves qui l'an dernier obtinrent leur certificat d'études 1<sup>er</sup> degré, 11 ont trouvé une situation lucrative. Les autres continuent leurs études au Cours Supérieur; ils auront terminé leur programme dans un an. La plupart des élèves de 1<sup>ère</sup> classe qui auraient pu cette année, subir avec succès l'examen du certificat 1<sup>er</sup> degré, ont obtenu des positions avantageuses à la Ligne du Long-Hai; quelques autres se sont placés dans divers bureaux de Changhai. Enfin 13 élèves ont pu prendre part à l'examen d'admission et se faire recevoir à l'Ecole des Voies & Communications à Pékin, où ils font des études qui, dans le dessein des fondateurs de cette école, doivent en faire les futurs ingénieurs de la Chine.

**Distribution des Prix.**—Le 30 Juin, l'Ecole était heureuse d'ouvrir ses portes à de nombreux amis désireux d'encourager nos jeunes gens et de rehausser par leur présence la petite séance qui fut, pour les élèves, le couronnement d'une année d'études assidûment suivies. Après deux petites saynètes, une pièce en un acte fut assez bien interprétée par trois élèves du Cours Supérieur. Les lauréats des diverses classes reçurent ensuite leurs prix. Le plus envié fut, comme toujours, le prix d'honneur dû à la générosité de Monsieur Kahn, Consul Général de France, qui le remit lui-même au pacifique vainqueur.

**Nouvelle Classe.**—A la rentrée de Septembre les élèves se sont présentés si nombreux qu'il aurait fallu en refuser un bon nombre s'il n'y avait eu possibilité de fonder une nouvelle classe. Les frères sacrifièrent leur salon privé pour y installer le Cours Supérieur; une classe put être établie dans la salle laissée libre. L'interprète de l'Ecole a été chargé de cette classe; il n'a donc pas été nécessaire d'engager un nouveau professeur.

**Projections.**—Comme par le passé, les professeurs ont fait usage des projections dans leur enseignement: elles ont été d'un réel service pour les exercices de conversation, pour des causeries qui délissent en instruisant et font une agréable diversion aux cours ordinaires; les séances récréatives n'ont pas été oubliées.

Je ne saurais quitter ce sujet sans témoigner ma reconnaissance à Monsieur Wantz, Ingénieur Municipal, qui voulut bien donner aux plus avancés de nos élèves, une conférence sur un sujet bien nouveau pour eux: "Les Sous-Sols de Paris". Il sut faire admirer à ses jeunes auditeurs l'importance des travaux d'art exécutés dans notre capitale pour assurer la rapidité des communications et leur donner une idée des sommes énormes que nécessitent de pareilles entreprises.

Puis c'est le Révérend Père Chevalier, de l'Observatoire de Zocè, qui a eu l'amabilité de venir faire une conférence sur "La Lune". Il captiva fort les élèves les plus instruits et charma également un petit nombre d'invités. Nous ne saurions trop remercier ce modeste savant qui a bien voulu soulever devant nous un coin du rideau voilant les vastes espaces de l'immensité.

Les conférences se rapportant à l'Histoire de France n'ont pas été les moins écoutées : elles donnent à nos élèves une idée des grandeurs de notre cher pays, de la noblesse et des autres vertus de ses habitants ; nos jeunes Chinois apprennent ainsi à l'estimer et à l'aimer comme une seconde patrie.

**Rétributions Scolaires.**—Le montant des rétributions pour l'année s'est élevé à la somme de \$ 6822; l'an dernier il n'était que de \$ 4514, soit une augmentation de \$ 2390. Il est vrai que l'année scolaire a compté un mois de plus que l'an dernier, après avoir défalqué la somme de \$ 653 perçue pendant ce mois, il reste encore un excédent fort appréciable de \$ 1737.

Il est à remarquer que les élèves du Cours Supérieur sont admis gratuitement ; les deux premiers de chaque classe ainsi qu'un certain nombre d'élèves peu fortunés jouissent de la même faveur, ce qui fait un total d'une trentaine d'élèves admis gratuitement et un égal nombre d'autres payant une piastre seulement. Ces admissions gratuites ne sont pas sans inconvénients : il sera d'ailleurs facile de les réduire dès que le besoin s'en fera sentir.

**Cours aux Agents Municipaux.**—Durant le premier semestre cinq agents ont suivi les cours d'anglais. Par suite du surcroît de leurs occupations les Frères n'ont pu se charger de ce cours pendant le second semestre.

Sept agents européens ont assisté aux cours de chinois et 18 agents indigènes, aux cours de français.

**Vacances du jour de l'an Chinois.**—L'expérience de l'année dernière a suffisamment prouvé qu'il n'est pas pratique de donner les vacances en Janvier. La plupart des Chinois tiennent encore à célébrer leur jour de l'an lunaire comme auparavant. La suspension des cours s'impose à cette époque si l'on veut éviter de trop nombreuses absences et ne pas se condamner à faire deux admissions d'élèves à deux mois d'intervalle ; admissions bien gênantes pour la bonne marche des études. L'année scolaire a été prolongée d'un mois et les vacances fixées au jour de l'an chinois.

Si nous jetons un coup d'œil sur le travail fait pendant l'année écoulée, on peut constater que les progrès réalisés par les élèves ont été très sensibles. Le niveau des études s'est élevé au Cours Moyen : par suite de la fidélité des anciens élèves à venir reprendre leurs anciennes places la composition des classes n'a presque pas été modifiée, ce qui a permis de commencer, dans chaque classe, l'étude du programme de la classe supérieure.

Quant aux élèves du Cours Supérieur ils ont poursuivi l'étude de leur programme avec l'application d'hommes, conscients des avantages et des bienfaits d'une instruction solide. Leurs professeurs sont heureux de rendre d'eux le meilleur témoignage qui pourrait également s'appliquer, avec la même vérité, à la presque totalité des élèves de l'Ecole.

Je prends la liberté d'attirer encore une fois, en passant, l'attention de Messieurs les Conseillers sur la nécessité de doter l'Ecole d'un matériel scientifique. Elle en est à peu près complètement dépourvue ; dans de pareilles conditions l'enseignement des sciences ne peut avoir tout son intérêt.

Les élèves sortis de l'Ecole ont continué à rendre des services appréciés aux différentes entreprises françaises en Chine ; les lettres venues d'un peu partout en font foi.

Le nombre croissant de demandes d'admission indique bien clairement que les Chinois apprécient de plus en plus les avantages de l'étude du français et que, tout en travaillant pour leurs propres intérêts, ils savent reconnaître aussi les sacrifices qui sont faits par la Municipalité Française pour développer une école où, si commodément, ils peuvent s'instruire et se préparer un avenir honorable. Espérons qu'ils s'en montreront toujours reconnaissants.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise.  
Frère VINCENT.



---

**RAPPORT**  
**DE LA GARDE MUNICIPALE**

---



# GARDE MUNICIPALE

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

### Titre 1 - PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Le 31 Décembre 1914, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens.....	51	
Tonkinois.....	150	
Chinois		
{ Interprètes.....	15	}..... 310
{ Détectives.....	31	
{ Agents.....	225	
{ Auxiliaires.....	39	
		Total: <u>511</u>

Le détail est indiqué dans le Tableau N° 1, annexé au Rapport.

**Personnel Européen.**—Dans le courant de l'année, il fut procédé à la nomination de Mr. le Lieutenant d'Infanterie Coloniale PETIOT comme Chef-Adjoint de la Garde, et à l'incorporation de cinq nouveaux Agents.

Dix Agents quittèrent la Garde, savoir :

6 démissionnaires—3 révoqués—1 passé au Service des Travaux.

J'ai le regret de mentionner le décès, par suite de maladie, du Garde MEDIAMOLE, survenu le 11 Mai 1914.

Un cours d'anglais et un cours de chinois ont fonctionné, comme les années précédentes, à l'École Franco-Chinoise, sous la direction du Frère, Directeur de l'École.

Un cours supérieur d'anglais, organisé à l'École Municipale Française en Novembre 1913 et professé par Madame A. M. KIRK, a continué à fonctionner durant l'année. Ces cours sont très appréciés.

**Personnel Tonkinois.**—En 1914, 3 Agents, précédemment libérés, furent réincorporés, 8 Tonkinois provenant de la Garde de Tien-Tsin, furent engagés et 4 furent rayés des contrôles, savoir :

Réformés	3
Révoqué	<u>1</u>
Total	4



**Personnel Chinois.**—32 Agents, détectives, interprètes furent rayés des contrôles, au cours de l'année dans les conditions suivantes :

Nombre d'Agents	}	décédé.....	2	} 28, même nombre qu'en 1913.
		réformés.....	4	
		congédié pour inaptitude.....	1	
		démisionnaires.....	4	
		révoqués.....	17	
Nombre de détectives	}	décédé.....	1	} 2, soit 1 de moins qu'en 1913.
		démisionnaire.....	1	
		Interprètes démissionnaires	2	

Total..... 32, soit même nombre qu'en 1913.

Le nombre des radiations est exactement le même que celui de l'année dernière.

**Situation Sanitaire.**—La situation sanitaire du Personnel a été bonne. Les moyennes de journées d'indisponibilité, par agent, pendant les 9 dernières années, furent :

	<u>1906 à 1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>
Européens	17,06	14,42	14,00	14,60	9,44
Tonkinois	17,75	15,49	13,00	18,14	19,04
Chinois	11,28	14,15	10,00	11,40	10,52

**Discipline Générale.**—La discipline du personnel a été très bonne.

## Titre 2 - MAISON D'ARRÊT

**Effectif des Prisonniers Chinois.**—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt, pendant les 6 dernières années, fut :

<u>1909</u>	<u>1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>
171	194	286	341	396	442

En 1914, le maximum fut atteint, le 2 Mai, avec 459 condamnés.

**Durée des Peines.**—Le Tableau suivant présente la classification des détenus, le 31 Décembre 1914, au point de vue de la durée des peines :

<u>Durée des peines</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Totaux</u>
De 1 à 3 mois	87	2	89
De 3 à 6 mois	91	1	92
De 6 mois à 1 an	89	4	93
De 1 à 2 ans	61	8	69
De 2 à 3 ans	33	2	35
De 3 à 4 ans	15	3	18
De 4 à 5 ans	27	3	30
Supérieures à 5 ans	20	»	20
Peine indéterminée	2	»	2
Devant être remis aux Autorités Indigènes locales	16	1	17
Totaux	<u>441</u>	<u>24</u>	<u>465</u>

Les condamnés à une peine inférieure à 1 mois de prison sont incarcérés, non pas à la Maison d'Arrêt, mais au Poste de l'Ouest. Leur nombre moyen, en 1914, fut de 26.

**Etat Sanitaire.**—Le tableau ci-dessous indique, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation, le nombre de décès.

MOIS	NOMBRE DE DÉTENUS ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	NOMBRE DE DÉCÈS		
			MAISON D'ARRÊT	HÔPITAL	TOTAUX
Janvier	21	446	»	1	1
Février	11	413	»	»	»
Mars	16	429	»	3	3
Avril	23	568	»	2	2
Mai	18	432	»	»	»
Juin	14	527	»	2	2
Juillet	15	495	1	2	3
Août	29	517	1	2	3
Septembre	25	619	2	1	3
Octobre	18	536	»	2	2
Novembre	19	411	»	2	2
Décembre	13	348	»	2	2
<b>Totaux</b>	<b>222</b>	<b>5741</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>23</b>

En moyenne, il y eut environ 15 prisonniers hospitalisés, par jour.

Les décès, au total 23, tant à l'hôpital qu'à la Maison d'arrêt, sont tous survenus par suite de maladies.

Aucune épidémie à déplorer dans le courant de l'année 1914. Dans l'ensemble, l'état sanitaire fut satisfaisant.

Il y eut, en outre, dans le courant de l'année, 2 tentatives de suicide par strangulation qui échouèrent grâce à la vigilance des gardiens.

**Evasions.**—Aucun prisonnier ne réussit à s'évader de la Maison d'Arrêt.

Un seul tenta de s'enfuir le 1<sup>er</sup> Décembre 1914 pendant qu'il était occupé au travail extérieur (transport des tuyaux en ciment sur le Quai du Yang-King-Pang), mais il fut vite rejoint. Ce détenu avait réussi à briser un maillon de sa chaîne avec une tige de fer qu'il déclara avoir trouvée sur la route.

Dans le courant de Janvier 1914, avait été tramé un complot qui avait pour but l'évasion d'une trentaine de prisonniers, tous très dangereux, condamnés à des peines variant entre 5 ans (minimum) et 30 ans de prison, y compris un condamné à mort; ce dernier, au moment où il s'appropriait à quitter la prison en vue de sa remise aux autorités indigènes locales le 10 Janvier 1914, fournit les indications qui permirent la découverte et l'avortement du complot.

Les deux instigateurs et un complice avaient envisagé, pour mener à bien l'évasion, de tuer une sentinelle annamite et l'agent Européen de veille et de s'emparer ensuite des armes du Corps de Garde pour s'en servir contre quiconque s'opposerait à l'achèvement de l'exécution de leur plan.

Ils avaient même entrevu la possibilité d'ouvrir les portes à tous les prisonniers sans exception.

**Travail des Prisonniers.**—Le Tableau No. 2 indique l'estimation du travail des prisonniers, évaluée à Tls: 5427,85 et \$: 2992,67—Au total en Tls. au taux de 75/100=Taëls 7672,35.

**Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.**—En 1914, les dépenses supportées par la Municipalité, pour l'entretien de la Maison d'Arrêt, furent:

Solde	Personnel Européen = Tls. 5.175,56 » Tonkinois = » 4.303,16 » Chinois = » 374,69	} =Tls. 9.853,41
et		
Indemnités		
Nourriture des Prisonniers Chinois =	» 9.269,85	
		Total Tls. 19.123,26
A déduire, estimation du travail des prisonniers	» 7.672,35	
		Différence Tls. 11.450,91

### Titre 3 - RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le Tableau No. 3 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police en 1914 et permet de les comparer avec ceux de l'année précédente.

Les Tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 4 = Les arrestations d'Etrangers.

- » » 5 = Les arrestations de Chinois.
- » » 6 = Les jugements prononcés par la Cour Mixte.
- » » 7 = Les contraventions aux Règlements Municipaux.
- » » 8 = Les motifs des plaintes reçues.
- » » 9 = Les vols chez les Européens.

Tableaux Nos 10, 11, 12, 13 = Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

**Service d'Identification Judiciaire.**—Le service de l'identification judiciaire fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1911.

Les nombre de fiches concernant des Chinois, établies, reçues, possédées pendant les 4 dernières années, furent :

	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>
Nombre de nouvelles fiches établies par la Police Française	1602	1809	2098	1977
Nombre de nouvelles fiches reçues de la Police Internationale	3744	2831	2074	2188
Augmentation annuelle	5346	4660	4172	4165
Total des fiches en fin d'année	5346	10006	14178	18343

Sur les 18.343 individus dont nous possédons les fiches et les dossiers, 2078 ont été condamnés par les deux Cours Mixtes de Changhai, 1939 sont des récidivistes pour la seule Concession Française. Ces derniers se répartissent ainsi :

Condamnés 2 fois =	1121
» 3 » =	427
» 4 » =	223
» 5 » =	92
» 6 » =	51
» 7 » =	24
» 8 » =	15
» 9 » =	6
Total	<u>1939</u>

L'état suivant indique mensuellement le nombre d'individus d'une part, soumis à l'identification, d'autre part, reconnus récidivistes, en 1914.

<u>Mois</u>	<u>Nombre d'examinés</u>	<u>Nombre d'identifiés</u>
Janvier	299	155
Février	248	100
Mars	412	252
Avril	306	174
Mai	270	147
Juin	253	165
Juillet	225	139
Août	207	109
Septembre	225	135
Octobre	273	158
Novembre	322	183
Décembre	425	260
Totaux	<u>3465</u>	<u>1977</u>

Pour l'année, nous avons ainsi obtenu 0.57 d'identifications.

**Incendies.**—Le nombre des incendies pendant les 8 dernières années fut :

	<u>1907</u>	<u>1908</u>	<u>1909</u>	<u>1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>
Incendies	40	24	25	13	9	11	16	22
Commencements d'incendie	27	24	34	19	29	36	31	31
Feux de cheminée	2	1	5	4	2	2	4	2
Totaux	<u>69</u>	<u>49</u>	<u>64</u>	<u>36</u>	<u>40</u>	<u>49</u>	<u>51</u>	<u>55</u>

Le Tableau N° 14 renseigne sur les sinistres de l'année, les résultats des enquêtes, les sanctions prononcées par la Cour Mixte.

Nous eûmes à déplorer la mort de 7 indigènes sur 9 atteints par le feu dans un incendie qui eut lieu le 21 Décembre 1914 dans des habitations chinoises en torchis, situées sur la nouvelle extension, au Sud de la Rue Eugène Bard et sur le prolongement de la Rue Amiral Bayle.

**Attaques et vols à main armée.**—L'année 1914 a été particulièrement chargée en attaques et vols à main armée.

Je relaterai sommairement les faits en les classant en deux catégories : *a/*—ceux pour lesquels les recherches ont abouti—*b/*—ceux pour lesquels les recherches sont demeurées vaines.

**Recherches ayant abouti.**—Le 9 Mars 1914, vers 8 h. 15 du soir, une dizaine d'individus, armés, envahissent la maison N° 13 Cité 97 du Boulevard de Montigny. Les assaillants menacent les habitants et mettent, notamment, un revolver sous la gorge de l'un d'eux, puis, ils dérobent une somme de \$ : 225 et un lot de bijoux estimé à \$ : 1685 par les victimes du vol.

Dans la nuit du 10 au 11 Mars, grâce au concours obligeant et efficace de la Police Internationale, nous arrêtons, sur le "Foreign Settlement", 6 des coupables dont 2 étaient armés de revolvers "Browning". Les 2 jours suivants, onze membres de la bande sont appréhendés sur les concessions et dans la ville chinoise.

L'enquête établit que les 17 Chinois en question appartenaient à une association dangereuse ayant participé, récemment, à plusieurs attaques à main armée dans Changhai. Nous saisissons deux carnets contenant les règlements de la société générale dont la bande n'était qu'une branche locale.

Onze des individus arrêtés avouent avoir opéré l'attaque du Boulevard de Montigny. Nous parvenons à retrouver l'argent et les bijoux volés ; 2 paires de bracelets en or et un tour de cou également en or avaient été vendus globalement \$ : 441.00 dans un magasin de Nanking Road.

Ces individus eurent aussi à répondre à la Concession Internationale de faits analogues, récemment commis en ce lieu.

Le 18 Mars 1914, la Cour Mixte Française rend le jugement suivant : Dix inculpés sont condamnés à la peine capitale, un à 10 ans de prison avec expulsion, les autres à des peines moindres.

Les 10 condamnés à mort sont remis aux autorités chinoises; celles-ci soulèvent des difficultés relativement à l'exécution de la sentence; ces difficultés paraissent être dûes en partie à la puissance redoutable que représente l'association et peut-être en partie à des mobiles qu'il ne convient pas de mentionner ici.

Enfin le 13 Mai, trois des condamnés furent exécutés à l'Arsenal.

Le 25 Avril, vers 11 heures du soir, 4 individus font irruption au N° 43 Cité 130 Rue Krætzler. Ils bâillonnent la servante. La maîtresse de la maison et sa fille sont couchées au premier étage. Les malfaiteurs fouillent le rez-de-chaussée, ils s'emparent de bijoux et argent représentant \$ : 389,00. Ils tirent, en se retirant, un coup de revolver dans la direction de la maîtresse de la maison qui, réveillée, venait justement de se rendre compte de ce qui se passait et appelait au secours.

Les recherches qui suivirent, amenèrent l'arrestation des 4 coupables.

Dans sa séance du 26 Juin 1914 la Cour Mixte Française prononce le jugement suivant :

Condamné à la peine capitale = 2  
Expulsés = 2

Le 6 Mai 1914, 2 individus, revolver au poing, pénètrent dans un mont-de-piété aux Nos 56/58 Rue du Weikwé; des complices font le guet à la porte. La bande s'empare d'une somme de \$ : 90.00 et quitte les lieux. Les employés n'offrent aucune résistance. Nos recherches sur l'heure restent vaines.

Trois jours plus tard, le 9 Mai, vers 10 heures 30 du soir, 3 individus, armés de revolvers, pénètrent dans le magasin d'opium N° 311 Rue du Consulat. Après avoir tiré un coup de feu, ils s'emparent d'une somme de \$ : 200.00. Des employés veulent donner l'alarme, deux autres coups de revolver sont tirés blessant 2 des employés qui appelaient au secours. En s'enfuyant, l'un des assaillants fait feu à plusieurs reprises blessant mortellement 3 autres chinois. Poursuivi par des passants et des détectives, il jette son arme dans le Yang-King-Pang et est arrêté au Pont de la Rue Hué. Ses 2 complices sont découverts et arrêtés le lendemain.

Ces 3 individus avouent être également les auteurs du coup relaté ci-dessus, Rue du Weikwé.

La Cour Mixte, dans sa séance du 15 Mai, les condamna comme suit :

à la peine capitale	= 1
à 3 ans de prison et expulsé	= 1
à 2 ans » »	= 1

L'individu condamné à la peine capitale, un nommé YU-SAI-LONG, fut mis à la disposition de la Police Internationale pour l'enquête relative à un assassinat sensationnel commis sur la Concession voisine. Remis à la Police Française, il fut envoyé à l'Arsenal le 20 Août et exécuté le 30 Octobre 1914.

Le 22 Septembre, vers 9 heures 10 du soir, dans un mont-de-piété au N° 6 Cité 99 Rue Brodie A. Clarke, cinq individus dont 3 armés de pistolets, pénètrent brusquement, ils terrorisent les employés et s'emparent de \$ : 125 en espèces.

Le 30 Septembre, vers 1 heure du matin, quatre individus se font servir à dîner dans un restaurant au N° 130 Rue Krätzer, ils s'attardent pour attendre le moment où ils ne seront plus que les seuls consommateurs de l'établissement, puis le moment venu, ils se saisissent de la patronne de la maison, lui arrachent 2 bagues en or ainsi que ses boucles d'oreilles également en or ; le mari veut intervenir, il reçoit 2 coups de feu, il est blessé à la jambe droite et transporté à l'Hôpital Sainte Marie.

Trois arrestations sont opérées le soir même, deux le lendemain. Ces individus sont reconnus par les autorités chinoises comme étant de dangereux brigands ayant opéré antérieurement en territoire chinois.

Ils reconnaissent avoir commis l'attaque du 22 Septembre citée plus haut, ils avouent également être les auteurs d'une autre attaque à main armée qui eut lieu le 24 Mai dernier au N° 16 de la Rue Brodie A Clarke, pour laquelle nos recherches avaient été vaines ; ils s'étaient emparés en cette circonstance d'une somme de \$ : 75,00.

Le jugement rendu par la Cour Mixte, dans sa séance du 16 Octobre, est le suivant :

Condamnés à la peine capitale	= 4
Expulsé	= 1

Les quatre premiers furent exécutés le 18 Décembre 1914.

Le 4 Septembre, vers 10 heures du soir, 4 Chinois, armés de revolvers, s'introduisent brusquement au No. 45 Rue Wagner. Ils tirent trois coups de feu en entrant, personne n'est touché. Ils s'emparent de \$ . 30.00 en espèces et de \$ . 20.00 en petite monnaie. A leur sortie, ils tirent sur un voisin qui était venu se rendre compte de ce qui se passait ; atteint à la cuisse droite, il est envoyé à l'hôpital.

Deux des coupables furent arrêtés par la suite et la Cour Mixte Française les condamna, le 7 Octobre 1914, à la peine capitale. Ils furent exécutés dans le courant d'Octobre.

Le 21 Septembre, vers 7 h. 45 du soir, attaque d'un mont-de-piété au No. 313 Rue de Lagrené par 2 individus dont un armé d'un revolver, ils s'emparent de \$ . 88.00.

Le 16 Novembre, la boutique d'un marchand d'huile, récemment établi aux Nos. 14/16 Rue Marcel Tillot, est attaquée vers 6 h. 45 du soir, par un groupe de 4 malfaiteurs ; l'un d'eux, revolver au poing, se fait ouvrir la caisse, on s'empare du contenu, \$ 97.00.

Le lendemain 17, nouvelle attaque, vers 9 h. 15 du soir, d'une boutique d'épicerie aux Nos. 313 et 317 Rue de Lagrené, l'argent qui se trouve dans le comptoir est enlevé, soit \$ . 192.00.

Le surlendemain 18, une nouvelle attaque avait été projetée, qui cette fois échoue ; grâce aux dispositions prises, la bande tombe entre nos mains.

En effet, vers 9 heures du soir, Rue Wagner, nos détectives en ronde remarquent, adossés au mur d'une boutique dans l'ombre, trois chinois de mine suspecte; ils s'approchent, l'un des individus fait un pas de côté, il sort de sa poche un "Browning", il va faire feu sur les détectives; courageusement, l'un de ceux-ci, le détective No. 5, l'enlace de ses bras, l'immobilise et le désarme. Les autres sont appréhendés à leur tour. Au poste, ces individus déclarent appartenir à une bande comprenant une centaine de membres opérant par petits paquets de 4 à 6 hommes. Ils avouent qu'ils devaient piller, cinq minutes plus tard, la boutique du marchand de sauces du No. 200 Rue Wagner, c'est-à-dire la boutique contre le mur de laquelle ils s'étaient dissimulés au moment où ils furent surpris. Par la suite, quatorze autres membres de la bande sont découverts et arrêtés.

Nous trouvâmes parmi ces 17 brigands, les auteurs des trois attaques mentionnées ci-dessus. Au cours d'une perquisition faite dans leurs repaires, nous trouvâmes certaines sommes d'argent, des effets et des bijoux volés ou achetés avec de l'argent provenant de vols. Certains de ceux-ci portaient encore l'étiquette du marchand, nous pûmes nous rendre compte qu'ils avaient été récemment achetés. Le tout fut converti en espèces, lesquelles, ajoutées aux sommes déjà trouvées, permirent de rembourser en partie les victimes de ces méfaits.

A cette occasion, nous ramassâmes un lot de 3 revolvers "Browning", 1 revolver à barillet, 2 poignards, un lot de 145 cartouches de revolvers de divers calibres.

La Cour Mixte Française, dans sa séance du 30 Novembre, prononça la remise aux autorités chinoises de onze de ces individus, les autres furent condamnés à des peines variant jusqu'à 5 ans de prison. Des onze condamnés envoyés à l'arsenal, huit furent exécutés dont cinq le 30 Décembre 1914.

Enfin, le 6 Décembre, vers 7 heures 30 du soir, quatre individus, se présentent dans le magasin d'étoffes, Nos 41/43 Rue Krätzer (rond-point de la Place Meugnot), l'un d'eux se dirige directement vers la caisse où était assis le comptable qui était en train de compter la recette du jour. Il le menace d'un revolver, un deuxième s'empare de \$ : 227,00 empilés sur le comptoir, un troisième, revolver au poing, tient tête aux autres employés pour les empêcher de crier ou de sortir. Le coup fait, ils se disposent à s'enfuir lorsque le comptable veut se précipiter sur celui qui emporte l'argent, il reçoit 3 coups de feu sur différentes parties du corps, une balle lui laboure la bouche. Sur le seuil de la porte, un employé du restaurant du N° 54 en face qui était accouru en curieux, reçoit une balle à la jambe. Les individus disparaissent par les cités avoisinantes. Les deux blessés sont envoyés à l'Hôpital Sainte Marie.

Une enquête est faite et des recherches sont immédiatement organisées. Elles aboutissent à l'arrestation, à leur gîte, le lendemain matin, de très bonne heure, de deux des coupables. Les autres ne tardent pas à être découverts.

Interrogés, ils déclarent appartenir à la bande des cent membres mentionnée plus haut; nous en profitons pour procéder à une rafle aussi fructueuse que possible de ces "indésirables"; après deux jours de battues, nous en avons 12 de plus sous les verrous.

La fréquence de ces vols à main armée et l'audace avec laquelle ils étaient accomplis, nous inquiétaient vivement et pour tranquilliser les habitants qui auraient pu s'alarmer, nous exposâmes cette fois la bande pendant quelques instants sur la Place Meugnot, devant la boutique pillée. Cette exhibition produisit le meilleur effet sur la population qui se rendit ainsi compte de l'efficacité de notre action.

La capture de cette bande nous permit de saisir 4 revolvers "Browning", un lot important de cartouches et un poignard japonais. Une partie de l'argent volé fut recouvré.

Ces 16 individus ajoutés aux 17 autres arrêtés dans la quinzaine précédente, constituèrent un lot de brigands de choix. Les autorités chinoises furent particulièrement heureuses de retrouver parmi cette bande trois redoutables chefs de bandits, les nommés TAI-ZE-SAI, KAO-HENG-SAI et WANG-KING-CHU qu'elles avaient été, jusqu'ici, impuissantes à capturer. D'après les renseignements qui nous furent donnés, l'un d'eux, TAI-ZE-SAI, passait pour avoir été exécuté à Kiang-Pei, centre de son activité; on ajoute même qu'une récompense avait été payée à cette occasion pour sa capture.

Dans sa Séance du 17 Décembre, la Cour Mixte Française rendit le jugement suivant :

Condamnés à la peine capitale	= 4
Envoyés aux autorités chinoises pour faits commis en territoire chinois et pour être punis suivant la rigueur des lois	= 8
En instance	= 4

**Recherches vaines.**—Sept autres plaintes ont été reçues, pour lesquelles nos recherches sont restées sans résultat. Quelques-unes de ces plaintes, il est vrai, ne présentaient pas toujours un caractère sérieux. Nous en avons trouvé de fantaisistes.

A noter cependant un pillage qui eut lieu le 27 Décembre chez un petit marchand de riz au 5 kil. 1/2 de la Route de Zikawei. Vers 2 heures du matin, une quinzaine de malfaiteurs s'introduisent dans cette boutique après avoir défoncé la porte d'entrée à l'aide d'une grosse pierre, ils s'emparent de divers effets d'habillement et d'une certaine somme d'argent, le tout évalué à \$. 647.00 par les victimes du vol.

Le patron, marchand de riz, fut envoyé à l'hôpital, il avait reçu aux jambes quatre petites blessures sans gravité faites, dit-il, par l'un des pillards armé d'un poignard, qui le força par ce moyen à indiquer l'endroit où était son argent.

Des renseignements recueillis, il ressort que ces individus seraient venus du quartier chinois en traversant le canal de Zikawei et se seraient enfuis, leur coup fait, dans la même direction.

L'installation récemment faite d'un réseau de petits postes téléphoniques sur la Route de Zikawei, assure, désormais, une surveillance efficace des agglomérations chinoises situées le long de cette route et dans ses environs.

**Equipée (Nuit du 14 au 15 Mai 1914).**—Le 14 Mai, vers 11 heures du soir, notre attention est attirée par des groupes d'individus se dirigeant vers Zikawei par l'Avenue Paul Brunat; nous cernons un de ces groupes; sur l'un des individus qui le composent un papier est trouvé écrit en chinois. La traduction fidèle en est la suivante :

« Rendez-vous à Da-Fong-Li, Route Fergusson. Pas besoin de s'y rendre avant 11 heures. Sur les « deux côtés de la Route Fergusson, il y a des champs de blé où l'on peut se cacher. A minuit, tout le « monde marchera en avant. »

Des dispositions sont immédiatement prises et une battue générale dans les régions de la Route Fergusson permet l'arrestation de 77 chinois. Aucun d'eux n'est armé. Une bombe est trouvée, dans les champs, le matin au petit jour, par un paysan.

Que signifiait ce mouvement, quels en étaient les organisateurs et quel était le véritable objectif ?

A cet égard, nous ne pûmes recueillir aucun témoignage décisif et aucune explication certaine ne pût être donnée.

Le caractère politique de l'affaire parut néanmoins indéniable. Les dépositions des inculpés furent de deux sortes, les uns se donnant la profession de coolies, prétendirent avoir été embauchés pour faire des travaux de terrassement; les autres pour la plupart d'anciens soldats, déclarèrent nettement avoir été enrôlés en vue d'une attaque de l'arsenal; il aurait été dit à ces derniers que des fusils qui se trouvaient dans une pagode à proximité de la Route Ferguson, leur seraient distribués sur place.

Deux hypothèses sont à envisager :

a/—un complot révolutionnaire b/—une fausse attaque organisée par certains détectives gouvernementaux secrets, alarmés par les bruits relatifs à leur suppression immédiate, machination rappelant "l'équipée" du 29 Mars 1913.

La deuxième hypothèse est en concordance avec les renseignements recueillis et les observations faites au cours de l'enquête.

La population chinoise ne fut nullement alarmée, elle crut, en général, qu'il s'agissait bien d'une machination quelconque.

Vainement nous nous sommes efforcés de faire complètement la lumière au sujet de cette affaire.

Dans différentes séances, la Cour Mixte Française rendit contre les 77 inculpés les sentences suivantes :

Condamnés à 5 ans de prison et expulsés	=	3
» 4 »	=	2
» 2 »	=	3
» 6 mois »	=	2
Expulsés.....	=	52
En liberté.....	=	15

**Explosion-Fabrique de Bombes.**—L'Agent de service Boulevard de Montigny, avise le Poste OUEST, le 24 Mai, vers midi, qu'une explosion vient d'avoir lieu au N° 346 de ce Boulevard et que plusieurs indigènes blessés ont été vus s'enfuyant de la maison chinoise en question.

Des recherches sont aussitôt faites dans cette résidence. L'explosion eut lieu dans une chambre au 1<sup>er</sup> étage où nous trouvons un stock important de bombes, de produits chimiques et de matériel servant à la fabrication des bombes. En suivant des traces de sang, nous trouvons un blessé caché dans la maison voisine. Ce Chinois est gravement atteint à la figure et à la main droite. Son état ne permet pas de l'interroger et il est conduit immédiatement à l'hôpital Ste Marie.

Peu après, nous découvrons une deuxième victime de l'explosion dans une cité de la Route Vallon. Le blessé, légèrement atteint à la figure et à la main droite, est pansé et emprisonné. Le locataire qui céda une partie de sa maison aux fabricants de bombes, est également mis en état d'arrestation. Quelques autres suspects sont appréhendés.

Entre temps, les bombes furent analysées par Mr. L. W. DUPRE, "Analytical and Consulting Chemist". Ce spécialiste établit que le petit arsenal découvert comprenait 28 bombes et les produits nécessaires pour fabriquer une centaine de ces engins.

Le premier blessé ne put être interrogé que le 28 Mai. Il expliqua comment il provoqua lui-même l'explosion en s'exerçant à la confection de bombes. Il ne cacha pas qu'elles étaient destinées à combattre le Gouvernement actuel.

Les bombes et les produits servant à leur fabrication furent détruits.

La Cour Mixte Française, dans sa séance du 13 Juin, rendit le jugement suivant :

Remis aux autorités chinoises	=	1
Expulsés par mer	=	3
\$. 100.00 d'amende	=	1
\$. 20.00 »	=	1
En liberté	=	2

**Enlèvements Politiques.**—Nous avons reçu, pendant l'année, sept plaintes d'enlèvement ou de tentatives d'enlèvement, sur le territoire de notre Concession, de résidents chinois. Tous étaient d'ex-"Kouomingtang".

*a/—Tentatives d'enlèvement.*—Le 1<sup>er</sup> Février, vers 11 heures du soir, Rue du Consulat, deux chinois se promènent marchant l'un derrière l'autre à une certaine distance; tout-à-coup, à hauteur de la Rue Discry, six individus se précipitent sur celui de tête, lui bandent les yeux avec un linge pendant qu'un autre cherche à lui faire absorber le contenu d'un flacon de chloroforme, le chinois attaqué se débat et résiste; l'ami qui suivait derrière et sans lequel on avait compté sans doute, jette des cris qui sont entendus de la Police: cette dernière accourt. Le coup manqué, les individus se sauvent en abandonnant leur victime; cette dernière, à qui ils n'avaient pourtant réussi à ne faire avaler qu'une faible partie du contenu de la fiole, demeure inerte; elle est immédiatement dirigée sur l'hôpital.

L'enquête qui suivit, prouva que cette tentative d'enlèvement avait bien un caractère politique et était l'œuvre d'individus à la solde des autorités chinoises.

Une autre tentative qui, comme la précédente, échoua, grâce aux cris et à la résistance de la victime, eut lieu vers 9 heures 30 du soir, le 3 Mai, dans une ruelle longeant la face Sud de la Pagode de Ningpo, tout près de la petite porte de l'Ouest de la ville chinoise.

Une enquête fut ouverte, des témoignages recueillis et les recherches amenèrent l'arrestation de trois "sbires" des autorités chinoises, coupables de cette tentative de rapt.

Dans sa séance du 15 Mai 1944, La Cour Mixte Française prononça contre eux les condamnations suivantes :

Un à 6 mois de prison et expulsé	
Un à 3	»
Un à 1	»

*b/—Enlèvements.*—Cinq enlèvements eurent lieu dans les conditions et aux dates ci-après :

Le 27 Avril, vers 9 heures du soir, un Chinois est attiré dans un guet-apens Route Ratard, il est enlevé et emmené dans la ville chinoise.



Le 10 Mai, vers 8 heures 30 du soir, un Chinois passant Avenue des 2 Républiques, est appréhendé par deux autres Chinois ; hissé dans un Jin-Ric-Shaw, il est conduit au Poste de Police de Siemen par le petit chemin dont l'entrée fait face aux bâtiments dits "des travaux", Quai de la Brèche. Des dépositions de témoins oculaires furent recueillies, des démarches auprès des autorités chinoises furent faites, sans résultat.

Le 21 Mars, vers 8 heures 15 du soir, un Chinois est invité à dîner par un soi-disant ami dans un restaurant de l'Avenue Paul Brunat ; le dîner terminé, l'ami propose une promenade dont il règle l'itinéraire en se dirigeant vers l'Avenue des 2 Républiques. Arrivé à l'angle des rues Ningpo et Pali-kao, le Chinois est saisi par plusieurs individus qui l'entraînent en territoire chinois ; il est conduit le soir même à l'arsenal ; les journaux indigènes relatent tout au long l'affaire ; finalement, ils mentionnent que le Chinois en question a été fusillé à Nankin, le 5 Avril.

Nous arrêtons le pseudo ami, les soupçons les plus graves pèsent sur lui ; la preuve de sa complicité ne peut être établie. A la Cour Mixte du 20 Avril, il est condamné à l'expulsion.

Le 3 Juin 1914, un chinois exerçant la profession de docteur et demeurant au No. 38 Rue Oriou, est attiré dans un guet-apens en territoire chinois, puis arrêté, ainsi d'ailleurs que son coolie Jin-Ric-Shaw. Sa femme vient à la Police, elle donne des renseignements qui permettent d'arrêter un indigène qui avait été vu sortant de chez elle avec son mari, quelques instants avant la disparition de celui-ci. Cet individu fait des aveux complets ; il déclare avoir agi pour le compte des détectives politiques du Gouvernement.

Nos démarches auprès des autorités chinoises pour obtenir la mise en liberté de la victime arrêtée illégalement, furent encore vaines.

Enfin, le 22 Décembre, vers 7 heures du soir, un Chinois demeurant au No. 29 Rue Baron Gros, se rend avec un ami au No. 333 Boulevard de Montigny où rendez-vous lui avait été donné. Arrivé à cet endroit, quatre individus le saisissent et l'entraînent à travers une ruelle qui débouche Rue de Zikawei, à la limite de la ville chinoise ; à cet endroit le groupe a disparu ; l'ami peut venir prévenir la Police. Plusieurs témoignages sont recueillis, l'arrestation d'un des coupables est opérée, il avoue les faits. Des représentations sont faites aux autorités chinoises ; comme d'habitude, elles restent sans résultat.

Nous n'avons plus eu aucune nouvelle de ces cinq indigènes disparus.

**Assassinats Politiques.**—Dans la soirée du 9 Juin, vers 7 heures 45 un Chinois en compagnie de sa femme, reçoit un coup de feu dans le dos en passant dans la Cité 99 Rue Brodie A. Clarke et à hauteur du No. 4 de cette Cité. Aidé par sa femme, il essaie de rejoindre son domicile Rue Brodie A. Clarke, à 150 mètres environ, où, en arrivant il s'affaisse sur le seuil de la porte, il venait d'expirer.

L'enquête ne permit pas de découvrir les auteurs de cet assassinat, mais elle ne laissa subsister aucun doute quant à son caractère politique.

Le 20 Septembre, vers 4 heures du matin un Chinois est assassiné dans sa chambre au 1<sup>er</sup> étage du N° 39 de la Rue Baron Gros. La victime attaqué dans son sommeil, reçoit 3 coups d'une formidable couteau de boucher de marque européenne que nous retrouvons sur les lieux. Les assassins avaient loué, deux jours auparavant, la pièce voisine au No. 37.

Le principal criminel, auteur de l'assassinat en voulant se sauver, le coup fait tombe du 1<sup>er</sup> étage dans la cour de l'immeuble et se fracasse le crâne. Il pût être arrêté. Fouillé, il est trouvé de plus porteur d'un revolver. Il fait des aveux complets et ses déclarations permettent de nous fixer sur le caractère exclusivement politique de l'assassinat. Les instigateurs étaient des "sbires" des autorités chinoises ; lui, brigand de profession, n'était que leur instrument, ayant opéré après prix débattu d'avance pour cette besogne spéciale.

Dans sa séance du 16 Octobre, la Cour Mixte Française prononça la remise aux autorités chinoises du meurtrier pour être exécuté.

Le corps d'un chinois assassiné est trouvé, le 1<sup>er</sup> Décembre, dans un réduit au rez-de-chaussée du No. 4 de la cité 60 Rue du Weikwei.

Nous n'avons pu établir si le crime avait été commis à cet endroit ou si le cadavre y fut apporté.

Notre enquête permet l'arrestation de 4 coupables. Des documents sont saisis, lesquels prouvent abondamment que cet assassinat est encore dû à des mobiles politiques et que les agents gouvernementaux en sont les auteurs. (Jugement reporté à une date ultérieure).

**Tentatives d'assassinats politiques.**—Le 17 Mai 1914, vers 10 h. 30 du soir, des Chinois tentent d'assassiner, au No. 59 Rue Paul Beau, un révolutionnaire qui fut "Toutou" de Nankin en 1913. L'un d'eux est arrêté porteur d'un revolver "Browning" chargé de six cartouches. L'enquête permet l'emprisonnement de ses complices. Quatre d'entre eux reconnaissent avoir reçu, de la part d'auxiliaires du Gouvernement, l'ordre d'assassiner le révolutionnaire en question.

La Cour Mixte Française condamne à la peine capitale ces 4 criminels, dans ses séances des 25 Mai et 13 Juin 1914.

Dans le courant de ce dernier mois, le Bureau du Commissaire des Affaires Etrangères réclama ces individus pour les envoyer au Tribunal Criminel de la Cité. La Cour Mixte Française, à qui il en fut référé, décida qu'ils ne seraient remis qu'à des envoyés du Pacificateur, pour être exécutés.

A la suite de ces arrestations, une lettre anonyme de menaces, particulièrement vives, fut adressée à la Police.

Le 21 Novembre, vers 6 heures du soir, un Chinois en se rendant chez lui, Rue Wagner, essuie deux coups de feu d'un inconnu à l'angle des Rues Amiral Bayle et Baron Gros. Les renseignements recueillis ne laissent aucun doute sur le caractère politique de l'agression.

**Assassinats.**—Un double assassinat d'un vieillard, âgé de près de 70 ans, exerçant la profession de docteur, et de sa servante, eut lieu dans la nuit du 7 Octobre au N° 51 Cité 41 Rue du Moulin, L'enquête permit l'arrestation de quatre coupables dont l'un était ex-comptable de la victime. Ce dernier avoua avoir préparé le crime dont le mobile était le vol et l'avoir perpétré avec l'aide de trois complices qu'il avait engagés à cet effet.

Dans sa séance du 13 Novembre, la Cour Mixte Française prononça l'envoi des quatre criminels aux autorités chinoises.

Le 22 Octobre, la Police est avisée par des employés de la Compagnie de Navigation Butterfield and Swire que deux colis suspects se trouvent abandonnés sans propriétaire sur le ponton d'un de leurs vapeurs en partance. Il s'agissait de deux literies enroulées. Une inspection de celles-ci permet de découvrir le corps d'un chinois sectionné en quatre parties : la tête, les bras, le tronc, les jambes ; l'une des literies contenait le tronc, l'autre, les trois autres parties.

Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement permettant de diriger notre enquête, ni aucune indication de nature à nous amener à identifier le cadavre.

Nous eûmes aussi à enquêter, pour deux cadavres suspects de femmes chinoises découverts : l'un le 1<sup>er</sup> Novembre 1914, dans la plaine dite "des mendiants", nouvelle Concession, au Sud de la Rue Eugène Bard ; l'autre, le 27 Décembre 1914, dans un terrain vague, entre la rue Ratard et Great Western Road.

En ce qui concerne le premier cas, la victime portait des blessures sérieuses à la tête et au cou. En ce qui concerne le second cas, le cadavre portait de nombreuses blessures sur diverses parties du corps. Les emplacements où sont trouvés les cadavres, ne révèlent aucune trace de lutte ; on suppose que les corps furent apportés dans ces terrains isolés, le meurtre une fois accompli.

En terminant ce relevé, je me bornerai à faire les observations suivantes :

Avant la répression qui suivit à Changhaï la deuxième révolution (1913), en dehors d'un attentat politique commis en 1912 à l'Hôpital Ste Marie, nous n'eûmes à déplorer, sur notre Concession, comme assassinats, que des crimes passionnels.

A la suite de cette même répression au contraire il nous faut déplorer tous les assassinats et enlèvements politiques relatés dans le présent Rapport.

Auparavant, on peut affirmer que jamais des malfaiteurs, armés de revolver, n'avaient osé pénétrer dans les maisons situées sur notre territoire.

Peut-être les attaques à main armée ne se seraient-elles point produites aussi fréquemment, depuis un an, si les autorités chinoises ne s'étaient pas opposées à l'exécution de certains des malfaiteurs y ayant participé et ce pour des raisons qu'il ne m'appartient ni de relever, ni d'apprécier.

**Grèves.**—Dans le courant de l'année, il n'y eut aucune grève ayant présenté un caractère alarmant. Nous eûmes à suivre ou à surveiller les agitations suivantes :

Au mois d'Avril, les matelots des vapeurs des compagnies de navigation réclamèrent une augmentation de salaires. Ils tinrent des réunions plusieurs fois, en assez grand nombre, dans les maisons de thé ; puis un arrangement à l'amiable fut conclu avec les compagnies intéressées.

Au mois de Juin, les tailleurs de pierre protestèrent contre les entrepreneurs de maçonnerie qui recevaient de Ningpo les pierres toutes taillées ; des réunions eurent lieu au siège de leur corporation dans la ville chinoise et aussi dans différentes maisons de thé des Concessions. A une réunion finale, le 28 Juin, une entente eut lieu et le travail reprit normalement.

Au mois d'Octobre, les maîtres d'hôtel, les cuisiniers et les boys de bateaux des compagnies de navigation réclamèrent une augmentation de salaires. En assez grand nombre, ils quittèrent le travail. Le départ régulier de quelques vapeurs dût être retardé. L'agitation cessa sans que la Police eut à intervenir directement.

**Relations Avec les Autres Polices.**—Comme précédemment, nos relations avec la Police de la Concession Internationale ont été excellentes ; une heureuse coopération des deux Polices a donné, à plusieurs reprises, des résultats particulièrement appréciables. Celle avec la Police de la Ville Chinoise ont été satisfaisantes.

*Le Chef de la Garde p. i.*

G. XAVIER

## EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1914

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps							En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Postes Extérieurs	Service de la Sûreté	Maison d'Arrêt		Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde	1										1	1			
» » adjoint	1										1	1			
Inspecteur Principal	1								1			1			
Chefs de Secteur	2				1		1					2			
Chef » adjoint	2			1		1						1			
Adjudant Instructeur	1			1											
Sergents	13			1	3	1	2	2	1	1	2	12			
Brigadiers	11			5		2	1	1	1		1	6			
Gardes	28			4	1	5	4	7	2	1	4	24			
Gardiens du Jardin public	2								2			2			
Secrétaire-Interprète	1				1							1			
Sergents		5				1		1	2		1		5		
Brigadiers		14				4		3	3		4		14		
Gardes		129 <sup>a</sup>				24		38	33		36		131 <sup>b</sup>		
Sergents			4			2		2						4	
Brigadiers			15	1	1	4	2	5	2					14	
Agents			207 <sup>c</sup>	1		84	25	65	26	6				206	
Gardien du Jardin public			1						1					1	
Secrétaires-Interprètes			4		3					1				4	
Interprètes			11			3	1	2	2	2	1			11	
Sergents Détectives			3							3				3	
Détectives			29	1		3	2	3	4	16				20	
<b>TOTAUX</b>	<b>63</b>	<b>148</b>	<b>274</b>		<b>9</b>	<b>133</b>	<b>37</b>	<b>130</b>	<b>80</b>	<b>31</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>144</b>	<b>271</b>	
	<b>485</b>												<b>472</b>		

a).—Dont 11 aux frais de diverses Compagnies.

b).—Dont 2 en remplacement d'Agents Chinois manquant.

c).—Dont 17 aux frais de différents particuliers ou de diverses sociétés.

Il existe en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau :

- 5 tailleurs
- 22 coolies
- 7 Coolies de Jin-Ric-Shaws
- 3 Mafous
- 1 Chauffeur
- 1 Magasinier

**Total : 39**

Changhai, le 31 Décembre 1914

Le Chef de la Garde p. i.

G. XAVIER

## ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1914

[Tableau N° 2]

et Comparaison avec l'estimation pour l'année 1913

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION		COMPARAISON AVEC L'ESTIMATION POUR L'ANNÉE 1913		OBSERVATIONS	
	Taëls	Dollars	\$:	Tls:		
<b>1.—Travaux pour le public.</b>						
Confection de boîtes à savon		545,18	— +	— +	Somme perçue, bénéfice net Bénéfice calculé d'après le prix de revient Estimation d'après le travail exécuté	
Blanchissage		170,97	344,27			
Confection d'articles de ferblanterie		12,67	91,181			
<b>2.—Pour le Service des Travaux.</b>						
Macadamisage des routes	1.295,32			790,31	Estimation d'après le nombre de journées	
Fabrication de tuyaux et articles divers	3.867,30			1348,80	—do.—	
Transport de tuyaux [en ciment		1452,70	1024,70		A raison de \$ 1 par tuyau, prix demandé [par un entrepreneur	
Confection de stores		»	27,30		]	
Détenus employés aux forges du dépôt	52,33			52,33	Estimation d'après le nombre de journées	
<b>3.—Pour l'Imprimerie Municipale.</b>						
Imprimeurs	212,90			147,38	—do.—	
<b>4.—Pour la Garde Municipale.</b>						
Taillieurs		721,70	116,70		Estimation d'après le travail exécuté	
Blanchissage		119,456	25,089		Economie réalisée, calculée d'après le [prix de revient	
<b>Totaux</b>	<b>5.427,85</b>	<b>2.992,676</b>	<b>27,30</b>	<b>1606,810</b>	<b>790,31</b>	<b>1548,51</b>
Soit en augment. Tls. 758,20 \$ 1579,51						

## RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1914

[Tableau N° 3]

et Comparaison avec ceux obtenus l'année précédente

	En 1914	Comparaison avec 1913		Observations
		En Augmentation	En Diminution	
Mandats de Comparution	380	90		
concernant des Chinois	315	86		
Mandats d'Arrêt	274	124		
concernant des Chinois	213	106		
Plaintes reçues par la Police	2.232	408		
Demandes de poursuites établies par la Police	399	121		
d'Etrangers	32		5	
Arrestations				
de Chinois	4.192	471		
Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc. ...				
Maintenues	3.861	127		
Valeur des objets volés retrouvés par la Police	29.087,78			
rendus aux plaignants \$ :	1.277,60	13.139,82		
plaignants inconnus \$ :				
Objets trouvés	74		17	
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police	24.482	4.883		
Montant des amendes infligées par la Police, pour contraventions aux Règlements Municipaux	Tls. 9.328,56	2.364,85		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	23	5		
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	205	39		
Blessés ramassés par la Police	56	18		
ayant dû être				
pensés				
hospitalisés	102	31		
Malades trouvés sur la voie publique	43		25	
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	67		19	
»    »    »    dans la rivière	5	3		
»    d'adultes    »    sur la voie publique	66		31	
»    »    »    dans la rivière	13 <sup>(a)</sup>	2		(a) dont 1 marin américain
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	103	32		
Suicides constatés	3 <sup>(b)</sup>		8	(b) dont 1 européen
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	26	11		
Chiens				
Chiens Etrangers capturés	40	23		
rendus				
détruits	18		4	
Chiens Chinois capturés	34	19		
rendus				
détruits	259	12		

**RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ETRANGERS  
OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1914**  
et comparaison avec le relevé pour l'Année précédente

[Tableau N° 4]

NATIONALITÉS	Ivresse tapageuse		Coups et Blessures		Incendie		Vagabondage ou mendicité		Abus de confiance		Escroquerie		Emission de fausse monnaie		Divers		Contra-vention aux Réglemens Municipaux		TOTAUX
	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	
Français .....		2							1		1								4
Anglais .....	2																		2
Japonais .....	2										1								3
Espagnols .....	1												2						1
Annamites .....															6				6
Arabes .....	1																		1
Grecs .....											1								1
Indiens .....	11																		11
Turcs .....															1				1
<b>TOTAUX pour l'année 1914</b>	<b>17</b>	<b>2</b>							<b>1</b>		<b>3</b>		<b>2</b>		<b>7</b>				<b>32</b>
Comparaison avec les ar- restations opérées en 1913	p. 5	m. 10	m. 3	m. 2	m. 1		m. 3				p. 3		p. 2		p. 6		m. 2		En diminution 5





## RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR 1914

[Tableau N° 6]

MOTIFS	PRISON											Expulsés		AMENDES			SAISIES		Envoies au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou réglées)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux autorités chinoises	Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	TOTALS				
	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	Simple	p.m.	Simple	avec peines	et saisie	Simple	avec peines										p.mém <sup>re</sup>	Simple	avec peines	p.mém <sup>re</sup>
Vols	1246	268	126	111	45	12	8	...	...	...	24	240	18	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	49	3	2	13	1	21	18	1967
Vols avec effraction	4	2	1	3	7	5	3	1	...	...	1	23	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	29	
Vols à main armée	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	21	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	90	
Vols d'enfants	...	4	...	3	4	4	5	2	...	...	11	14	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	58	
Attaques et Vols	...	...	1	6	1	3	3	...	...	...	3	41	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24	
Brigandage	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	
Escroqueries	16	22	10	14	5	4	4	...	...	...	12	17	7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	40	1	5	1	2	3	146	
Recel	12	3	2	3	2	2	...	...	...	...	...	5	48	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	81	
Incendie	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	17	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	84	
Incendie volontaire	1	...	1	...	...	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	
Violation de domicile	18	1	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	
Homicide par imprudence	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	
Assassinat ou meurtre	2	1	2	1	1	...	...	...	...	...	9	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	43	
Coups et blessures	27	6	2	5	2	3	...	...	...	...	2	28	31	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	88	
Bataille et scandale	9	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	16	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	37	
Vagabondage et mendicité	74	13	1	3	2	...	...	...	...	...	142	38	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	235	
Rupture de ban	4	9	8	39	33	5	...	...	...	...	...	99	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	99	
Rupture de ban et Vol	2	9	12	34	63	21	...	...	...	...	...	161	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	161	
Evasion	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	
Détournement de femme	4	3	1	12	6	5	3	...	...	...	9	6	9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	102	
Adultère	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	
Attentat aux mœurs	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	
Fausse accusation	3	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	9	
Tentative de suicide	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	15	
Abandon de domicile	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	18	
Dettes et affaires civiles	8	3	2	2	4	2	...	...	...	...	...	1	11	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	794	
Jeu d'Argent	18	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	70	...	5	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	93	
Émis. de fausse monnaie	2	...	2	6	3	1	1	...	...	...	2	10	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	
Folie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3
Enfants égarés ou volés	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	83
Contrefaçon	1	...	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	
Divers	9	1	...	1	1	...	...	...	...	...	6	1	34	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	89	
Contrav <sup>en</sup> règl <sup>l</sup> Tramways	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	
do. Ricslaws	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	
do. Voitures	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	
do. Autos	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	46	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50	
do. Circulation	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8	
do. Police et Voirie	7	5	3	...	...	...	...	...	...	...	...	1	246	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	263	
do. Monts de piété	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	
do. Maisons logeurs	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	30	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	32	
do. Etabl <sup>l</sup> publics	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	
do. Service sanitaire	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	
Equipée de la nuit du 14 au 15 Mai 1914. [bombes	...	...	1	1	2	5	3	...	...	...	33	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	77	
Fabrication ou dépôt de Affaires politiques	1	1	...	1	1	...	...	...	...	...	6	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	18	
	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	
Totaux.	1477	364	174	267	190	70	37	11	1	...	311	644	629	3	8	1	1	72	1079	16	42	35	66	30	77	...	...	...	4949		
Totaux généraux	2591										311	644	629	3	8	1	1	1417													
Comparaison avec le relevé des Jugements en 1913	m.	m.	m.	p.	p.	p.	p.	p.	m.	m.	p.	p.	p.	p.	m.	m.	p.	m.	p.	m.	p.	m.	p.	m.	p.	m.	p.	m.	p.	En a.	
	133	51	41	91	70	8	3	5	4	1	215	242	235	3	3	3	3	36	337	2	7	11	32	6	42	...	...	...	760		
	En augmentation 52										En a. 215	En a. 235	En a. 3	En augmentation 367																	

## RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1914

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

MOIS	au Règlement de Police et Voirie		au Règlement des Voitures		au Règlement des Jini-cic-shaws		au Règlement des Brouettes		au Règlement des Charrettes		au Règlement des Bicyclettes		au Règlement des Automobiles		au Règlement des Chiens		TOTAUX
Janvier	1075	29	380	289	26	1	....	3	1803								
Février	895	14	326	297	24	1	....	3	1560								
Mars	1115	16	365	392	17	2	4	3	1914								
Avril	832	32	341	345	33	4	....	1	1588								
Mai	1007	18	439	337	36	5	1	1	1844								
Juin	1013	22	372	493	90	7	4	3	2004								
Juillet	1176	17	324	209	40	3	4	3	1776								
Août	1234	12	364	186	38	3	2	7	1846								
Septembre	1440	29	495	635	47	19	4	8	2677								
Octobre	1619	10	471	620	52	4	5	3	2784								
Novembre	1196	15	439	510	58	1	1	17	2237								
Décembre	1212	13	415	738	50	2	1	18	2449								
Totaux pour 1914	13814	227	4731	5051	511	52	26	70	24482								
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1913	p. 4493	p. 81	m. 968	p. 892	p. 316	p. 11	p. 16	p. 42	p. 4883								

**RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE**  
et comparaison avec relevé de l'année précédente

Nature des Plaintes	Nombre en 1914	En Aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS	
Vols	1009	16			
Attaques et Vols	13		1		
Attaques à main armée	10	1			
Pillage à main armée	17	17			
Coups	6	même			
Coups et Blessures			2		
Dettes de loyer	414	126			
Dettes	307	145			
Objets perdus	138	108			
Disparitions.	enfants	masculins	27	7	
		féminins	56		6
	épouses ou concubines	42	7		
	filles publiques	26	4		
	Servantes	44		7	
	Employés ou apprentis	13	6		
Escroqueries	35	9			
Abus de confiance	10	4			
Divers	65		26		
<b>Totaux</b>	<b>2.232</b>				

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ETRANGERS EN 1914**  
et comparaison avec les Vols de même nature commis en 1913

MOIS	EN 1914				EN 1913	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
		\$		\$		\$
Janvier	10	299,20	2	25,00	6	159,50
Février	6	346,60	2	52,00	8	263,80
Mars	7	282,40	2	75,00	2	513,00
Avril	4	575,00	1	10,00	7	1.821,40
Mai	7	256,00	2	80,00	10	1.172,00
Juin	5	1.284,50	1	200,00	6	795,00
Juillet	9	377,40	2	80,00	3	45,00
Août	6	311,70	1	1,90	5	53,50
Septembre	4	257,20	1	50,00	6	477,50
Octobre	5	102,00			6	229,00
Novembre	3	73,00			6	115,00
Décembre	7	700,00			12	696,60
<b>Totaux</b>	<b>73</b>	<b>\$ 4.865,00</b>	<b>14</b>	<b>\$ 573,90</b>	<b>77</b>	<b>\$ 6.341,30</b>

## RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1914 PROVENANT DE CHEVAUX EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

LIEUX	NOMBRE EN 1914	Comparaison Nombre en 1913	CAUSES DES ACCIDENTS EN 1914						
			Chevaux	Auto- mobiles	Bicy- clettes	Voitures	J.-R.-S.	Char- rettes	Brouettes
Quai de France	23	+ 13		4	1	7	5	6	
Rue du Consulat	43	+ 29		29	2	8	4		
Avenue Paul Brunat	18	+ 6		12	1	5			
Boulevard de Montigny	9	+ 3		1	3	3		1	1
Av. des 2 Républiques	3	même nombre		3					
Rue Kraetzer	6	— 1		3	1	1		1	
Avenue Dubail	4	+ 1		3				1	
Rue Eugène Bard	1	même nombre						1	
Rue Millot	1	do.	1						
Rue du Cimetière	4	+ 1			1	3			
Rue Palikao	3	+ 1				1	2		
Rue de Sikawei	2	+ 1			1				1
Rue Paul Beau	1					1			
Rue du Weikwé	2			1		1			
Rue Tourane	1			1					
Rue Lemaire	1			1					
Rue Lagrené	1						1		
Rue Colbert	1					1			
Rue Vouillemont	1							1	
Quai du Yang King Pang	2					1	1		
Route Paulun	1			1					
Route de Sikawei	5		1	4					
Route Doumer	1			1					
Route Vallon	1	même nombre				1			
Route Ratard	1			1					

### Nombre de blessés dans les Accidents ci-dessus en 1914.

88 blessés dont 3 mortellement : soit 42 blessés de plus qu'en 1913.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS EN 1914

**1° Lieux des Accidents :**

Rue du Consulat.....	46	
Quai de France.....	53	
Rue de Sikawei.....	9	
Rue Ningpo.....	1	
Avenue Paul Brunat.....	15	
Avenue Dubail.....	2	
Rue Hué.....	9	
Rue du Cimetière.....	1	
Rue Kraetzer.....	1	
Rue Palikao.....	1	
Total :	<u>138</u>	(147 l'année précédente)

**2° Véhicules endommagés au cours de ces accidents :**

Jinricshaws.....	40	
Voitures.....	6	
Bicyclettes.....	1	
Charrettes.....	10	
Brouettes.....	7	
Automobiles.....	4	
Rouleau compresseur.....	1	
Tramway.....	1	
Total :	<u>70</u>	(71 l'année précédente)

**3° Nombre de blessés au cours de collisions :**

13 hommes, 2 femmes, 1 enfant (personne mortellement)      { Total : 50

**4° Nombre de blessés heurtés ou renversés par le Tramway :** (58 l'année précédente)

24 hommes, 6 femmes, 7 enfants (personne mortellement)

**5° Nombre de blessés tombés de Tramway :**

33 hommes, (dont 2 mortellement) Total : 33 (34 l'année précédente)

### ACCIDENTS DIVERS EN 1914

**1° Blessés mortellement.**

Noyés.....	7	( 6 l'année précédente)
Electrocités.....	2	( 1       »       )
Chutes diverses.....	2	( 1       »       )
Brûlés dans un incendie.....	7	
	<hr/>	18 (11 l'année précédente)

**2° Blessés non mortellement.**

Chutes de matériaux.....	5	(10 l'année précédente)
Chutes diverses.....	24	( 8       »       )
Tombés à l'eau.....	3	(dont 1 Européen) (2 l'année précédente)
Brûlés par des fils électriques.....	1	( 2 l'année précédente)
Brûlés pendant un incendie.....	2	(même nombre   »   )
Brûlés par du goudron.....	1	
Explosion de bombes.....	3	
	<hr/>	39 (36 l'année précédente)

Total des blessés mortellement ou non=57 (46 l'année précédente)

### ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE EN DEHORS DE CEUX CONCERNANT LES TRAMWAYS

Etat Comparatif entre les relevés des Causes en 1914 et 1913

CAUSES DES ACCIDENTS	EN 1914	EN 1913
Automobiles	65	33
Voitures	33	16
Chevaux	2	12
Jin-Ric-Shaws	13	7
Bicyclettes	10	5
Charrettes	11	5
Brouettes	2	3
<b>Totaux</b>	<b>136</b>	<b>81</b>

RELEVÉ DES INCENDIES EN 1914

[Tableau N° 14]

N <sup>os</sup> d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégats	Assurances	Solutions
1	1 <sup>er</sup> Janvier	347 Rue du Consulat	Incendie	4 maisons endommagées	3.000 taëls	300 Tls. d'amende ; 2 semaines de prison
2	3 »	52 Rue Colbert [de Zikawei	Commencement d'incendie	10 dollars	1.500 »	classé
3	3 »	9 Cité filature Denegri Route	»	insignifiants	néant	»
4	8 »	53 Cité 3 Rue Administration	»	»	»	»
5	10 »	226 Rue du Consulat	Incendie	3 maisons brûlées	3.000 taëls	150 Tls. d'amende
6	12 »	77 Rue Hué	Commencement d'incendie	néant	néant	classé
7	18 »	602 Avenue Paul Brunat	»	»	»	»
8	21 »	10 Cité 5 Rue Petit	Incendie	1 maison détruite	4.500 taëls	450 Tls. et 10 dollars d'amende
9	22 »	103 Rue du Weikwé	»	4 »	néant	10 dollars d'amende
10	3 Février	45 Rue de Ningpo [Lokawei	»	4 maisons endommagées	5.000 taëls	250 taëls »
11	4 »	Village de Ya Ka Za près de	Commencement d'incendie	néant	néant	classé
12	7 »	79/81 Rue Colbert	Incendie	12 maisons détruites	6.500 taëls	600 Tls. d'amende 3 jours de prison
13	9 »	21 Cité 11 Rue des Pères	»	4 maisons endommagées	néant	classé
14	11 »	Route de Zikawei près de 7k.800	Commencement d'incendie	néant	»	»
15	12 »	Vil. Ya Ka Za près de Lokawei	»	»	»	»
16	16 »	21 Cité 56 Rue du Consulat	Incendie	4 maisons endommagées	»	10 dollars d'amende et 2 semaines prison
17	22 »	3 Cité 149 Rue Wagner	Commencement d'incendie	insignifiants	1.000 taëls	2 dollars d'amende
18	1 <sup>er</sup> Mars	10 Cité 34 Rue Hué	Incendie	1 maison brûlée	1.000 »	150 taëls »
19	10 »	20 Avenue des 2 Républiques	»	2 maisons brûlées	néant	5 dollars »
20	15 »	183 Rue du Cimetière	Commencement d'incendie	insignifiants	»	1 » »
21	21 »	55 Quai du Yang King Pang	Incendie	importants	»	classé
22	2 Avril	11 Rue Neuve	Commencement d'incendie	néant	néant	5 dollars d'amende
23	5 »	35 Rue du Consulat	Incendie	1 chambre détruite	»	classé
24	7 »	187 Boulevard de Montigny	Commencement d'incendie	néant	»	2 dollars d'amende
25	9 »	15 Rue Lemaire [et Paulun	»	»	»	2 »
26	13 »	Maison chin <sup>aise</sup> entre R <sup>ues</sup> P. Rob <sup>ert</sup>	»	»	»	classé
27	17 »	11 Rue Petit	Incendie	3 maisons brûlées	1.500 taëls	La femme 5 ans de prison, le patron 1 mois
28	18 »	98 Rue Saïgon	Commencement d'incendie	néant	néant	1 dollar d'amende
29	1 <sup>er</sup> Mai	66 Quai du Yang King Pang	Feu de cheminée	»	»	2 »
30	21 »	54 Rue de la Paix	Commencement d'incendie	»	»	classé
31	4 Juin	Vapeur "Kwangping" Q. France	Incendie	»	»	»
32	21 »	88 Rue Voisin	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	1 dollar d'amende
33	24 »	190 Boulevard de Montigny	»	»	»	1 »
34	26 »	1 Cité 58 Rue du Consulat	»	néant	»	1 »
35	15 Juillet	Dépôt de tramways à Lokawei	Feu de cheminée	»	»	classé
36	21 »	65 Cité 170 Rue Sœur Allègre	Commencement d'incendie	»	néant	»
37	13 Août	48 Cité 95 Bd. de Montigny	»	»	»	0.50 cents d'amende
38	28 »	36 Rue du Weikwé	»	»	»	1 dollar »
39	4 Septembre	17 Cité 90 Rue Buissonnet	»	1 tente en bambou	2.000 taëls	classé
40	27 »	322 Rue du Consulat [Denegri	»	néant	néant	2 dollars d'amende
41	1 <sup>er</sup> Octobre	Maison chin <sup>aise</sup> près de la filature	»	»	»	1 »
42	3 »	23 Cité 109 Rue du Weikwé	»	»	»	2 »
43	10 »	37 Rue de la Mission	Incendie	200 dollars environ	22.000 taëls	10 »
44	10 »	24 Cité 9 Rue du Weikwé	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
45	14 »	Bonzerie Route Dupleix	Incendie	3 maisons endommagées	»	»
46	29 »	40 Rue Laguerre	»	1 maison	»	classé
47	12 Novembre	101 Cité 99 Rue du Consulat	»	1 godown et 2 maisons détruites	60.000 taëls	6.000 taëls d'amende
48	17 »	39 Rue Hué	Commencement d'incendie	néant	néant	classé
49	21 »	78 Quai de la Brèche	Incendie	meubles d'une chambre brûlé	1.000 taëls	30 Tls. et 10 dollars d'amende
50	24 »	31 Avenue Dubail	»	importants	»	classé
51	24 »	127 Rue Palikao	Commencement d'incendie	néant	néant	0.50 cents d'amende
52	6 Décembre	70 Cité 7 Rue du Weikwé	»	»	»	2 dollars »
53	11 »	122 Rue Hué [Bluntschli	»	»	»	classé
54	14 »	Maison chinoises à hauteur Rue	Incendie	3 maisons brûlées	2.000 taëls	»
55	21 »	» » en face R. Eug. Bard	»	4 maisons détruites 9 pers. brûlées	néant	»





---

---

**BUDGET POUR 1915**

---

---





**BUDGET ORDINAIRE - DÉPENSES**

**Titre 1.—Secrétariat**

**CHAPITRE 1.—PERSONNEL**

Art. 1.—*Personnel Européen* :

1. Secrétaire. . . . . par mois	Tls. 525	6.300,00		
1. Secrétaire-adjoint 6 mois p.m.	Tls. 200	1.200,00		
6 mois » »	250	1.500,00		
Indemnités (Logement, chauffage) »	70	840,00		
				3.540,00
1. Comptable . . . . . par mois	Tls. 240	2.880,00		
1. Commis-Comptable . . . . . »	» 150	1.800,00		
1. » » . . . . . »	» 120	1.440,00		
1. Percepteur en chef . . . . . »	» 260	3.120,00		
1. Percepteur . . . . . »	» 200	2.400,00		
1. Percepteur . . . . . »	» 180	2.160,00		
2. Commis de Perception . . . . . »	» 140	3.360,00		
1. Commis de Perception . . . . . »	» 125	1.500,00		
2. Commis de Perception . . . . . »	» 100	2.640,00		
1. Archiviste . . . . . »	» 175	2.100,00		
Indemnités (logement, langues). . . . .		5.520,00		
				38.760,00

Art. 2.—*Personnel Chinois* :

Compradore, Comptables, Shroffs, Garçons de bureau, Coolies et Gardiens . . . . .		8.000,00		
			46.760,00	

**CHAPITRE 2—FRAIS GÉNÉRAUX**

Art. 1.—Fournitures de bureaux. . . . .	Tls.	300,00		
» 2.—Dépenses diverses imprévues . . . . .	»	100,00		
» 3.—Chauffage des bureaux et Salle du Conseil . . . . .	»	250,00		
» 4.—Menus frais . . . . .	»	550,00		
» 5.—Entretien des machines à écrire . . . . .	»	80,00		
» 6.—Plaques de véhicules, collage, etc. . . . .	»	800,00		
			2.080,00	

Total du Titre 1.—Secrétariat. . . . .

48.840,00

à Reporter. . . . .

48.840,00

## BUDGET POUR 1915-Recettes

		Tls.	c.	Tls.	c.
Report.				606.510,00	
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES					
Art.	1.—Droits sur les Quais et Jetées . . . . .	6.780,00			
»	2.—Droits de Quayage . . . . .	45.000,00			
»	3.—Redevances ; Loyer du Marché de l'Est . . . . .	600,00			
»	4.— „ Compagnie du Gaz . . . . .	210,00			
»	5.— „ Société Internationale de Tir . . . . .				
»	6.— „ Produits divers . . . . .	3.800,00			
»	7.— „ Location de la bouée des Messageries Maritimes . . . . .	300,00			
»	8.— „ Avances à réaliser . . . . .	2.500,00		59.190,00	
CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE					
Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50% . . . . .		4.500,00		4.500,00	
à Reporter.				670.200,00	

# BUDGET POUR 1915-Dépenses

5

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
						48.840,00
<b>Titre 2. - Services Divers</b>						
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES</b>						
Art.	1.— <i>Abonnements Téléphoniques :</i>					
	Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Services					
	Divers . . . . .	3.000,00				
»	2.— <i>Horloge et Pendules :</i>					
	Remontage, Abonnement, Entretien . . . . .	200,00				
					3.200,00	
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>						
Art.	1.— <i>Solde du Personnel Européen :</i>					
	Sect. 1.—Honoraires du Docteur					
	de l'Administration p.m. Tls. 250,00	3.000,00				
	» 2.—Solde de l'Infirmier » » 200,00	2.400,00				
		5.400,00				
»	2.— <i>Solde du Personnel Indigène :</i>					
	3 Coolies pour l'Infirmerie à Tls 7,00 p.m.	21,00	252,00			
»	3.— <i>Médicaments et achats de matières premières.</i>		1.500,00			
»	4.— <i>Hospitalisation du Personnel Européen et Indigène.</i>		4.000,00			
»	5.— <i>Laboratoire, Frais divers</i>		200,00			
»	6.— <i>Achat d'Instruments pour l'Infirmerie</i>		50,00			
»	7.— <i>Menus frais et imprévus</i>		250,00			
»	8.— <i>Chauffage et glace</i>		200,00			
»	9.— <i>Visites du Dr. et médicaments pour prisonniers Maison d'arrêt.</i>		600,00			
					12.452,00	
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE</b>						
Art.	1.— <i>Abonnement à l'Observatoire et 1 Calculateur Chinois</i>		3.500,00			
»	2.— <i>Service Téléphonique, Abonnement pour le Sémaphore et l'Observatoire</i>		400,00			
»	3.—Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
	1 Employé en charge	175,00	2.100,00			
	Indemnité de log <sup>t</sup>	40,00	480,00			
			2.580,00			
»	2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
	1 Assistant Chinois p.m. Tls. 50,00		600,00			
	1 Gardien » » 15,00		180,00			
	1 Coolie » » 9,00		108,00			
	1 » » » 9,00		108,00			
	1 Courrier porteur de bulletins» 8,00		96,00			
	Récompenses de fin d'année.		100,00			
			3.772,00			
Art.	4.— <i>Dépenses Diverses :</i>					
	Sect. 1.—Etamine, drisses,, imprimés, charbon	900,00				
	» 2.—Consommation d'électricité	200,00				
	» 3.—Entretien des appareils électriques	100,00				
	» 4.—Location compteur d'eau	10,00				
			1.210,00			
					8.882,00	
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS</b>						
Art.	1.— <i>Orphelinat de la Providence Allocation supplémentaire pour 1915 Tls : 1.500.</i>		3.000,00			
»	2.— <i>Hopital Général</i>		1.750,00			
»	3.— <i>» Ste. Marie</i>		400,00			
			5.150,00			
	à Reporter.		5.150,00		24.534,00	48.840,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			670.200,00	
<hr/>				
à Reporter. . . . .			670.200,00	

BUDGET POUR 1915-Dépenses

7

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	5.150,00		24.534,00	48.840,00
Art. 4.	—Caisse de secours pour le personnel Municipal . . . . .	500,00			
»	5.—Société Française de Bienfaisance . . . . .	500,00			
»	6.—Hôpital de Shantung Road . . . . .	400,00			
»	7.— » St Luck pour prisonniers . . . . .	100,00			
»	8.—Shanghai Museum . . . . .	100,00			
»	9.—Lazaret de Chang Pao Sha . . . . .	2.100,00			
»	10.—Caisse de Prévoyance . . . . .	9.600,00			
»	11.—Institut Pasteur . . . . .	1.000,00			
»	12.—Dispensaire . . . . .	600,00			
»	13.—Musique de la Ville. Subvention au concerts publics Tls. 1.000				
	Frais pour concerts occasionnels » 500	1.500,00			
»	14.—Allocation au Cercle Français . . . . .	360,00			
»	15.—Pensions MM. Maillard . . . . . p.m. Tls. 60,00	720,00			
	Saultier . . . . . » » 60,00	720,00			
	Jarno . . . . . » » 130,00	1.560,00			
	Dimitri . . . . . » » 50,00	600,00			
	Veuve Gardien jardin public \$. 60,00	45,00			
		<u>3.645,00</u>			
»	16.—Club de la Police . . . . .	300,00			
»	17.—Bureau de Bienfaisance Chinois . . . . .	1.000,00			
»	18.—Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .	300,00			
»	19.—Bouée des Messageries Maritimes; Entretien, éclairage et réparations . . . . .	800,00			
»	20.—Hôpital Chinois de la Cité (St. Joseph) . . . . .	<u>1.000,00</u>		28.955,00	
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS					
Art. 1.	—Personnel Européen :				
	1 Adjudant . . . . . p.m. Tls. 150,00	1.800,00			
	1 Mécanicien . . . . . » » 115,00	1.380,00			
		<u>3.180,00</u>			
»	2.—Personnel Chinois . . . . .	3.584,00			
	Récompenses de fin d'année . . . . .	160,00			
		<u>3.744,00</u>			
»	3.—Entretien :				
	Huiles, pétrole, essences, charbon etc . . . . .	800,00			
	Peinture, réparations . . . . .	400,00			
	Equipement des Pompiers Volontaires . . . . .	600,00			
	» des Coolies . . . . .	200,00			
		<u>2.000,00</u>			
Art. 4.	—Téléphones :				
	Abonnement, sonneries pour les Pompiers volontaires, pose et entretien . . . . .	520,00			
»	5.—Matériel :				
	Seçt. 1.—Nouveau matériel, manches, et divers . . . . .	1.500,00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	400,00			
	» 3.—Assurance du matériel . . . . .	200,00			
	» 4.—Achat d'une auto-pompe . . . . .	8.300,00			
		<u>10.400,00</u>		19.844,00	
	à Reporter . . . . .			73.333,00	48.840,00





BUDGET POUR 1915-Dépenses

9

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
			73.333,00		48.840,00	
CHAPITRE 6.—ECOLES						
Art. 1.—	<i>Ecole Municipale Française :</i>					
	Sect. 1.—Personnel Européen					
	1 Directeur et Directrice, (Solde et indemnités)	7.800,00				
	1 Professeur . . . . . p.m.	200,00	2.400,00			
	1 Institutrice. . . . . »	150,00	1.800,00			
	1 Institutrice. . . . . »	100,00	1.200,00			
	1 » . . . . . »	100,00	1.200,00			
	1 Professeur d'Anglais . . . »	150,00	1.800,00			
	Allocation supplémentaire		300,00			
	1 Surveillant-répétiteur. »	100,00	1.200,00			
	1 Professeur supplémentaire d'anglais à \$: 70=840,00 . . . . .		630,00			
	1 Moniteur de gymnastique à \$: 16=192		150,00			
			<u>18.480,00</u>			
	» 2.—Personnel Chinois . . . \$: 1.728,00					
	Récompenses de fin d'année »	100,00				
			<u>1.828,00</u>			
	» 3.—Frais Généraux					
	Livres, matériel scolaire, achat etc. . .	1.500,00				
	Livres de prix . . . . .	500,00				
	Chauffage . . . . .	500,00				
	Entretien du matériel, mobilier. . . .	400,00				
			<u>2.900,00</u>			
	» 2.— <i>Ecole Municipale Franco-Chinoise :</i>				22.755,00	
	Sect. 1.—Personnel Européen					
	1 Directeur . . . . . p.m. Tls.	70	840,00			
	7 Professeurs . . . . . » »	60=420	5.040,00			
	Frais de déplacement. » \$	35=420	315,00			
	1 Moniteur de gymnastique »	13=156	120,00			
			<u>6.315,00</u>			
	» 2.—Personnel Chinois					
	13 Professeurs . . . . . \$:	3.900,00				
	3 Domestiques 1 Gardien. . . . .	504,00				
	Récompenses de fin d'année	183,00				
		<u>\$: 4.587,00</u>				
	» 3.—Dépenses diverses					
	Livres de prix, fournitures classiques, récompenses aux élèves . . . . .	400,00				
	Entretien du mobilier scolaire . . . .	125,00				
	Chauffage . . . . .	300,00				
	Menus frais. . . . .	400,00				
	Téléphone, entretien, abonnement . .	45,00				
	» 4.—Achat d'appareils scientifiques . . .	500,00				
			<u>1.770,00</u>			
					11.985,00	
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES						
Art. 1.—	Sect. 1.—Rapatriement d'Employés. . . . .	1.000,00				
	» 2.—Passages des familles des Employés en congé . . . . .	3.000,00				
	» 3.—Gratifications exceptionnelles. . . .	1.000,00				
	» 4.—Dépenses imprévues . . . . .	1.000,00				
			<u>6.000,00</u>			
	» 2.—Assurances . . . . .		2.500,00			
	» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . .		1.000,00			
	» 4.—Insertions et abonnements . . . . .		600,00			
			<u>10.100,00</u>			
	à Rreporter. . . . .	10.100,00			108.073,00	48.840,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			678	450,00
<hr/>				
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>				
<i>Recettes approximatives</i> . . . . .	16.000,00		16.000,00	
<hr/>				
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE</b>				
<i>Amendes</i> . . . . .	300,00			
<i>Licences pour établissements classés</i> . . . . .	300,00			
			600,00	
<hr/>				
à Reporter. . . . .			695.050,00	

# BUDGET POUR 1915-Dépenses

11

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . . .	10.100,00		108.073,00	48.840,00
rt.	5.—Frais de postes pour tous les Services. . . . .	550,00			
»	6.—Taxes chinoises sur propriétés Municipales . . . . .	1.600,00			
»	7.—Honoraires de l'Avocat-Conseil. . . . .	1.200,00			
»	8.—Honoraires pour études, plaidoiries . . . . .	2.500,00			
»	9.—Frais de chancellerie . . . . .	150,00			
»	10.—Affranchissement du Bulletin Municipal . . . . .	70,00			
»	11.—Fournitures de bureaux pour services divers. . . . .	800,00			
»	12.—Plaques et Nos. de maisons etc. . . . .	1.200,00			
»	13.—Avances Remboursables . . . . .	<u>2.500,00</u>			
	<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES</b>			20.670,00	
Art.	1.—Equipement, armement etc. . . . .	<u>3.000,00</u>		3.000,00	
	<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>				
Art.	1.—Personnel :				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	Allocation au Vétérinaire p.m.	300,00	3.600,00		
	Inspecteur des Abattoirs »	150,00	1.800,00		
	» 2.—Personnel Chinois.		1.410,00		
	Récompenses de fin d'année. . . . .		60,00		
			<u>6.870,00</u>		
»	2.—Exploitation :				
	Charbon . . . . .		700,00		
	Bois d'allumage (5000 Kgs) . . . . .		20,00		
	Paille pour litières (120) piculs. . . . .		15,00		
	Achat de marques et divers . . . . .		<u>150,00</u>		
			885,00		
»	3.—Entretien du Matériel :				
	Réparations, entretien, remplacement . . . . .		<u>340,00</u>		
				8.095,00	
	<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>				
Art.	1.—Personnel :				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	Allocation au Docteur . . . . .		2.400,00		
	1 Inspecteur en Chef . p.m.	225,00	2.700,00		
	1 Inspecteur . . . . . »	150,00	1.800,00		
	1 Inspecteur . . . . . »	125,00	1.500,00		
	1 Inspecteur . . . . . »	100,00	1.200,00		
	1 Inspecteur . . . . . »	100,00	1.200,00		
	Indemnités de logement . . . . .		1.980,00		
			<u>12.780,00</u>		
	» 2.—Personnel Chinois . . . . .		4.536,00		
	Récompenses de fin d'année . . . . .		200,00		
	Frais divers, déplacement. . . . .		<u>650,00</u>		
			5.386,00		
»	2.—Chauffage :				
	6 Tonnes de charbon . . . . .		54,00		
	Bois d'allumage. . . . .		<u>10,00</u>		
			64,00		
»	3.—Entretien du matériel :				
	Réparations et entretien . . . . .		<u>216,00</u>		
	à Reporter. . . . .	18.446,00		139.838,00	48.840,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			695.050	00
<b>CHAPITRE 9.—INTÉRÊTS</b>				
Art. 1.— <i>Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques.</i> . . . . .	3.000,00			
» 2.— <i>do. Actions de la Cie. des Téléphones</i> . . . . .	400,00		3.400,00	
à Reporter. . . . .			698.450,00	

BUDGET POUR 1915-Dépenses

13

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	18.446,00		139.838,00	48.840,00
Art. 4.	<i>Service Prophylactique :</i>				
	Achat de désinfectants . . . . .	2.000,00			
	Entretien des appareils . . . . .	100,00			
	Autopsie des rats . . . . .	500,00			
	Loyer des secteurs . . . . .	600,00			
	Achat de matériel . . . . .	1.500,00			
		<u>4.700,00</u>			
»	5.— <i>Service Anti-Moustiques :</i>				
	Sect. 1.—Achat de pétrole . . . . .	1.200,00			
	» 2.—Chaux et désinfectants pour comblement des mares . . . . .	800,00			
		<u>2.000,00</u>			
»	6.— <i>Imprimés et fournitures de bureaux</i> . . . . .	25,00		25.171,00	
	<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>				
Art. 1.	<i>Personnel :</i>				
	Sect. 1.—1 Surveillant Européen . . Tls. 35,00	420,00			
	» 2.—Personnel Chinois. . . . .	1.644,00			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	100,00			
		<u>2.164,00</u>			
»	2.— <i>Frais Généraux :</i>				
	Sect. 1.—Achat de papiers . . . . .	1.600,00			
	» 2.—Entretien du matériel . . . . .	100,00			
	» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	150,00			
	» 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc. . . . .	350,00			
	» 5.—Achat de toile, travaux de reliure . . . . .	250,00			
		<u>2.450,00</u>		4.614,00	
	<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>				
	Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 %				
Art. 1.	<i>Frais annuels :</i>				
	Service de l'amortissement 500 francs . . . . .	170,00			
»	2.— <i>Intérêts et amortissement :</i>				
	Sect. 1.—Intérêts pour 1915 : francs 80.070,50 . . . . .	26.693,00			
	» 2.—Amortissement de 85 titres à 500 francs 42.500 . . . . .	14.200,00			
		<u>40.893,00</u>			
	Emprunt Municipal de 1911— 4.000 Obligations de 100 Tls. à 6%				
»	3.— <i>Intérêts à 6% sur 400.000 Tls.</i> . . . . .	24.000,00			
	Emprunt Municipal de 1914—				
»	4.— <i>Intérêts pendant 1 an sur 300.000 Tls. à 5 1/2 %</i> . . . . .	16.500,00			
	» » 6 mois 200.000 » » . . . . .	5.500,00			
		<u>22.000,00</u>		87.063,00	
	<b>CHAPITRE 13.—GARANTIES</b>				
Art. 1.	<i>Garanties pour Intérêts sur le découvert consenti à l'Hôpital Général pour l'année 1915.</i> . . . . .	6.000,00		6.000,00	
	<b>Total du Titre 2.—Services Divers.</b> . . . . .				262.686,00
	<b>à Reporter.</b> . . . . .				311.526,00



		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.		311.526,00	
<b>Titre 3.—Garde Municipale</b>					
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>					
Art.	1.— <i>Personnel Européen</i> :				
	1 Chef de la Garde				
	Solde et indemnités . . . . . p.m.	525,00		6.300,00	
	1 Chef-Adjoint				
	Solde et indemnités . . . . . »	370,00		4.440,00	
	Chefs de Secteur, Sergents, Brigadiers, Gardes, etc. . . . .			61.555,00	
	Indemnités diverses pour ancienneté, langues, service de la sureté, etc. . . . .			7.675,00	
				<u>79.970,00</u>	
»	2.— <i>Personnel Chinois</i> :				
	Sect. 1.—Soldes. . . . \$: 59,558,50				
	Récompenses de fin d'année » 1.000,00			<u>60.558,50</u>	
	» 2.—Indemnités pour ancienneté, langues, déplacement \$: 4.936,00				
	au change de 75 \$: 65.494,50			49.120,00	
»	3.— <i>Personnel Tonkinois</i> :				
	Soldes . . . . .	14.349,00			
	Indemnités . . . . .	3.120,00			
				<u>17.469,00</u>	
				146.559,00	
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT. PERSONNEL</b>					
Art.	1.— <i>Personnel Européen</i> :				
	Sect. 1.—Soldes . . . . .	4.965,00			
	» 2.—Indemnités . . . . .	600,00			
	» 3.—Supplément de Solde au Directeur . . . . .	240,00			
				<u>5.805,00</u>	
»	2.— <i>Personnel Tonkinois</i> :				
	Sect. 1.—Soldes . . . . .	5.363,00			
	» 2.—Indemnités . . . . .	525,00			
	» 3.—Récompenses de fin d'année . . . . .	150,00			
				<u>6.038,00</u>	
»	3.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .			410,00	
				<u>12.253,00</u>	
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>					
Art.	1.— <i>Entretien à l'habillement</i> . . . . .			400,00	
»	2.— <i>Habillement et équipement</i> . . . . .			6.500,00	
»	3.— <i>Indemnité de chaussures</i> . . . . .			800,00	
»	4.— <i>Entretien à l'armement</i> . . . . .			100,00	
»	5.—    » <i>à l'ameublement</i> . . . . .			600,00	
»	6.—    » <i>au harnachement</i> . . . . .			250,00	
»	7.— <i>Eclairage, chauffage, glace</i> . . . . .			6.000,00	
»	8.— <i>Fournitures de bureaux</i> . . . . .			200,00	
»	9.—Sect. 1.— <i>Menus frais, Transports</i> . . . . .	600,00			
	» 2.— <i>Dépenses diverses, Imprévus</i> . . . . .	600,00			
				<u>1.200,00</u>	
	à Reporter. . . . .	16.050,00		138.812,00	311.526,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		723.250,00	
<hr/>				
à Reporter. . . . .	.....		723.250,00	



# BUDGET POUR 1915-Dépenses

17

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			158.812,00	311.526,00
Art. 10.— <i>Section montée Nourriture, entretien</i> . . . . .				
» 11.— <i>Bicyclettes et Auto, Achat, Entretien</i> . . . . .				
» 12.— <i>Service Anthropométrique, Achat, Entretien, Photographies</i> . . . . .				
» 13.— <i>Bibliothèque</i> . . . . .				
» 14.— <i>Prix de tir</i> . . . . .			20.200,00	
<b>CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT-FRAIS GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.— <i>Nourriture des prisonniers indigènes</i> . . . . .				
» 2.— " " <i>et subsistants Européens</i> . . . . .			10.200,00	
<b>CHAPITRE 5.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>				
Art. 1.— <i>Dépenses diverses de fonctionnement</i> . . . . .			4.000,00	
<b>CHAPITRE 6.—DETACHEMENT TONKINOIS</b>				
Art. 1.— <i>Solde des sous-Officiers Européens</i> . . . . .				
» 2.— " <i>du personnel indigène</i> . . . . .				
» 3.— <i>Entretien : dépenses diverses</i> . . . . .				
<b>Total du Titre 3.—Garde Municipale.</b> . . . .				193.212,00
<b>à Reporter.</b> . . . .				504.738,00



		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
					504.738,00	
<b>Titre 4.—Travaux Publics</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.	<i>Personnel Européen :</i>					
<i>Wine</i>	1 Ingénieur en Chef . . . . .	p.m.	650,00	7.800,00		
<i>Casto</i>	1 Ingénieur de la voirie . . . . .	»	315,00	3.780,00		
<i>Dunay</i>	1 Architecte adjoint . . . . .	»	215,00	2.580,00		
	1 Contrôleur de 2 <sup>e</sup> Classe . . . . .	»	215,00	2.580,00		
	do. adjoint . . . . .	»	150,00	1.800,00		
	1 Conducteur de travaux . . . . .	»	170,00	2.040,00		
	1 Commis-expéditionnaire . . . . .	»	150,00	1.800,00		
	1 Surveillant des écuries . . . . .	»	165,00	1.980,00		
	1 do. des plantations . . . . .	»	165,00	1.980,00		
	1 do. de Travaux . . . . .	»	150,00	1.800,00		
	1 do. do. . . . .	»	140,00	1.680,00		
	2 do. do. . . . .	»	130,00	3.120,00		
	4 do. do. . . . .	»	110,00	5.280,00		
	1 Dactylographe . . . . .	»	90,00	1.080,00		
	Indemnités de logement . . . . .			1.900,00		
				41.200,00		
»	2.— <i>Personnel Chinois (cantonniers, jardiniers, ouvriers divers, mafous etc)</i> . . . . .			43.688,00		
				84.888,00		
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>						
Art. 1.	<i>Matériel Neuf :</i>					
	Sect. 1.—Matériel fixe, Outillage . . . . .			3.500,00		
	» 2.— » roulant					
	Entretien, remplacement . . . . .			3.500,00		
	» 3.—Achat d'une balayeuse mécanique . . . . .			700,00		
»	2.— <i>Ateliers de réparations :</i>					
	Sect. 1.—Entretien du Matériel . . . . .			1.800,00		
	» 2.—Charbons, huiles, graisses, gazoline, entretien des automobiles du Service . . . . .			3.000,00		
»	3.— <i>Cylindres à vapeur :</i>					
	Sect. 1.—Combustibles . . . . .			2.000,00		
	» 2.—Entretien des cylindres à vapeur . . . . .			800,00		
				15.300,00		
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE</b>						
Art. 1.	<i>Entretien :</i>					
	Sect. 1.—Trottoirs . . . . .			5.000,00		
	» 2.—Chaussées pavées . . . . .			2.000,00		
	» 3.—Chaussées empierrées . . . . .			44.000,00		
	» 4.—Goudronnage . . . . .			6.000,00		
	» 5.—Assainissement . . . . .			4.000,00		
	» 6.—Quais, pontons, ponts . . . . .			4.000,00		
				65.000,00		
				à Reporter . . . . .	65.000,00	
					100.188,00	504.738,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		725	250,00
<hr/>				
à Reporter. . . . .	.....		725.	250,00

BUDGET POUR 1915-Dépenses

21

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	65.000,00		100.188,00	504.738,00
Art. 2.	—Enlèvement par bateaux des boues et ordures ménagères	2.400,00			
» 3.	—Ecuries Municipales :				
	Sect. 1.—Nourriture des chevaux	6.200,00			
	» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage	1.200,00			
	» 3.—Achat et entretien du harnachement	1.500,00			
	» 4.—Achat de chevaux	1.800,00			
		<u>10.700,00</u>			
» 4.	—Travaux Remboursables :				
	Sect. 1.—Compagnie Française de Tramways				
	» 2.— do. du Gaz				
	» 3.— do. des Téléphones, et divers	2.000,00		80.100,00	
		<u>2.000,00</u>			
	CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS				
Art. 1.	—Architecture :				
	1° Hotel Municipal	1.000,00			
	2° Annexe Est Hotel Municipal	100,00			
	3° do. Ouest do. do.	100,00			
	4° Poste Central de Police	700,00			
	5° Annexe du Poste Central	300,00			
	6° Poste de l'Est	550,00			
	7° Poste de l'Ouest	700,00			
	8° Caserne des Européens (Ouest)	200,00			
	9° do. des Tonkinois mariés	100,00			
	10° Poste de l'Ouest, Pompiers	200,00			
	11° Poste de Koukaza	100,00			
	12° Poste de Lokawei	100,00			
	13° Maison d'Arrêt à Lokawei	600,00			
	14° Ecole Municipale Française	500,00			
	15° Ecole Municipale Franco-Chinoise	200,00			
	16° Abattoirs	1.000,00			
	17° Poste Route Pottier	100,00			
	18° Stand Municipal	100,00			
	19° Ecuries Municipales	2.500,00			
	20° Marchés couverts	100,00			
	21° Sémaphore	100,00			
	22° Dépôt du matériel	2.290,00			
	23° Divers	1.000,00			
		<u>12.640,00</u>			
» 2.	—Plantations :				
	Sect. 1.—Entretien, des plantations, Jardinage	3.500,00			
	» 2.—Cimetières	1.500,00			
		<u>5.000,00</u>		17.640,00	
	CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.	—Fête Nationale	2.000,00			
» 2.	—Fournitures de bureaux	500,00			
» 3.	—Achat et entretien d'instruments pour levées de plans et nivellement	200,00			
» 4.	—Chauffage des bureaux, Salle des fêtes	300,00		3.000,00	
		<u>3.000,00</u>			
	à Reporter.			200.928,00	504.738,00

BUDGET POUR 1915-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		725	250,00
<hr/>				
à Reporter. . . . .	.....		725	250,00

BUDGET POUR 1915-Dépenses

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
		200.928,00	504.738,00
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGES			
Art. 1.— <i>Electricité</i> :			
Sect. 1.—Consommation. Voies publiques . . .	27.300,00		
» 2.—          »          Bâtiments Municipaux.	8.900,00		
» 3.—Entretien de l'éclairage public . . .	8.950,00		
» 4.—Entretien Bâtiments Municipaux y compris sonneries . . .	3.400,00		
» 5.—Compteurs Bâtiments Municipaux. . .	550,00		
» 6.—          »          Voies publiques . . .	270,00		
» 7.—Fête Nationale, Matériel d'illuminations . . .	500,00		
	49.870,00		
» 2.— <i>Gaz</i> :			
Sect. 1.—Consommation et Entretien voies publiques . . .	600,00		
» 2.—Consommation Bâtiments Municipaux	2.200,00		
» 3.—Entretien Bâtiments Municipaux . . .	300,00		
» 4.—Location de Compteurs . . .	90,00		
	3.190,00	53.060,00	
CHAPITRE 7.—EAU			
Art. 1.—Entretien des Installations Municipales . . .	800,00		
» 2.—Compteurs . . .	500,00		
		1.300,00	
Total du Titre 4.—Travaux Publics. . .			255.288,00
à Reporter. . .			760.026,00





	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
				760.026,00	
<b>Titre 5</b>					
<b>GROS TRAVAUX-VIABILITÉ, ASSAINISSEMENT</b>					
Art. 1.— <i>Boulevard des 2 Républiques :</i> Entre la Rue Millot et la Rue Buissonnet, viabilité, trottoirs cimentés, chaussées empierrées . . . . .	2.500,00				
» 2.— <i>Rue Eugène Bard :</i> Entre la Rue Lagrené et le Boulevard de Montigny, trottoirs goudronnés, chaussées empierrées . . . . .	12.000,00				
» 3.— <i>Route Stanislas Chevalier :</i> Trottoir nord, 1/2 chaussée sud . . . . .	3.000,00				
Drainage en tuyaux de 0,50 . . . . .	1.300,00				
	4.300,00				
» 4.— <i>Route Ratard :</i> Drainage à l'ouest de la route Paulün, en tuyaux de 0,70 . . . . .	4.200,00				
» 5.— <i>Route Ratard :</i> (macadamisage) . . . . .	5.000,00				
» 6.— <i>Rue Amaral Bayle :</i> Trottoirs . . . . .	2.000,00				
» 7.— <i>Avenue Paulün :</i> Entre Route Ratard et Avenue Paul Brunat, drainage en tuyaux de 0,70 . . . . .	4.200,00				
» 8.— <i>Rue de Ningpo :</i> Entre le Boulevard de Montigny et la Rue de Saïgon—drainage en tuyaux de 0,50 . . . . .	1.000,00				
» 9.— <i>Quai de France (sud) :</i> Couvertissement d'empierrement en pavage en pierres . . . . .	10.000,00				
» 10.— <i>Route Doumer :</i> Drainage au sud de la maison Dabelstein jusqu'à l'Avenue Paul Brunat . . . . .	3.500,00				
Total du Titre 5 . . . . .				48.700,00	
Total des dépenses—Budget ordinaire. . . . .				808.726,00	
Excédent probable des recettes au 31 Décembre 1915. . . . .				1.544,64	
				810.270,64	

	Tls.	c.	Tls.	c.
<b>Titre 6.—Budget extraordinaire</b>				
<u>EMPRUNT DE 1914</u>				
Excédent disponible au 31 Décembre 1914 sur la 1 <sup>re</sup> émission (Tls. 300.000)	.....		86 056,00	
2 <sup>e</sup> émission Juin 1915.	.....		200.000,00	
			286.056,00	

